

# LA PARTICIPATION DES CITOYENS POUR LA DÉFENSE D'UN ESPACE DE NATURE URBAINE À ROME



*Figure. 1 Mosaïque d'images extraites du livre La valle della Caffarella, Réalisation personnelle le 27 août 2022*

Mila HUG

Mémoire de Master 1 – Magistère 2

UFR 8 – Géographie, Aménagement du Territoire et Urbanisme

Sous la direction de :

Sabine BARLES, professeur des Universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Année universitaire 2021-2022

Session de septembre

*« In cosa consiste il vostro impegno nell'Il Comitato per il parco della Caffarella ? »*

[Ride] « Allora è una domanda da un milione di dollari »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 29 juin 2022

## Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous m'ont aidées, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Mes remerciements se tournent en premier lieu vers ma directrice de mémoire, Sabine Barles, qui a accepté d'encadrer ce travail et m'a guidée tout au long de l'élaboration de ce mémoire. Je la remercie pour ses relectures, ses conseils et ses encouragements.

Je remercie tous les membres du Comitato per il Parco della Caffarella, avec qui j'ai pu m'entretenir à Rome, pour m'avoir transmis des informations et avoir répondu à mes questions. Je remercie tout particulièrement Roberto Federici et Rossana De Stefani pour leur disponibilité et leur accueil au sein du Comité pour mes recherches. Leur combat et leur engagement ont été des moteurs qui ont alimenté ma réflexion tout au long du terrain d'étude.

Je témoigne aussi beaucoup de reconnaissance à Claudia Mattogno et de Mirella Di Giovine qui ont eu la gentillesse de me recevoir et avec qui j'ai eu la chance de pouvoir discuter de mon sujet.

Je tiens également à adresser mes remerciements à Arsid Bala qui a mis ses compétences linguistiques au service de ma recherche à Rome.

Enfin, j'adresse une mention particulière à ma mère et lui témoigne ma reconnaissance pour sa présence, son soutien, ses encouragements continus, toutes ses relectures fort utiles et les corrections finales à ce mémoire.

Merci aussi à mes amis, qui ont été présents et qui m'ont soutenu pendant la rédaction de ce mémoire.

Camille pour ses conseils avisés et son soutien malgré la distance, Léonie pour ses relectures et ses encouragements essentiels

Linda et Teva, pour leur écoute et leur soutien moral en terre romaine et pour m'avoir mise dans les meilleures dispositions pour appréhender cette étude.

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>PARTIE I – LA STRUCTURATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR LA PROTECTION DU PARC DE LA CAFFARELLA</b> .....	23
Chapitre 1. L’organisation des politiques de protection et gestion du parc de la Caffarella .....	24
1.1.1. <b>Contestations savantes et populaires à partir de la seconde moitié du XXe siècle</b> .....	24
1.1.2. <b>Une politique de protection faiblement lisible à l’échelle du parc de la Caffarella</b> .....	26
1.1.3. <b>Une « inertie gestionnaire » causée par la diversité des acteurs en cause ?</b> .....	33
Chapitre 2. Le Comité : Formation d’une des premières « expérience de participation spontanée ».....	35
1.2.1. <b>La renouvellement de la démocratie participative par le bas</b> .....	35
1.2.2. <b>Le mouvement des Biens communs</b> .....	36
1.2.3. <b>La notion de droits fondamentaux : biens communs et intérêts de la collectivité</b> .....	38
1.2.4. <b>La participation collective à la base de la production, d’accès, de gestion, de contrôle et de protection des biens communs</b> .....	40
<b>CONCLUSION PARTIE I</b> .....	42
<b>PARTIE II – NATURE ET LÉGITIMITÉS DE LA PARTICIPATION POUR LA PROTECTION D’UN ESPACE DE NATURE URBAINE</b> .....	43
Chapitre 3. Le Comité ou la formation d’un savoir collectif à travers la participation pour devenir un acteur légitime .....	44
2.3.1. <b>Se faire identifier comme un interlocuteur légitime</b> .....	44
2.3.2. <b>Accroître la visibilité : gage de reconnaissance d’une expertise du territoire</b> .....	47
2.3.3. <b>Les formes d’interaction du Comité contre-expertise et collaboration</b> .....	53
Chapitre 4. Savoir d’usage, racine de l’engagement des membres du Comité.....	58
2.4.1. <b>La mémoire du lieu de vie comme matrice de la patrimonialisation</b> .....	58
2.4.2. <b>Les aires aménagées démonstration privilégiée de lien quotidien des membres au parc</b> .....	59
2.4.3. <b>Les membres du Comité échos des usagers réguliers de la Caffarella</b> .....	60
Chapitre 5. Savoir professionnel, le socle de la légitimité pour la participation .....	62
2.5.1. <b>Le savoir professionnel diffus au service de l’action collective</b> .....	62
2.5.2. <b>Compétences techniques: une forme de délégation voire substitution</b> .....	65
2.5.3. <b>L’outil juridique démonstration d’une expertise autodidacte</b> .....	67
Chapitre 6. Savoir militant, le levier stratégique face aux acteurs publics.....	69
2.6.1. <b>Le Comité, une communauté politique garant de la volonté générale</b> .....	69
2.6.2. <b>Un continuum militant ou « une carrière militante »</b> .....	70
2.6.3. <b>Réinjecter des savoirs, une qualité du militant accompli</b> .....	72
<b>CONCLUSION PARTIE II</b> .....	76
<b>PARTIE III – RÉFLEXION SUR LES LÉVIERS ET FREINS À LA PARTICIPATION DU COMITÉ</b> .....	77
Chapitre 7. Les obstacles identifiés pour la pérennisation de l’activité participative du Comité aux processus décisionnels.....	78
3.6.1. <b>Des effets de génération dans la légitimation de la participation</b> .....	78
3.6.2. <b>Une reconnaissance institutionnelle paradoxale</b> .....	83
3.6.3. <b>Une délégitimation de la part de la Région?</b> .....	85
Chapitre 8. Les limites de l’action du Comité pour la protection du parc de la Caffarella .....	87
3.7.1. <b>Une appropriation du site qui impacte à différentes échelles les autres citoyens</b> .....	87
3.7.2. <b>Les limites de la collaboration entre acteurs associatifs et institutionnels</b> .....	88
3.7.3. <b>Une participation hors du cadre institutionnel victime d’effets contreproductifs</b> .....	90
<b>CONCLUSION DE LA PARTIE III</b> .....	93
<b>CONCLUSION</b> .....	94

BIBLIOGRAPHIE.....	96
ANNEXES.....	103
Annexe 1 - Frise chronologique et plans en vigueur sur site.....	103
Annexe 2 - Élargissement des gammes opératoires à travers de premières expériences institutionnalisées...	105
Annexe 3 – Revue de presse .....	109
Annexe 4 – Les savoirs professionnels.....	113
Annexe 5 - Carnet de terrain.....	114
Annexe 6 - Liste des entretiens.....	115
Annexe 7 - Exemple de grille d’entretien Comité .....	116

## **INTRODUCTION**

Dans la scène 6 de l’acte II de son « Bourgeois gentilhomme », Molière rédige un passage entre Monsieur Jourdain et son maître de philosophie. L’élève crédule apprendra ainsi non sans étonnement qu’il maîtrise l’art de la prose sans le savoir. Cette image humoristique d’un béotien expert malgré lui n’est pas sans rappeler la professionnalisation des membres du Comitato per il parco della Caffarella. Impliqués dans la défense ou la gestion d’un patrimoine culturel, naturel ou agricole, ils sont tous des Monsieur Jourdain en puissance, capables de se substituer à une action

publique dysfonctionnelle. Comme le dirait Roberto Federici, « nous [sommes] devenons tous système »<sup>2</sup>.

Adoptée en application de l'article 10 de la déclaration de Rio pour la région Europe de la Commission économique des Nations Unies, la convention d'Aarhus porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Signée le 25 juin 1998 au Danemark par près de 39 États dont l'Italie, elle constitue un des documents pionniers à l'échelle européenne qui favorise la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement. C'est à travers sa déclinaison dans trois domaines d'intervention que sont « assurer l'accès du public à l'information sur l'environnement détenue par les autorités publiques », « favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement » et « étendre les conditions d'accès à la justice en matière d'environnement » (Union Européenne, 1998) qu'elle offre un cadre institutionnel pour la participation. En effet, des articles 6 à 8, la Convention précise les contours de la participation du public en matière de prise de décision. Il est notamment prévu d'exiger des États signataires de la convention que celle dernière intervienne dès le début d'une procédure d'aménagement « c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence » (Ibid.). Cette convention en « reconnaissant en outre le rôle important que les citoyens, les organisations non gouvernementales et le secteur privé peuvent jouer dans le domaine de la protection de l'environnement » (Ibid.) illustre la volonté de la communauté internationale de contribuer à « renforcer la démocratie dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe » (Ibid.) en matière d'environnement et faire valoir pour chaque citoyen l'accès à l'information pour « s'acquitter de [son] devoir » en s'impliquant dans le processus de décision politique.

L'objet de ce mémoire est d'explorer comment la participation populaire influence les dimensions politiques en matière de protection de la Nature en ville. Nous envisagerons cette participation à l'échelle d'un parc urbain en nous concentrant sur l'observation des formes d'engagement des individus au sein d'un comité dédié à la protection de cet espace ; puis à l'échelle de la ville nous étudierons comment le comité, en tant qu'organisation sociale prend part à la fabrique de la ville. Le choix d'un terrain d'étude romain n'est pas anodin lorsqu'il s'agit d'étudier la participation civile, dans la mesure où le pays participe à l'exploration et à la contribution du renouvellement des formes du politique à travers la notion du vaste champ des Biens communs.

Ce mémoire se veut une approche du territoire au travers des relations sociales d'un domaine particulier de la pratique urbaine : celui de la participation des citoyens aux processus de décisions à l'échelle locale.

Il entend revêtir un caractère interdisciplinaire dans la mesure où plusieurs champs de recherche sont mobilisés : l'étude du comité comme organisation sociale spécifique ; l'étude de sa participation en tant qu'outil de décision pour la gestion des espaces de nature urbaine selon des motifs paysagers et environnementaux ; et enfin l'étude des rapports existants entre les membres d'un comité citoyen et les instances de gestion de l'espace en question. Avec pour trame de fond de collaboration et appropriation ou ce que la chercheuse Héloïse Nez appelle une « double logique de coopération et de contre-pouvoir » (Nez, 2012, p.141). En effet, de nombreux travaux se sont appliqués depuis les années 1990 à analyser les dispositifs participatifs qui se multiplient dans le champ de l'urbanisme. On assiste à une implication quasi systématique des habitants et des associations, devenue une norme de l'action publique locale.

Dans ce travail, il s'agira donc d'analyser, dans le cadre spécifique de la démocratie participative, les enjeux d'action d'un organe social ciblé, une organisation collective de citoyens, pour la protection d'un espace naturel urbain romain. La participation peut alors être définie comme une pratique des savoirs citoyens que l'on pourra décliner sous la forme d'une typologie variant

---

<sup>2</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

selon l'expérience de l'individu ou du groupe mais aussi du degré d'investiture de ces derniers au sein de la configuration participative à l'œuvre. Nous appliquerons la typologie d'Héloïse Nez, elle-même inspirée du précédent classement en 2008 par Yves Sintomer dans son article « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », comme point de départ de notre réflexion sur ses savoirs citoyens mobilisés dans le cadre de cette participation.

Pour commencer, nous appréhendons distinctement les notions de participation et de citoyenneté pour mieux comprendre ces concepts et leur lien. Il s'agit en effet de deux termes qui ont fait l'objet de nombreux travaux et c'est la justification de la mise en place de dispositifs participatifs qui en un sens conduit à l'usage des expressions savoirs d'usage ou ordinaire, expertise ou compétence citoyenne. Héloïse Nez, chercheuse en sociologie politique, explicite la différence entre l'expression des « savoirs habitants » et « savoir citoyens », affirmant que la mobilisation de la seconde notion lui est préférable pour dépasser la « seule conception de l'habitant comme usager d'un territoire » (Nez, 2011, p.387). Sans exclure la capacité des citoyens à mobiliser un savoir lié à l'usage quotidien d'un lieu de vie, le citoyen, par essence, est celui qui appartient à la cité<sup>3</sup>. La citoyenneté dès lors invoque une échelle plus large en termes d'espaces mais aussi de savoirs sociaux et politiques. Partant de ce constat et de la mobilisation de la catégorie d'action des « savoirs citoyens », catégorie loin d'être neutre<sup>4</sup>, nous mobiliserons un cadre théorique appliqué à l'étude de la participation et aux savoirs d'un acteur, ici un Comité de citoyens, autre que ceux des savoirs institutionnels des élus et professionnels des « experts »<sup>5</sup> dans les dispositifs de participation. Nous garderons à l'esprit (voir nous expliciterons) le fait que les frontières entre ces différents acteurs et leurs « savoirs » respectifs sont souvent perméables.

Par ailleurs, si nous employons le terme de participation, nous en passerons par la circonscription des travaux de cette thématique avant de comprendre comment il se déploie dans le cadre italien, puis à l'échelle de notre cas d'étude. De fait, nous nous en tiendrons ici à dire que ce mémoire s'intéressera aux espaces démocratiques qui permettent aux citoyens de s'exprimer et bâtir des solutions collectives à des enjeux sociétaux qui les concernent directement à travers la protection d'un espace public naturel. Partant de l'expérience du terrain nous nous appliquerons à décrire la participation politique « telle qu'elle se fait et non telle qu'elle est représentée » (Cefaï et al. 2012, p.7)<sup>6</sup>. Il s'agira pour nous d'étudier la participation comme une implication des citoyens dans la protection et la patrimonialisation d'un espace urbain spécifique. En effet, celle-ci permettrait à des citoyens, rassemblés par des motifs similaires sous la forme d'une organisation sociale, de faire l'exercice de leur citoyenneté et de participer au processus démocratique en contribuant à l'élaboration des règles du vivre ensemble tout en faisant en même temps l'expérience de ces règles.

Ce mémoire se positionne donc dans la lignée des travaux sur l'étude d'une politique publique particulière, la protection des espaces naturels urbains, et repose sur une démarche empirique. Nous analyserons les spécificités des savoirs citoyens construits dans le temps et comment ils sont mobilisés dans le cadre de cet enjeu urbain. Nous chercherons aussi à comprendre la question de la légitimité, en interrogeant le potentiel effacement des démarcations des savoirs et leviers d'action entre les acteurs, ceux dit experts et « profanes » (Berger, 2009, p.10), dans le cadre de leur participation. Cela permettra d'initier une réflexion sur les pistes d'intervention permettant de favoriser le pouvoir d'agir de cette organisation sociale, entendu comme pouvoir de contrôle et

---

<sup>3</sup> Celui, celle qui, jouissant du droit de cité, prenait part à la vie politique et religieuse de la cité (Encyclopédie pratique de l'éducation en France, 1960, p.240)

<sup>4</sup> Dans son article « I. Habitants, citoyens : interroger les catégories. Dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative : Histoire et généalogie* (pp. 39-50). Paris : La Découverte <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.3917/dec.bacqu.2011.01.0039> » Catherine Neveu appelle à privilégier une lecture plurielle des termes et catégories des notions d'habitant et citoyen afin d'éviter l'écueil de doter « ces termes d'une valence négative ou positive, ou de les utiliser de manière dichotomique ou par trop normative »

<sup>5</sup> « Acteurs dotés d'un savoir spécifique et occupant une position reconnue de spécialiste » (Nez, 2011, p.347)

<sup>6</sup> Cette approche s'inscrit plus largement dans le domaine de l'ethnographie du politique dont l'objectif est de saisir, à partir de méthodes ethnographiques, l'objet politique « par le bas » (Thompson) ou « au ras le sol » (Revel).

d'action, que les individus exerceraient individuellement ou collectivement, sur leur environnement immédiat et sur la société dans laquelle ils s'insèrent.

### ***Positionnement par rapport au cadre théorique***

Le sujet de ce mémoire implique une étude croisée de différents champs de recherche. En articulant une réflexion sur le politique et la participation citoyenne comme forme d'engagement<sup>7</sup> et une littérature sur les communs comme forme de contribution à la fabrique de la ville, cette étude implique donc plusieurs cadres théoriques. Le premier fournit un cadre pour comprendre la participation citoyenne comme forme d'engagement individuel au sein des organisations étudiées et comment la somme de ces investissements individuels conduit à la professionnalisation de l'organisme collectif. En effet il nous semble que c'est en s'appliquant à comprendre comment les mécanismes individuels de participation ont conduit à progressivement constituer un savoir technique dans divers domaines, politiques, administratifs, environnemental, ou encore éducatif, qui contribuent à la professionnalisation et à la politisation des citoyens. C'est en s'appuyant sur le cadre analytique de la sociologie politique pour saisir ces processus et observer la double logique de coopération et contre-pouvoir entre citoyens et institutions qui se déploie le cas de la protection du terrain d'étude.

Un second bloc de concepts qui s'articule plus spécifiquement autour des communs fournit un cadre pour cerner l'inscription des initiatives étudiées dans leurs contextes locaux, et comment progressivement cette initiative a contribué et participe encore à réinterroger sous le prisme des communs la gestion des ressources collectives. La revendication citoyenne relevant d'une forme d'action politique, au sens traditionnel du terme, et d'une attente du politique lui-même, peut conduire à des formes d'actions collectives et à une « revendication croissante d'appropriation ou de propriété du territoire (Blanc & Estèbe, 2003, p.87). En effet la participation des citoyens est entendue ici initialement comme une manifestation due à « l'absence de régulation suffisante des pouvoirs publics » (Commerçon, Bret, 2004, p. 195) pour la gestion des biens communs – *beni comuni*. En Italie, la référence aux « biens » a été critiquée à maintes reprises cependant. Festa rappelle les raisons de l'utilisation de l'expression *beni comuni*. L'adoption de ce terme répond à des caractéristiques linguistiques spécifiques (*comuni* renvoie en italien aux municipalités) et à des circonstances particulières (notamment l'intention de reformuler le titre du Code civil sur les biens) qui ont conduit à l'émergence du concept en Italie, alors qu'aujourd'hui encore même que s'il a fait l'objet d'une littérature abondante aussi bien académique que juridique il ne constitue pas un cadre réglementaire institutionnel pour la participation citoyenne.

Ainsi, la spécificité des communs est qu'ils permettent de saisir l'articulation entre « un mouvement social, des formes institutionnelles, et des opérations conceptuelles et normatives » (Charbonnier et Festa, 2016, p. 6). Elle nous offre un cadre analytique duquel on ne peut se détacher pour saisir les formes de participation à l'œuvre en Italie hors de cadres institutionnels instruits et dans quelle mesure ces formes de mouvements *bottom-up* citoyens contribuent à des formes de collaboration singulière et à l'acquisition d'une certaine « légitimité » d'action.

Notre cadre théorique s'efforcera donc de croiser ces champs de recherche que sont la sociologie politique, la sociologie participative ainsi que la littérature sur les communs, et d'appliquer cette grille d'analyse à un terrain étranger, l'Italie, et plus encore, Rome.

## ***LA NATURE EN VILLE : DE LA PERCEPTION À L'INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX***

---

<sup>7</sup> Nous évoquons ici les analyses et études de la sociologie des sciences notamment autour de la notion de « démocratie technique » qui illustrent un brouillement progressif des usuels frontières entre savoirs « experts » et « profanes » alors que le citoyen est réintroduit dans la prise de décision politique et technique (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001 ; Collins & Evans, 2002 ; Barthe, 2006 ; Bérard & Crespin, 2010).

Alors que la recherche en géographie urbaine<sup>8</sup> a réintroduit dans l'objet ville la nature depuis la fin des années 1990 (Blanc, 1998), l'habitant, ou appelons le ici le citoyen, constitue un « des vecteurs de la demande en matière de requalification écologique [étant] aussi un nouvel acteur politique auquel font appel les procédures de participation (...) dans le cadre des problématiques environnementales » (Blanc, 2004, p.601). Initialement, c'est principalement le champ de la géographie qui explore les questions d'environnement à travers diverses perceptions de la nature dans l'espace urbain. On recense par exemple parmi les géographes ruraux inscrits dans une approche interdisciplinaire, l'attache à la mise en valeur des représentations (notamment la question rattachée au paysage avec des auteurs tels que Yves Luginbuhl)<sup>9</sup> et des relations de l'environnement comme intégrant divers « niveaux d'analyse habituellement disjoints tels que le naturel, le culturel, le symbolique et le matériel » (Blanc, 2004, p.602)<sup>10</sup>.

Parallèlement l'évolution de la perception de la nature trouve source dans la production de rapports internationaux (Meadow, 1972 ; Brundtland 1987). Ceux-ci font office de références critiques sur les conséquences écologiques de la croissance économique et de la limitation des ressources, alors que s'élabore aussi le concept de développement durable qui impacte intrinsèquement les modes de vie, marqués par l'idée de la conservation et de l'interrogation de ce que nous avons à transmettre, rappelant aussi les fondements d'un autre concept créé dans les années 70, le Patrimoine. Liés par ce rapport à la protection et conservation des espaces<sup>11</sup>, les notions de patrimoine et d'environnement conjointement rassemblées sous l'égide de textes de références, tels que la convention de Budapest (2002)<sup>12</sup> ont contribué à faire que "le patrimoine rejoigne les intentions du développement durable" (Dris, 2012).

Greffé au contexte global de prise de conscience collective des enjeux écologiques et de leur contestation initiant le mouvement de *l'écologie politique*<sup>13</sup>, c'est dans les années 80-90 que s'opère un changement de paradigme à travers certaines publications pionnières telles que *Silent Spring* (Carson, 1962). Le thème de l'environnement dans son acceptation la plus large, devient un enjeu central des politiques publiques portés par divers acteurs.

En effet, la dimension politique rappelle notamment que « l'intrusion » de la question environnementale dans le champ social est politique par ce qu'elle « implique (entre autres) d'arbitrer (...) entre différents modes de vie et de consommation » (Bonneuil et Fressoz, 2014, p.45). De fait, il apparaît une « nouvelle figure politique » (Blanc & Estèbe, 2003, p. 85) celle de l'habitant, car « la problématique environnementale, entre autres, oblige à prendre en considération l'habitant<sup>14</sup> en tant qu'il est porteur d'une expérience locale et d'une portion territoire » (Blanc & Estèbe, 2003, p. 85).

---

<sup>8</sup> On notera quand même l'existence des travaux à l'époque des années 1960-70 essentiellement aux États-Unis autour de la question de la nature comme élément important appartenant à un écosystème et de la perception technique et économique (valorisation des végétaux, de l'hydrologie et animaux) à travers la notion de services écosystémiques (De Groot & al., 2002). Cette approche constitue par ailleurs un cadre réducteur selon Nathalie Blanc qu'elle qualifie de « gestionnaire » car elle prolonge « la volonté de maîtrise et de régulation de la nature » (Blanc, 2008).

<sup>9</sup> Certains auteurs ont par ailleurs soulevé le risque à partir de tels travaux d'assimiler la nature à une dimension purement esthétique, décorative (Lefevre, 2017) minimisant la dimension écologique et environnementale de cette nature. En effet, Jean-Marc Besse évoque dans ses travaux que le paysage est une dimension qui fait appel à la perception, c'est à partir du sujet que s'établit la relation (Besse, 2010) le regard étant le point de départ de la vision ornementale.

<sup>10</sup> L'auteur fait ici référence aux travaux de Tatiana Muxart qui traitent du géosystème entre nature « naturelle » et nature « anthropisée »

<sup>11</sup> Nous entendons par ce terme très général souligner la progressive nécessité d'inscrire les générations actuelles dans une logique qui a été d'abord introduite par les instances internationales

<sup>12</sup> Rédigée par l'UNESCO en 2002, la convention s'engage notamment à "à maintenir un juste équilibre entre la conservation, la durabilité et le développement, de façon à protéger les biens du patrimoine mondial grâce à des activités adaptées contribuant au développement social et économique et à la qualité de vie de nos communautés» (CONF 202 9)

<sup>13</sup> Formule pour la première fois employée par celui qui est considéré comme le père de l'écologie politique, l'auteur André Gorz qui définissait le mouvement comme "souci du milieu de vie en tant que déterminant de la qualité de la vie et de la qualité d'une civilisation" (Gorz, 2006).

<sup>14</sup> Bien que Nathalie Blanc souligne une différence entre citoyen et habitant nous préférons rappeler que dans le cadre de ce mémoire le terme de citoyen, entendu selon la définition que nous lui avons attribué plus haut se réfère aussi à la dimension de l'habitant.

## *La participation des citoyens dans la protection de la nature en ville*

Dans ses travaux, la chercheuse Nathalie Blanc souligne que prendre en compte l'habitant ne se résume pas seulement à intégrer l'individu mais qu'il s'agit plus largement de se demander à quel point « l'habiter participe (ou peut participer) d'une relation à l'intérêt général » (Blanc & Estèbe, 2003 p.86). À partir de ce premier constat, les auteurs appellent à « l'inflexion des formes de gestion locale » (Blanc & Estèbe, 2003 p.88) pour garantir la reproduction du lien social et écologique des habitants avec un espace, soit le « produit d'un contrat [tacite] historique passé entre les individus et des terres » (Blanc & Estèbe, 2003, p.86) ou plus simplement un héritage naturel et culturel.

De fait, la capacité des dispositifs de participation à susciter et formuler l'opinion publique n'est en effet pas sans se détacher des « questions qui s'ouvrent de l'expérience de notre temps » (Berger & al, 2011, p.10), soit d'un contexte global, et des controverses et de la « progression dans l'opinion publique de thèmes comme la société du risque » (Beck 2001). La diversification des processus et des formes d'engagement des individus dans ces processus participe aussi à répondre à plusieurs enjeux, souvent articulés (Bacqué, 2001 ; Sintomer, 2001 ; Bacqué, 2005 ; Rey, 2005 ; Sintomer, 2005).

Si les auteurs recensent de nombreux enjeux tels *qu'économique, social, politique* on trouve également *l'enjeu managérial ou gestionnaire* et *l'enjeu écologique* (Bacqué & Sintomer, 2011 p.13).

Alors que l'enjeu managérial ou gestionnaire répond à « la critique de l'inefficacité de l'action administrative traditionnelle en faisant appel aux savoir des usagers, mais aussi en s'appuyant sur eux comme force de pression ou de contrôle, poussant la bureaucratie publique à se transformer et à rendre des comptes » (Bacqué & Sintomer, 2011 p.13) il a été de plus en plus évoqué par les chercheurs<sup>15</sup>. Il se rattache en effet à l'étude des formes de codécision, de coréalisation ou même de délégation des services publiques, ces trois formes d'interaction faisant échos à la progressive professionnalisation autant que politisation des citoyens à travers certaines dynamiques participatives concernant des problématiques liées à l'intérêt général.

L'enjeu écologique s'illustre lui par la progressive implication de tous les acteurs, dont le citoyen, dans les dispositifs du fait du défi du développement durable notamment à travers les injonctions issues de textes tels que le Grenelle de l'environnement ou encore le décret législatif (d.lgs.) 152/2006 (Code de l'Environnement) en transition de la Convention d'Aarhus dans le cadre Italien. L'implication des citoyens varie une nouvelle fois fonction de leur mobilisation. Dans certains cas, elle peut se traduire par une mobilisation contestataire collective d'associations écologistes, qui, du fait de l'essor des enjeux environnementaux participent à faire émerger des solutions intégrées et concertées d'aménagement pour la protection de l'environnement (Masbounghi, 2002 ; Nassauer, 2010).

De fait, bien que les auteurs proposent une typologie diachronique pour saisir les contextes et enjeux de mise en place des dispositifs (Mattson, 1998 ; Rosanvallon, 2006 ; Keith, 2007 ; Cossart, 2010), ils n'écartent pas la possibilité d'imbrications tout en rappelant qu'elles sont tout aussi sujet à des mutations micro-sociales qu'à des contextes locaux singuliers résultat d'un réseau d'acteurs pour la mise en place des dispositifs selon des enjeux communs.

Ainsi, les transformations des procédures politiques à l'échelon local constituent des tentatives de prise en compte de cette importance croissante du territoire et des questions d'environnement, d'autant qu'elles sont « l'occasion d'exprimer une conception plus générale de ce que doivent être les rapports à la nature » (Blanc & Estèbe, 2003, p.86). Ces récents mouvements font apparaître le territoire comme composante de l'action collective et, en relativisant les savoirs experts, seuls habilités à s'exprimer sur les questions environnementales, ouvrent des « formes d'action collective visant à une exploitation durable du territoire – avec toute l'imprécision de ce terme » (Blanc & Estèbe, 2003, p.88).

---

<sup>15</sup> Cet enjeu est particulièrement étudié dans le cadre des théories et de la littérature technocratique internationale et travaux scientifiques sur l'analyse de l'action publique (Wollmann, 2003 ; Denters, Rose, 2005 ; Reynaert, 2005 ; Bogumil, 2007)

Dès lors que l'habitant participe à réfléchir et interroger les formes du politique, il ne s'agit plus de faire de l'environnement un objet de contemplation passive et désengagée. « L'habiter » se manifeste comme une des racines de la mobilisation des communautés locales dans le cadre de la protection et de la conservation des espaces naturels urbains. On reconnaît d'avantage leur rôle dans les questions de patrimoine et objectifs de développement durable fondés sur sa conservation et patrimonialisation.

Cette question de l'habiter revient aussi dans des travaux plus récents de Nathalie Blanc et Flaminia Paddeu qui contribuent aux recherches sur l'environnementalisme citoyen urbain. C'est à travers la notion « d'environnementalisme ordinaire » que les deux chercheuses soutiennent l'idée que « [cet]environnementalisme citoyen en contexte métropolitain (...) se déploie au sein de groupes d'individus qui touchent à leur territoire incluant le vivant humain et non-humain, et qui s'investissent de manière collective -au travers de formes variées - , significative - en termes de temps et de prise de responsabilités- et régulière - structuration de leur quotidien autour de cet engagement - » (Blanc & Paddeu, 2019, p. 2). De fait les recherches sur l'environnementalisme ordinaire offre un cadre d'étude pour comprendre comment les collectifs et associations de citoyens jouent « un rôle significatif dans la configuration et l'évolution des espaces publics métropolitains. En effet à travers les transformations qu'elles impriment sur le territoire, ces initiatives engagent une dimension politique avec celui-ci » (Blanc & Paddeu, 2018, p.26).

#### *PARTICIPATION CITOYENNE : DEFINITION, CONCEPTUALISATION DES ENJEUX*

Le terme de participation s'inscrit dans un cadre à la fois historique, politique et sociologique. Émergeant dans les années 1960, cette notion peut être perçue comme le moyen de compléter les manques d'une démocratie représentative en crise, voire comme une alternative plus démocratique que cette dernière. Elle est alors considérée en tant qu'une scène sociale comme une autre où se jouent des intérêts, où la parole et le langage sont des outils significatifs et qui fait l'objet d'usages différenciés par les acteurs qu'elle concerne (Blondiaux, 2007 ; Bacqué & al., 2005). La nécessaire attention à consacrer à « la polysémie et à la complexité des termes ayant cours » (Neveu 2011 p. 40), nous invite à définir précisément ce que nous entendons par « participation citoyenne ».

Une brève circonscription des sens qui ont pu être attribué à la participation s'impose donc pour situer notre propos. De manière générale, « au-delà des différences d'interprétations [la participation] désigne une ou plutôt, des réponses à la question sociétale majeure de la mise en œuvre de l'idéal démocratique et du principe d'égalité des citoyens » (Bresson, 2014, p.3). L'auteur propose à travers une distinction de la participation trois grandes approches : la participation comme action publique et donc comme injonction de la part de la puissance publique, la participation comme action collective qui correspond aux luttes urbaines des années 1960-1970 et la participation comme mobilisation avec l'idée de coproduction des projets entre décideurs et citoyens, mais impulsée par les décideurs (*Ibid.*). Cette dernière approche s'inscrit plus spécifiquement dans ce que Loïc Blondiaux définit comme un « renouveau de la participation dans les années 1990 » (Blondiaux, 2008, p.16). Ce « nouvel esprit » reste cependant lui-même sujet à diverses interprétations, comme le soulignait Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, « la démocratie participative va d'une utilisation managériale de la participation accompagnant et justifiant le désengagement des États à un vrai partage de pouvoir, pouvant aller jusqu'à des formes poussées de cogestion ou déboucher sur la création d'un quatrième pouvoir, permettant à des citoyens non élus de prendre des décisions engageant la politique publique » (Bacqué, Sintomer, 2011, p.10). Les auteurs précisent que ces dispositifs divergent dans la forme qu'ils prennent (conseils de quartier, budgets participatifs, conseils consultatifs de jeunes ou d'étrangers, agendas 21 locaux, débats publics, planification stratégique participative, etc) autant que dans le fond selon à qui ils s'adressent mais aussi selon s'ils sont l'initiative des citoyens ou bien de la puissance publique.

C'est dans cette perspective qu'on peut faire le lien avec les travaux de Sherry Arnstein. En effet, concernant les politiques participatives propres au milieu de l'urbanisme, une échelle de la participation a été élaborée dès les années 1960 par l'auteure, mobilisée dans l'ouvrage de Bacqué et Sintomer, constituant un point de repère autant qu'un cadre pour les travaux sur la participation

citoyenne. Si les travaux d'Arnstein ont ouvert la voie à de nombreuses interprétations en matière « d'échelle de la participation »<sup>16</sup>, l'intérêt de ces approches est de montrer qu'« il existe toute une déclinaison de types de participation » (Le Bossé, 2018, p.4). De fait la participation comme forme d'expression de la citoyenneté apparaît comme un mode de fonctionnement qui va « de la simple présence à une prise en charge totale de l'organisation » (Le Bossé, 2017, p.8).

Les chercheurs ont rapidement soulevé dans le cadre de leurs premiers travaux une généralisation de la participation comme simple procédé purement consultatif (Bacqué, Rey et Sintomer, op. cit. ; Le Bart et Lefebvre, 2005) ou de ce que Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer résume sous le terme de « démocratie de proximité » (Bacqué, Sintomer, 2011, p. 11). Cette critique souligne notamment la capacité des élus à conserver le monopole de l'intérêt général alors que les citoyens sont limités dans leur capacité d'action, restreinte à l'échelle du quartier, autant que dans leur statut, les pouvoirs publics limitant leur expression à un « savoir d'usage ».

Pourtant, une nouvelle perspective de la recherche s'affirme depuis une dizaine d'années<sup>17</sup>. Elle défend que « la combinaison ou la confrontation d'une pluralité de savoirs est bénéfique pour la recherche de la meilleure solution » (Bacqué, Sintomer, 2011, p.11) la thématique des « savoirs citoyens » (Sintomer, 2008 ; Fromentin & Wojcik, 2008 ; Topçu, Cuny & SerranoVelarde, 2008 ; Talpin, 2010 ; Nez, 2010) étant au cœur de ce tournant épistémologique.

Ces différentes contributions, en invoquant la dimension du savoir comme capacité du citoyen à être introduit dans la prise de décision prennent « le contrepied d'une conception élitiste de la démocratie, selon laquelle les citoyens seraient plongés dans l'ignorance dès lors qu'ils traitent des enjeux dépassant leurs intérêts immédiats » (Schumpeter, 1942, p.89).

De nombreux travaux de sociologie politique, qu'il s'agisse d'ouvrages collectifs (Fromentin & Wojcik, 2008 ; Sintomer, 2008 Topçu, Cuny, & Serrano-Velarde; Deboulez & Nez, 2013) ou travaux de thèses (Berger, 2009 ; Cuny, 2009 ; Damay, 2009 ; Nez, 2010 ; Gardesse 2011, Talpin, 2011), vont par ailleurs plus loin dans leur étude en s'intéressant aux processus d'apprentissage eux-mêmes, soit à l'acquisition de ces savoirs à travers l'étude des parcours engagés individuels et/ou collectifs des participants. C'est en s'intéressant à ces trajectoires que les auteurs couvrent un nouvel angle d'étude des processus de la participation citoyenne, interrogeant comme le fait Héloïse Nez dans son ouvrage *La professionnalisation et la politisation par la participation* (Nez, 2013) donc l'étude des « processus de professionnalisation et de reconnaissance institutionnelle » à une échelle collective, autrement dit associative (Nez, 2013, p.30).

Dans la poursuite de cet engagement citoyen certains chercheurs soulignent comme conséquence la politisation<sup>18</sup> des individus, résultat aussi de l'hybridation et la diversification des dispositifs participatifs de manière plus générale (Carrel 2006 ; Bondiaux, 2007 ; Carrel 2013). Cette politisation semble donner la capacité aux citoyens d'appréhender les enjeux de société qui dépassent le simple projet dans lequel ils sont impliqués, de généraliser le débat, de susciter l'intérêt pour la chose publique. Héloïse Nez établit par ailleurs un parallèle entre la politisation « entendue comme processus de montée en généralité »<sup>19</sup> (Nez, 2013, p.31) et la professionnalisation des citoyens relevant de la mobilisation des savoirs acquis des individus et collectifs dont elle dresse la typologie distinguant : « les savoirs d'usages (...), les savoirs professionnels (...) et savoirs militants » (Nez, 2013, p.30).

À noter que cette politisation est aussi appréhendée comme fondamentale pour permettre aux individus de former et de s'organiser comme des contre-pouvoirs (Fung & Wright, 2005).

---

<sup>16</sup> L'échelle est initialement classée en 1969 en huit niveaux regroupés en trois groupes : la non-participation, les degrés de participation purement symboliques (*tokenism*) et les degrés du pouvoir des citoyens,

<sup>17</sup> Cette perspective épistémologique de recherche concernant la pluralité des savoirs comme bénéfique pour l'action publique est essentiellement portée par des auteurs français et anglosaxons.

<sup>18</sup> Rappelons ici que nos réflexions s'inscrivent dans une conception ouverte du politique « pour y inclure l'ensemble des processus au cours desquels des questions d'intérêt collectif se forment, se débattent et s'imposent comme des problèmes publics qu'une société [...] décide de devoir résoudre » (Ogien & Laugier 2014, p.65).

<sup>19</sup> Nous précisons ici qu'à travers le terme de politisation l'auteur entend dire que « les citoyens seraient amenés à requalifier des questions initialement non politiques et personnelles en des problèmes collectifs redevables d'une action politique » définition qu'elle tire de LAGROYE J., « Les processus de politisation », in LAGROYE J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 360-361.

Transversales à ce champ de la recherche, les théories de la démocratie délibérative<sup>20</sup> ont participé à porter une nouvelle attention sur les dispositifs *top-down* et public qui « incarnent une opinion contrefactuelle » (Bacqué & Sintomer, 2011 p. 15) et moins sur les mouvements sociaux (Neveu, 1996), qui diffusées par Alain Touraine (1973, 1978) traduisent au contraire l'idée que les acteurs sociaux sont, par eux-mêmes capables de conduire la transformation de la société. Il s'opère donc un changement d'échelle autant dans le résultat de l'engagement des individus que dans leur capacité à former un contre-pouvoir.

Au regard de la littérature italienne concernant la participation, de nombreux travaux (Sebastiani, 2009 ; Valastro A., 2009, 2010 ; Allegretti, 2010, Raffini, 2012) évoquent le fait que la démocratie participative est peu prise en compte par le législateur national italien et à quelques exceptions<sup>21</sup>, qu'elle l'est aussi dans une dimension moindre à une échelle régionale. De fait, bien qu'il y ait une certaine connaissance de cette problématique, les auteurs mentionnent l'absence concrète d'une réglementation et d'une institutionnalisation en Italie.

La conséquence d'un État central faible, à peine légitimé, et des autonomies locales en particulier les villes (Sebastiani, 2009) ont participé à limiter l'enracinement d'une culture participative (Iacopo Luca, 2015, p.6). Néanmoins le niveau municipal est le plus riche concernant les expériences participatives. Il s'y développe des formes singulières avec des « outils souples » qui donnent une réglementation juridique pour une « réelle participation et coopération entre la société civile et les administrateurs » (Iacopo Luca, 2015).

Un changement de paradigme institutionnel, qui a suscité un intérêt et un débat croissant parmi les chercheurs, s'opère depuis une dizaine d'années en Italie dans les formes de collaboration entre municipalités et citoyens actifs pour les opérations de soin ou de régénération des biens communs. L'administration ne doit, a priori<sup>22</sup>, pas être remplacée par les citoyens dans le déroulement des fonctions administratives, devenant des alliés mêlés dans la gestion de la *respublica*. Bien que nous nous penchions plus particulièrement sur la littérature des biens communs dans la suite de cet État de l'art, nous les mentionnons ici pour effectuer d'un rapprochement entre la participation citoyenne et le mouvement des communs, notamment par la dimension commune que peut prendre l'investissement du citoyen dans les processus d'aménagement à travers leur politisation et leur professionnalisation autour de « questions et problèmes collectifs redevables d'une action politique » (Lagroye, 2003, p.360-361).

## LES BIENS COMMUNS, ÉMERGENCE D'UNE CATÉGORIE D'ANALYSE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Notion apparue pour la première fois dans les années 70 sous l'égide de la *Tragédie des Biens communs* (Hardin, 1968), puis reprise et démocratisée par l'économiste politologue Elinor Ostrom vingt années plus tard, avec son article *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, les biens communs forment désormais une nouvelle thématique de recherche dont la vaste littérature illustre aujourd'hui l'intérêt en sciences sociales (Klein 2001 ; Linebaugh, 2008 ; Hardt, Negri, 2009 ; Federici, 2011 ; Festa, 2011, 2016, 2018, 2021 ; Harvey, 2012 ; Dardot, Laval, 2014).

Cependant du fait de sa démocratisation, il s'agit d'une notion aux multiples entrées et de fait les auteurs du Dictionnaire des Biens communs Marie Cornu et Fabienne Orsi s'accordent à dire que si la mobilisation est intense « c'est que la notion autorise à penser le changement social sur la base d'un réinvestissement du collectif, des communautés du partage et de l'usage ». (Cornu & Orsi, 2017).

---

<sup>20</sup> La démocratie délibérative met l'accent sur la mise en discussion publique des grands thèmes politiques et l'ouverture de cette discussion à de simples citoyens (Sintomer, 2011)

<sup>21</sup> Les Régions Toscane, Émilie-Romagne et Ombrie sont les régions qui comptent des expériences de caractère normatif et qui ont apporté sur un plan général un modèle de participation citoyenne insérée dans des processus décisionnels

<sup>22</sup> Nous employons ici le conditionnel car la littérature sur les communs (Festa, 2016a, 2016b, 2019) illustre aussi des cas de complète autogestion des espaces publics, ces premières expériences théoriques ayant été observées dans le cadre notre enquête de terrain

La question des communs est souvent reliée à un ensemble de pratiques et celles-ci peuvent difficilement être assimilées à une définition unique et réductrice (Dardot et Laval 2014, Coriat 2015, Sauvêtre 2016). Cette diversité, aussi bien militante qu'académique, participe en un sens à la mobilisation souvent sans barrières disciplinaires de la notion.

Dans la littérature qui se développe depuis les années 2010, où l'on observe un renouveau académique<sup>23</sup>, on voit apparaître plusieurs critiques sur les travaux d'Elinor Ostrom. Pourtant, ayant démocratisée la question des communs, en renouvelant la pensée autour d'une gestion des ressources uniquement privée ou publique, elle a illustré son travail par des éléments qui ont permis de sortir d'une approche néoclassique des biens et de leur mode de gestion (Ostrom, 1994). Par la suite, Ostrom a aussi participé au développement de travaux autour des systèmes socioécologiques (McGinnis & Ostrom, 2014) interrogeant la capacité à maintenir la soutenabilité « entre, d'une part les systèmes socio-économiques et, d'autre part, les systèmes écologiques, à l'intérieur d'unités appelées systèmes socioécologiques » (Létourneau, 2015 p.9). Cette perspective d'étude n'est pas rappeler les recherches en écologie politique selon lesquelles les sociétés humaines dépendent des éléments naturels de leur environnement, en réintroduisant l'humain à l'intérieur de celui-ci.

Cependant si les travaux d'Ostrom propose une troisième voie pour envisager la gestion des ressources communes, soit une option possible au marché et à l'État, des auteurs comme Dardot et Laval vont plus loin soulignant que les communs pourraient être « un principe général de réorganisation de la société » (Dardot & Laval, 2014 p.155).

Il se détache ici en filigrane l'idée, qui a fait l'objet de nombreux travaux depuis quelques années, que les logiques qui entraînent l'institution des communs peuvent être guidées par l'expression d'un projet politique ou du moins d'une revendication active. Il existe donc une tension entre une vision politico-instituante (Sauvêtre, 2016), c'est-à-dire la pratique collective d'auto-institution et d'autogouvernement (Dardot & Laval, 2014) et une vision des communs comme en ensemble de ressources spécifiques gérées par une communauté d'utilisateurs ou de ce que Sauvêtre qualifie d'« une stratégie économique-politique » (Sauvêtre, 2016, p.78). Se distingue donc d'un côté les pratiques concrètes de mise en commun des ressources et de l'autre l'invocation d'une dimension politique. Bien que les auteurs fassent ressortir ces deux dimensions des communs, nous nous devons de mentionner le fait qu'elles ne sont pas hermétiques.

La dimension politique des communs a aujourd'hui été investie par le champ des recherches académiques et la question des biens communs se développe particulièrement dans des contextes singuliers notamment en Italie. En effet la notion de commun y est au cœur d'expériences et initiatives citoyennes variées « au point de soutenir la constitution de véritables mouvements sociaux et aspirations à changer de société » (Cornu & Osti, 2017, p.45). En atteste la lutte sociale en Italie pour la défense des beni comuni, qui aujourd'hui se développe aussi hors du seul contexte italien<sup>24</sup>. Les communs sont donc devenus à la fois un lieu de réflexion théorique, de débat politique et d'expérience sociale.

C'est principalement à la conjonction de ces deux dernières dimensions que le contexte Italien s'inscrit plus spécifiquement comme l'illustre les nombreux travaux de ces dix dernières années.

En effet, ce sont des mouvements d'émancipation collective pour la défense de lieux culturels, l'espace étant utilisé comme une arme de protestation (Tabusi, 2013), qui ont permis une réappropriation de différents lieux par leurs « occupants ». L'interrogation et les revendications d'espaces comme ressources communes font alors émerger un rapport renouvelé entre biens et personnes (Festa, 2016) jusqu'alors soumis à la seule logique de marché. Il s'agit en effet de questionner la fonction que doit remplir ce bien dans la société (Rodotà, 2012) en se détachant du

---

<sup>23</sup> Sauvêtre considère l'année 2009 comme un tournant clef qui légitime les communs sur la scène publique suite à deux événements charnières : le premier, le Forum social mondial de Belém « qui lance un appel pour la récupération des biens communs » et le second, le prix Nobel d'économie remis à Ostrom « pour ses travaux sur la gouvernance économique et les communs » (Sauvêtre 2016, p.1).

<sup>24</sup> Pour la défense des communs on trouve aussi en France le « Réseau francophone pour la défense des communs » ou encore le mouvement européen en passe de s'organiser depuis la tenue de « l'Assemblée européenne des communs » au Parlement européen.

concept de propriété (privée ou publique), pour doter ces espaces d'une fonction collective par leur occupation, ce que Festa appellera « processus de territorialisation » (Festa, 2012, p.23).

Par ailleurs, Daniela Festa insiste sur le fait que la tradition juridique italienne des « beni comuni » inclut explicitement le patrimoine historique, ceci se traduisant dans la pratique par le fait que les biens culturels étant des biens communs sont des biens, dont, au-delà de la reconnaissance, l'usage collectif doit être orchestré (Festa, 2017).

Les travaux sur les biens communs italiens ouvrent un nouveau champ d'étude qui interroge la capacité des communautés à gérer collectivement des ressources et assurer leur bénéfice présent et futur pour la société. Dès lors, devenant registraire, gestionnaire et gardien de la ressource, les communautés, à travers leur mobilisation, gagnent en « savoirs » dans des domaines variés. Ce constat n'est pas sans faire écho au processus de professionnalisation qui s'observe dans les formes de participation citoyenne et les politiques néolibérales « reconnaissent aujourd'hui de plus en plus les pratiques de prise en charge directe par les citoyens » (Festa, 2016 p.40).

### *Les communs pour penser les enjeux écologiques et sociaux au sein du même paradigme*

Dans la publication *L'alternative du commun* (Laval, Sauvêtre & Taylan, 2019) les auteurs soulignent la nécessité d'observer la diversité des *pratiques du commun* pour analyser comment celle-ci « transforme nos manières de faire de l'économie, de l'écologie, du droit de la politique, [soit] notre manière de faire société » (Laval, Sauvêtre & Taylan, 2019, p.11). C'est inscrit dans cette mouvance que les derniers travaux sur les communs ont fait le lien avec d'autres champs de recherche tels que l'écologie politique.

Avec une définition large des communs, Benjamin Coriat en a dégagé les traits saillants affirmant que les biens communs sont « Des ensembles de ressources en accès partagé et collectivement gouvernées au moyen d'une structure de gouvernance assurant une distribution des droits et des obligations entre les participants au commun et visant à l'exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction dans le long terme » (Coriat, 2015, p.145).

De cette définition se détache en filigrane la question de la durabilité et de la rareté des ressources, de la fragilisation des espaces qui rend « rationnelle » (notre vulnérabilité étant dépendante de ces ressources) la mise en commun et la gestion/administration de ces dernières.

Cette question de la durabilité rappelle aussi la "transposition" qui avait été appliquée par François Ost dans son ouvrage *La nature hors la loi : L'écologie à l'épreuve du droit* (Ost, 2003) des biens environnementaux devenus "patrimoine commun". Par cette transposition, l'auteur entend montrer comment les enjeux environnementaux mobilisent aujourd'hui des collectifs, l'environnement n'étant plus seule prérogative de sphères expertes et fermées alors que ce dernier s'inscrit finalement dans la temporalité longue des relations entre une communauté et son milieu (Magnaghi, 2014) et la volonté de la conserver comme « leg » aux générations futures.

Dans sa dernière production, Festa fait de même en superposant les notions de patrimoine et de biens culturels placés tout particulièrement sous le prisme du paysage comme territoire.

Enfin, les dernières productions dont celles de Francesca Cominelli, *Patrimoine et commun(s) : Une proximité incertaine* dans laquelle les auteurs soulèvent le constat que c'est « dans le domaine de l'environnement, ou plutôt de l'écologie politique, que naît ou renaît la doctrine contemporaine des communs » (Cominelli & al, 2021, p.23) semblent illustrer une évolution similaire à celle évoquée précédemment au sujet du paysage, à savoir qu'explorer le paysage à la lumière du bien commun « focalise l'intérêt sur le sens ou les sens pluriels que les acteurs donnent aux territoires, sans occulter les jeux de pouvoir et les modes d'instrumentalisation » (Sgard & al, 2018, p.56) faisant émerger les nouvelles dynamiques de patrimonialisation collective sous le couvert d'enjeux environnementaux.

Ainsi, la perception et l'émergence d'espaces comme « lieux de discours, de territoire, de subjectivité, de valeurs » (Balibar, 2013, p.78) engage une contre-expertise citoyenne qui transforme le sens de l'espace devenu espace de représentation et d'émancipation collective

(Balibar, 2012), où contester l'ordre du jour du discours public en faisant surgir des thèmes critiques (Calhoun, 1992).

## PROBLÉMATIQUE

Au regard de cette abondante littérature empirique et encore en cours d'élaboration sur la participation des citoyens, il est intéressant de remarquer que, bien qu'abordé dans de nombreux travaux, la participation des citoyens dans le cadre spécifique de la protection des espaces naturels publics sous l'égide des communs reste traitée plus sporadiquement. En effet dans la littérature au sujet des communs et plus spécifiquement celle des travaux italiens, les chercheurs se sont plutôt penchés sur une mobilisation citoyenne concernant des expériences plus sociales ou culturelles qu'environnementales, en s'attardant plutôt sur les conditions propices à la participation (Vallat, 1995, 2004, 2006 ; Berdini 2008 ; Delpirou & Nessi, 2009) et sur les valeurs et motifs de cette participation (Festa, 2012, 2016, 2017). Très peu développent la participation hors du cadre d'un projet urbain ou d'un dispositif institutionnel quelconque. En effet, une grande majorité des travaux de sociologie politique s'appliquent à étudier la mobilisation des « savoirs citoyens » dans le cadre de dispositifs institutionnalisés tels que des projets urbains, un budget participatif ou encore des opérations de rénovation urbaine. Cependant il s'agit ici d'observer et comprendre comment les individus sous le prisme de leur intérêt pour les enjeux environnementaux consacrent leurs savoirs à sa protection et sa gestion dans l'espace public.

Comment se manifeste la participation hors d'un cadre institué par les acteurs publics locaux ? Quel raisonnement et quelle démarche orientent ces mobilisations pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs primaires de participation ?

Un autre aspect apparaît également peu présent dans littérature des communs, à savoir le point de vue des acteurs engagés dans les récents mouvements collectifs eux-mêmes. En effet, on compte encore peu de travaux menés sur les citoyens engagés dans des formes de participation qui s'illustrent par cette « double logique de coopération et de contre-pouvoir » (Nez, 2012, p.141). Quels sont, selon eux, les facteurs qui motivent leur engagement au sein de ces structures participatives ou au contraire les facteurs qui agissent comme des barrières à leur participation ? Comment l'action des citoyens engagés dans de telles démarches est-elle perçue et vécue par ces derniers ? Les citoyens ont-ils l'impression de détenir un réel pouvoir de faire changer les choses, d'être entendus et comment cela s'applique concrètement avec les institutions « légitimement » en charge de la gestion de l'espace naturel ? Comment et dans quelle dimension finalement ces expériences interviennent-elles au sein du processus de construction de la ville ? Comment ces actions participent à la construction du pouvoir d'agir des citoyens allant parfois jusqu'à une réelle professionnalisation ?

**La question centrale de ce mémoire est ainsi la suivante : Comment la participation des citoyens engagés dans une organisation collective permet-elle la protection de la nature en milieu urbain et conduit-elle à la professionnalisation des individus engagés en modifiant leur rapport aux acteurs institutionnels ?**

## Hypothèses de recherche

Il s'agit ainsi d'étudier et de questionner les formes de participation citoyenne et leurs compétences afin de comprendre comment ces dernières participent à protéger une ressource urbaine usuellement sous tutelle d'acteurs publics. Nous verrons également dans quelle dimension la somme des contributions individuelles conduit à faire de l'organisme collectif un acteur central pour la protection de la nature urbaine.

Nous interrogerons enfin les limites de la légitimité du collectif pour saisir les leviers et les freins auxquels le citoyen fait face en matière d'action. Le cadre réflexif à travers la thématique de l'environnement sera mobilisé en transversal pour rendre compte des reconfigurations des certaines formes d'engagement collectif pour l'environnement et pour appréhender dans quelle dimension cela participe à la transformation des espaces publics de la ville.

***Hypothèse 1 : Nous émettons donc ici l'hypothèse que c'est au regard de l'offre limitée par les autorités publiques en matière de participation, que les citoyens se sont saisis des problématiques de gestion de l'espace public délaissé par les acteurs institutionnels. Cela a conduit à des formes de participation bottom up. Ces formes illustrent de nouveaux rapports entre sphère publique et associative sans que ces derniers ne soient à l'initiative des premiers et que cela ne conduise à une institutionnalisation concrète de l'engagement des seconds***

Malgré la présence de ce discours autour des vertus et de la nécessité de la participation citoyenne dans les processus d'urbanisation, il semble que les occasions lors desquelles les citoyens sont vraiment impliqués dans les décisions politiques et entendus à propos des enjeux qui les concernent, se déroulent hors des cadres spécifiques de la démocratie participative ou bien au travers de dispositifs plus souples.

La protection du territoire et la patrimonialisation de ses ressources lorsque leur sont liées divers enjeux tels que les spéculations foncière et immobilière en l'absence d'une régulation suffisante des pouvoirs publics, de l'inégale valorisation symbolique des lieux et de leur appropriation dans la conscience des résidents débouche sur « sphère du politique (...) [du fait] des débats auxquels il donne lieu » (Bret & Commerçon, 2004, p.195).

*Comment se structure la participation citoyenne dans le contexte romain et plus spécifiquement dans le cas empirique de la Caffarella ? Quelle forme prend la participation au sein du collectif les citoyens engagés dans une organisation sociale ?*

***Hypothèse 2 : Nous émettons l'hypothèse que les formes bottom up de participation des citoyens en Italie entraînent une professionnalisation et une politisation de la participation de ces derniers qui fondent leur légitimité et leur implication dans la protection et la gestion de notre terrain d'étude. Ces formes de participation s'illustrent aussi à travers des délégations d'une partie des services aux citoyens organisés***

Bien qu'il s'agisse de se pencher sur l'action des citoyens organisés sous la forme d'un collectif et de la construction d'un savoir mobilisé sous cet ordre pour s'affirmer dans le réseau des acteurs impliqués dans la gestion et la protection de l'espace urbain, il s'agit aussi d'étudier la combinaison des savoirs et motifs personnels de mobilisation des citoyens membres du collectif.

En mobilisant la typologie de modèles de participation citoyenne proposée par Héloïse Nez, nous faisons l'hypothèse que c'est au travers de profils individuels de membres du collectif que ce se construisent la professionnalisation et la politisation de ce groupe dans le cadre de sa participation à la protection et gestion de l'environnement.

*Comment les stratégies développées et déployées pour participer à la gestion de l'espace empirique d'étude sont le résultat d'une mobilisation de savoirs de diverses natures qui participent à la professionnalisation et à la politisation de ces citoyens ? Comment s'articulent-ils dans les faits pour fonder la légitimité du Comité afin que le collectif puisse s'imposer à la table des négociations ? Enfin dans quelle dimension ces pratiques spontanées se rattachent au mouvement des Biens communs autant dans la forme qu'elles prennent que dans les motifs initiaux ?*

***Hypothèse 3 : Nous émettons l'hypothèse que bien que l'action du comité soit le fruit d'une volonté citoyenne et institutionnelle pour la protection d'un espace public de nature sous le prisme de l'intérêt général, la mise en œuvre d'une scène participative non institutionnalisée pour les citoyens révèlent les contradictions de l'action publique et de ses conceptions en matière de gestion des espaces naturels.***

Le citoyen en adoptant une démarche « dynamique » opère dans les faits à une échelle plus restreinte, micro-locale, en matière de périmètre de protection et gestion de l'environnement. Ceci peut constituer un frein à sa légitimité et à sa marge d'action, dès lors qu'elle est aussi confrontée à d'autres acteurs ou problématiques urbaines qui dépassent le seul cadre de l'espace public pour lequel ils se mobilisent.

*Comment les collectifs citoyens du fait de leur implication active dans la protection, de la gestion de l'espace et des enjeux greffent à leur participation une vision « légitime », une vision qui leur est propre et n'est pas toujours partagée ? Cette dernière ne se rapporte-t-elle finalement pas moins dans les faits, même si un intérêt commun pour l'environnement est non négligeable, à un débat sur la nature et les enjeux de protection de ces ressources qu'à son caractère récréatif et son importance dans les modes d'habiter contemporains, définis en termes d'habitabilité (Blanc & Paddeu, 2019, p.5) ?*

### Présentation des terrains d'étude et des critères de sélection

« Le paysage est simultanément empreinte et matrice » (Berque, 1984)

C'est résumé sous le prisme de ces représentations charnières de la nature en ville et de ceux qui participent à leur circulation (Bien culturel, Patrimoine naturel, Paysage culturel) que l'on interrogera en partie les dispositifs et dynamiques de protection du parc de la Caffarella.

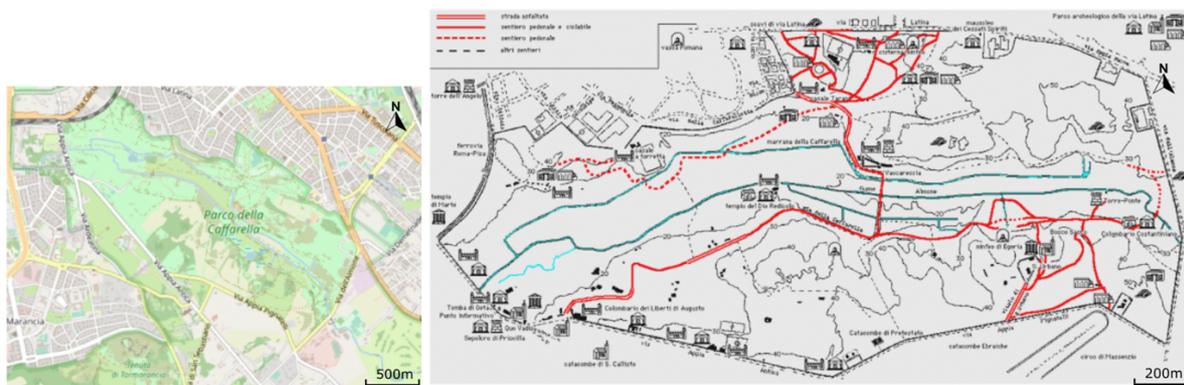


Figure 2. Carte et schéma du parc urbain de la Caffarella (Openstreet map, 2022 ; Gianluca Rossi, 2001)

D'une surface de 190 hectares, il constitue le prolongement urbain du parc naturel régional de l'Appia Antica. D'une surface de 3400 hectares, l'Appia Antica doit son nom à la présence d'une importante voie romaine ouverte de 312 à 190 avant JC qui reliait alors Rome à Brindisi. Cette voie est devenue un lieu de pèlerinage, ponctué par des nécropoles (temples et tombeaux). En outre des villas et des tours participent aujourd'hui à l'élaboration de la perception (originellement aristocratique) d'un paysage remarquable où nature et ruines se mêlent.



Figure 3. Carte du parc régional de l'Appia Antica (réalisation Gianluca Rossi, 2001)

Le nom de la Caffarella dérive du principal domaine historique à appartenant à la famille Caffarelli qui possédait ici des terrains et bâtis et a construit la ferme appelée della Vaccareccia vers le XVI<sup>e</sup> siècle, toujours conservée dans le parc. À partir de 1816, une grande majorité de la vallée appartient à la famille des Torlonia, grande famille de propriétaires fonciers de la noblesse romaine. Loin d'entretenir ce paysage archéologique et naturel, ils obtiennent même l'autorisation de l'exploitation de carrières utilisées pour l'extraction de la pouzzolane. L'établissement d'une loi archéologique en 1820 par les autorités italiennes illustre le commencement de la mobilisation pluri-acteurs qui caractérise tout particulièrement le site. Par ailleurs, c'est la situation foncière de la vallée et le fait qu'elle appartienne uniquement à un grand propriétaire qui la préserve par la suite des extensions abusives de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sous forme de lotissements (Vallat, 1995 ; Quilici 2003).

Nuançant l'idée contre-réformiste qui soutient que le foncier en appartenant à un petit nombre de propriétaires contrevienne à l'élaboration de politiques municipales pour une meilleure protection du patrimoine (Berdini 2007, 2008, 2011; de Lucia 2013), la situation de quasi-exclusivité de propriété de la Caffarella a permis la préservation du site.

La situation stratégique à la périphérie sud de la ville du parc le place néanmoins encore comme un des fonciers les plus attractifs dans une commune marquée par l'opportunisme des grands propriétaires terriens qui ont longtemps imposés leurs règles à une municipalité caduque (Vallat 1995 ; Quilici, 2003 ; Delpirou, Nessi, 2009). Ce difficile évitement de la gestion d'un héritage de croissance extensive en bonne partie abusive et des principes urbanistiques privés qui alimentent une "désynchronisation des processus décisionnels" (Delpirou, Nessi, 2009, p.) et le débat largement diffusé à l'époque d'Antonio Cerdena interfèrent aussi dans la création des outils institutionnels de protection du site (Sanders & al, 2011).

Parallèlement à cette situation foncière singulière, l'idée de la création d'un jardin-parc est largement héritée des perceptions et de l'intérêt que lui portent les élites du site comme un "paysage imbriquant nature et ruines" (Sanders & al, 2011, p.95).

La construction de son image est avant tout publique et ce notamment depuis la fin de la Renaissance et le début des Lumières, le site ayant été le théâtre de l'inspiration de nombre d'artistes. Des poètes, des écrivains aux peintres, ces "grands touristes" (Montella, 2018), promeneurs du "Grand Tour", passage obligé des jeunes aristocrates et artistes dépeignent déjà la valle de la Caffarella comme un exemple symbolique de l'équilibre entre Homme et la nature.

Cette source d'inspiration a participé un temps à la construction de l'image du parc et de son histoire qui ont contribué à la mobilisation des citoyens (Comité du parc de la Caffarella) et associations (Italia Nostra) à partir des années 1970, qui se présentent comme « l'un des outils les plus riches et sains » (Dubbin, 2012, p.23) pour contrebalancer des rivalités institutionnelles et le manque d'intervention directe de l'administration publique.

La croissance du mouvement environnemental de base en Italie a déterminé, également dans le district d'Appio-Latino, la formation d'une association présente dans la réalité socio-territoriale locale, qui règle son action en étroite conformité avec les besoins socio-environnementaux immédiats.

De fait, l'expression au niveau local-communautaire des populations de plus en plus soucieuses de la qualité de l'environnement et, plus généralement, de la qualité de vie elle-même, amènera en 1984 à la création du Comité du Parc de la Caffarella.

Association écologiste, il est fondé dans le but de sensibiliser les citoyens et autres acteurs du territoire au site de la Caffarella et à sa dégradation, par le biais d'initiatives visant à redécouvrir, valoriser et défendre l'immense patrimoine environnemental, historique et archéologique de la Vallée de Caffarella.

Ainsi le cas de la vallée de la Caffarella permet de comprendre comment les « processus de patrimonialisation s'élaborent dans la durée » (Sanders & al, 2011, p.45). En effet, les travaux, les publications et les différents règlements édictés quant à la gestion de ce parc illustrent que "ces évolutions portent sur tout ce qui fonde l'action" (Noisette, 2016, p.86). Ce sont les visions et intérêts des différents groupes (institutions, association, citoyens...), leurs connaissances et la façon

dont elles sont réceptionnées par les autres membres acteurs du territoire qui, dans le cas de la Caffarella, greffées à d'heureux hasards contextuels, esquissent les différentes mesures de protection et valorisation de la nature.

Dans ce cas, la projection des représentations culturelles historiquement des élites urbaines (Sanders & al, 2011) puis aujourd'hui d'association tels qu'Italia Nostra ou le collectif de citoyens du parc contribuent à interroger depuis les historiques interactions entre acteurs publics et acteurs privés (Revel, 1996), la relation entre les activités urbaines et la nature. C'est inscrit dans cet universel équilibre public-privé que se construit le triptyque préserver, valoriser, et réhabiliter pour l'exceptionnel cas de la Caffarella. Ce triptyque soulève et mobilise par ailleurs les "trois grands domaines classiques de ce dialogue : l'action foncière, le choix des activités exercées, l'ouverture des accès" (Noisette, 2016, p.87). Bien qu'il n'émerge pas un modèle, l'appropriation publique est souvent considérée comme garante d'une certaine protection. Dans le cas de la Caffarella, les intérêts privés ont finalement pourvu à la préservation de la vocation de ces espaces alors qu'aujourd'hui les enjeux de gestion sont au cœur du débat.

En conclusion, la situation du parc de la Caffarella peut se caractériser ainsi : un site aujourd'hui considéré comme "*bien commun*" ou "*bien culturel*" (Festa, 2016 ; Festa 2021) sur un foncier partiellement privé qui illustre comment les interactions projettent dans l'espace naturel des enjeux, parfois divergents, et une participation qui doit "garantir l'épanouissement de la personne dans sa dimension individuelle et collective" (Festa, 2021, p.78).

### **Note de recherche (terrain) – Méthodologie**

C'est donc le constat de la particularité du terrain du parc de la Caffarella qui a conduit à la problématique, et non la formulation d'une question qui a conduit au choix d'un terrain. Intriguée par les mutations des stratégies locales de conservation et protection de cet espace singulier, c'est à travers l'analyse de la mutation de ces discours que nous souhaitons illustrer à l'aide du cas de figure du parc de la Caffarella comment la perception du site a favorisé sa préservation et comment la mobilisation contemporaine d'arguments environnementaux prend racine dans une histoire longue, qui ne saurait se détacher, et ceci étant particulièrement lié au contexte de la ville de Rome, du sentiment consubstantiel que « nature » et « culture ».

La démarche méthodologique suivie pour mener à bien cet exercice sera celle de la monographie (Hamel, 2010), c'est-à-dire l'étude approfondie d'un espace géographique unique et délimité. Elle entend compléter de façon plus localisée et donc plus exhaustive sur le territoire étudié les premiers travaux universitaires menés sur la Caffarella et notamment l'étude menée dans le cadre du PIRVE<sup>25</sup> et de la publication de l'ouvrage *Écologies urbaines sur terrain* (Blanc & Barles, 2016) qui lui fera suite.

Bien que les politiques en matière de protection du parc aient été construites sur le temps long et par des acteurs avant tout régionaux ou nationaux, il s'agira aussi de s'attacher à "observer au plus près la succession des décisions locales conduisant progressivement à la transformation de la ville" (Lorrain, 2018, p.56), et ce notamment quant à l'attention portée sur la gestion du parc qui mobilise, elle, des acteurs de différentes échelles.

Avec cette étude nous choisissons d'appréhender au mieux les outils de gestion et de protection du parc de la Caffarella en variant les méthodes employées au cours de ce travail dans l'intention de restituer au mieux les conséquences d'un contexte aussi singulier que celui du site dans le cadre de sa protection et gestion.

Pour ce faire, nous avons adopté une approche principalement qualitative en nous appuyant sur des sources diversifiées.

Puisque notre choix consiste à documenter l'expérience de la participation des citoyens pour la protection et valorisation de l'espace du parc de la Caffarella, nous nous efforcerons le plus possible de donner la parole à ceux qui la vivent, c'est-à-dire aux membres du Comité. Selon Raymond

---

<sup>25</sup> Sander, Agnès et al. "Préserver La Nature En Ville: Une Coproduction Inscrite Dans La Longue Durée." *Geografares* 10 (2012): 55-98.

Quivy et Luc Van Campenhoudt « une expérience, un phénomène ou une réalité sociale reste incompréhensible si l'on ne le met pas en relation avec le sens que les acteurs impliqués lui attribuent » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006, p. 90). Enraciné dans le courant épistémologique de l'approche compréhensive, l'emploi d'une stratégie de recherche qualitative semble donc tout à fait indiqué pour nous saisir de la perception qu'ont les citoyens de leur expérience de participation. Notre méthodologie s'appuie sur deux types d'approches : l'analyse documentaire et une enquête de terrain qui s'appuie sur nos observations lors de visites guidées ou de présentations publication d'un livre, et la seconde, des entretiens que nous avons réalisés auprès de plusieurs membres du Comité.

L'analyse documentaire constitue une part essentielle de notre travail. Elle la principale source d'information sur le contenu, les objectifs et les enjeux des politiques publiques romaines qu'il s'agisse des politiques de la Municipalité indirectement ou des politiques régionales qui ciblent. Une part importante du travail de terrain a été consacrée à la collecte de ces documents institutionnels sur l'organisation et la mise en œuvre de la protection de l'espace naturel urbain pour comprendre avec quel schéma institutionnel le Comité avait à agir. Cela a constitué notre première étape de recherche car les acteurs qui traitent de cette thématique sont difficiles à identifier. Mais pour comprendre aussi dans quel système d'acteur le Comité évolue nous avons également souhaiter en apprendre plus sur le cadre institutionnel, politique et administratif/réglementaire sur lequel il fonde son action.

Outre la documentation des archives<sup>26</sup>, nous avons également réalisé des entretiens avec une professeure d'urbanisme de l'université de la Sapienza, Madame Clara Mattogno, ainsi que Madame Mirella Di Giovane, aujourd'hui architecte mais qui fut un temps la directrice à l'environnement de la Municipalité de Rome (*Roma Capitale*).

Ces deux entretiens nous permettrons donc de saisir les enjeux de la participation du Comité dans la protection du parc en tant que bien commun.

Par ailleurs en poste à la Municipalité lors d'années particulièrement actives du Comité, Madame Di Giovane fait partie des acteurs institutionnels qui a pour beaucoup collaboré avec le Comité. De fait, bien que nous concentrons sur la participation des citoyens, obtenir un entretien avec un acteur tel que Madame Di Giovane, reste pour nous une opportunité pour saisir comment l'action du Comité est perçue en dehors du cadre de ces membres. Ces informations nous permettrons donc d'introduire le cadre général (urbanistique, institutionnel, politique...) dans lequel se déploie l'action du Comité, avant d'étudier plus spécifiquement cet organe et les membres qui le composent. Une difficulté à identifier les initiatives sur le terrain a été renforcée par le fait que notre étude fut menée dans un pays étranger.

Finalement, le Comité étant l'acteur le plus disponible pour nous recevoir, nous avons donc pris contact avec eux avant de nous rendre régulièrement sur terrain pour étudier les projets participatifs que ce dernier initie. Ces observations sur terrain, qui sont avant tout le suivit des événements du Comité sur site, sa communication sur les réseaux sociaux, les apports de la sociologie des réseaux sociaux (Mercklé, 2016) ayant mis en lumière les effets structurant pour les collectifs de la mobilisation de ces canaux. Ces observations ont été complétées par la conduite de 11 entretiens semi-directifs, dont 9 avec des membres du Comité<sup>27</sup>.

Parallèlement à cette approche qualitative, pour comprendre dans quelle mesure la démarche du Comité s'inscrivait dans une dimension professionnelle, nous avons tenu à réaliser un travail quantitatif de recensement.

En effet, pour saisir non plus seulement d'un point de vue d'acteurs institutionnels comment le Comité et son implication était reconnue, nous avons réalisé une revue de presse.

Cette revue de presse a pour but de nous permette de saisir dans quelle dimension l'implication du Comité est légitimée par des professionnels de la recherche ou encore d'un point de vue médiatique.

---

<sup>26</sup> Archives disponibles dans les bases du Ministère de la Culture (Ministero per i Beni e le attività culturali) ou encore celles de l'association Italia Nostra.

<sup>27</sup> Les annexes 6 et 7 présentent la liste des entretiens semi-directifs réalisés ainsi que les grilles d'entretien

À partir d'un corpus d'articles et de documents audiovisuels de presse, mais aussi d'articles universitaires, nous cherchons à identifier les principales justifications de l'identification du Comité comme acteur clé de la protection de la Caffarella.

Qu'il soit cité directement par le biais d'entretien ou encore que ses productions libraires sont citées comme source bibliographique, constitue pour nous les sources du discernement du Comité et constitue des preuves de la professionnalisation de cet organe collectif mais aussi de ses membres. Cette revue de presse participera donc à illustrer la légitimation du Comité et de sa reconnaissance comme acteur professionnel opérant pour la gestion et la protection du parc de la Caffarella à Rome.

### ***Déroulement du mémoire***

Dans un premier temps, nous nous attacherons à définir la structuration de la participation à l'échelle du parc de la Caffarella en analysant l'organisation des politiques de protection et de gestion de la Caffarella (chapitre 1) et présentant comment l'insertion du Comité dans le schème d'acteur relève d'une forme d'expérience spontanée (chapitre 2). Dans un second temps, nous chercherons à déterminer les effets concrets de l'expérience du Comité sur sa participation. En partant du Comité, nous montrerons que sa participation relève d'une affirmation d'un savoir collectif pour s'imposer comme acteur légitime (chapitre 3) elle-même façonnée par la somme de savoirs citoyens de ses membres. Nous verrons à travers une typologie empruntée à Héloïse Nez comment le savoir d'usage (chapitre 4), le savoir professionnel (chapitre 5) et le savoir militant (chapitre 6) ont participé à la professionnalisation de la participation du Comité pour la protection du parc. Dans un troisième temps, nous mettrons chercherons à identifier les obstacles à la pérennisation de l'activité du Comité (chapitre 6) et terminerons par porter une attention sur les limites d'une participation hors cadre institutionnel (chapitre 7).

# **PARTIE I – LA STRUCTURATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR LA PROTECTION DU PARC DE LA CAFFARELLA**

L'objectif de cette partie consiste à analyser comment s'est structurée la participation citoyenne pour la patrimonialisation dans un premier temps, puis la protection et la gestion de la Caffarella. En effet, cet engagement citoyen pour l'environnement de la vallée, est issue d'une conceptualisation plus large de cet espace public par l'action publique.

Le politiste Érik Neveu rappelle que l'étude des mouvements sociaux « ne peut se penser que relationnellement dans une cartographie fine des des acteurs en présence, des cadres institutionnels, des rapports de force » (Neveu, 2020, p.319).

Ainsi, pour saisir l'influence que peut avoir la sphère institutionnelle sur la mobilisation du Comité, il est donc nécessaire, dans un premier temps, de comprendre le système d'acteurs qui exhorte les membres du collectif à agir. Cette partie a donc pour but de rendre compte du schème d'acteurs institutionnels, de leurs référentiels d'actions et des logiques contradictoires qui les animent. Elle vise à répondre à la question de savoir comment se constitue et s'organise la participation citoyenne à partir de ce contexte institutionnel singulier.

La prolifération des documents et lois en lien avec la protection et gestion du parc pour la patrimonialisation du paysage multiplie les échelles d'acteurs et leurs compétences avec lesquelles le Comité doit interagir. Malgré la présence de ces différents acteurs sur terrain, nous démontrons, comme nous avons pu le noter et autant qu'il nous l'a été mentionné par les enquêtés, que le cadre politique peine à articuler ses actions respectives pour la protection et la gestion du parc. Nous montrerons que ces politiques ont donné naissance à un système d'acteurs qui se présente de manière fragmentée (Chapitre 1) et que ce dernier, loin d'être un obstacle, suscite des formes de participation singulières (Chapitre 2).

# Chapitre 1. L'organisation des politiques de protection et gestion du parc de la Caffarella

## 1.1.1. Contestations savantes et populaires à partir de la seconde moitié du XXe siècle

### *Un site unique ou le dépassement de la dichotomie nature culture*

L'Italie constitue un cas particulièrement intéressant en matière de patrimonialisation de ses espaces naturels. La législation aujourd'hui en règle est largement issue des préoccupations et mobilisations antérieures qui, dès le milieu du XIX<sup>ème</sup> (Quilici, 2003), ont participé à l'élaboration des politiques publiques. De fait, pour appréhender les racines de ces protections environnementales et leurs attaches aux questions patrimoniales paysagères, le parc de la Caffarella représente un objet d'étude sensiblement illustratif. La notion de paysage et la progressive mutation de sa définition sous le prisme des enjeux écologiques offre un nouvel éclairage quant à l'évolution des perceptions communes en matière de nature en ville et d'aménagement. Cette perception conduit à faire du paysage une entrée pertinente pour « construire une démarche collective pour ménager des territoires à partir de leurs qualités perçues et vécues » (Davodeau, 2013, p.104).

Alors que la vallée de la Caffarella appartient au parc régional de l'Appia Antica, nous ne l'avons pas étudiée dans son intégralité, bien que la protection de la vallée soit liée à cet ensemble. La partie du parc que nous étudions, proche du centre-ville de Rome, concentre à la fois les plus fortes valeurs symboliques et en termes de cadre de vie, et les plus fortes valeurs foncières, ceci représentant autant d'enjeux et de sujets de débats (Sanders & al., 2011).

Le site est en effet façonné par des pratiques diverses. Il est aussi support de différents usages et, selon les époques et les points de vue, il peut être perçu de différentes manières. Ressource culturelle ou économique, paysage, élément constitutif d'un cadre de vie ou encore, ressource éco-systémique sont autant de perceptions et d'usages qui ont participé à l'élaboration du Plan de la Caffarella, comme nous l'indiquait Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella « Le plan était basé sur de nombreuses études, même très avancées, de divers types, de nature floristique, faunique, géologique et aussi de toutes les études préexistantes, également faites de recherches archéologiques et toujours travaillées en étroite collaboration avec la Surintendance archéologique »<sup>28</sup>

L'ensemble de ces perceptions des éléments naturels et culturels qui caractérisent le parc sont aujourd'hui convoqués sous la qualification de Parc archéologique comme elle se prêtait à nous l'indiquer :

« Il a des valeurs naturalistes, mais ce n'est pas un parc, c'est avant tout un parc paysager archéologique »<sup>29</sup>  
La classification du parc en tant que Parc Paysager Archéologique n'est pas anodine et fait écho à l'approche culturaliste de la nature (Donadieu, Perigord, 2007) attachée au paysage. C'est sous ce prisme que s'établit la connexion nature culture dans la réglementation italienne, somme d'une diversité de juridictions qui illustrent la complexité du parc de la Caffarella.

### *Une mobilisation protéiforme convoquée sous l'unité du patrimoine point cardinal pour la protection du « territoire »*<sup>30</sup>

---

<sup>28</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

<sup>29</sup> *Ibid*

<sup>30</sup> Nous soulignons ici le terme territoire car il constitue, selon Daniela Festa, la prospective qui unit l'ensemble des normes juridiques pour la protection des biens de divers natures (art, paysage, environnement...)

Au regard de la Constitution italienne, le « secteur » du paysage est associé à d'autres vastes domaines que sont la culture ou encore l'art. Ces différents secteurs sont rassemblés légalement sous la formule « patrimoine culturel » ou « biens culturels » (art.9 de la Constitution)<sup>31</sup>.

Ainsi cette formulation particulière entend réguler à la fois les biens culturels et naturels tous les deux rassemblés sous un dénominateur commun. Ce dernier établit la connexion entre patrimoine et paysage et via ce dernier avec le territoire, ceci étant un « trait distinctif de la tradition italienne » (Festa, 2021, p.5). La connexion entre biens culturels et biens paysagers prend racine dans la pensée géographique et les études urbaines qui révolutionnent l'approche de l'aménagement. Issus d'une école territorialiste originale, les intellectuels Lucio Gambi et Antonio Cerdena y développent une vision intégrée à partir de travaux critiques dans les années 1960-1970.

La figure Antonio Cerdena, archéologue et homme politique de la « Gauche italienne indépendante » aussi membre fondateur en 1955 de l'association Italia Nostra, rédige sa première tribune "I ganster dell'Apia Antica" (Cerdena, 1953). Inspiré par cette vision d'un ensemble monumental et paysager indissociable devant faire l'objet d'une sauvegarde territoriale, il dénonce notamment « l'attentat » dont est victime la Caffarella, faisant référence aux nombreux projets d'urbanisation et à la spéculation immobilière de la Société Générale Immobilière (SGI)<sup>32</sup>, société qui monopolise les propriétés privées du site.

Cette tribune de Cerdena est identifiée par beaucoup (Quilici, 2003 ; Dubbini 2012) comme le vecteur de l'action pour la patrimonialisation du parc fondée sur l'altercation directe de la sphère institutionnelle pour une prise de « responsabilités » afin de protéger l'Appia Antica en tant que « monument unique à sauver religieusement intact ». (Cerdena, 1953, p.2).

Le rapprochement avec le paysage de la dimension historique du site a contribué à « éclaircir la composante immanente et vivante du patrimoine, non seulement comme héritage du passé mais comme ensemble d'éléments constamment réappropriés et potentiellement sources de nouvelles valeurs sociales » (Festa, 2021, p.10).

Le mouvement académique italien est joint par des contestations populaires, des groupes de citoyens, tels que le Comité de la Caffarella, qui insistent sur les menaces de dégradation, de spéculation, voire de disparition du site. Ces mouvements peu à peu mobilisent des arguments environnementaux dans leurs revendications. On assiste à l'émergence d'un lien fort (certes anthropisé) entre hommes et nature, qui se conjugue avec la dimension paysagère du site, animant encore aujourd'hui les enjeux de conservation. Le territoire comme processus coévolutif unitaire entre une société et son milieu naturel et culturel (Magnaghi 2014) marque le caractère collectif des revendications.

### *Vers une progressive institutionnalisation du site*

La dimension environnementale que prend la mobilisation met en lumière une relation plus intimiste, liée à un cadre de vie alors que la dimension paysagère s'attache à une approche plus culturaliste de la nature (Donadieu, Perigord, 2007). La mutation progressive des enjeux trouve des relais juridiques : le Code de 2004 (art. 2.3)<sup>33</sup> qui reprend la même approche de la Convention européenne du paysage (2000) où le terme « Paysage » désigne « une partie de territoire telle qu'elle est perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention Européenne du Paysage, 2000).

---

<sup>31</sup> Les formules « biens culturels » ou « patrimoine culturel » qui correspondent aux "témoignages matériels ayant valeur de civilité" (Commission Franceschini, 1967) sont plutôt récentes en Italie. L'expression « biens culturels » entre dans le vocabulaire officiel d'abord par le biais de l'institution du ministère des Biens culturels (1975) et ensuite avec l'actuel Codice per la tutela dei beni culturali e del paesaggio (d. lgs. 22 maggio 2004, n° 42). À l'époque de l'élaboration, le patrimoine historique et artistique est de prime abord et de manière originale associé au paysage. Ainsi, la notion de patrimoine culture embrasse un ensemble d'œuvres, monuments, musées et paysages collectivement associés à un territoire.

<sup>32</sup> La Société Générale Immobilière, est l'un des principaux propriétaires fonciers et investisseur immobilier dans l'après-guerre à Rome, avec laquelle les Gerini (nouveaux propriétaires du site par alliance matrimoniale avec les Torlonia) établissent une relation privilégiée (Bonomo, 2006)

<sup>33</sup> Il nous semble essentielle de mentionner le fait que « Les disciplines juridiques des biens culturels et des biens paysagers soient distinctes au sein du Code qui leur est conjointement consacré – ce qui affaiblit considérablement leur caractère unitaire » (Festa, 2021, p.4)

De fait, la multiplication des revendications environnementales citoyennes et associatives des années 1970 ont suscité une réinterrogation de la « vitalité » de la norme juridique poussant à son actualisation et à sa redéfinition. L'art. 9 suite à l'approbation de la Constitution, contribua largement à l'émergence de la question environnementale juridique. Il devient ainsi « la pierre angulaire de la question territoriale » (Festa, 2021, p.5) liant art, paysage, social (*via* la santé) et environnement (conjointement aux art. 2, 32, 41 de la Constitution). Ce rapprochement avec le paysage a ainsi contribué à éclaircir la composante immanente et vivante du patrimoine, dès lors héritage du passé mais comme un ensemble d'éléments constamment réappropriés et potentiellement sources de tensions.

La scène institutionnelle avec un répertoire de compétences, d'actions et de normes (à l'échelle infra) aussi variées que la perception de la Caffarella témoigne de la difficulté à concilier tous les enjeux du site. Ce sont divergences en matière de perceptions, de gestion et valorisation du site, comme nous allons le montrer par la suite, qui conduisent au développement d'une forme de gouvernance partagée que nous détaillerons par la suite.

### **1.1.2. Une politique de protection faiblement lisible à l'échelle du parc de la Caffarella**

Aujourd'hui, étudier la manière dont les différentes parties prenantes de la constitution, de la gestion et de la préservation du parc, agissent et interagissent, constitue une entrée pertinente pour saisir dans quel contexte juridique et politique se déploie l'action citoyenne pour la Caffarella.

Cependant, le réseau d'acteurs publics, aujourd'hui mobilisés pour la valorisation de la Caffarella, est aussi le résultat d'un contexte urbain singulier. Il nous semble de fait indispensable, pour comprendre comment s'est structurée la scène institutionnelle contemporaine, de revenir sur le développement urbain de la seconde moitié du XX aux alentours du parc de la Caffarella.

#### ***Les conditions de vie dans l'Agro Romano après la Seconde guerre mondiale***

Le parc de la Caffarella fait cas d'école pour que ce qu'évoque la chercheuse Marie-José Fortin au sujet du paysage, à savoir que « dès lors qu'il est abordé selon dans une perspective de gouvernance, le paysage s'inscrit dans une réflexion politique : sur les acteurs, les rapports de pouvoir, les processus de décision, les logiques de gestion » (Fortin & al, 2019, p.78). La chercheuse amène à être prudent quant au schéma d'intervention des d'acteurs publics impliqués dans les processus de gestion et/ou protection du parc, car c'est à travers ce réseau que s'établissent les processus individuel ou collectif de protection et de valorisation du paysage.

C'est en partant du contexte local que nous espérons saisir la mesure dans laquelle la répartition des compétences et la collaboration entre ces différents échelons administratifs s'est coordonnée.

Rome étant dotée d'une importante superficie agricole soit approximativement 45% de sa superficie totale (Cavallo & al. 2015), ceci en fait aujourd'hui l'une des plus grandes villes agricoles de l'Union Européenne (Gramiccia, 2010).

*L'Agro Romano* autrement connu sous le nom de *Campagne romaine* constitue aujourd'hui une des plus larges réserves naturelles et parcs agricoles de la ville. Cette superficie particulièrement attractive en matière de foncier disponible a dès lors fait l'objet d'intérêts immobiliers multiples au cours des deux derniers siècles qui ont mis en péril les espaces naturels dont elle était composée. Aujourd'hui patrimonialisés, la pérennisation de ces espaces est en partie le résultat des luttes urbaines militantes et académiques qui s'échelonnent tout au long du XIX et XXème siècles détaillés précédemment.

La ville, a connu une large extension dans le courant des années 60, en lien avec ce que la chercheuse Daniela Festa attribue à des migrations internes liées à la modernisation de la capitale. Ces dernières ont doublé la population de la ville, donnant naissance à une structure urbaine caractérisée par de nouvelles banlieues (Festa, 2009). La ville s'est alors développée sur deux niveaux, le formel et l'informel, s'implantant dans la campagne romaine où, en plus des banlieues romaines mussoliniennes, de nombreuses agrégations urbaines se sont établies illégalement à la périphérie de la ville (Vallat 1995). Face à cette importante croissance démographique, le Plans

d'Aménagement Général (PRG) de la Municipalité centrale ont perdu leur capacité à orienter le développement urbain vers l'intérêt général.

Ce développement de la cité métropolitaine romaine constitue une particularité cruciale (Insolera 1976) comparativement à une large partie des autres grandes villes italiennes.

L'extension de Rome s'est faite et se fait encore en dehors des plans régulateurs et d'une planification institutionnelle (Berdini 2008, Cerasoli 2008) et c'est de fait en ces termes que nous mobilisons la notion d'informalité urbaine d'Anna Roy, qui se caractérise par l'absence de réglementation et de planification formelle (Roy, 2005). Cette informalité peut se manifester dès lors par une appropriation de l'espace ou même de bâtiments publics à des fins privés (Certomà 2016). Berdini, pour caractériser le développement spontané des périphéries dans les années 1970, évoquera l'accaparement des villes par le marché financier (Berdini, 2008).

Dans le cas plus précis de l'Italie et plus encore de Rome, la situation actuelle s'explique en raison des fonctions de planification, qui, ayant profondément transformées n'ont pas permis aux villes de « résister à une expansion urbaine incontrôlée [ni] rester indépendantes à l'égard du lobby des grands intérêts immobiliers » (Festa, 2016, p.26).

### ***Une multiplication des échelons qui complexifie la lisibilité de la protection pour le parc et fragmente l'espace urbain***

Le géographe Adrien Delpirou trace les traits saillants du contexte urbain romain aujourd'hui fragmenté en remontant à leur origine historique.

Pour lui, cette fragmentation urbaine s'explique par le fait que Rome, « [est depuis] longtemps marquée par une structure incomplète et un « déficit de modernité »<sup>34</sup> » (Delpirou, 2011, p.10). Afin d'explicitier le son propos, l'auteur donne trois raisons principales que nous mobiliserons pour comprendre la scène institutionnelle qui se déploie dans le contexte évoqué plus haut et la gouvernance territoriale contemporaine à l'œuvre sur le site de la Caffarella.

La première raison est l'identification d'une forme d'urbanisme en proie à des intérêts privés, résultat de logiques spéculatives et extensives issues du milieu entrepreneurial romain.

Le second motif que mobilise Delpirou, emprunté à l'analyse de Bocquet, est issu de l'environnement institutionnel conflictuel. L'État italien a limité « les ressources techniques et financières attribuées à la municipalité, rendant purement formelle son autonomie administrative » (*Ibid*, p.12).

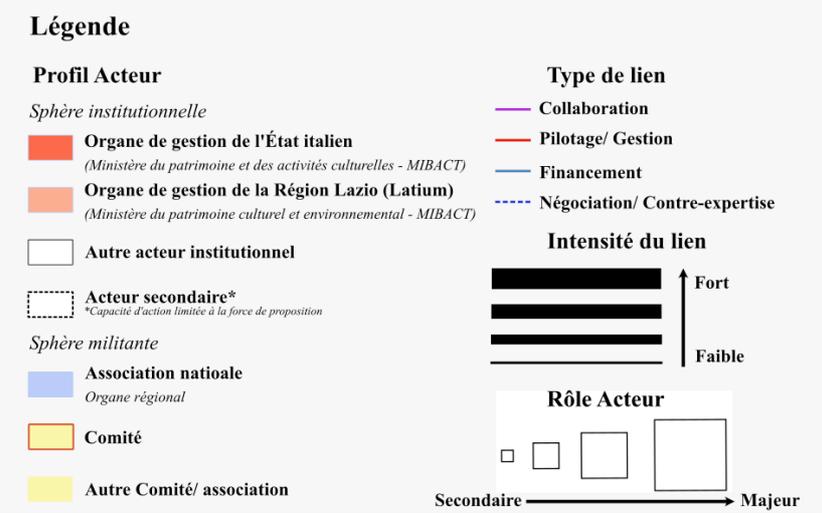
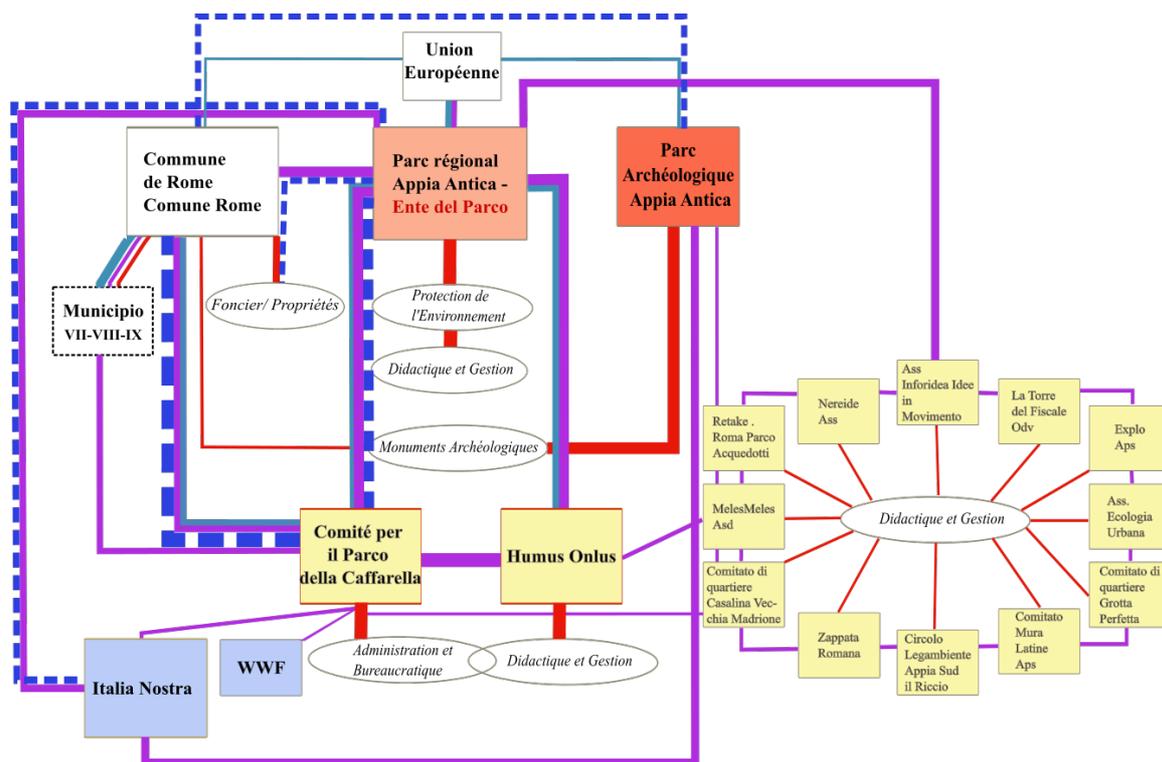
La troisième raison est liée aux « carences historiques de l'urbanisme opérationnel en Italie » qui se vérifient d'autant plus à Rome où la planification urbaine « a été systématiquement contournée et la plupart de ses instruments de mise en œuvre échappent encore aujourd'hui, à des degrés divers, au contrôle public » (*Ibid*, p.13).

Nous userons du cadre de l'analyse du géographe pour expliciter les logiques qui ont conduit et influent (en partie) aujourd'hui le jeu d'acteurs contemporain pour la protection de la Caffarella. Ce dernier formule un exemple particulièrement éclairant quant à l'illustration de l'urbanisme fragmentaire romain.

La sphère institutionnelle intervenant sur la Caffarella complexifie la patrimonialisation du site ceci du fait que les politiques se trouvent à l'interstice entre : une multiplicité d'acteurs, aux compétences variées qui interviennent à différentes échelles (voir figure 5). Ces différentes composantes de la sphère publiques ont régulièrement conduit à des superpositions administratives, souvent contradictoires, ces dernières ayant eu des conséquences en matière d'aménagement et de protection de la zone.

---

<sup>34</sup> Cette formule est empruntée par le chercheur à Francesco Rutelli, maire de Rome de 1993 à 2000



Nous avons à spécifier qu'il s'agit d'un schéma interprétatif de la sphère institutionnelle et militante avec lesquelles a à interagir le Comité en tant collectif actif pour la protection pour le parc de la Caffarella.

Nous avons souhaité délibérément réaliser ce schéma à l'échelle des acteurs intervenant à l'échelle du parc de la Caffarella. Dans le cas du parc régional de l'Appia Antica, nous aurions eu à produire une cartographie élargie des acteurs qui n'avait pas objet à servir dans le cas de notre étude.

Notons tout de même que pour une étude à l'échelle de l'Appia Antica, et la sphère institutionnelle en présence nous aurions à ajouter :

- La Municipalité de Ciampino (commune située au Sud-Est de l'Appia Antica et de Rome)
- La Municipalité de Marino (commune située au Sud-Ouest de l'Appia Antica et de Rome)
- Le Municipio I

Figure 5. Schéma réalisé à partir des informations collectées lors de l'entretien avec Roberto Federici. Réalisation personnelle le 9 août 2022.

**La Municipalité de Rome : principale propriétaire de la Caffarella et orpheline de compétences**

Les logiques spéculatives extensives de l'entrepreneuriat privé (première raison selon Adrien Delpirou), autant que les carences de l'urbanisme (troisième raison) sont deux éléments inhérents au site de la Caffarella, qui ont contribué à le façonner dans le temps.

Si la Région Lazio (Latium) et l'État italien « n'interviennent pas » à proprement parler sur le site, nous entendons ici qu'ils bénéficient d'un relai opérationnel sur site *via* les Autorités du parc (Ente del Parco et Autorité du parc archéologique) de la Caffarella, ils jouissent de compétences juridiques et d'intendances sur la zone. La Municipalité de Rome, elle, ne bénéficie d'aucune compétence d'administration directe sur le parc. Toujours-est-il, qu'elle a joué, et joue encore, un rôle cardinal dans l'évolution de la patrimonialisation du site.

Étant en partie propriétaire de terrains publics de la zone, elle possède un pouvoir décisionnel fort en ce qui concerne la ressource foncière alors que parallèlement elle n'a aucun « compétence » gestionnaire comme les autres échelons.

Le contexte urbain de la périphérie romaine et de son développement a particulièrement marqué l'action contemporaine de la Municipalité de Rome autant qu'elle a pu la structurer par le passé.

Daniela Festa explicite clairement à travers un triptyque carenciel de moyens, la difficulté des pouvoirs publics, et plus encore, de la Municipalité, à gérer et maîtriser le développement parfois abusif de la ville. La Comune de Rome manque, en effet, de moyens institutionnels, de moyens techniques et surtout de moyens financiers.

Face à ces déficits, la Municipalité en « position de faiblesse face à la pression des constructeurs »<sup>35</sup> instaure progressivement des instruments de dérégulation de ses propres plans, ces derniers devenant « l'expédient technique qui transfigure le modèle de développement urbain » (Festa, 2016 p.4).

Finalement dès le début du XXème, les mécanismes complexes de négociation avec les sociétés privées configurent et rythment les politiques publiques, et les droits de construction du Plan de Régulation Général (PRG) fluctuent fonction des administrateurs dans un schéma corruptif général : « Je pense donc que la corruption est un phénomène intrinsèque à la culture italienne. C'est un fait structurel, je ne sais pas Oui je veux dire, la corruption est partout, dans n'importe quel pays, mais en Italie, il est à un niveau tel qu'il est criminel »<sup>36</sup>.

Les tentatives d'instauration de normes et de plans sont victimes de ce climat corrompu qui menace la patrimonialisation de la vallée de la Caffarella sur le long terme, le site étant marqué par une alternance entre valorisation et logiques spéculatives à l'intérieur même de l'organe municipal (voir fig. 6 ; Cf annexe 1).

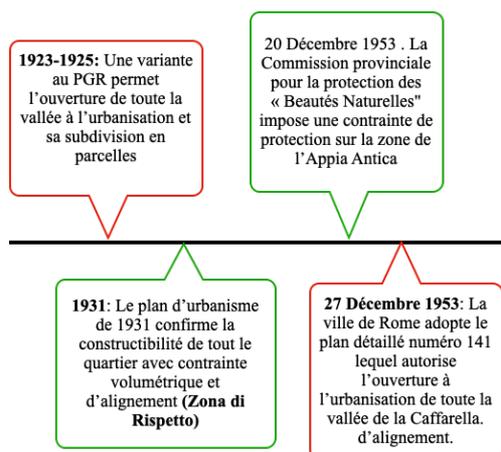


Figure 6. Extrait de la frise chronologique réalisée à partir des informations collectées lors de l'entretien avec Mirella Di Giovine et aux archives Cederna, Réalisation personnelle le 19 août 2022.

Nous retiendrons que la première tentative de protection (implicite) remonte à 1931, alors qu'il est adopté un plan qui laisse apparaître, pour la première fois sur un document de planification, la préservation d'une zone très limitée<sup>37</sup> de l'Appia Antica, la « Zona di Rispetto » (voir fig 6).

C'est seulement en 1954 que la mesure de protection de 1931, est étendue à toute la zone de la Caffarella, tandis qu'en 1971 est approuvé le Plan Régulateur de 1967 qui inscrivait entre-autres la Caffarella comme parc public, alors qu'il autorisait parallèlement les constructions sur la zone. Comme l'illustre cette première initiative, l'action de la Municipalité reste, quasiment en

<sup>35</sup> Entretien avec Claudia Mattogno, professeure d'urbanisme et d'Aménagement à l'université de la Sapienza (Rome), 13 juillet 2022

<sup>36</sup> *Ibid*

<sup>37</sup> Foncier particulièrement attractif de par sa situation géographique aux portes du centre historique, la Caffarella est sous la menace régulière de projets urbains. En 1931, sur le même plan sont prévus des lotissements aux abords du site qui venaient régulariser des variantes de 1925 (au plan de 1909) qui prévoyait une densification au nord-ouest du parc de l'Appia Antica soit la zone de la Caffarella

permanence, marquée par cette double tension paradoxale, « un pied dehors, un pied dedans »<sup>38</sup> qui caractérise intrinsèquement la relation complexe de cet acteur public avec le site.

Ainsi, à travers l'exemple de la Municipalité nous avons pu saisir les difficultés à mettre des politiques publiques de valorisation et de protection efficaces. On notera néanmoins qu'avant l'attribution de tutelle à la Région, la Municipalité constitue une figure de proue pour la sauvegarde du parc, bien que les dispositifs de protection n'entraînent pas l'inconstructibilité des zones, et se limitent seulement à imposer des préoccupations génériques aux constructeurs.

Depuis que les zones publiques sont inaugurées en 2000 et que le parc est ouvert aux visiteurs, la Municipalité intervient avant tout dans le cadre des opérations d'expropriations des zones encore privées. Faute de moyens financiers<sup>39</sup>, Mirella Di Giovine, architecte en charge de la rédaction du Plan d'Utilisation de la Caffarella, procède à des opérations qui forment des « tâches de léopard »<sup>40</sup> comme elle nous l'indiquait elle-même, alors qu'elle cherche à obtenir l'espace le plus vaste possible. La récupération des zones privées, outre la démarche institutionnelle, s'est fait aussi *via* des lois d'amnistie, des empilements, des négociations avec les propriétaires parfois résistants.

La Municipalité n'a prononcé aucune nouvelle expropriation depuis 2007, et les décrets d'exécution n'étant valables que pour une durée de cinq ans, certains terrains dont l'expropriation n'a pas été prononcée à temps, sont toujours occupés par leur propriétaire. Aujourd'hui encore, quinze ans après l'expropriation de terrains privés des propriétaires occupent toujours les lieux (voir annexe). C'est principalement dans le cadre de cette compétence d'intendance sur les propriétés du parc que le Comité interagis avec la Municipalité de Rome, la négociation et les menaces étant le fil rouge de leur « collaboration ».

L'action municipale, hors des collaborations avec d'autres instances, reste donc cantonnée à une intervention purement administrative, pourtant fondamentale dans la délimitation du parc, sans qu'une gestion de l'espace soit mise en place. Ce rôle, au-delà d'être le résultat d'un contexte historique, se fonde sur une corruption sans écueil, elle-même la conséquence d'un manque de budget, une situation municipale qui complexifie les relations avec les autres et notamment les autres institutions.

### ***La surintendance étatique face au vandalisme***

L'environnement institutionnel conflictuel, qui constitue le second motif explicatif de la fragmentation des politiques urbaines romaines selon Delpirou, se déploie aussi dans le cas de la Caffarella. En effet, Municipalité de Rome et État italien doivent évoluer ensemble sur le même site alors qu'ils ont toujours fait état de rapports plus ou moins distendus.

Le chercheur Denis Bocquet notait un différentiel actionnel entre la Caffarella et le centre historique de Rome alors que les deux sites possèdent des monuments antiques. Toutefois, la Caffarella n'appartenant pas à la zone archéologique centrale (Villa storica sur le PRG), seulement son prolongement, sa préservation en est moins assurée. Bocquet remarque que « les premiers frémissements du marché immobilier et de la construction, avant 1870, ne menacent pas [le secteur archéologique central], qui apparaît d'ores et déjà à l'abri, sinon tout à fait de l'avidité des marchands d'art, au moins de la spéculation foncière » (Bocquet, 2001, p.116). Il est aussi à noter que le législateur est le premier des acteurs qui intervient sur la Caffarella à mettre en place des dispositifs pour protéger les monuments. Avec la loi « Rosaldi » (1909) puis Bottai (1939), deux lois qui constituent les antécédents des biens culturels d'aujourd'hui, certains éléments archéologiques isolés de la Caffarella sont classés. Avec ces lois, l'État assurait « la tutelle des

---

<sup>38</sup> Entretien avec Claudia Mattogno, professeure d'urbanisme et d'Aménagement à l'université de la Sapienza (Rome), 13 juillet 2022

<sup>39</sup> Lors de notre entretien elle nous explique que c'est par le biais des fonds du Jubilé, Loi de financement (691/96) qui prévoit la somme de 3.600 milliards de Lires (11.6 milliards de francs) pour accueillir les chrétiens. L'aménagement s'est fait alors en collaboration avec une commission du Vatican.

<sup>40</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

"objets d'art" à travers des mesures essentiellement conservatoires et grâce à un régime de police administrative qui veillait à l'intégrité des objets classés » (Festa, 2021, p.9).

La loi Bottai, qui figurera sur un document de planification à l'échelle Municipale outre le fait d'être jugée insuffisante car sélective, les délais administratifs municipaux entraînent sa confirmation 15 années après sa proposition, soit en 1954. La Caffarella illustre une des scènes du combat opposant la ville de Rome et l'État italien pour la maîtrise de l'espace urbain qui se poursuit (Bocquet, 2007) jusqu'à déboucher sur une division des compétences entre les deux administrations. L'archéologie est donc « rapidement reconnue comme relevant du domaine réservé de l'État, et la zone centrale [de la Caffarella] deviendra à ce titre un espace qui échappe à la fois aux plans régulateurs (d'ailleurs largement non respectés) et à la spéculation foncière, laquelle trouve facilement d'autres terrains à lotir » (Sanders & al, 2012, p.68).

En effet dans le cas de l'Appia Antica il a été créé par décret ministériel en janvier 2016 le Parc Archéologique de l'Appia Antica<sup>41</sup>, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme Franceschini<sup>42</sup> de la réorganisation du Ministère Italien de la Culture (MIC) dans lequel les instituts et musées d'intérêt national significatif ont été identifiés. L'institut a été créé dans le but de « promouvoir la zone territoriale traversée par l'ancienne Voie Appienne, en reconnaissant la spécificité entre les lieux de culture et l'unité des différents complexes archéologiques, monumentaux et paysagers »<sup>43</sup>. Le parc est donc un service exécutif non général du ministère MiBACT<sup>44</sup> qui exerce ses compétences pour la protection, de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine culturel en faisant la promotion des monuments et du paysage dans son ensemble. L'ajout de cette dernière instance administrative pour la protection du parc fait écho à ce conflit institutionnel qui oppose la Comune de Rome et l'État italien, et ce en lien avec la dégradation des monuments depuis ces dernières années que nous évoquait Mirella Di Giovine « Le paysage vert avec de petits monuments, donc c'est un paysage délicat, comme nous pouvons le voir dans tant d'iconographies. Et donc, s'il n'est pas correctement entretenu, il devient quelque chose de différent. C'est-à-dire que ce n'est pas un parc de caractère »<sup>45</sup>.

La dégradation des monuments archéologiques de la Caffarella a donc poussé l'État à intervenir sur le site avec un organe gestionnaire autonome qui en prend aujourd'hui la responsabilité. Cette compétence est clairement liée à la faible intervention de la Comune de Rome comme nous l'a mentionné Mirella Di Giovine : « Il y a aussi une grande bataille [pour la gestion] de surintendant national a surintendant régional, avec la région, reine des écologistes, pour la protection de l'Appia. Quant à la Municipalité de Rome, elle ne fait pas d'entretien. Pour l'Autorité régionale il n'est pas clair qu'elle le fasse »<sup>46</sup>

Une fois de plus alors qu'elle fait état d'une nébulosité en matière de prise de compétences de gestion du site, Mirella Di Giovine soulève les carences opérationnelles de la Municipalité tout en soulignant le rôle de la Région, qui n'est pas celui de se substituer à la Comune de Rome.

---

<sup>41</sup>L'article 6 du décret spécifie que l'organe possède une autonomie spéciale (scientifique, financière, comptable et de gestion administratif) suite au D.I. n° 328 du 28/06/2016.

<sup>42</sup> Les formules « biens culturels » ou « patrimoine culturel » qui correspondent aux "témoignages matériels ayant valeur de civilisation" (Commission Franceschini, 1967) sont plutôt récentes en Italie. L'expression « biens culturels » entre dans le vocabulaire officiel d'abord par le biais de l'institution du ministère des Biens culturels (1975) et ensuite avec l'actuel Codice per la tutela dei beni culturali e del paesaggio (d. lgs. 22 maggio 2004, n° 42). À l'époque de l'élaboration, le patrimoine historique et artistique est de prime abord et de manière originale associé au paysage. Ainsi, la notion de patrimoine culture embrasse un ensemble d'œuvres, monuments, musées et paysages collectivement associés à un territoire. La perception du territoire comme processus co-évolutif unitaire entre société et milieu naturel et culturel (Magnaghi, 2014) illustre la dimension communément produite des configurations culturelles et paysagères de ce territoire. Cette ligne de pensée a par ailleurs été traduite juridiquement par le Code de 2004, lui-même inspiré de la Convention européenne du paysage de 2000.

On notera aussi que l'interface des biens culturels et paysagers a autrement trouvé sa source dans "la pensée géographique et dans les études urbaines dont une école territorialiste originale a ainsi développé cette vision intégrée à partir de travaux critiques réalisés dans les années 1970 par des intellectuels tels que Lucio Gambi et Antonio Cederna" (Festa, 2021).

<sup>43</sup> Extrait du site officiel du parc archéologique Appia Antica (juillet, 2022) en ligne.

<sup>44</sup> Ministero per i beni e le attività culturali e del Turismo

<sup>45</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

<sup>46</sup> *Ibid*

### ***Le tournant environnemental porté par la Région Lazio***

Alors que le périmètre d'action de l'Autorité archéologique correspond avec celui du Parc Régional Appia Antica, celui-ci se distingue du premier par les compétences naturalistes qui lui sont attribuées et qui contribuent à la protection et valorisation environnementale de la Caffarella. En effet, c'est à partir de l'année 1985 que les dénonciations militantes trouvent un relai juridique avec la loi nationale Galasso. Cette juridiction, oblige les Régions à élaborer un plan paysager, impliquant des mesures restrictives en matière de construction sous le motif de la préservation de l'environnement. C'est trois années après l'édition de cette loi régionale, en 1988, que le Parc Régional de l'Appia Antica est finalement institué.

L'Établissement Public (ou Surintendance régionale), l'Ente del Parco, créé sur la base de la loi cadre de 1977, se constitue de représentants de la Région, du Département de la Commune et d'une association qui agit dans le domaine environnemental (aujourd'hui encore Italia Nostra). Après plusieurs années marquées par une certaine « inefficacité »<sup>47</sup>, l'Ente del Parco bénéficie de la présidence d'Antonio Cederna, figure militante pour l'Appia, au Conseil en 1993.

Cet Établissement Public a participé à la démocratisation et la sensibilisation aux aspects naturels du parc qui fait progressivement muter les discours en faveur de la préservation de l'héritage antique vers enjeux de patrimonialisation de l'environnement. Le nouveau discours militant citoyen et associatif « trouve un relais à l'échelon régional, les Régions italiennes étant, depuis 1991, compétentes pour la création d'« aires naturelles d'intérêt régional ou local » sur lesquelles elles doivent élaborer un plan, qui a valeur de plan d'urbanisme et prévaut sur les autres documents réglant l'occupation des sols » (Sanders & al, 2012, p.79).

### ***Une action collaborative parfois mise à défaut***

Bien que la Région soit un pilier juridique en matière de protection des biens naturels notamment après la classification de l'Appia Antica en tant que « système naturel » de la Région Lazio (Latium) en 1988, elle voit parfois son action limitée les menaces pesant sur le site continuant de préexister.

Ces menaces sont, pour une grande part, « liées à la circulation qui le traverse : le conflit entre local et translocal est patent » (Sanders, & al, 2012, p.82). Même après la mise en place de l'Ente del Parco, un bilan effectué par la Région au début des années 2000, estimait la construction illégale à 150.000 mètres cubes. Alors que ces constructions illégales diverses (jardins, bâtiment industriels, zones commerciales ou encore terrains de sports) ont pour beaucoup progressées depuis le début des années 90, elles se répartissent entre particuliers (360) et privés (150 constructions illégales). Suite à ce rapport, un nouvel accord pour la mise en œuvre de démolitions a été conclu entre la Région et l'Ente Parco. Il repose notamment sur la mise en place, au niveau régional, « d'un service technique dédié à la prévention de la construction non autorisée » (loi régionale 15/08)<sup>48</sup>.

Malgré les limites évoquées plus haut, la Région au-delà de constituer l'entité publique qui a pris en considération le motif environnemental des revendications, contribue à assurer une certaine coordination notamment avec la Municipalité. Ces deux intervenants publics historiques du site ont par ailleurs élaboré un plan d'occupation des sols à la fin des années 1990, impliquant également les citoyens dont le Comité de la Caffarella comme nous l'évoquions les acteurs interrogés « En 1988 pour rendre cette aire publique, après avoir payé les terrains. Nous avons franchi une étape et il a fallu créer un projet de gestion de parc. La Municipalité de Rome et le maire, nous a demandé de les aider à rédiger le projet. Nous l'avons écrit avec la Municipalité »<sup>49</sup>.

---

<sup>47</sup> Les dysfonctionnements de l'Ente del Parco ont été dénoncés par les militants notamment le Comité. Aujourd'hui les membres m'indiquaient que cette « inefficacité » était avant tout liée au faible nombre d'intervenant au sein de l'Ente. À son commencement, l'instance ne comptait en effet que deux membres dont Antonio Cederna.

<sup>48</sup> Parco regionale dell Appia Antica, 2009

<sup>49</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

Outre leur collaboration sur des sujets liés à la protection du parc, l'Ente del Parco, qui présente la spécificité de s'appuyer, pour une partie de la gestion du parc, sur les comités de citoyens, instaure une forme de participation citoyenne avec le Comité de la Caffarella.

La Région participe, avec la Comune de Rome, à véhiculer l'image du Comité comme un relai auprès des autres citoyens, progressivement identifié comme médiateurs auprès des usagers.

De fait la protection de la Caffarella ne relève pas d'un processus lisse et soulève des moments de négociation, de collaboration voir même conflictuels entre les acteurs « engagés » dans sa patrimonialisation.

### **1.1.3. Une « inertie gestionnaire » causée par la diversité des acteurs en cause ?**

Si l'un des premiers enjeux a été la patrimonialisation du site, la vallée de la Caffarella bénéficie aujourd'hui du statut de parc public depuis le début des années 2000. Pourtant loin de simplifier un schéma d'acteurs institutionnels multiscalaire, la complexité des parties impliquées semble s'illustrer aussi dans les politiques de protection et de gestion contemporaines du site. La diversification des enjeux et des usages du site contribue à alimenter le différentiel d'action. En effet, la nébulosité de la répartition et 'l'intendance formule un des enjeux auxquels doit faire face le Comité, et même pour ses membres, qui l'évoquent clairement, il s'agit d'une difficulté première alors qu'ils multiplient leur interaction suite au schéma institutionnel opaque : « C'est complexe oui, même pour nous c'est beaucoup, mais les gens ne savent pas ces choses, mais même à Rome tout le monde ne sait pas les choses »<sup>50</sup> ; « Nous sommes en relation avec la municipalité de Rome avec les départements, avec les bureaux de la municipalité de Rome... Aussi l'Ente del Parco [Autorité régionale du parc] »<sup>51</sup>.

Ces conceptions divergentes montrent que la présence du parc ne va pas de soi et alimentent les difficultés pour le maintien d'un espace vert de plus d'une centaine d'hectares aux portes du centre-historique. Elles contribuent aussi à alimenter un climat caractérisé par de faibles interactions entre acteurs institutionnels qui limite leurs interventions.

Ainsi, bien que la patrimonialisation du site en tant que paysage culturel expose un cadre juridique clair conjugué avec le contexte historico-politique, elle a pour biais de participer à l'enchevêtrement et à la diversité des stratégies d'intervention. Ceci conduit finalement à une certaine paralysie des politiques comme nous l'expliquait Mirella Di Giovine, qui faisait état de la faible communication et coordination des acteurs pour la protection « Pour faire quelque chose dans ce domaine, nous avons besoin, disons, de la coordination de tout le monde. Morale de l'histoire ? Comme vous le voyez, c'est dans un domaine qui n'est pas bien suivi. La municipalité pense que la région doit y penser, alors que la région pense que c'est l'État, et inversement. Ce n'est pas bon du tout, il y a un défilé continu (...) Je tiens à souligner que précisément ces corps sont souvent aussi en contradiction. Ensuite, la municipalité laisse tomber »<sup>52</sup>. Un des exemples les plus frappants reste celui du chevauchement des documents administratifs dont les limites territoriales se recoupent, ces documents illustrant l'enchevêtrement opaque des compétences, lié aussi à un manque de coordination (cf annexe 1).

#### ***Une intervention fluctuante et dépendante des schèmes politiques en exercice***

Aujourd'hui, la répartition peu limpide des compétences laisse des marges d'action aux acteurs impliqués qui ne s'en saisissent pas toujours alors qu'elles sont aussi largement dépendantes du contexte politique, et ce notamment au regard de la structure de la propriété (ici de grands propriétaires terriens en collusion avec la municipalité),

---

<sup>50</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>51</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>52</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

La question des politiques élus qui gèrent la ville semble centrale en matière d'investissement et de coordination comme nous l'évoquait Paolo, ancien membre du Comité « Ces trois [entités : l'État, la Région et la Municipalité] là doivent se parler, ils doivent s'entendre et cela n'arrive pas toujours. Si ça n'arrive pas tout s'arrête, car il y a des jalousies. Aujourd'hui, la Municipalité, c'est-à-dire maires, sont disons gauchistes, la Région il y a le président Zingaretti de gauche et jusqu'à hier il y avait ce ministre, ministre du gouvernement italien<sup>53</sup>. Les prévisions sont très ouvertes à la culture, bonnes, très bonnes, parce qu'ici maintenant comme vous le connaissez le gouvernement... En bref, ces derniers mois, nous disons que cela s'est bien passé. Ils se sont parlé, ils l'ont fait »<sup>54</sup>.

Des chercheurs qui ont travaillé sur les questions de la participation à Rome (Allegretti & al. 2010) introduisent leurs travaux par un rappel des alternances et des différents gouvernements de la ville de Rome pour illustrer l'importance du contexte politique local et analyser le phénomène dépendant de ces aléas. Comme l'évoquait Paolo, l'engagement et action des politiques sont largement dépendantes de son orientation. L'alternance des dirigeants à elle aussi participé à l'inertie gestionnaire, et parfois même aux logiques corruptives qui contribuent à la montée d'un sentiment de défiance que nous évoquait à demi-mot Roberto et Rossana De Stefani, actuelle présidente du Comité, lorsqu'ils nous parlaient des expropriations des terrains, menés par la Comune de Rome « Quelles parcelles de terrain, etc., que la municipalité de Rome lui a achetées il y a de nombreuses années et qu'elle n'a pas encore réussi à libérer. Un peu pour... Je sais pas, manque de volonté, peut-être un peu car je ne sais pas pourquoi. J'espère qu'il n'y en a pas d'autres raisons en dessous, mais nous qui avons demandé que les expulsions soient faites immédiatement »<sup>55</sup> ; « [Le propriétaire exproprié] avait demandé à le faire à son propre moment. Alors il le fait, mais lentement, d'ailleurs à ce moment-là la municipalité de Rome était commode avec ce qu'il l'a fait, parce que donc la municipalité ne l'a pas accablé, ils n'ont pas eu à payer pour dépenser de l'argent pour le libérer, non. Ce monsieur le fait avec beaucoup de confort, puisque deux ans se sont écoulés non, donc nous sommes à nouveau des décors. Nous avons déposé une plainte »<sup>56</sup>

En effet, une certaine défiance est exprimée en Italie vis-à-vis des institutions nationales et locales : les scandales à répétition et les affaires de corruption contribuent à ce climat de lassitude (Della Porta et Vannucci 2007). Le rapport des initiatives étudiées aux institutions varie selon l'échelle politique et institutionnelle considérée, et bien que les rapports à ces administrations ne soient pas privés de tension, le dialogue a lieu à plusieurs niveaux alors que le Comité « a su se tourner successivement vers l'Etat puis vers la Région, lorsque cela était nécessaire pour contourner ou conforter, selon les moments politiques, l'action de la commune de Rome » (Sanders & al, 2012, p.84). Il continue aujourd'hui à se positionner au meilleur échelon possible pour promouvoir ses revendications alors que le schéma institutionnel a évolué<sup>57</sup>, ajoutant une complexité non moindre pour les membres du Comité : « Pour nos derniers projets nous demandons à la région du Latium et à l'ancienne province de Rome, qui n'existe plus la province de Rome, mais qui s'appelle la ville métropolitaine, car malheureusement en Italie, il y a cette très mauvaise habitude de changer les noms des choses mais pas de changer les choses »<sup>58</sup>

---

<sup>53</sup> Lors de cet entretien Paolo fait ici référence à la démission du Premier ministre, Mario Draghi, qui avait présenté sa démission deux jours plus tôt au Président, soit le 15 juillet 2022

<sup>54</sup> Entretien avec Paolo Nardi, ancien membre de l'association du Comité, 17 juillet 2022

<sup>55</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>56</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

<sup>57</sup> Depuis 2013 la subdivision administrative de la Comune de Rome, auparavant sous l'ordre de 20 *Circonscription* a évolué vers la forme des Municipii avec la résolution n°8 du 7 Mars 2013. Aujourd'hui la ville compte 15, le Municipio VII, principale administration pour la Caffarella est le plus grand de la Capitale à la suite de la fusion entre la Circonscription IX et X. Aussi, la ville Métropolitaine de Rome (Città Metropolitana di Roma Capitale) a remplacé depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 la Province de Rome (loi n°56 du 7 avril 2014).

<sup>58</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

## Chapitre 2. Le Comité : Formation d'une des premières « expérience de participation spontanée »

L'initiative du Comité ne critique pas dans l'absolu le système des partis, mais « cherche à lui donner un plus ample contenu démocratique, tout en s'engageant aussi dans la création de sphères publiques alternatives et ouvertes où puissent être expérimentés d'autres modèles de démocratie » (Aubin, 2001, p.3). Par l'approche de la participation que cultive le Comité, on lui trouve des similitudes avec le mouvement des Biens communs, alors qu'il ne le revendique pas lui-même et que son action soit antérieure à ce phénomène.

### 1.2.1. La renouvellement de la démocratie participative par le bas

Comme introduit dans le chapitre précédent le développement des périphéries romaines s'est réalisée en partie de façon spontanée, une croissance que les chercheurs qualifient de l'ordre de l'auto-organisation et l'autogestion urbaine.

Ces formes de développement urbain, où les services élémentaires faisaient défaut, sont finalement devenues « une caractéristique majeure de l'expérience sociale romaine » (Festa, 2013, p.43). Dès les années 70, les occupations de bâtiments vides par des citoyens et les mouvements de logement ont commencé<sup>59</sup>, tandis qu'à partir du milieu des années 80 c'est en relation avec la défense de l'environnement que ces initiatives sont majoritaires.

Ancrées dans la pensée écologique, la remise en cause des modèles de développement urbain et périurbain a croisé et alimenté le mouvement global de critique du néolibéralisme produisant une série de passerelles et de « contaminations » (Festa, 2009, p.39) entre expériences associatives, institutionnelles et politiques. Nous parlons de pouvoirs indirects qui se présentent sous de nouvelles formes, « dans une constellation de relations largement inédites », des formes « d'interaction et de conflit dans lesquelles les lignes de partage traditionnelles entre intérêts et valeurs, économie et éthique, besoins matériels et besoins symboliques-identitaires, semblent indiscernables » (Marramao 2011, p.34). Ces formes inédites se dirigeant progressivement vers ce que l'on associe aujourd'hui au mouvement italien des Biens Communs (*beni comuni*).

Ainsi, en réponse aux premières occupations et mobilisations des années 80, il s'organise quelques tentatives institutionnelles locales, mais c'est principalement au niveau national que « des instruments spécifiques adaptés aux différents contextes socioculturels locaux ont été progressivement mis en place, dans le but de transformer la participation d'une ressource symbolique en une ressource instrumentale » (Allegretti et Herzberg, 2004, p.142).

C'est à travers le renouvellement de ces formes de participation que la juriste Daniela Festa entend « disséquer les expériences et les perceptions qui convergent dans ces expériences comme un apport culturel de ceux qui habitent les territoires, et d'autre part d'un point de vue politique, comme des fragments d'une réappropriation progressive du "commun" par le bas, qui procède par de multiples stratégies "urbaines" de revendication, de dialogue avec les institutions, de résistance et de propositions » (Festa, 2009, p.39).

En effet de nombreux auteurs, tels que Harvey (2012), ont souligné la transformation du conflit social en conflit urbain pour un droit collectif à la ville. Ash Amin et Nigel Thrift parlent quant à eux d'une « démocratie urbaine étendue » alors que les villes constituent selon les auteurs des « lieux parfaits pour une démocratie participative capable de se lier à une extension des droits universels nécessaires pour permettre un véritable engagement politique » (Amin & Thrift, 2005, p.97).

Ces pratiques revendicatives peuvent être lues comme typiquement urbaines, invoquées sous le sens que Lefebvre leur conférerait déjà, en les rapportant au droit à la ville, soit « une forme supérieure de

---

<sup>59</sup> En 1979, une étude passait déjà en revue soixante comités de quartier et cinquante-cinq comités de Borgata [périphéries informelles/illégales] (Allegretti, Cellamare, Uttaro, 2010).

doits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à la demeure etc. » (Lefebvre 1968).

Concernant la Caffarella, au-delà de s'imposer comme une figure clé pour la protection et gestion du parc soit dans un cadre micro-local, le Comité se présente comme un des premiers acteurs en matière de participation urbaine. Dans une étude sur les pratiques participatives à Rome, Daniela Festa recense et évoque la participation du Comité comme pionnière, un exemple ayant servi à la « conclusion de nombreuses batailles depuis des décennies (...) concernant la création et la réglementation des parcs urbains et régionaux » (Festa, 2009, p. 39).

Pour la Caffarella, bien que la mobilisation des collectifs de citoyens ne soit pas isolée d'un mouvement plus large (mobilisation d'autres associations comme Italia Nostra ou encore le WWF), ces mouvements se distinguent dans la finalité de leurs objectifs. Alors que ces associations nationales, notamment Italia Nostra ont des objectifs beaucoup plus larges que la seule protection du site, le Comité pour le parc de la Caffarella mobilise le registre de ses « droits civiques » qui se traduit non seulement par « des pétitions relayant leur volonté de ne pas voir le site être urbanisé, mais aussi, à partir du moment où il devient un parc urbain, par une implication directe dans sa gestion » (Sanders & al, 2012, p. 78) notamment *via* l'activité des visites guidées.

À travers cette forme d'appropriation matérielle effective du territoire se déploie alors le droit à la participation (Purcell 2002) ainsi qu'une deuxième dimension du droit à la ville, qui correspond à l'affirmation d'une forme de participation particulière qui « s'est déclinée comme un état de mobilisation diffuse parmi les associations et mouvements sociaux, face aux manques et aux ambiguïtés de l'administration locale » (Allegretto & al., 2010, p.157). En faisant référence à cette critique les auteurs invoquent un mouvement au centre de nombreuses recherches italiennes depuis quelques années, le mouvement des *beni comuni*.

## 1.2.2. Le mouvement des Biens communs

### *Contexte italien*

Bien qu'il se déploie à une échelle internationale, le mouvement des Biens communs (*beni comuni*) a une résonance particulière en Italie, alors que le pays représente un des foyers d'expérimentation ancrés dans un militantisme social qui a conduit en partie à leur théorisation (Sauvêtre, 2016). Il nous semble donc important de rappeler plus précisément les éléments du contexte italien.

C'est du fruit de la rencontre entre « les travaux des juristes de la Commission Rodotà en 2007 pour introduire la catégorie de « biens communs » dans le Code civil italien et un ensemble d'initiatives sociales et d'actions d'occupation » (Sauvêtre, 2016, p.9).

La réflexion sur les communs est initiée dans un cadre institutionnel avec la Commission, suite au Référendum de 2011 contre la privatisation des services publics et la marchandisation de l'eau, qui suscite le débat national mais aussi et surtout qui permet l'articulation entre « un mouvement social, des formes institutionnelles, et des opérations conceptuelles et normatives » (Charbonnier & Festa, 2016, p.6).<sup>60</sup>

De fait, la mobilisation de cette expression peut caractériser différentes situations mais dans ce mémoire, une définition de type pluraliste sera adoptée.

À partir de la définition de la Constituante italienne, nous nous accorderons à dire que les communs sont des « biens qui, indépendamment de leur titre de propriété, s'avèrent adaptés, de par leur nature ou finalité intrinsèque, à la poursuite de la satisfaction des intérêts de la collectivité et des droits fondamentaux de la personne, tant à titre individuel que dans le cadre de formations

---

<sup>60</sup> À noter que plusieurs critiques soulèvent les limites de cette notion des Biens communs. Une première critique qui a été faite de la référence aux « biens » par le mouvement. Daniela Festa rappelle pourtant que « l'adoption de ce terme répond à des caractéristiques linguistiques spécifiques (*comuni* se rattachant aux municipalités) particulières (en particulier l'intention de reformulation dans le Code civil) qui ont conduit à l'émergence du concept en Italie » (Festa, 2016 p.30). Une autre limite qui se détache, avant tout liée à une production écrite abondante de traités, de manifestes, ou encore de travaux académiques, conduit à limiter parfois la lisibilité des contours du mouvement alors que dans la « langue italienne, l'utilisation des termes « biens communs » et « communs » est devenue, dans les faits quasi interchangeable » (Festa, 2016, p.30).

sociales auxquelles il participe. Les biens communs sont en outre tous les biens matériels et immatériels qui se basent sur une participation collective en termes de production, d'accès, de gestion, de contrôle et de protection des biens eux-mêmes ». De cette définition se dégagent les traits saillants de la mouvance des communs, qui suite à un sentiment de lassitude et d'abandon des pouvoirs publics, invoquent les droits fondamentaux défendus par un collectif (ou individuellement) à travers des pratiques de territorialisation, expression d'un lien au bien (ici le territoire), *via* divers enjeux dont ceux de la protection, notion garante préservation du bien.

### ***Érosion de la confiance comme base de la mobilisation, résultat d'une critique de la bureaucratie publique ?***

Pour le Comité, le rapport à l'administration est loin d'être toujours linéaire, puisque la Caffarella mobilise nombre d'acteurs publics pour sa pérennisation en tant que patrimoine paysager commun<sup>61</sup>. C'est à partir de ce schéma institutionnel complexe et des effets de l'urbanisme romain fragmenté (Insolera, 1976 ; Berdini 2008) que se façonne la participation citoyenne. En effet, le contexte global d'absence d'orientation politique et de gestion du bien public par les administrations (Certomà & al, 2019) contribue à fabriquer le sentiment de lassitude chez les membres qui ont « toujours essayé d'avoir un dialogue fructueux, en faisant entendre [leur] voix quand ils ne voulaient pas [les] écouter. Mais à la fin, les politiques de protection, de gestion du parc sont insuffisantes »<sup>62</sup>. Le sentiment d'abandon de la part de la sphère spécialisée (Duchesne & Haeghe, 2004) et de l'administration municipale comme garante du bien commun suscite finalement leur participation. Le rapport à la Municipalité et à l'administration en charge de sa gestion est caractérisé par des « formes de dépits et de résignation du fait que la gestion de la "chose publique" n'est pas assurée par la Ville » (Sachsé, 2019, p.235). En effet ils critiquent une « politique figée, qui n'avance pas... ils ont peu d'intérêt et toutes les choses pour faire fonctionner le parc... ça n'est pas fait... Cette région du Latium sera-t-elle mise à jour ? »<sup>63</sup>. Le partage de ce sentiment de lassitude a pu parfois évoluer en une véritable méfiance généralisée envers le système politique central qui « crée une plus grande attente envers les gouvernements locaux et envers les instruments autonomes et "bottom-up" de gouvernance des territoires » (Festa 2010, p.46).

Ce sentiment exprimé par les militants dépend aussi du contexte politique dans lequel ils exercent leur participation. Il s'agit d'un point cardinal pour l'investissement que prend de leur activité, qui, dans le cas des mouvements des Biens communs, se traduit par une vigilance administrative accrue pour sans cesse inviter [obliger] les pouvoirs publics à assumer leur responsabilité quant au parc de la Caffarella. Cette vigilance citoyenne (Ronsavallon, 2017) s'est effectivement illustrée en entretien alors que de nombreux membres interrogés n'ont pas caché leur scepticisme « vu que les décisions sont prises autrement alors la municipalité de Rome ne le fait pas »<sup>64</sup> ; « Qu'est-ce que c'est toujours un comment dire, des employés de la région qui travaillent le moins possible, hein? La Municipalité, grande absente »<sup>65</sup>.

Le sentiment de méfiance à l'égard du pouvoir institutionnel est aussi vécu par de nombreux membres du Comité. Il a aussi fait l'objet d'études académiques, et notamment sur comment il a conditionné et façonné la mobilisation citoyenne. En effet selon le politologue Robert Alan Dahl (1989), la surveillance est l'exercice d'une forme de contrôle, et donc d'une relation de conditionnement causal entre les acteurs. Dans notre cas d'étude, le contrôleur est le citoyen et la société civile, ici le Comité, et le contrôlé est l'action publique (notamment Municipale) qui se déroule dans la sphère politique et institutionnelle. Par la surveillance, la dénonciation et la vérification, une fonction politique est exercée à travers des actions parfois techniques. Les

---

<sup>61</sup> Nous mobilisons ici le terme commun selon son sens étymologique, soit issu du latin *communis* «ce qui appartient à tous » (Dictionnaire de l'Académie Française, 2022)

<sup>62</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>63</sup> Entretien avec Paolo Nardi, ancien membre de l'association du Comité, 17 juillet 2022

<sup>64</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>65</sup> Entretien avec Lorenza Accetella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

stratégies fondées sur le besoin de transparence<sup>66</sup> sont de plus en plus sollicité par la société civile du fait des récurrentes affaires de corruption<sup>67</sup>.

« Notre travail consiste à encourager les institutions à prendre soin de ce qui relève de leur compétence. Parfois, nous étions de vraies épines dans le pied, mais nous ne nous sommes jamais arrêtés. »<sup>68</sup>. Roberto Federici, le plus ancien des membres de l'association et particulièrement actif pour le Comité, va même plus loin en évoquant explicitant le fait que les citoyens volontaires se substituent aux institutions, ceci, en prenant le comparatif français : « C'est-à-dire que c'est un travail que font les institutions [en France], le gouvernement, ils font. Oui, c'est vrai, il propose un projet pour les citoyens et ils [les citoyens] votent pour le faire ou pas. Non, mais ici regardez, nous avons très bien ce que nous voulons. Malheureusement, nous avons compris qu'en Italie le volontariat c'est bien qu'il s'occupe d'un peu de tout, du social à l'environnement et ainsi de suite...Il remplace souvent les institutions parce que les institutions...Il remplace non, mais il pousse. Parce qu'en France mon vélo qui s'en occupe, le gouvernement qui s'en occupe, le maire et au lieu de cela, nous devons nous assurer que le maire s'en occupe, n'est-ce pas ? Ici, c'est notre travail principal »<sup>69</sup>. Dans sa réponse, Roberto nous évoque explicitement le rôle des citoyens, qui exercent une fonction de veille en agissant pour protéger le bien commun. Ils développent dès lors une nouvelle forme de participation. Ainsi, pour contrer l'érosion de la confiance, la méfiance a été institutionnalisée par des mécanismes de contrôle à l'extérieur des institutions par des formes de démocratie de la méfiance organisée (Ronsavallon, 2017). Le capital de confiance coïncide avec la légitimité de l'action des acteurs public, et est fondé sur et généré par la méfiance envers le système représentatif qui pousse à agir « Et la municipalité de Rome ne fait pas d'entretien, là vous ne comprenez pas le pauvre Comité de Caffarella est le seul qui fait sur de nombreux domaines l'entretien. L'autorité régionale. Il n'est pas clair qu'il le fasse »<sup>70</sup>.

Les citoyens qui se rassemblent autour du bien commun en deviennent donc aussi les contrôleurs et les surveillants, développant une certaine expertise. C'est en assumant ce rôle de veille, de lanceur d'alerte que le citoyen, ici le Comité s'inscrit dans un schéma participation issu du Mouvement des Biens communs, en assurant, *via* sa participation et les formes qu'elle prend, la sauvegarde du patrimoine commun.

De fait le cas de la Caffarella met en évidence que les luttes, les conflits menés par le Comité pour assurer ses objectifs et les formes/moyen d'action déployés sont « la matière même de la préservation du parc » (Sanders & al 2012 p.41).

Le partage d'expertises et de légitimité est finalement vu comme le droit « reconnu à un individu d'agir, de parler au nom de certains principes faisant l'objet de controverses » (Festa, 2016, p.56). Selon Pierre Rosanvallon, le concept de confiance est étroitement lié à celui de légitimité. Alors que la légitimité est une qualité qui se rapporte à la dimension juridique et procédurale, la confiance investit la sphère morale et substantielle, à travers les aspects de l'intégrité et du bien commun (Rosanvallon, 2017).

### 1.2.3. La notion de droits fondamentaux : biens communs et intérêts de la collectivité

En faisant référence à l'individu et aux formations sociales auxquelles il participe la Constituante articule *via* les Biens communs les intérêts de la collectivité et la satisfaction des

---

<sup>66</sup> L'un des résultats politiques les plus évidents de l'activité de surveillance est la fonction de *définition de l'agenda* qui conditionne les actions des acteurs politiques avec la politique « Anti-corruption et conformité » : Conformément à l'art. 1 co.32 de la loi n° 190 du 6 novembre 2012 "Dispositions pour la prévention et la répression de la corruption et de l'illégalité dans l'administration publique", l'institution remplit l'obligation de publier sur son site web institutionnel certaines informations sur les procédures de sélection des entrepreneurs pour l'attribution de travaux, de fournitures et de services, conformément à la structure et aux méthodes définies par l'Autorité Nationale Anti-Corruption (ANAC) et indiquées à l'article 4 de la résolution de l'ANAC n° 39 du 2 janvier 2016.

<sup>67</sup> Entre 2013 et 2015, période marquée par le scandale de la « Mafia capitale » avec la révélation d'un réseau de corruption important qui implique le maire et l'équipe municipale démocrate

<sup>68</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>69</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

<sup>70</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

besoins du collectif (Festa, 2016). Cette dimension collective est la condition *sinéquanone* pour que le mouvement social soit rattaché à celui des Biens communs. C'est que les auteurs italiens caractérisent comme « sujets perméables » c'est-à-dire que les mouvements des différents collectifs impliqués aient une vocation expansive vers la citoyenneté (Napoli, 2014) soit dans l'intérêt général de tous (et non pas seulement du collectif militant).

Cette dimension est intrinsèquement inscrite dans les objectifs du Comité alors qu'il « revendique le droit pour tous de contempler, de jouir et d'explorer le parc au nom d'un plaisir et d'une appropriation symbolique et esthétique collective »<sup>71</sup> (Comité du Parc de la Caffarella, 2022). De plus, le Comité ayant un statut légal d'association régionale « à buts sociaux » il donc clairement identifié comme agissant dans l'intérêt général des citoyens urbains, adoptant « une forme de gouvernement qui [fait] de l'institution des communs une priorité » (Festa, 2016, p.34).

C'est aussi ce qui ressort de l'activité du Comité notamment à travers sa lutte avec la Comune de Rome pour l'expropriation des terrains privés dans la Caffarella. Ceux-ci sont perçus par les membres comme un espace qui doit bénéficier d'un accès public libre doté d'une fonction collective, donc appelés à se défaire d'une logique de compétitivité associée à une marchandisation privée/publique à laquelle sont soumises encore quelques parties de la Caffarella. Le Comité s'aligne sur les écrits de la Commission et « s'oppose à la propriété exclusive non pas parce qu'ils sont incompatibles avec tous titres d'appartenance, mais parce que c'est la fonction de tels biens qui détermine leur régime » (Festa, 2021, p.9).

« La notion de droits fondamentaux, qui est plutôt tournée vers l'individu s'articule via les communs avec la satisfaction des besoins collectifs » Festa, 2016, p.42).

### ***L'invocation du droit civique***

Une autre clé d'interprétation que nous décelons dans la participation du Comité est sa capacité à mettre en perspective la notion de citoyenneté dans les arènes publiques et mêmes militantes par rapport à un processus durable de réappropriation de la ville. En mettant en avant leur statut de citoyen et le droit à user des prérogatives qui y sont rattachées, (font appel aux catégories dans le droit civil), ils font écho à cette dimension du collectif autant qu'elle se rattache à la stature légale adoptée par la Commission Rodotà pour la théorisation des Biens communs.

Leurs actions s'assimilent à un processus de négociation hors d'une forme participative institutionnelle formelle, en passant par des propositions impulsées par les membres du Comité, qui s'organisent en fonction du rythme de l'occupation, de la réappropriation et de la restitution (Giardini, 2012 ; Festa, 2015)

Dans le cadre du mouvement des Biens communs, ce sont les formes de participation qui forment « l'appropriation » collective des enjeux et non la finalité. En effet c'est sous l'invocation du droit de bénéficier d'un bien tel que celui de la Caffarella que les citoyens agissent, comme nous le partageaient les interrogés « Nous faisons presque tout. Nous disons entre les mains des citoyens, et nous sommes les citoyens, nous sommes un groupe de citoyens organisés. C'est une autre des choses que nous faisons. Nous voulons que tout soit libre, donc le changement qui a eu lieu est d'améliorer le parc de plus en plus »<sup>72</sup> ; « Pour nous c'est important que les citoyens profitent des beautés de la Caffarella »<sup>73</sup>

Roberto, au travers de cet appel au droit de participation du citoyen illustre la dimension d'appropriation du parc qui s'est opérée *via* le Comité avec la promotion d'un usage alternatif de l'espace du parc lié à des enjeux environnementaux. La jouissance du lieu qui est mentionnée par Rossana fait quant à elle référence à l'appropriation par les pratiques. Dans le cas du Comité, elles se traduisent par des « processus de territorialisation » qui relèvent du contrôle matériel, symbolique et organisationnel (Turco, 2010) du parc par les membres.

---

<sup>71</sup> Extrait de la présentation du Comité sur le site officiel du Comité, consulté le 9 août 2022

<sup>72</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 3 juin 2022

<sup>73</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

En conséquence, articulé au sens des communs, le sens de l'appropriation comme « *action de s'approprier une chose, d'en faire sa propriété* » (CNRTL, 2022) ne caractérise pas l'action du Comité et de ses citoyens.

L'espace utilisé est public et reste propriété de la Ville. Au contraire, ce sont les formes d'occupation, d'animation de ce dernier qui permettent d'interroger le rapport à cette propriété. Ces espaces sont plutôt appropriés dans le sens où ils adaptent un site (ici des espaces publics) à des usages déterminés (ici un parc public et toutes les jouissances qu'il peut offrir).

Cette appropriation passe par un certain nombre d'éléments concrets, comme la production de signes ou de marquages qui « accompagnent des processus d'appropriation et relèvent à la fois du matériel et de l'idéal » (Ripoll et Veschambre, 2005, p.26). Cette appropriation de la ressource, pour sa protection face à la défaillance des pouvoirs publics en la matière appelle aussi à une responsabilité intergénérationnelle, paramètres pour la préservation du parc et cadrer l'accès aux biens communs qui comprends parmi d'autres « les biens culturels, archéologiques et environnementaux et les zones paysagères protégées » (art.1, let.c, Projet de loi délégué proposé).

#### **1.2.4. La participation collective à la base de la production, d'accès, de gestion, de contrôle et de protection des biens communs**

La revendication des espaces, qu'ils soient ouverts, ou privés ou qu'il s'agisse d'un bien public, comme biens communs fait « émerger un nouveau rapport entre les personnes et les biens, pour l'essentiel confié depuis un certain temps déjà à la logique du marché » (Festa, 2016, p.33). Ce que met en avant la Commission Rodotà est la fonction que doit remplir le bien dans la société et ne s'attarde pas sur le sujet de la propriété de cette dernière. C'est ce qu'illustre la situation des expropriations dans le cas de la Caffarella alors que les membres, s'ils en passent par une négociation avec les pouvoirs publics, revendiquent la procédure de publicisation du bien pour que « tout citoyen romain puisse bénéficier des atouts paysagers, environnementaux, et historiques de la Vallée de la Caffarella »<sup>74</sup>.

Dans le cadre du mouvement des biens communs, ce sont les formes de participation qui forment « l'appropriation » collective des enjeux et non la finalité. En effet c'est sous l'invocation du droit de bénéficier d'un bien tel que celui de la Caffarella, comme nous le partageaient les interrogés : « Nous gérons presque tout, en tant que groupe organisé. Nous voulons que tout soit libre, donc le changement qui a eu lieu est d'améliorer le parc de plus en plus »<sup>75</sup> ; « Nous avons fait un avertissement, c'est-à-dire que nous faisons tout cela, disons processus pour enfin pouvoir les libérer et nous amener le peuple, le peuple, les citoyens »<sup>76</sup>. Les membres, à travers leur lutte pour les expropriations dans le cadre de procédures administratives expriment leur volonté de rendre accessible par sa publicisation la zone et d'en faire bénéficier la communauté citoyenne de la Caffarella. Ils en appellent ainsi à leur « droit au vert »<sup>77</sup>.

Cette forme de revendication qui affirme un droit à la nature (Cortes-Vazquez et Apostolopoulou 2019) relie la littérature du droit à la ville à celle de « *l'urban political ecology* » (Angelo & Wachsmuth, 2015). En effet, les membres du Comité montrent un respect pour la nature et la volonté de la sauvegarder. Le parc de la Caffarella devient alors le lieu de formation de la critique d'une forme d'urbanisme (top-down) sous le revers de logiques spéculatives et d'abusivismo<sup>78</sup>, politiques qui mettent en péril le legs du bien paysager de la Caffarella. Le sentiment

---

<sup>74</sup> Extrait de la présentation du Comité sur le site officiel du Comité, consulté le 10 août 2022

<sup>75</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 3 juin 2022

<sup>76</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>77</sup> Dans le cadre de la contre-expertise menée par le Comité menée lors de l'élaboration du Plan d'Occupation de la Caffarella en 1996, les membres avaient mobilisé des arguments de l'ordre du « droit au vert » afin de légitimer la révision du plan. En effet un des arguments techniques mobilisés concerne le ratio de surface végétalisée par habitant à l'échelle du Municipio. Un chiffre qui exprime explicitement ce droit urbain citoyen.

<sup>78</sup> En italien, le terme *abusivo* est plus approprié, mais n'a pas d'équivalent français. L'entrée *abusivismo* du glossaire de l'ouvrage de Berdini, P. (2008). *La città in vendita*. Donzelli, Roma est un signe de l'existence de ce phénomène particulier qui concerne 20% de la capitale italienne. L'*abusivismo* est défini comme les zones non prévues dans la planification urbaine (*Piano Regolatore*).

de perte, d'incomplétude devant l'irréversibilité du temps (Rautenberg, 2003) articulé à la dimension sensible du paysage, espace perçu, vécu, qui devient un espace commun « au sens matériel du terme, un espace dont on revendique l'accessibilité et le partage » (Sgard & al, 2018) se fait en premier lieu par le dépassement de la dichotomie public/privé et l'ouverture d'une troisième voie, les communs. Ainsi « le lien entre la notion de biens culturels/ biens communs en tant que biens fonctionnels pour la préservation et l'accès au patrimoine culturels et les communs comme forme collective de gestion » (Festa, 2021, p.22) se fait *via* la lutte urbaine que mène le Comité, qui adopte le rôle de médiateur de la société civile, et veille à la mémoire et à la valorisation collective du site en tant que « patrimoine historique, artistique, paysager, archéologique, naturel et environnemental » (Comité du Parc de la Caffarella, 2022). Avec les différentes activités menées par le Comité pour la défense et la pérennisation de la Caffarella, l'usage collectif est donc posé comme « prééminente de ces biens qui ne doivent pas être simplement préservés en vue de leur transmission mais être effectivement accessibles » (Festa, 2021, p.17). Ce lien inhérent entre la société, le citoyen et le bien renvoie « aux articles constitutionnels consacrés à la démocratie directe (loi et referendum d'initiative populaire) » qui envisage donc une connexion intime entre les biens communs et la participation directe. Un lien que les membres nous évoquaient comme inhérent à leur démarche « Il y a aussi beaucoup de gens qui chaque matin se promènent ici dans le parc et apportent leur enveloppe et ramassent les déchets, ce qui peut sembler peu. Mais si tant de gens font ce peu, cela devient beaucoup. Parce que d'une certaine manière, c'est aussi grâce à nous que nous les avons [ces biens]. Nous sommes arrivés à un parc habitable, à un parc propre »<sup>79</sup>. L'accès à ce bien semble alors devenir la clef pour interpréter « l'épanouissement de la personne comme un dans une vision de l'égalité en tant que possibilité concrète et substantielle, tantôt pour la communauté présente, tantôt pour les générations futures » (Rodotà, 2016, p.215)

C'est la prise de conscience des enjeux environnementaux par les membres du Comité, et « la crise du paysage [avec] la menace de sa disparition » (Sgard & al, 2010, p.314) qui ont participé à la diversification des formes d'action du Comité (qui frôlent parfois des formes d'autogouvernement). Ne restant pas dans des injonctions gouvernementales ou dans l'usuelle partition privé-public, la production de paysage territorialisé (Donadieu, 2015) devient réelle quand il est coproduit par un collectif dont il est le reflet des valeurs symboliques, esthétiques, environnementales, et culturelles. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas de de Comité de citoyens, que la collaboration des membres a été sollicitée dans les années 1996-97 pour l'élaboration du Plan du parc. D'autres auteurs, proches de l'approche de Guy Di Méo, tels que la géographe Maria Gravari-Barbas parlaient déjà l'idée de la patrimonialisation du territoire (Gavari-Barbas, 1996) évoquant en filigrane la question des enjeux de pouvoir avec l'intervention d'associations locales qui mobilisaient le patrimoine comme "outil d'opposition sociale ou politique" (Gavari-Barbas, 1996, p.62). Le patrimoine, ici entendu sous son acceptation la plus large à savoir comme objet de *leg* digne d'intérêt et de ce fait transmissible aux générations futures donc englobant les prérogatives de protection naturelles, culturelles et paysagères fonctionne de plus en plus comme objet politique (Gravari-Barbas, 2004) engageant de nouveaux acteurs sur la scène de la gouvernance de l'aménagement territorial.

Les communs au sens du bien qu'ils représentent pour le collectif qui les défend constituent en réalité des patrimoines issus des processus que les citoyens du collectif eux-mêmes participent à construire. En effet, le Comité est tout autant un acteur qu'un garant du bien commun que représente le parc. Ce constat, au-delà d'acteurs externes à l'activité du Comité est su et perçu par les membres eux-mêmes qui l'ont mentionné à plusieurs reprises dans les entretiens : « Vous ne pouvez pas laisser un si beau parc mourir pour des raisons de principe. Ceux qui disent : "Je ne m'en occupe pas parce que je paie des impôts" sont liés à des logiques qui sont anciennes aujourd'hui. Bien sûr, nous ne devons pas remplacer l'administration, ce n'est pas ce que nous voulons faire, mais plutôt pousser les citoyens à prendre leurs responsabilités. Le parc est-il sale ? Nettoyons-le. Des jeux manquants ? Achetons-les »<sup>80</sup>.

---

<sup>79</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>80</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

## CONCLUSION PARTIE I

Sur la base d'une analyse combinée des documents, des observations et de conversations avec les acteurs locaux, nous sommes parvenus à identifier la structuration de la sphère institutionnelle engagée dans la protection et gestion du parc, en analysant dans un premier temps comment historiquement les premières contestations ont soulevé l'intérêt de la conservation et dans un second temps comment la sphère s'est déployée pour la sauvegarde de cet espace. L'unification des politiques règlementaires sous le prisme du paysage culturel, si elle a unifié sous le même prisme des perceptions multiformes, n'a finalement pas contribué à une rétribution claire de la compétence alors que les acteurs publics continuent à se renvoyer la balle. "Cet échange" a, lui, participé à la naissance d'une mobilisation citoyenne et des formes de participation bottom-up qui s'apparentent au mouvement des Biens communs.

Nous avons à rappeler, que si la participation du Comité partage des analogies avec le mouvement des Biens communs, elle n'en est pas pour le moins la transcription parfaite. En effet, elle n'en est pas un exemple à proprement parler car les membres ont fondé le Comité en 1984, soit bien avant le début de la mouvance des Biens communs, et ne s'en revendiquent pas lorsque nous leur demandons explicitement. Cependant, la participation sous la bannière des communs et la participation du Comité présentent des similitudes dont les actions qu'elles déploient pour interagir avec les citoyens et les acteurs publics (appropriation par les moyens et non comme finalité), dans les revendications (pour l'intérêt collectif et en faisant appel au droit citoyen) et dans leur finalité (protéger un bien menacé de disparaître).

Nous verrons par la suite concrètement dans quelle dimension, sans pour autant totalement s'y résumer, la participation des citoyens du Comité s'inscrit dans ce cadre d'analyse de la notion des Biens communs.

Par ailleurs nous avons à rappeler que si la participation du Comité se fait avant tout en dehors de schèmes institutionnalisés, il a su dans le temps se saisir d'opportunités de démocraties participatives publiques organisées par différentes instances publiques (cf annexe 2). Ces expériences, effets d'opportunités, illustrent comment le Comité sait se placer à la meilleure échelle d'action pour arriver à ses fins et sont la démonstration d'un collectif qui, peu à peu s'est construit en tant qu'expert pour le site de la Caffarella.

## **PARTIE II – NATURE ET LÉGITIMITÉS DE LA PARTICIPATION POUR LA PROTECTION D’UN ESPACE DE NATURE URBAINE**

Après avoir étudié comment la participation des membres du Comité se structure face à une sphère institutionnelle peu coordonnée, nous donnons la parole à ceux qui l’expriment à travers la pratique du territoire, les citoyens membres du Comité pour le parc.

Cette seconde partie sera l’occasion d’explorer plus en détail les rapports qui se déploient entre les « initiatives » citoyennes et la sphère institutionnelle dans le contexte de la Caffarella.

À partir de l’exemple de la participation du Comité qui naît hors des dispositifs institutionnels, sans que ses membres n’entretiennent aucun rapport avec l’administration, nous nous pencherons sur les processus et formes d’interactions qui sont à l’œuvre. Nous porterons une attention particulière aux stratégies évolutives des membres du collectif, déployées dans l’arène politique locale pour comprendre comment il est devenu un acteur légitime auprès des instances publiques et des citoyens.

Ainsi nous nous attacherons à identifier dans quelle dimension la participation, à l’aide de divers instruments ou dans les formes adoptées par le Comité, s’inscrit sans qu’elle le soit revendiquée par ces membres dans la mouvance des Biens communs.

La pluralité des outils mobilisés et la capacité du Comité à interagir avec différentes sphères (médiatiques, politiques ou citoyenne) illustrent la dimension du rôle de médiateur qu’il adopte pour l’intérêt public, tout en contribuant à sa professionnalisation et au développement de l’expertise collective.

Les réseaux de la sphère militante qu’emploie le Comité lui confèrent progressivement une légitimité qui se fonde sur la stratégie de visibilité, ces deux dimensions étant à travers sa participation intrinsèquement articulées l’une à l’autre.

Cette seconde partie portera une attention particulière aux savoir-faire que mobilise le Comité à la fois dans sa dimension collective mais aussi en se reposant sur des savoirs développés à l’échelle individuelle de chacun.

Nous mobiliserons ici la typologie réalisée par la chercheuse Héloïse Nez pour identifier à quelle catégorie de savoirs font appel les membres dans certains exemples que nous fournirons au cours de notre développement. Nous attacherons une attention particulière à identifier comment le Comité réinjecte ses savoirs individuels dans ses revendications collectives.

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur la construction d’une expertise collective à travers les formes et les outils déployés par le Comité (chapitre 3).

Puis, déclinés sous la forme de trois chapitres plus courts, nous analyserons les trois types de savoirs citoyens que décrit Héloïse Nez. Nous aborderons ces derniers en mobilisant des expériences individuelles pour voir comment la « mise en commun de la capacité individuelle » (Nez, 2012, p.151) et contribue au processus d’élaboration d’une expertise associative. Le chapitre 4 se destinera à porter attention au « savoir d’usage », le chapitre 5 au « savoir professionnel » et enfin le chapitre 6 abordera le « savoir militant ».

## Chapitre 3. Le Comité ou la formation d'un savoir collectif à travers la participation pour devenir un acteur légitime

L'objectif primaire du Comité que l'on peut schématiser comme une revendication pour l'accès à la nature né de la nécessité de préserver un espace vert comme lieu de rassemblement pour tous, formule une critique directe de l'administration d'une certaine forme d'urbanisme (pensée par le haut) de spéculation et d'abusivismo<sup>81</sup>. Dans sa lutte pour l'intérêt commun, le Comité mobilise un registre militant empreint de la pluralité d'outils stratégiques et de formes d'interaction antagoniques.

### 2.3.1. Se faire identifier comme un interlocuteur légitime

La recherche française s'est depuis le début des années 2010 appliquée à mettre en lumière les métamorphoses du monde associatif (Hély 2009), soulignant entre autres, le phénomène de professionnalisation. Dans la perspective de cet objet d'étude certains auteurs ont participé à enrichir le corpus académique par l'étude des relations entre les pouvoirs publics et les associations (Renaud, 2001 ; Cottin-Marx & al, 2017).

Au regard de la littérature italienne, les travaux sur le monde associatif (Ramella, 1994 ; La Valle, 2006 ; Biorcio & Vitale 2010) se penchent plus spécifiquement sur les changements advenus à la fin du XXème siècle. Le sociologue Roberto Biorcio note que « l'intégration politique était amplement basée sur des cultures politiques de parti », ainsi les réseaux associatifs « étaient collatéraux des partis politiques de masse » (Biorcio, 2007, p.189). La synthèse panoramique réalisée par Biorcio et Vitale (2010) permet d'illustrer l'effondrement des partis de masse alors que les auteurs relèvent, en parallèle l'investissement citoyen en milieu associatif qui connaît une évolution inverse, la participation militante augmentant tout au long des années 1980. La transposition de ce changement entraîne une mutation dans le rapport du corps associatif au corps institutionnel/politique, ceci se manifestant notamment par l'autonomisation plus importante des acteurs associatifs. De manière générale, au cours des années 90, une série de lois a progressivement reconnu et favorisé le développement du secteur non-lucratif. Il est cependant intéressant de noter que l'Italie reste l'un des pays européens qui enregistrent le plus bas taux de participation associative active (Immerfall & all, 2010, p.18).

Parallèlement, une pluralité de travaux issus de la sociologie environnementale a illustré le fait que de nombreuses associations, concernées par les problèmes du territoire et la qualité de vie citoyenne se sont employées à renouveler les fondements de l'organisation du mouvement environnementaliste (Biorcio & Vital, 2010).

Pour revenir au modèle associatif, c'est à partir de la définition générique donnée par la chercheuse Ramella (1994) qui nous permet de cerner les caractéristiques principales de l'organisation associative que nous appréhenderons le cas du Comité pour le parc de la Caffarella. Ainsi, les associations constituent des « Groupes dont l'origine ne descend pas de l'initiative d'un quelconque acteur institutionnel du secteur politico-administratif et pour lesquels les rapports entretenus au sein du "marché politique" n'affectent pas l'autodirection substantielle qui se base sur le recrutement autonome des propres membres ainsi que, dans une mesure variable, sur la capacité de gestion et de mobilisation de ressources propres » (Ramella, 1994, p.99).

### *Le choix émancipateur de l'autonomie comme gage d'efficacité*

Dans le cas du Comité, la mobilisation naît à l'initiative d'un groupe d'habitants avant la formation de l'association en tant que telle : « C'est pour nous et d'autres érudits, peuple de culture,

---

<sup>81</sup> Nous mobilisons ici le terme italien qui littéralement pourrait se traduire en français par *abusif* ou *non-autorisé* même si ces équivalents ne sont pas totalement fidèles au terme italien. L'entrée *abusivismo* du glossaire de l'ouvrage de Berdini, P. (2008). *La città in vendita*. Donzelli, Roma est un signe de l'existence de ce phénomène particulier qui concerne 20% de la capitale italienne. L'*abusivismo* est défini comme les zones non prévues dans la planification urbaine (*piano regolatore*).

que le parc de l'ancienne Appia a été créé car jusqu'aux années 80, il n'existait pas. Quand le parc est créé avec son autorité, l'Ente del Parco, le Comité existait déjà depuis quatre ans, mais ce n'était pas une institution, je veux dire une association, seulement un groupe de gars. Un groupe de citoyens très actifs ».<sup>82</sup>

Encouragés par la paroisse locale, les membres fondateurs proposent de créer une association pour « sauver la Caffarella de la décadence »<sup>83</sup>, et le groupe s'accorde pour mettre en place une structure moins bureaucratique et plus agile : un simple comité de citoyens autonome. Le choix de former un comité de citoyen n'est pas anodin quant à la situation spécifique de la vallée de la Caffarella. En effet on peut noter la référence à son cas particulier alors que les membres emploient le terme de « décadence » pour caractériser l'inertie gestionnaire publique qui a conduit à leur mobilisation. Par l'expression « décadence », ils témoignent de la dégradation de la vallée et de l'inaction de la sphère publique pour remédier à la situation alors que la Caffarella est l'objet de convoitises spéculatives privées parfois illégales qui menacent les biens culturels et naturels de la vallée.

Ainsi, ils se positionnent comme des « acteurs actifs », en se présentant comme des « citoyens » qui contribuent à la gestion et la transformation de la ville. Par rapport à la réflexion sur la participation citoyenne, le terme *cittadino* [citoyen] est utilisé à plusieurs reprises et approprié par les acteurs étudiés comme étant un gage de légitimité.

Le choix délibéré de ne pas inscrire initialement leur mobilisation dans le registre de la sphère associative dénote de leur volonté de s'éloigner des schèmes corruptifs en conservant une vraie autonomie, financière mais surtout politique.

La volonté de former une « *structure moins bureaucratique et plus agile* »<sup>84</sup> illustre la critique directe du Comité et sa position par rapport aux acteurs des secteurs publics et privés. Alors que le terme bureaucratie est originellement appréhendé comme idéal-type par le sociologue Max Weber, plus tard la critique initialement issue de la littérature anglo-saxonne (Merton, 1949) gagne aussi les travaux de sociologie française. Dans *Le phénomène bureaucratique* (Crozier, 1963) le sociologue Michel Crozier souligne l'inefficacité de ce mode d'organisation qui aboutit à la paralysie de l'organisation en réduisant la hiérarchie à l'impuissance.

De fait aujourd'hui, le terme de bureaucratie est employé dans le langage commun de manière péjorative, synonyme de lourdeur et de dysfonctionnement. À l'opposé l'emploi du terme agile entend soulever la capacité réactive des membres de la société et leur mobilisation pour la protection des espaces de la vallée de la Caffarella. Cette épithète exprime clairement la lassitude institutionnelle que nous évoquons dans le précédent chapitre, poussant le Comité à adopter cette position de « flic »<sup>85</sup> comme nous le mentionnait en entretien Marco qui évoque des délais insoutenables « Notre travail consiste à encourager les institutions à prendre soin de ce qui relève de leur compétence. Parfois, les longs délais de bureaucratie sont à prendre en compte, mais il y a une limite à tout »<sup>86</sup>.

Pourtant, le Comité bénéficie aujourd'hui du statut d'association depuis 1995. Il est inscrit au registre des associations de la région Lazio comme une « organisation volontaire régionale »<sup>87</sup> qui opère dans le secteur de la culture et de l'environnement.

### ***La voie institutionnelle vecteur de légitimité***

Cette forme associative est de nouveau « choisie » par les membres. Ceux-ci, en élargissant leur champ d'action et leur forme de participation réalisent, entre autres, que pour avoir l'accès et le droit d'usage d'un espace public, le « collectif » doit avoir une existence légale et définir un

---

<sup>82</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>83</sup> Extrait du site officiel du Comité, consulté le 4 août 2022

<sup>84</sup> *Ibid*

<sup>85</sup> Terme emprunté à Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*,

<sup>86</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>87</sup> Nous avons ici à spécifier que le terme de « volontaire » fait ici référence au statut des membres du collectif. Ainsi, dans le cas du Comité, les membres ne sont pas rémunérés pour leur activité mais le Comité peut bénéficier de fonds issus de la Municipalité de Rome ou de la Région Lazio en plus des dons citoyens appelés 5x1000.

interlocuteur (généralement le président de l'association) pour être identifiable par l'administration : « Pendant quelques années, ils ont fonctionné, disons vaguement, sans connotation juridique, sans un statut type. La loi et l'acte constitutif remontent à 90, je crois 95, et il y a eu l'inscription au registre des conseillers, puis au registre du bénévolat. C'était un registre tenu par la région du Latium, où toutes les associations qui s'occupaient du volontariat étaient enregistrées avec disons la motivation, nous étions la culture, l'environnement, la nature et les animaux, parce que nous défendons l'environnement entier »<sup>88</sup>. Selon Erik Neveu « tout mouvement social qui veut s'inscrire dans la durée est confronté à des enjeux d'institutionnalisation qu'on peut relier à une dimension d'efficacité » (Neveu, 2020, p. 316). Cette citation synthétise bien la situation du Comité pour le maintien de son activité et qui, en se dotant « d'une organisation, en désignant des responsables, en fixant des mécanismes de coordination » (*Ibid*) bénéficie de rendements, augmentant son efficacité ainsi que sa visibilité auprès d'acteurs institutionnels et de citoyens. Une stratégie qui n'a pas été sans échapper au Comité.

### **La répartition des compétences comme gain « d'agilité »**

Le statut de l'association a par ailleurs rapidement évolué après son institutionnalisation, suite à un changement avec la création d'une seconde association culturelle *Humus Onlus* en 1999 aux demandes de l'administration<sup>89</sup>. Le groupe est classé comme association sans but lucratif d'utilité sociale. En effet, à terme, la forme associative permet de prélever des cotisations et de participer à des appels d'offres pour trouver des ressources ou des moyens matériels qui témoignent de sa professionnalisation alors que le Comité obtient des fonds plus facilement : « L'administration publique n'est pas comme ça, disons présente. Et dans le passé, nous avons toujours participé à l'appel, par exemple chaque année, la région du Latium a lancé un appel au volontariat. L'appel au bénévolat (...), nous l'avons souvent gagné. Et cela nous a permis d'avoir des contributions et de faire des projets, car ensuite, pour un prêt, il faut préparer un projet. Et ce n'est pas seulement la région du Latium qui l'a fait régulièrement chaque année jusqu'en 2008, mais aussi la province de Rome. La municipalité de Rome a fait des banques dédiées au bénévolat pour des visites guidées, pour les écoles, pour l'enseignement... »<sup>90</sup>. Les membres ont réalisé que, le premier pas vers la réalisation de leurs objectifs fondateurs, qui voit le Comité jouer le rôle de collaborateur actif du parc régional de l'Appia Antica et de la municipalité de Rome, est la gestion directe de la vallée, ce à quoi se destine l'association *Humus Onlus*.

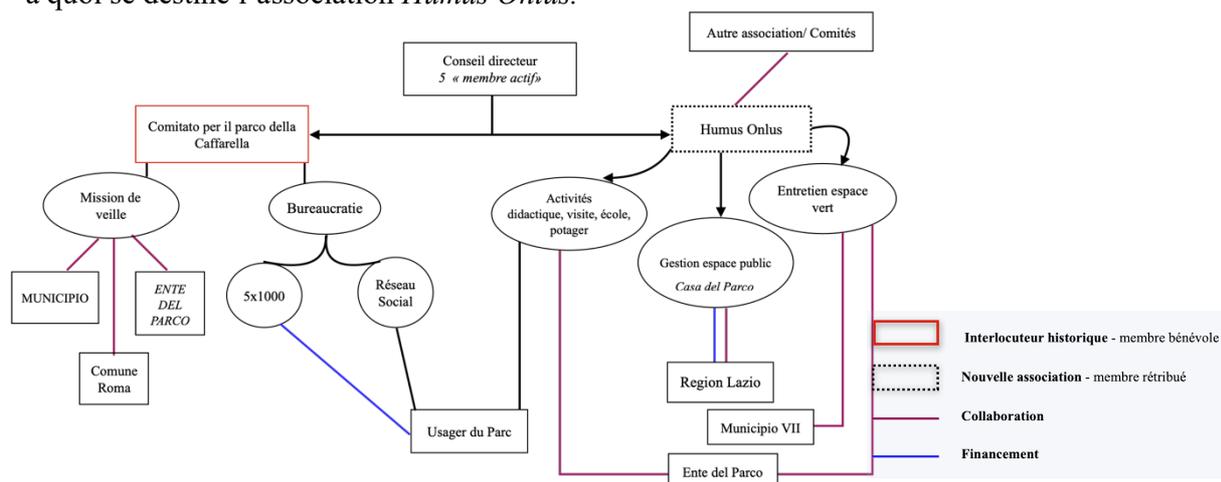


Figure 7. Extrait des statistiques du réseau social Facebook du Comité sur la période de notre étude. Extrait du site Top10 Bicyclette, (en ligne), consulté le 20 août 2022

<sup>88</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>89</sup> L'« association à buts sociaux » (Associazioni a fini sociali) soumet la possibilité de participer à des appels d'offre mais aussi suite à une réforme du Troisième secteur avec des règles restrictives concernant les associations et pour un éventuel développement économique de l'association (articles 36 et suivants du Code Civil. I)

<sup>90</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

En définitive, en tant qu'organe collectif, l'association se structure en deux parties distinctes qui, si elles collaborent et partagent le même Conseil directif (voir fig 7), se répartissent les compétences pour gagner en visibilité face aux instances publiques et gagner en agilité en termes de participation.

Ainsi, si le Comité se concentre sur ce que Rossana, présidente du Comité indique comme relevant de l'ordre de « l'administration et bureaucratique »<sup>91</sup>, l'association *Humus-Onlus* est en charge de la « partie didactique »<sup>92</sup>. Sous cette expression il s'agit de résumer le principal objet de mobilisation, la diffusion des savoirs sur la vallée en offrant également des services variés destinés aux usagers du parc.

Le collectif a donc opté pour une différenciation de son intervention qui, si elle n'est pas hermétique dans les faits, lui permet de s'inscrire dans une double logique participative, l'habilitant à assurer son rôle d'intermédiaire entre sphère publique et des citoyens usagers du parc. Dans cette perspective chaque partie se concentre sur des objectifs répartis et spécifiques dont les membres forment les acteurs privilégiés, identifiés dans un cas comme interlocuteur pour les pouvoirs publics (le Comité) ou comme médiateur pour les citoyens usagers (*Humus Onlus*).

En filigrane de cette stratégie participative se lisent les enjeux de protection dans le premier cas et de gestion à proprement parler dans le second. Ces enjeux participent notamment à la légitimation de l'association autant qu'à sa professionnalisation en accroissant sa visibilité à l'échelle du parc de la Caffarella.

### **2.3.2. Accroître la visibilité : gage de reconnaissance d'une expertise du territoire**

La « mise en commun de la capacité individuelle de mobilisation politique » (Nez, 2012, p. 151) contribue au processus d'élaboration d'une expertise associative. C'est à partir de cette dernière que le Comité a su évoluer pour devenir un acteur central à l'intersection entre un interlocuteur légitime pour les pouvoirs publics et un médiateur pour les citoyens qui ne s'investissent pas directement pour la protection du parc.

De plus, le Comité, en transformant un fait social, la revendication de l'accès à la nature, en un enjeu de débat public a su se structurer et se faire identifier comme un acteur clé pour la protection du parc.

Cette reconnaissance passe, outre une répartition des compétences, par la mobilisation de divers espaces de participation qui accroissent la visibilité du Comité. L'espace participatif est envisagé par les membres comme *hybride*, où de ce que Castells qualifie comme *new form of space* (Castells, 2012). Il s'agit en effet de saisir cette capacité du Comité à mobiliser plusieurs scènes d'action faites d'« espace de lieux et d'espace de flux » (*Ibid*, p.80). Les espaces de flux s'apparentent en réalité au web et aux réseaux sociaux qui multiplient et alimentent le message appelant à la participation directe des citoyens usagers.

À partir de cette ambition qui pointe les déficits de la sphère institutionnelle, se dessine finalement le contre-discours (Aubin, 2013) des citoyens. Le Comité mobilise donc deux types d'espaces pour légitimer son action et maximiser sa participation.

***Informatique connectée : « renouvellement des modalités de production, de circulation et d'appropriation des savoirs militants » (Granjon, 2020, p.385).***

Le premier type d'espace « qu'occupe » le Comité est un « espace de repli et de regroupement comme bases et terrain pour des activités "agitationnelles" adressées à des publics larges » (Castells, 2012, p.7). En effet le Comité, se positionne comme un acteur visible en déployant des outils de communication pour toucher des publics extérieurs et notamment les usagers du parc. Le groupe sans dire qu'il constitue initialement un rapport de force dans la

---

<sup>91</sup> *Ibid*

<sup>92</sup> Entretien avec Lorenza Accettella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

population par rapport aux institutions publiques, a su alterner entre communication et activités ludiques pour alerter les citoyens sur la situation du parc.

Depuis le début sa formation, soit avant même de disposer d'un espace public qu'il leur ait aujourd'hui dédié, le Comité a multiplié les modes de diffusion de ses savoirs pour mobiliser le public. En effet, il possède depuis plus de trente années un site internet qui constitue pour lui une source première d'information sur laquelle sont archivés documents institutionnels, News Letters, articles de presse ou encore productions littéraires orchestrées ou en collaboration avec le Comité, en accès libre à tous.

Ainsi, par le biais du site le Comité expose ses motifs et les contours de sa mobilisation, en s'appuyant sur cette source pour appeler à la participation. Cette stratégie du Comité se raccroche dans les faits à ce que souligne le sociologue Daniel Mouchard alors qu'il explique que le début des années 2000 est marqué par un élargissement de la visibilité publique de la contre-expertise associative.

En effet, « le développement des technologies de communication offre des ressources inédites de publicisation. Internet peut alors apparaître comme un lieu d'activation alternatif de la parole critique à forte dimension contre-experte » (Mouchard, 2020, p. 259).

Dans le cas du Comité, la libre diffusion et l'accroissement de son exposition dans les réseaux dématérialisés, constitue un moyen efficace accroître sa visibilité et de démocratiser rapidement les enjeux comme nous l'évoquait sa présidente « Ce qui est important, c'est qu'Internet a changé le poul. C'est-à-dire que nous avons ce site, nous en avons un et aussi une belle page Facebook. Nous avons ensuite un courriel de comité, Eh, puis les gens écrivent participent de cette façon, ce n'est plus une participation active mais une participation dématérialisée, par Internet »<sup>93</sup>

L'association utilise également comme canal de diffusion les réseaux sociaux, alimentant les plateformes de partages sur les événements organisés par le Comité. L'utilisation des réseaux sociaux constitue aussi une logique stratégique pour l'« agrégation d'individus qui n'ont pas forcément d'expérience militante préalable (...), l'usage des réseaux sociaux permettant de faire converger un nombre important de participants sur des lieux précis » (*Ibid*, p.257).

La fréquence de publication du Comité sur Facebook, soit une moyenne d'un post tous les trois jours, témoigne aussi de l'implication de ce dernier. Les membres identifient l'utilisation de ce moyen comme une des évolutions majeures de ces dernières années pour l'action du Comité et les réseaux sociaux sont devenus un outil essentiel afin « d'ouvrir de nouveaux de participation à l'action collective et d'élargir le spectre des participants aux dynamiques protestataires (...) et faciliter la tenue des mobilisations » (Granjon, 2020, p.383). Ces nouveaux instruments de militantisme du Comité, s'articulent à des formes plus anciennes, notamment celle d'une visibilité territoriale.

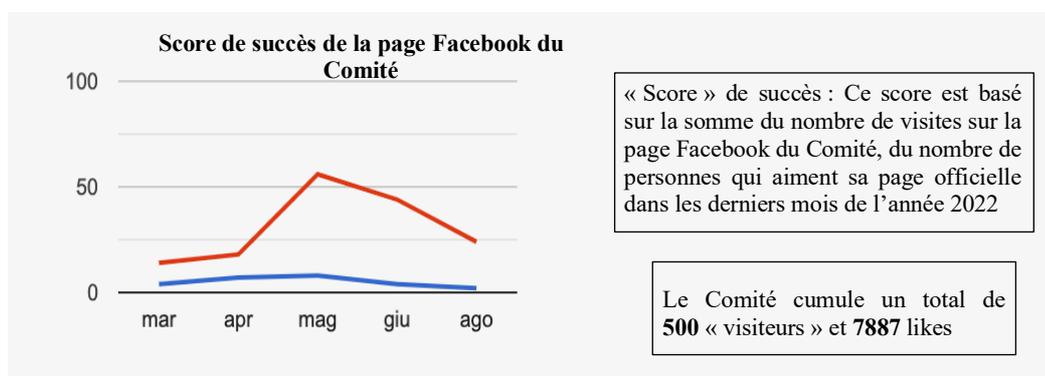


Figure 8. Extrait des statistiques du réseau social Facebook du Comité sur la période de notre étude. Extrait du site Top10 Bicyclette, (en ligne), consulté le 20 août 2022

<sup>93</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 29 juin 2022

## ***L'appropriation du territoire par l'animation garantie de sa valeur en tant qu'acteur historique pour le parc***

Outre cette communication et visibilité via divers réseaux dématérialisés, le Comité bénéficie depuis 2015 d'un espace dédié à ses activités dans le parc. Après des années durant lesquelles il a exercé ses activités didactiques, notamment pour assurer son rôle d'informateur, dans des « point info » informels (voir fig.9), le Comité a pu bénéficier d'une véritable « promotion » en matière d'espace pour exercer sa mobilisation. Aujourd'hui installé à La Casa del Parco (voir fig 9) espace public exclusivement sous l'autorité et la gestion autonome du Comité, ce lieu est officiellement inscrit sur le Plan d'Utilisation de la Caffarella, reconnu comme « Point Information ».



*Figure 9. Ancien point d'information du Comité (gauche), Comité sur la période de notre étude (droite), Photographie extraite du site officiel (gauche) [en ligne], Réalisation personnelle (droite) le 3 juin 2022*

Ainsi, comme nous l'expliquait les membres en charge, l'association *Humus Onlus* bénéficie d'un contrat de concession de service avec la Région Lazio. Un tel contrat se caractérise comme la délégation d'un droit de gestion de services et d'exploiter économiquement l'espace, alors qu'il implique trois parties à savoir l'administration, l'association et les usagers à qui le service est fourni.

De fait, dans le statut légal conclut avec l'administration publique, se détache en filigrane une forme de reconnaissance, à savoir la capacité du Comité et ses membres à être « en charge » de la gestion d'un espace public du parc et à la légitimation d'un statut d'expert, figures qualifiées pour fournir informations et autres services à tout usager de la Caffarella.

L'implantation de l'association *Humus Onlus* sur site, alors qu'il s'agit d'une structure territoriale du parc, confère une dimension physique à l'association et forme l'interface directe avec le reste des citoyens. Ceci participe à appuyer le rôle de médiateur du Comité auprès du public, tout autant que son rôle d'expert puisque l'on trouve à l'intérieur de la carte du parc de la Caffarella et de l'Appia Antica comme point d'information référentiel.

Par ailleurs, la dimension symbolique forte du lieu constitue un élément supplémentaire pour légitimer la reconnaissance du Comité comme partie expert du parc. En effet, le bâtiment dans lesquelles prennent part les activités de l'association *Humus Onlus*, appelée Casale Vigna Cardinali, est un exemple d'architecture rurale traditionnelle de L'Agro Romano (Campagne romaine), inclus dans les "biens d'intérêt historique monumental de l'époque médiévale et moderne" dans le Plan de Paysage Territorial (legge15/12). Cet espace est donc un lieu emblématique qui confère au Comité une dimension symbolique forte liée à l'histoire de la vallée, invoquée à plusieurs reprises par les membres.



*Fig10. Logo du Comité (à gauche) avec la Casale de la Vachacceria après rénovation (à droite), Photographie personnelle, 16 mai 2022*

Cette dimension symbolique se retrouve également dans le choix du logo de l'association (voir fig.10). Il s'agit en effet de la ferme de la Vachacceria. Ce lieu mythique est l'ancienne ferme de la grande famille des Caffarelli à qui l'on doit nom du parc. Il n'est pas anodin que le Comité en fait son emblème, ceci faisant écho à l'acteur historique qu'il est pour la protection et patrimonialisation du site. Le logo atteste d'une identité visuelle qui précise leur existence et revendique leur « unité »<sup>94</sup> en tant qu'interlocuteur tout en leur conférant un statut légitime pour leur intervention pour le parc. Cet espace est d'autant plus symbolique qu'il constitue un des grands combats du Comité que les membres ont mentionné régulièrement lors de nos entretiens. Cette dimension a par ailleurs été invoquée par Roberto alors que nous l'interrogeons sur la signification d'un tel logo pour le Comité : « Certes, c'est fondamental, mais vous n'imaginez pas rendre public ce Casale combien nous avons travaillé »<sup>95</sup>.

Le groupe s'inscrit ainsi dans « une lutte de sens pour la représentation de l'espace qu'il investit » (Mouchard, 2020, p.257). En témoignent les nombreux signes politiques et formes de marquage dont est saturée la place occupée comme la plaque commémorative à la mémoire du fondateur du Comité, Mario Leigheb, décédé, plaque installée dans l'allée qui mène à la Casa del Parco, non approuvée par la Ville.

En s'appuyant aussi bien sur des réseaux dématérialisés que sur un lieu à l'ancrage territorial fort le Comité a su se faire identifier par les usagers comme une figure essentielle pour le parc alors qu'il multiplie les espaces d'alerte et d'action pour accroître sa visibilité en tant que telle. Pourtant cette dernière est aussi le fruit d'une reconnaissance subordonnée à d'autres sources, pour certaines externes au Comité.

### ***Traitement médiatique de l'action du Comité vecteur de démocratisation des enjeux***

Le second « espace » dans lequel se déploie le Comité correspond aux « arènes discursives parallèles dans lesquelles les membres [du groupe subordonné] élaborent et diffusent des contre-discours, [leur permettant] de développer leur propre construction de leurs identités, de leurs intérêts et de leurs besoins » (Aubin, 2013, p.8).

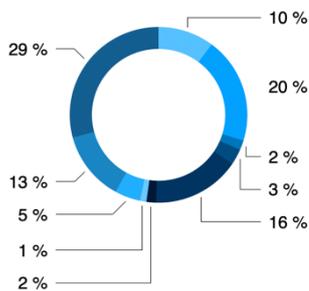
Il s'agit pour le Comité de compléter l'action médiatique interne des membres et de décloisonner les savoirs et la lutte citoyenne pour la Caffarella de la seule échelle du quartier. Identifiée comme relai de l'information, la presse a constitué un véritable moyen de légitimation de sa participation et le gage de son expertise quant à la protection et gestion du parc de la Caffarella.

Outre ses communications via les réseaux sociaux, dès 1988 le comité offre une visibilité de ses actions au travers de la presse écrite qu'elle soit spécialisée (environ 20% des articles traitent du Comité) professionnelle (9%) ou plus généraliste (71%). Si dans la presse généraliste le ratio des articles traitant de la Caffarella comparé à ceux qui évoque directement les actions et la participation du Comité pour la gestion et la sauvegarde du site est d'un pour six environ, il diminue de moitié dans la presse spécialisée environ un pour trois (cf annexe 3). Ce mouvement de participation citoyenne est donc intimement associé au Parc.

---

<sup>94</sup> Le terme « unité » fait ici référence à la bataille menée par le Comité pour la patrimonialisation et la restauration de la ferme de la Vachacceria. Alors que sur le Plan de protection de la Caffarella, certaines zones encore privées n'étaient pas incluses et contribuaient à créer un espace encore largement mité au moment de la validation du Plan d'Utilisation de la Caffarella. L'élément constituant la base de l'argumentaire du Comité contre le plan était en effet que les instances renonçaient explicitement en acceptant ce plan à une « valorisation de la Caffarella en tant que complexe unitaire » (extrait des contre-arguments du Comité contre le Plan d'Utilisation de la Caffarella, 2003). L'une des grandes constatations était effectivement l'exposition à la dégradation du bâtiment, sous le couvert d'aucune législation.

<sup>95</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022



### Chiffres extraits de la revue de presse (voir annexe 3)

Les articles traitant de la Caffarella portent majoritairement sur quatre sujets :

- Reconnaissance des compétences du Comité (littérature, animations du territoire, compétences juridiques) **29%**
- Moyens d'action employés par le Comité pour solliciter les instances publiques **20%**
- Problèmes écologiques : pollutions liées aux casses de voitures/ dégradations liées aux mises en valeurs **16%**

- Expropriation pour le parc
- Moyens d'action employés par le comité pour solliciter les instances publiques
- Historique du parc - succession des acteurs
- Dépenses liées au réaménagement
- Problèmes écologiques : pollutions liées aux casses de voitures/ dégradations liées aux mises en valeurs culturelles, pollution de la rivière Almona dont inondations
- Elections « La Rome que nous voulons » participation du comité au débat via webinar FB
- Vision du comité vs vision des institutions
- Aggressions, vandalismes, dégradations
- Avancées dans la réhabilitation et /ou la conservation
- Reconnaissance des compétences du comité (littérature, animations du territoire, compétences juridiques)

Figure.11 Graphique traitant de la proportion des articles par typologie. Réalisation personnelle le 5 août 2022

La maîtrise des supports d'information et des accès à l'opinion publique se présente donc comme l'une des voies essentielles de l'action collective du Comité.

L'action du Comité ne peut prétendre à l'efficacité sans la communication de son engagement pour la protection puisqu'elle repose en partie sur la citoyenneté active invoquée sous le prisme de l'intérêt général dans sa lutte pour le bien commun de la Caffarella. La troisième catégorie identifiée comme thématique récurrente des canaux de presses est à ce titre illustrative (16%).

La scène médiatique, pour le Comité, constitue donc un « passage obligé pour atteindre l'opinion publique (...) et s'assurer une représentation sociale élargie » (Granjon, 2020, p. 379). Elle permet de « doter la protestation d'un langage », ce qui signifie « transformer le malaise vécu en injustice, en scandale, le légitimer au regard d'un système de normes et de valeurs. [...] Donner un langage, c'est aussi désigner des responsables, formuler des revendications en forme de solutions » (Neveu, 1996, p. 89). Ce canal est mobilisé par le Comité pour pointer les défaillances de la sphère publique. La deuxième thématique dégagée des articles fait ici sens avec 20% des articles recensés qui traitent du sujet. Ainsi, la presse fait partie du « répertoire des instruments nécessaire à l'entretien des logiques contestataires » (*Ibid*, p. 382).

La mobilisation des médias contribue à l'élargissement des scènes d'action du Comité autant qu'elle lui confère sa légitimité pour la défense de l'intérêt général en rendant visible le sens partagé des revendications des citoyens membres. Les journaux forment « une perspective d'articulation pouvant servir les processus de mise en visibilité et de montée en généralité » (*Ibid*, p. 380).

De notre analyse, nous notons une seconde dichotomie entre presse spécialisée et presse généraliste. La première à l'exception du média généraliste Roma Today embrasse préférentiellement les 4 thématiques précédemment citées et constitue un relai solide pour la lisibilité et la visibilité des actions du Comité. La seconde, bien que ne négligeant aucun de ces sujets, s'attache plus volontiers à faire vendre en évoquant le sensationnel des agressions, du vandalisme et des dégradations observées sur le site. Nous en concluons donc que la réussite de la stratégie des médias menée par le Comité se trouve parfois contrainte par ces agents externes qui participent parfois à la décrédibilisation de son action. Ce notamment au travers de la thématique de la sécurité du site, car celle-ci remet en cause la conception même que défendent les membres pour un espace public ouvert à tous.

Ainsi, le Comité ne maîtrisant pas forcément tous les leviers de cet outil pour sa légitimation et sa visibilité auprès des citoyens comme des instances publiques passe aussi par des formes d'action plus offensives telles que la pétition, vecteur de son discours et de celui de l'intérêt public pour la protection du parc de la Caffarella.

### ***L'action protestataire comme outil citoyen***

La participation du Comité se déployant principalement hors d'instances institutionnalisées, il présente un contre-exemple de ce que « la scène institutionnalisée constitue une ressource

supplémentaire du point de vue de l'action collective [car] elle élargit la gamme des modes opératoires » (Rui & Villechaise-Dupont, 2005, p.33). En réalité, agir en dehors d'un cadre institué permet aux militants de choisir leur interlocuteur en fonction des thématiques tout autant que leur mode d'action. Ceci se traduit par une multiplication de l'exposition de ce dernier et des interactions dans l'arène publique.

Ce contexte singulier lui permet donc de nourrir ses réflexions et ses répertoires d'action en élargissant le spectre de ses contestations. Sa participation dessine « un espace d'entre-deux, ni totalement institutionnel, ni totalement conventionnel » (*Ibid*, p.35). Cette mobilisation lui permet d'asseoir une fois encore sa légitimité autant qu'elle contribue à la diversification de ses capacités d'action et de ses compétences construisant le socle de son professionnalisme.

Outre ce premier constat, nous remarquons que bien que la force du nombre constitue un moyen courant pour les collectifs associatifs de légitimer leurs voix et de faire pression sur les institutions, dans le cas qui nous occupe, les membres ont toujours dû s'adapter et composer avec un nombre limité de militants pour peser dans les décisions et faire entendre leurs revendications dans une arène publique. En effet Comité de ses débuts à aujourd'hui ne compte qu'une dizaine de membres dont cinq seulement d'entre eux sont reconnus réellement comme « membres actifs »<sup>96</sup>. Au-delà, de cette première difficulté à laquelle se confronte le Comité, la faiblesse des adhésions limite aussi sa légitimité à intervenir

Ces particularités du Comité, si elles sont des composantes indéniables de sa professionnalisation conduisent aussi à sa politisation, obligeant ses membres à développer et à diversifier leurs stratégies participatives et ce notamment dans la forme et les moyens employés.

Certains acteurs publics pourraient lui reprocher cette légitimité en mobilisant l'argument de la faible « représentativité » de ses propositions. Cependant, une fois encore le Comité a su surmonter cette limite par les moyens mobilisés pour les faire entendre. C'est ce que nous expliquait notamment Roberto exemple à l'appui, lorsqu'il parlait des pétitions citoyennes réalisées de manière régulière par le Comité.

La signature des pétitions est à la fois un moyen de se faire identifier comme représentant de l'intérêt général c'est-à-dire que le Comité par ce moyen justifie pleinement le rôle de médiateur qu'il assume depuis le début auprès des citoyens autant que cela lui permet de justifier la légitimité de ses revendications auprès de la sphère publique, en invoquant leur qualité de citoyen la force du nombre, que représentent les signatures, pour inciter l'administration à agir « Nous avons toujours essayé d'avoir un dialogue fructueux, mais en faisant entendre notre voix quand ils ne voulaient pas nous écouter. Nous avons organisé, pétitions, collecte de signatures, bombardement de courrier. Les longs délais de bureaucratie sont à prendre en compte, mais il y a une limite à tout »<sup>97</sup>.

Les membres, par leur qualité de citoyen habitant à proximité directe du parc prennent appui sur la question environnementale, prise au sens le plus large du terme et non plus réduite seulement à un débat sur la question de l'espace public, pour justifier d'une « résistance ». Sous l'injonction de l'intérêt général face l'inertie de la sphère institutionnelle ou de la dénonciation des logiques marchandes, les membres justifient d'une « protestation plus générale » (Blanc, 1999.p.8) car à travers la défense de « leur » environnement, ils participent à « la défense et l'illustration d'un bien commun » (*Ibid*,p.8).

Ce qui pouvait potentiellement conduire à une paralysie de son action à terme constitue finalement une de ses forces, puisque le Comité est identifié, par les pouvoirs publics et les autres citoyens, comme une figure médiatrice tenant un rôle de relai et de défenseur de l'intérêt général. Les membres, conscients de ne pas bénéficier de la force du nombre évoquent cependant que cela se joue dans la capacité du Comité à solliciter par divers moyens les institutions alors qu'ils se caractérisent eux même comme de « vraies épines dans le pied »<sup>98</sup> sans « jamais [s']arrêter »<sup>99</sup>, ceci

---

<sup>96</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>97</sup> *Ibid*

<sup>98</sup> *Ibid*

<sup>99</sup> *Ibid*

grâce à la « force des gens »<sup>100</sup>. Aujourd'hui, cette pratique a connu une « nouvelle actualité » *via* la diffusion du e-pétitionnement » (Contamin, 2020, p.453).

La participation active du Comité s'est effectivement initiée par la transmission au Parlement Italien d'une pétition signée par près de 13.000 citoyens romains, pour rendre publique la vallée de la Caffarella et ainsi initier sa patrimonialisation. Pour le Comité, les pétitions sont l'articulation parfaite de sa mobilisation pour le parc de la Caffarella. Elles lui permettent de conjuguer son rôle de médiateur *via* la mobilisation des citoyens et une action juridique directe qui invoque le droit civique et faire tremplin vers la sphère institutionnelle. Elles sont à l'interstice entre citoyens usagers du parc, le Comité de citoyens actifs et les acteurs publics. Les pétitions sont donc le moyen privilégié d'action pour le Comité bien qu'aujourd'hui l'association renouvelle sa mobilisation à travers l'utilisation de nouveaux registres de négociations et de contre-expertises.

### 2.3.3 Les formes d'interaction du Comité contre-expertise et collaboration

Si l'on devait résumer le rôle du Comité pour décrire simplement sa participation, il serait possible de le réduire à son action initiale, celle d'un organe qui stimule l'investissement de la sphère institutionnelle et du public pour la protection de l'environnement en multipliant les registres de son action.

#### *La formation d'une expertise technique face à une sphère institutionnelle fragmentée*

C'est le constat du déficit institutionnel et de la fragmentation des compétences entre les différentes administrations en charge de la protection et de la gestion du parc, qui a poussé le Comité, guidé par le sentiment de lassitude et de méfiance institutionnelle, à penser sa participation pour la patrimonialisation de la vallée.

Dans le cadre de la participation du Comité, la puissance publique locale ne structure et ne maîtrise que peu les termes de l'échange. C'est justement parce qu'il n'y a pas d'initiative participative proposée par les pouvoirs publics que s'ordonne le travail des membres.

Bien que la participation du Comité, les formes et les moyens qu'il déploie pour la mettre en œuvre soient variés, il nous semble pertinent de saisir leur dimension à travers un exemple concret qui mobilise les différents registres d'action expérimentés.

La littérature sur les procédures de participation s'est souvent focalisée sur la capacité des élus à pouvoir instrumentaliser ces dernières en enfermant les individus et les mouvements sociaux dans l'expression de savoir d'usage. Or la notion de savoir citoyens favorise aussi la formation de contre-expertise quand elle est revendiquée par le bas. C'est bien par l'expression de sa citoyenneté que le Comité développe une relation ambivalente avec les institutions à la charnière entre leur critique *via* une contre-expertise, qui engage des négociations et des conflits d'intérêts, et une quête de reconnaissance *via* notamment la collaboration avec ces dernières.

La participation du Comité à l'élaboration du Plan d'Utilisation de la Caffarella illustre un exemple éclairant sur les différentes formes que prend le dialogue entre le collectif et la sphère institutionnelle. Cet exemple de la participation du Comité montre, entre-autres que l'association peut imposer ses savoirs sur la table des négociations, en dépit des questions d'échelles. Les membres ont effectivement dû dialoguer avec un ensemble d'acteurs publics qui n'étaient alors pas familiers pour interagir sur des thématiques urbaines avec des militants, les chercheurs italiens évoquant la mise en place institutionnelle des premiers dispositifs participatifs un peu avant les années 2010.

Au-delà de la légitimation de son rôle, la saisie des enjeux environnementaux par le Comité a aussi contribué à sa politisation autant que sa professionnalisation. En effet, la politologue Cecile Blatrix (Blatrix, 2002, p.100) dresse la liste exhaustive des différentes scènes d'actions que peuvent mobiliser les militants. Parmi elles, la « scène politique » (Blatrix, 2002, p.105) constituent un des

---

<sup>100</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

« lieux » pour les procédures de débat entre le Comité et les instances publiques. Cela se traduit notamment par l'interpellation publique directe des acteurs publics par le Comité. Dans un document compte-rendu de l'approbation du Plan d'Utilisation de la Caffarella en 1996, le Comité détaille les critiques adressées à l'administration.

**Contexte :** Lors de la conception du Plan d'Utilisation du parc de la Caffarella, le Comité ainsi que les institutions en charge (Ente del Parco, Région Lazio, Municipalité de Rome, Circonscription IX et XI) débattent de ce plan au cours de l'année 1996. Le Comité dans un argumentaire de 53 pages évoque point par point les incohérences, déficiences, carences, contradictions et lacunes scientifiques de l'administration ci-dessous un **extrait des observations du Plan par le Comité conformément au paragraphe 4 de l'art.26**

**Absence de définition de qui et comment donner corps aux indications de conception**

- L'approche correcte à la fois en ce qui concerne la relation entre le Plan du Parc et le Plan Général d'Urbanisme, et en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la LR Latium 6 octobre 1997, n. 29 pour le Parc considéré comme "unicum" (y compris le patrimoine archéologique historique), est celui suivi par le Plan d'Utilisation approuvé avec l'Accord de Programme signé le 19 avril 1996 par la Municipalité de Rome, l'Autorité du Parc, le Ministère du Patrimoine et des Activités Culturelles et par la Région du Latium, qui jusqu'à présent a assumé le rôle de Plan d'Espace Naturel Protégé.

**Les carences de la comparaison avec les collectivités locales et l'articulation entre le Plan du Parc et les Plans Réglementaires**

- Dans le rapport du président du parc Appia Antica, il est indiqué que le point de départ pour la rédaction du plan du parc est le plan Italia Nostra des années 70 (page 7 RGP), et il n'est jamais question d'une comparaison avec les plans Régulateurs de Rome, Marino et Ciampino ;
- On ne trouve qu'un indice dans l'introduction (chap. 2 page 21) du rapport général du projet ;
- Le Plan d'Utilisation de Caffarella n'est mentionné qu'à titre de fait historique, mais ses choix de conception ne sont pas discutés (chap. 2.1 RGP page 22) ;
- Mention est faite de la nécessité d'utiliser des espaces verts équipés (chap. 2.2 RGP page 29) sans aucun type d'analyse et sans aucune justification qualitative et quantitative des choix effectués, ignorant l'existence de normes d'urbanisme hormis la mention du chap. 10 RGP p. 128 ;

**Les incohérences et contradictions concernant les acquisitions**

- La question des acquisitions constitue l'une des contradictions majeures du Plan du Parc. Le Président cite les acquisitions comme "un objectif à poursuivre" (page 13 RGP), parle d'une "perspective d'augmentation constante du domaine public" (page 14 RGP), pointe "une augmentation très importante du domaine public dans la Caffarella Vallée" (P. 13 RGP) alors qu'il n'y a que 5 hectares, et donc au cas où le Plan réduirait le processus d'acquisition entamé avec le Plan d'Utilisation !
- Le rapport du président mentionne alors comme objectif la réhabilitation des "cicatrices" avec des interventions (qui incluent des acquisitions) "déterminées en aval de l'analyse environnementale, de l'identification des valeurs naturalistes, des références archéologiques qui ont constitué les éléments de référence du zonage, des programmes de réaménagement ainsi que de mise en valeur et d'utilisation" (page 9 RGP). Pourtant, ces valeurs sont possédées de manière extraordinaire par Caffarella, pour qui une interminable bibliographie indiquait déjà la possession de la caractéristique de "unicum".

**Les lacunes de l'analyse scientifique**

- Au chap. 6.1 RGP p. 93 on retrouve cette affirmation singulière : « C'est aussi donner une valeur au système d'habitat moderne même si ce n'est que dans quelques cas que cette modernité a réalisé des interventions de qualité à l'échelle du paysage ». Pourtant, nulle part dans le Plan du Parc n'est indiqué ce que seraient ces quelques cas où le système de peuplement moderne a une valeur paysagère.
- Enfin, le chapitre sur la mobilité contient une erreur assez importante (chap. 9 RGP pages 123 et 124) : le texte précise que pour les parkings de service du Parc « quatre zones ont été identifiées », alors que les zones sont au nombre de cinq !

L'extrait ci-dessus illustre la capacité du Comité à faire appel à des « compétences d'enquête sociale », c'est-à-dire une « capacité à faire des recherches, à se documenter, à lire un plan, à dessiner un aménagement » (Damay, 2009, p.323). Mobilisant à la fois des ressources juridiques et réglementaires régionales et locales, des normes d'urbanismes extraites du Plan régulateur de Rome en vigueur, ces dernières croisées avec un argumentaire scientifique fourni, le Comité fait la démonstration de sa capacité de contre-expertise dans un argumentaire de 53 pages. L'extrait ci-dessus illustre donc son expertise en tant qu'acteur et interlocuteur légitime pour la protection du parc. La formulation des constats et des revendications atteste de la maîtrise des outils et des enjeux qui traversent ces arènes institutionnelles et fait gage du professionnalisme du Comité. Cela montre également la volonté d'être engagé dans une certaine forme de politique, comme des citoyens dans la vie publique (Eliasoph 2010). Dans cet extrait, le Comité adapte son mode d'action et en

réintroduisant de la conflictualité tente de peser sur « les décisions à partir d'« espaces publics oppositionnels » (Neveu, 2011, p.26).

Le Comité fait dans la suite du document appel à ses capacités de négociation en proposant des *Amendements au rapport général du projet* en invoquant notamment une pétition signée par plus de 500 contestataires et de nombreuses propositions alternatives développées sur près de 15 pages. Leur vision d'un Parco-Campagna s'imposera finalement à la table des négociations. Elle structure aujourd'hui la politique de protection et de gestion du parc.

De fait on assiste à une véritable légitimation de la participation aussi bien auprès des acteurs institutionnels et professionnels. Elle se manifeste notamment par la force de proposition du Comité pour les politiques autour du parc. En effet, dans ces groupes de travail, les membres de l'association peuvent non seulement prendre connaissance des projets urbains avant leur réalisation et écouter les justifications de leurs promoteurs sur les plans technique et politique, mais aussi poser des questions et remettre en cause certains choix.

En d'autres termes, il est clair que la pratique participative dépasse la logique de gouvernance comprise comme consultation et se définit comme structurellement subversive par rapport aux logiques de gouvernance traditionnelle. Le Comité devient le producteur de la volonté générale et le défenseur de l'intérêt public. Les 500 signataires ayant « exhorté l'association à agir à tous les niveaux de l'administration publique afin que la gestion unitaire de la Caffarella soit garantie par le Plan »<sup>101</sup> apparaît ici le rôle de médiateur que prend le Comité auprès des usagers du parc autant que celui qu'il cultive auprès des institutions comme nous en témoignait Roberto « Oui et nous avons fait tout notre possible et sommes devenus un parc public, notre travail est terminé. Et au lieu de cela, le maire nous a dit « les gars, si vous abandonnez votre travail, Tous vos efforts seront contrecarrés, vous savez, ils seront annulés. Ils seront oui parce que les ressources publiques ne sont pas là et donc nous avons continué à faire fonctionner le parc »<sup>102</sup>.

Dans ses statuts, dans ses pratiques et ses discours, comme nous l'avons exposé, le Comité joue « un rôle significatif dans la configuration et l'évolution des espaces publics métropolitains ». (Blanc,2008, p.47) qui passent par une appropriation plus particulièrement orientée autour des enjeux environnementaux et la protection du patrimoine naturel et paysager de la vallée.

### ***Une participation active : renouveler l'expérience par la pratique du territoire***

Le travail avec les écoles constitue un point névralgique autant du point de vue de l'engagement des membres que de celui de la légitimation du Comité comme acteur impliqué du parc. En effet la dimension éducative constitue une des activités principales du Comité depuis ses débuts et a été particulièrement novatrice puisque « L'activité avec le public, les samedis et dimanches et avec des écoles pendant la semaine, [au commencement des années 90] c'était un peu une nouvelle activité »<sup>103</sup>. Les membres du Comité nous rappellent le caractère pionnier de leur démarche que prenait leur engagement puisque « dans le passé on était les premiers jusqu'à présent, maintenant est devenu à la mode même la Caffarella, un endroit très recherché pour lequel veut développer ce genre d'initiatives »<sup>104</sup>

À travers la pratique de réappropriation de l'espace public, le Comité réinvente le moyen de constituer une véritable relation individuelle, presque affective, entre les visiteurs, ici les élèves, et la nature, ceci étant à l'origine de « la valorisation des lieux à travers l'expérience de la majesté de la nature » (Héritier, 2000, p.54). L'éveil de l'intérêt du public pour le parc et sa sensibilisation autour des enjeux environnementaux qui lui sont attachés forment des enjeux concrets pour les membres puisque « [leur] objectif a toujours été de faire connaître et d'admirer la Caffarella auprès des touristes et des résidents. Parce que ce n'est qu'en vivant le parc qu'on apprend à l'aimer et à

---

<sup>101</sup> Extrait du site officiel du Comité, consulté le 20 juillet 2022

<sup>102</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 3 juin 2022

<sup>103</sup> Entretien avec Lorenza Accetella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

<sup>104</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

en prendre soin ».<sup>105</sup>, « Il faut donc éduquer les gens et faire de l'éducation »<sup>106</sup> pour garantir la protection à long terme.

Les membres nourrissent une culture politique constituée de valeurs comme le partage, la transmission, et l'écologie. Ils voient notamment dans leur activité une opportunité et un outil pour promouvoir une vision du monde construite autour d'une « culture du faire » (Centemeri 2010, p.77). Culture potagères, visites à vélo ou *via* un itinéraire, Bird Watching, l'organisation d'événements culturels autant que d'activités contribuent à travailler à renouveler l'approche de la nature en faisant s'exprimer par les attentes qu'ont les membres face à leur milieu à partir de leur sensibilité, leur vécu, leur émotion. Ils favorisent « l'attachement des lieux » (Blanc & al., 2008, p.65) du paysage de la Caffarella. Le progressif élargissement des enjeux soulevés par la notion de paysage et la relation entretenue par les membres illustrent un mode actif de connaissance de leur milieu. Loin de se résumer à la philosophie du beau, il s'agit pour les membres d'« inscrire l'environnement à l'intérieur de soi et non plus d'en faire l'objet d'une contemplation passive et désengagée » (Blanc, 2010, p.45). La notion d'engagement esthétique (*Ibid*) est effectivement ce qui se dégage comme premier motif collectif pour le Comité. En témoigne l'activité des visites guidées qui constituent les premières mobilisations du Comité afin de sensibiliser les usagers et autres citoyens aux beautés de la Caffarella mais aussi à une échelle plus large d'éveiller une « conscience écologique »<sup>107</sup> et de mesurer les enjeux environnementaux qui pèsent sur le site.

Les transformations que ces activités impriment sur le territoire engagent une dimension politique avec celui-ci de l'ordre de l'environnementalisme ordinaire — c'est-à-dire « la sauvegarde d'espaces non bâtis et l'expérimentation de modes d'occupation alternatifs » (Blanc et Paddeu 2018, p.32) et « l'émergence d'une sensibilité écologique qui percole dans de multiples pans des sociétés urbaines » (*Ibid*)

Pour les membres du Comité, c'est en adoptant une approche de sensibilisation par la pratique que sera suscitée la prise de conscience environnementale de ces jeunes générations. D'une initiative informelle, ce travail avec le scolaire s'est très vite institutionnalisé.

### ***Statut de médiateur forme la plus aboutie de collaboration entre Comité et acteurs publics***

Depuis l'année scolaire 2003, l'association participe au projet "La ville comme école", avec des itinéraires spécifiques pour les écoles maternelles, primaires, collèges et lycées. À travers ces initiatives éducatives, le Comité assume pleinement l'étiquette du médiateur qui lui est aujourd'hui attribuée par tous. Le fait que ces initiatives soient par ailleurs institutionnalisées, par des contrats ou autres statuts juridiques formels confirme la légitimité qu'on reconnaît au Comité en tant qu'expert technique pour la gestion du parc. Il s'agit pour ce travail d'une des formes les plus abouties de collaboration avec les institutions aussi bien Municipale pour la dimension administrative, que régionale cette dernière étant « L'autre acteur principal, la Région, a plus de disponibilité d'argent. Vous faites des avis d'appel d'offres publics divers sujets. Dernièrement, nous n'avons pas trouvé grand-chose qui concernait l'éducation environnementale, mais (...)le projet sur « l'amour avec les écoles » a été fait, de nombreuses classes, beaucoup d'enfants sont venus et tout cela a été payé par la Région »<sup>108</sup>.

*Humus Onlus* mène les activités éducatives directement dans la Caffarella et dans les salles de classe, représentant un « point de référence fixe »<sup>109</sup> pour les écoles primaires et secondaires des environs du parc.

Aujourd'hui la démarche va même plus loin. Le Comité met en place des activités agricoles pédagogiques. À la faveur d'ateliers pédagogiques, occasions pour les jeunes d'apprendre à cultiver sans produits phytosanitaires, planter des arbres et autres activités (voir fig 12) le Comité fait

---

<sup>105</sup> *Ibid*

<sup>106</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>107</sup> *Ibid*

<sup>108</sup> Entretien avec Lorenza Accetella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

<sup>109</sup> Extrait de la rubrique « présentation des activités » du site officiel du Comité, econsulté le 7 juillet 2022

« vivre » le site aux élèves alors que les différentes générations participent à l'entretien du parc. L'expérience est également positive en termes de civisme selon les membres du Comité car « si l'enfant a compris le concept de la chose, alors il parle aux parents, avec les adultes et puis vous grandissez »<sup>110</sup>. Dans l'extrait ci-dessus, l'exemple des enfants qui doivent aller à l'école fait appel à des valeurs fondamentales, ici l'éducation, pour justifier l'action entreprise. De surcroît, la dimension environnementale apparaît dans le discours. Cette parole publique nourrit par conséquent une représentation de ce que devrait être un espace public, en particulier un espace vert public, et comment celui-ci devrait être « vivant »<sup>111</sup>.

Ces activités essentiellement menées avec les plus jeunes sections scolaires initient un travail didactique qui se poursuit ensuite avec des niveaux supérieurs notamment des élèves de lycée. La démarche éducative s'accompagne d'une pratique du terrain qui se veut participative. En témoigne l'exemple des journées de grand nettoyage qui conjuguent visites et ramassage des ordures.



Figure.12 Photographie des activités des jardins pédagogiques, Archive du Comité Casa del Parc, 16 juillet 2022

Ainsi avec ces différents canaux didactiques, le Comité statue que la nature en ville doit, pour être appréciée, être l'objet d'un apprentissage et d'un effort pédagogique sans cesse renouvelé. C'est le rôle de médiateur du comité qui est ainsi mis en évidence, alors qu'il anime le territoire en proposant différentes actions de gestion du site. Les activités sont également le moyen de mobiliser les riverains participant aux promenades (occasion de signature de pétitions...) et d'éveiller un potentiel militantisme citoyen en « [poussant] les citoyens à prendre leurs responsabilités »<sup>112</sup>.

Cette dimension de responsabilisation fait écho à l'angoisse de la disparition du bien commun qu'est la Caffarella et que cultivent les membres. Ceci les pousse à se mobiliser en fondant les nouvelles interactions entre les usagers et le bien menacé de disparition. À travers ces activités, qui s'affilient au registre de l'appropriation par les moyens (Veschambres, 2015), la capacité à se revendiquer comme action pour l'intérêt collectif et ce en veillant à l'éducation à l'environnement, on voit comment l'action du collectif convoque les dimensions inhérentes à la mouvance des Biens communs. Ainsi s'est façonnée la participation du Comité en tant que médiateur et expert du territoire de la Caffarella.

Cette capacité de médiation qui fonde la légitimité du Comité auprès de tous n'est pas anodine au regard des profils des membres du Comité. Au-delà de la capacité du Comité à entretenir des liens réguliers avec un réseau large et varié - monde associatif, politique local, mais aussi la presse et les universités - qui est venu à plusieurs reprises légitimer l'expertise son action, le collectif fonde le professionnalisme de ses membres par la somme de leurs savoirs respectifs.

<sup>110</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>111</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>112</sup> *Ibid*

## Chapitre 4. Savoir d'usage, racine de l'engagement des membres du Comité

« Les "Savoirs d'usage" [s'appuient] sur l'expérience et la proximité, ils se réfèrent à la connaissance qu'a un individu ou un collectif de son environnement immédiat » (Nez, 2011, p.392). Dans ce chapitre nous utiliserons de cette définition pour décrire et appréhender comment les militants du Comité ont pu mobiliser ces savoirs d'usage dans le cadre de leur participation pour la protection et la valorisation du parc de la Caffarella. Dans le cas du Comité, ils font avant tout appel à une forte capacité d'observation et au constat de la dégradation de leur « milieu de vie »<sup>113</sup>. Ce premier type de savoir se lie à ce que Nathalie Blanc identifie comme la première phase des processus de reconfiguration du politique soit la prise de conscience de la dégradation de l'environnement proche. Cette prise de conscience, grâce au vécu et à la sensibilité d'usager-habitant s'exprime par les attentes qu'ont les individus face à leur milieu.

### 2.4.1. La mémoire du lieu de vie comme matrice de la patrimonialisation

L'idée du cadre de vie émerge dans les années 1970, alors que la notion apparaît dans la lignée des travaux d'Henri Lefebvre. La ville devient lieu d'habitat et non plus seulement de résidence et d'emploi. La « demande pour la qualité urbaine » (Blanc 2016, p.5) explicite cette recomposition des nouvelles territorialités et dès lors, le fait de la protection des espaces de nature urbaine intéresse « bien au-delà des cercles des spécialistes, [...] les habitants » (Blanc, 2016, p.7). Les plus anciens membres du Comité, commencent eux-mêmes leur activité militante au début des années 80 dans ce même climat et expriment leur besoin de nature face aux contraintes environnementales à l'échelle locale, telles que la pollution ou encore la densification des espaces urbains aux alentours de la Caffarella. L'attachement qu'ils témoignent à la vallée est aussi pour beaucoup liée à une expérience des lieux qui pour certains remonte à leur enfance « J'ai toujours eu un grand amour pour le parc. Quand j'étais enfant j'habitais non loin et je venais pour jouer mais c'était pas un parc...c'était il y a soixante ans »<sup>114</sup>, « je suis rentré par hasard au Comité, mais le parc c'est un environnement cher depuis tout petit »<sup>115</sup>.

Les récits des membres s'appuient sur la coutume, la pratique répétée de l'environnement du parc, qui « inscrit dans la durée constitue une mémoire des lieux » (Nez, 2011, p.392). La proximité de leur habitat avec le parc constitue une composante essentielle de leur action comme ils s'attachent à nous le souligner puisque « c'est là que nous vivons », « Nous vivons tous ici »<sup>116</sup>, « Ce qui nous unit, c'est le fait que nous vivons tous près du parc »<sup>117</sup>. Nous distinguons ici la dimension de l'union qui est rétribuée à ce caractère de l'habitant et le partage de cette capacité commune, en tant que premiers usagers du parc à constater sa dégradation. Cette proximité directe avec le parc a contribué à forger leur sensibilité aux enjeux environnementaux autant qu'elle est le moteur de leur mobilisation pour la Caffarella « Quand mon premier enfant est né il y a 38 ans, j'ai commencé à fréquenter le parc avec des yeux différents. Et j'ai dit "Mes enfants doivent-ils avoir la possibilité de vivre dans un environnement différent ?" Et c'est ce qui m'a motivé »<sup>118</sup>.

« L'attachement aux lieux » (Blanc & al., 2008), expression de leur relation à la nature de leur milieu de vie se conjugue, dans leur lutte pour la pérennisation de cette relation, avec les enjeux environnementaux de préservation du parc. En effet, l'orientation écologique est un catalyseur de l'engagement des membres : elle constitue un des motifs, parfois initiaux de leur mobilisation au

---

<sup>113</sup> Nous employons ici le terme « milieu de vie » selon le sens que lui attribue la chercheuse Nathalie Blanc qui fait appel aux « valeurs du local » soit représentant les aspects les plus « concrets du cadre de vie » (Blanc, 1999)

<sup>114</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

<sup>115</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>116</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>117</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

<sup>118</sup> *Ibid*

sein du Comité : « Une autre chose importante qui [fait que] je me suis amené est l'envie de faire et certainement l'attention portée à l'environnement. Vous n'êtes pas là, si vous n'avez pas certains principes »<sup>119</sup> ; « Vous devez opérer localement, c'est-à-dire travailler pour l'environnement de la Caffarella, mais penser au problème du climat, au problème de la pollution mondiale. Tout est système. (...) Cela est resté pour moi l'idée fondamentale »<sup>120</sup>.

Les membres expriment clairement ce lien environnement/cadre de vie et viennent redonner un contour aux attentes sociétales face à leur protection comme lorsqu'ils évoquent « la décadence »<sup>121</sup> et « l'extrême pollution »<sup>122</sup> de la vallée de la Caffarella.

La problématique environnementale avec le vécu, « l'habiter » comme racine de la mobilisation des communautés locales fonde le cadre pour la protection et la conservation des espaces naturels urbains. Les membres témoignent ici de leur sensibilité à ses enjeux environnementaux et ne se mobilisent que *via* la défense de leur « cadre de vie » puisqu'ils sont les premiers usagers de la vallée avant que cette dernière ne soit officiellement enregistrée au registre des parcs publics de la ville.

La manière dont ils perçoivent le parc, entrent en contact avec son patrimoine revêt un caractère important en termes de tutelle (Héritier, 2001). Les motivations et visions des membres induisent les pratiques qu'ils placent au centre des activités qu'ils proposent selon deux dimensions : la politique du parc et les orientations en matière d'aménagements récréatifs. Cette seconde dimension est aussi liée à l'omniprésence des membres du Comité et à leur expérience de l'habitabilité du quartier, leur « milieu de vie ».

Nous empruntons la notion « d'habitable » à Nathalie Blanc dans la définition qu'elle lui confère ie entendu comme « lieu qui offre des possibilités suffisantes de création et d'adaptation aux individus pour se l'approprier » (Blanc, 1999, p.9). L'appropriation du lieu repose de fait sur la connaissance fine des « conditions de vie offertes à cet endroit » (Blanc, 1999, p.9).

La seconde catégorie s'appuie avant tout sur la coutume et l'utilisation du territoire, une pratique répétée de cet environnement qui favorise la fabrique de la mémoire des lieux. Elle se traduit par la proposition d'aménagements pour le parc de la Caffarella. À titre illustratif nous évoquerons ici la création des aires aménagées du parc pour les différents publics

#### **2.4.2. Les aires aménagées démonstration privilégiée de lien quotidien des membres au parc**

La professionnalisation et même la politisation des membres du Comité à travers la mobilisation d'un savoir d'usage réside dans leur « capacité à prendre en compte la dimension collective et conflictuelle de problèmes qu'ils rencontraient individuellement » (Nez, 2012, p.40). Cette capacité s'illustre dans le cadre de la création d'aires aménagées mises à disposition des usagers. À travers leurs propositions, les membres convoquent à la fois leur propre expérience et leur capacité « d'observation, d'écoute des demandes »<sup>123</sup> avec le « recueil de plaintes des citoyens »<sup>124</sup> qui leur sont directement adressées.

La projection de leur propre vision du parc leur confère cette capacité d'observation et d'appréciation des pratiques quotidiennes des usagers de la Caffarella sur lesquelles ils s'appuient pour peser à la table des négociations auprès des acteurs institutionnels.

En effet la proposition des projets en terme d'aménagement des aires repose avant tout sur la volonté de certains, comme Roberto, qui nous explique que pour que le parc puisse fonctionner il faut « qu'il soit aimé par les citoyens, qu'il soit vécu par les citoyens qu'ici vous puissiez venir manger, pique-niquer, mais aussi lire un livre, mais aussi courir, où les enfants peuvent jouer, où

---

<sup>119</sup> Entretien avec Lucas Beliacqua, bénévole et membre rémunéré de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>120</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>121</sup> *Ibid*

<sup>122</sup> Entretien avec Lucas Beliacqua, bénévole et membre rémunéré de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>123</sup> Entretien avec Lorenza Accettella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

<sup>124</sup> *Ibid*

les adultes peuvent non seulement se détendre, mais se sentir en sécurité, au calme, dans un bel endroit qui les accueille»<sup>125</sup>.

Il invoque pour nous étayer son propos sa propre expérience du territoire, en nous racontant comment a été aménagé à l'époque la zone sportive de la Caffarella. « Moi et certains de nos amis, nous faisons de la gymnastique à la Caffarella mais nous n'avons pas les outils pour la faire. Nous avons donc pris des tuyaux et nous avons construit comme ça les installations sportives. Ensuite tous les habitants du quartier ont commencé à l'utiliser et ont apporté d'autres choses pour d'autres constructions, etc. L'année dernière, la municipalité a décidé que c'était mauvais cette chose qui était devenue très grande et puis elle a complètement fait celle-ci [nouvelle aire sportive du parc], mais elle est née spontanément des gens de toute façon »<sup>126</sup>.

### 2.4.3. Les membres du Comité échos des usagers réguliers de la Caffarella

Cet exemple illustre le « savoir local » (Nez, 2012, p.34) du site, sur lequel les membres du Comité se reposent pour leurs propositions ou même dans certains cas pour leurs aménagements à l'image de l'exemple précédent.

Eux-mêmes confrontés aux manquements de l'administration en termes de gestion et d'aménagements du parc, ils se basent sur leur expérience personnelle d'habitant pour formuler des propositions. Ils possèdent aussi une connaissance précise des usages quotidiens et du fonctionnement permanent du territoire puisqu'ils sont « tellement présents dans ce parc, de sorte qu'[ils ont] l'occasion de voir et d'entendre quels sont donc les besoins et les exigences? »<sup>127</sup>. Pour chacun des membres rencontrés, le parc est le support de la sociabilité de voisinage, revendiquée par ses membres, à tel point qu'ils ont pensé en partie sous ce prisme le concept du parc de la Caffarella. Le plan du site, à l'initiative du Comité en collaboration avec l'administration publique intègre en effet cette double vision que cultivent les membres du Comité.

D'un côté le concept de Campagne fait écho à la prise de conscience de la menace croissante de la dégradation d'un « milieu de vie » et son habitabilité par les membres du Comité. Ils mobilisent ici leur expérience sensible d'habitant/usager et la volonté de patrimonialisation liée à la dimension et aux enjeux environnementaux et culturels de leur milieu de vie.

De l'autre côté, l'expérience du site comme lieu « vivant »<sup>128</sup> animé par des pratiques quotidiennes des habitants comme espace de loisir. Cette conception se caractérise par l'aménagement en autonomie en première instance, puis aujourd'hui par la voie institutionnelle *via* la soumission de projet de réaménagement du site. Bien que dans la forme cela témoigne d'un certain professionnalisme, on remarquera que les demandes sont avant tout le résultat des pratiques d'usages quotidiennes des membres et des habitants qui les sollicitent. En effet ces aires aménagées caractérisent les usages récréatifs du quotidien sur le parc de la Caffarella. L'aménagement d'aire pour enfants, d'aire pour chien ou encore de pistes cyclables ne sont encore une fois pas sans renvoyer aux propres expériences de parents (Roberto), de propriétaire de chien (Ada et Marco) ou de cycliste (Lucas) des membres.

Les premiers aménagements de ce type, essentiellement spontanés et aux frais du Comité sont situés à proximité de la Casa del Parco (voir fig.13). Les nouvelles aires dédiées si elles se répartissent un peu plus sur le site restent encore relativement proche du siège du Comité.

La Casa del Parco incarne aussi le lien de la rencontre entre ces deux dimensions du savoir d'usage des membres. La création d'un petit bar dans le Casale, liée à cette volonté de construire du lien social sur le territoire *via* l'animation le soir rejoint la volonté d'éduquer aux enjeux de patrimonialisation notamment par la proposition récurrente d'événements culturels comme des conférences, des concerts ou des lectures. Le jour la place aux vélos avec la possibilité de bénéficier

---

<sup>125</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>126</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>127</sup> Entretien avec Lorenza Accetella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

<sup>128</sup> *Ibid*

du point information caractérisent les mêmes enjeux, ceux d'assurer la pérennité du bien commun en créant le lien avec le paysage et l'environnement de son milieu de vie.

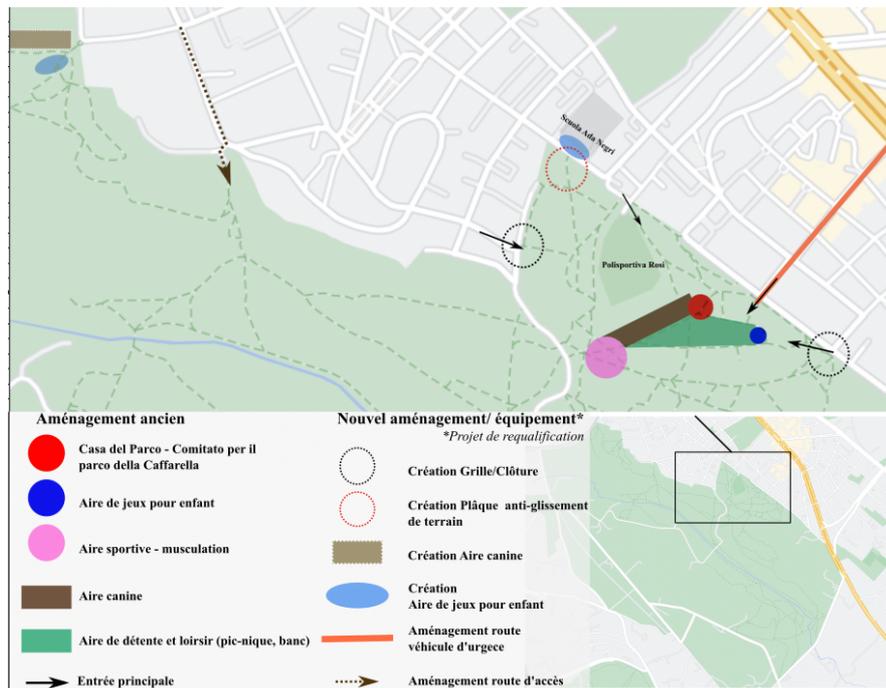


Figure 13. Cartographie des aires aménagées du parc de la Caffarella. Réalisation personnelle le 23 août 2022

Nathalie Blanc statuait par ailleurs que l'habitant serait « garant et gardien de la nature, en tant qu'elle représente le patrimoine de l'humanité et la possibilité de survie des générations futures, comme le citoyen a paru garant des valeurs de la démocratie et le producteur porteur du progrès de l'humanité dans son ensemble » (Blanc, 1999, p.9). Ainsi, le Comité à travers ses savoirs d'usage semble constituer un espace de politisation ordinaire à travers son engagement associatif. « Parler d'ordinaire permet ainsi de mettre en lumière les compétences que tout un chacun tire de ses expériences quotidiennes » (Carrel, 2017 p.25), des expériences qui ont aussi contribué à la professionnalisation des membres du Comité et à s'affirmer via certains profils comme expert du territoire de la Caffarella.

## Chapitre 5. Savoir professionnel, le socle de la légitimité pour la participation

« Les "savoirs professionnels" sont mobilisés par des individus qui réinvestissent dans les dispositifs participatifs des compétences techniques issues de leur pratique professionnelle » (Nez, 2011, p.391). Au sens strict que lui donne Héloïse Nez, appliqué au Comité et à ses membres, la définition nous pousse à nous pencher sur les situations particulières, personnelles des enquêtés pour saisir dans quelle dimension ces citoyens avaient articulé leur expérience professionnelle et leur expérience militante, ou comment la première avait façonné la seconde. À partir de cette première définition nous nous attacherons à observer dans quelle mesure à son tour l'expérience militante des membres du Comité a contribué à une forme de montée en compétences professionnelles des enquêtés.

### 2.5.1. Le savoir professionnel diffus au service de l'action collective

Pour Héloïse Nez, la notion de « savoirs professionnels diffus » (Nez, 2011, p.392) se caractérise par la capacité des individus à mobiliser leurs compétences hors de leur sphère professionnelle dans le cadre de leur objet de contestation. Elle précise par ailleurs que les citoyens sont aussi « susceptibles de mobiliser des compétences techniques acquises dans une pratique associative » (*Ibid*). Dans le cas du profil des membres du Comité, c'est précisément la convergence de ces deux phénomènes et leur mise en commun qui contribue au processus d'élaboration de l'expertise associative du Comité.

La progressive professionnalisation du groupe est donc le résultat de la somme de leurs compétences respectives et notamment la mobilisation des canaux scientifiques et universitaires des membres. Ces canaux, qu'ils s'appuient sur leur compétence et expérience personnelle ou bien *via* une source externe issue du « réseau » de l'un d'entre eux forment le moyen de légitimation des revendications du collectif.

Plusieurs des membres lors de nos entretiens nous ont confié avoir exercé le métier d'instituteur ou de professeur dans le secondaire comme c'est le cas de Marco et Roberto, le premier océanographe, le second professeur de sciences naturelles au lycée. Lorenza, elle aussi enseignante fait le parallèle entre ses activités professionnelle et militante, nous expliquant que la première a conditionné son engagement « Je suis un professeur de lettres. Disons que l'attention doit être portée sur l'enseignement de la diffusion au dialogue avec les enfants, le dialogue manquant avec d'autres personnes, avec d'autres réalités culturelles. Cela me fait toujours un peu un fond, n'est-ce pas ? Il est toujours là. Je veux dire, cela conditionne un peu... (...) Bref, je me retrouve avec ce qui est aussi mon activité professionnelle »<sup>129</sup>.

Qu'il s'agisse de leur connaissance en science naturelles ou de leur compétence pédagogique et didactique, ces membres les réinvestissent à travers les activités collaboratives avec les écoles ou encore lors des visites guidées organisées car « c'est une chose importante, que c'est l'un des objectifs du parc, d'éduquer »<sup>130</sup>. En ces termes, les membres formulent eux-mêmes le rôle qu'ils se sont attribués et qu'on leur reconnaît, celui de médiateur pour la sensibilisation du site de la Caffarella *via* la diffusion de la connaissance, celle-ci ne se restreignant pas au seul cercle des usagers du parc.

En effet, outre les activités liées au site, les membres mobilisent leur compétence didactique lors de la rédaction d'ouvrages, parfaite combinaison entre compétences en sciences de l'environnement et compétences de pédagogues.

---

<sup>129</sup>Entretien avec Lorenza Accetella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

<sup>130</sup> *Ibid*

En effet Roberto nous expliquait que l'écriture des livres nous apprend que le Comité collabore sur chaque production avec des enseignants chercheurs, « des érudits »<sup>131</sup> dans leur domaine avant de vulgariser ces écrits pour tous « Ces professeurs d'université, quand ils écrivent, ils n'écrivent pas ça comme ça [me désigne le dernier livre du Comité sur la table]. Ils écrivent de manière à ce que seuls les autres professeurs d'université puissent comprendre ce qu'ils écrivent, pas les gens ordinaires... Mais quand nous écrivons et que nous leur faisons lire ce que nous avons écrit, ils corrigent et donc nous sommes le peuple. »<sup>132</sup>

Se dégagent ici deux effets structurant sur l'engagement des enquêtés au sein du Comité

Le premier, de l'ordre de la professionnalisation des membres et de leur capacité à produire une littérature sur le site de la Caffarella, aujourd'hui citée dans divers articles universitaires<sup>133</sup>.

Les travaux du Comité qui apparaissent comme source bibliographique aux côtés d'articles de chercheurs universitaires illustre, à notre sens, la dimension professionnelle qui se caractérise à travers la reconnaissance de la valeur scientifique de leurs travaux.

Depuis sa création, l'association a de fait publié près de 14 livres (cf annexe 4) sous l'étiquette du Comité et collaboré avec une quinzaine d'auteurs sur les différents aspects du parc (culture, histoire, archéologie, mais aussi et surtout, environnement) dont le dernier en date en 2022 sur le paysage naturel de la vallée de la Caffarella.

Le second effet correspond à sa capacité de restitution des « savoirs savants » (Blanc, 2019) à travers les ouvrages mais aussi lors d'événements publics.

**Contexte :** *Le 3 Juin 2022, événement à la Casa del Parco pour la publication du livre Spiccioli di natura – Passeggiata naturalistica nella valle della Caffarella. Roberto fait la présentation pendant près de 1h30 du livre qu'il introduit de la sorte :*

« L'histoire de ce livre est une contribution locale, mais nous y parlons de problèmes qui se voient à des échelles bien plus larges (...). Ici ces problèmes sont en cours et c'est en adoptant une vision pour l'avenir avec la gestion judicieuse du territoire, que les choses changent. En commençant par le bas, puis en s'assurant qu'une direction ait une gestion partagée des ressources disponibles qui pointent vers l'avenir, en poussant d'en bas nous tous en tant que citoyens »

*En montrant le powerpoint diffusé, avec une diapositive qui représente de la stratification géologique de la vallée de la Caffarella et le principe de sédimentation*

« L'histoire de la vallée est vieille de 4 millions d'années. Ici vous voyez les couches de la Caffarella mais comment on les date ? Comment sait-on que son histoire remonte à plus de 4 millions d'années ? Eh bien c'est très simple, j'ai toujours dit ça à mes élèves. Les roches ont la capacité de vous raconter l'histoire, ainsi qu'un journal, si vous achetez un journal, lisez un reportage et le mettez ensuite sur une table. Le lendemain je dis, l'autre jour toujours le même journal de Lisez les nouvelles de ce jour et mettez-les, vous le mettez sur l'autre. Puis le lendemain, encore un autre journal, à la fin, vous avez une pile. Les journaux qui sont au-dessus sont ceux qui racontent les histoires les plus récentes comme les roches sédimentaires »

Cet exemple illustre la capacité de Roberto à faire usage de sa double compétence issue de ses savoirs professionnels qui se manifestent à travers la technicité de la thématique (ici géologie), et de ses savoirs didactiques : les connaissances sont vulgarisées pour le public avec l'usage de la métaphore des journaux.

Se manifeste son expérience militante avec sa capacité à porter un discours au vocabulaire technique emprunté aux experts de l'aménagement (introduction), gage et manifestation de la professionnalisation de Roberto après 36 ans d'expérience militante. L'investissement quotidien la sphère associative à long terme des membres du Comité a largement contribué à une professionnalisation du collectif, mais aussi de ces membres à titre individuel.

### ***L'apprentissage par la pratique intensive des lieux***

<sup>131</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>132</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>133</sup> À la suite d'un comptage exhaustif d'articles pour notre Revue de Presse, nous avons recensé une trentaine de travaux universitaires qui s'appuyaient sur la littérature produite exclusivement par le Comité.

À la question « À hauteur de quelle fréquence vous investissez-vous ? » les réponses traduisent d'un engagement quotidien alors que plusieurs d'entre-eux voient leur engagement comme « un travail à temps plein »<sup>134</sup> pour lequel ils s'investissent « presque tous les jours »<sup>135</sup>. Un processus qu'ils décrivent comme progressif dans leur vie comme nous l'explique Rossana qui nous partage qu'« [elle] a commencé par dire "je peux fournir quelques heures gratuites pendant la semaine" etc... Et puis lentement [elle s'est] faite attraper ».<sup>136</sup> Il semblerait donc que l'étude du militantisme des membres du Comité et leur capacité à réinjecter des savoirs professionnels dans leur participation puisse nous amener à réfléchir à la manière dont ce militantisme a pu conduire à leur professionnalisation sur divers domaines. Ces réflexions s'inscrivent dans la sociologie des professions et comment la figure de l'expert associatif peut interroger et alimenter cette dernière (Lochard & Simonet, 2009). La perspective d'une professionnalisation des membres ne se manifeste pas sous les mêmes traits autant que dans la même dimension pour tous. La diversité des profils et la répartition des compétences au sein du Comité témoigne de la capacité de certains à s'approprier les enjeux, valeurs et modes d'actions comme l'illustre le profil de Lorenza. Engagée au départ pour faire partie des membres en charge des visites, elle a connu une rapide progression de son implication et la montée en compétence associée. Elle est aujourd'hui la présidente de l'association *Humus Onlus* et est « la responsable juridique de l'association. Donc je suis aussi les projets, la comptabilité, la relation avec d'autres associations, avec d'autres personnes qui travaillent aussi dans la région (...) La plupart de mes efforts vont à la gestion de la caisse du parc, maintenant c'est celle qui m'absorbe le plus, surtout pour les appels à projet »<sup>137</sup>.

Le contact régulier avec les élus et les services techniques au sein des réunions Capitoline ou organisées par les Autorités du Parc de l'Appia lui ont permis d'acquérir des compétences techniques et gestionnaires en matière de protection et valorisation du parc. « La communication, faire les bonnes choses d'un point de vue institutionnel, comprendre ce que je peux faire, ce que nous ne pouvons pas, ce que je ne peux pas faire (...) c'est compliqué »<sup>138</sup>. Elle nous évoque être en charge des relations avec les acteurs publics et notamment la région avec qui elle collabore directement *via* ses fonctions de représentante juridique en mobilisant de nouveaux savoirs acquis « sur le tas, je suis partie de rien (...) mais la collaboration avec d'autres membres m'aide bien ».<sup>139</sup>

L'expérience de Lorenza montre comment les experts associatifs au sens large du terme ont tendance à se spécialiser dans une thématique plus ciblée, le membre étant reconnu par les autres pour la réalisation de cette tâche. Cette spécialisation est aussi garante pour les « membres actifs » de confirmer leur « place » en tant que telle et de légitimer leur action au sein du collectif. L'exemple de Marco l'illustre bien, alors qu'il nous affirmait ne jamais avoir rien cultivé de sa vie avant d'être militant et qu'il était « le premier à s'engager pour les jardins pédagogiques (...) le seul à le faire au commencement »<sup>140</sup>. Mais ces diverses formes de professionnalisation à l'œuvre sont aussi dépendantes de l'investissement des membres alors que d'autres participent à la professionnalisation du Comité à partir de la mise en commun d'autres compétences.

### ***La convocation d'une expertise externe***

D'autres membres, dont l'investissement est moindre comparativement aux premiers se contentent d'apporter une contribution minimale car sensibles puisqu'ils « habitent à proximité »<sup>141</sup> comme Paolo Nardi, ancien membre. Il ne vient effectivement qu'aux événements comme celui organisé pour la publication du dernier livre du Comité. Pour lui, il s'agit d'un exemple de la participation des citoyens pour la protection, la sauvegarde et même s'il ne s'investit pas

---

<sup>134</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>135</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>136</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>137</sup> Entretien avec Lorenza Accettella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

<sup>138</sup> *Ibid*

<sup>139</sup> *Ibid*

<sup>140</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>141</sup> Entretien avec Paolo Nardi, ancien membre de l'association du Comité, 17 juillet 2022

personnellement il a contribué dans une autre dimension à la professionnalisation du collectif. Lui-même président d'une association culturelle, spécialisée dans le financement des études scientifiques, il a mis à la disposition du Comité son « carnet d'adresses » (Nez, 2012, p.148). Paolo est donc en contact avec nombreux doctorants et chercheurs universitaires à qui il a introduit les membres du Comité, ceci donnant lieu à des collaborations. À ce titre, les membres du Comité ont participé à la rédaction du roman archéologique *La valle della Caffarella nei secoli. Storia di un paesaggio archeologico della campagna Romana* (Dubбини, 2018). L'association de Paolo est également cardinale pour le Comité, puisqu'elle est celle qui finance chacune des productions littéraires de ce dernier. Le carnet d'adresse de Paolo est en réalité venu s'ajouter à celui d'autres membres dont celui de Roberto.

En effet ce dernier nous confiait que l'appel à une expertise externe, celle des chercheurs et experts avait été au cœur de la démarche du Comité lorsque les membres organisaient les visites guidées, ce dès 1996. L'activité est confiée à des membres diplômés ou en cours de licence en sciences humaines (histoire de l'art, philologie classique, archéologie), en architecture, en biologie et en sciences naturelles, comme le professeur Lorenzo Quilici, expert sur l'archéologie « directement contacté par moi [Roberto] »<sup>142</sup> et qui prendra en charge la première grande visite du parc organisée par le Comité, à laquelle « près de 200 personnes ont assisté »<sup>143</sup>. Une démarche similaire avait été adoptée par Roberto pour contacter « un de [ses] anciens professeurs »<sup>144</sup>, Maurizio Parotto, professeur de géologie à l'université Rome Tre, collaborateur sur le dernier ouvrage du Comité.

Ces experts ont travaillé avec les membres du Comité à la rédaction des livres et à la coordination des itinéraires de visites guidées avec le design de parcours archéologiques, naturels, et agro-pastoral. Leurs projets communs ont participé à forger l'expertise écologique des militants du Comité et à favoriser leur travail à la diffusion au plus grand nombre, en témoignent les plaques géologiques de la Caffarella à l'entrée de la Casa del Parco.

Des principes didactiques imprègnent et guident donc l'action du Comité pour la sensibilisation des usagers avec pour toile de fond directrice la protection du parc de la Caffarella.

Un principe qui en substance a largement inspiré la politique de l'Ente del Parco, dont l'approche didactique envers les usagers se calque en tout point sur celle du Comité (visites guidées par des intervenants formés, location de bicyclettes et potagers pédagogiques ...), alors que comme aime à nous le rappeler Marco il s'agit d'« une structure créée par la région du Latium, mais le Comité est né plus tôt »<sup>145</sup>. Par cette réponse, Marco soulevait la similitude des activités proposées par l'Ente del Parco, alors qu'il nous rappelait que le Comité menait des batailles comme celles pour les expropriations, action qu'il cumule avec l'entretien des espaces verts, que lui délèguent les acteurs institutionnels légitimes de droit (foncier pour la Municipalité) ou de charge (compétence Région).

### **2.5.2. Compétences techniques: une forme de délégation voire substitution**

Nous avons aussi à comprendre qu'au-delà de se manifester autour de la table des négociations comme cela est le cas pour d'importants dossiers qui fondent la légitimité et le savoir professionnel du Comité, ce savoir se mobilise à travers des compétences techniques.

En effet, dans une autre logique « « l'expertise par délégation » désigne la connaissance technique ou professionnelle résultant de la délégation par les pouvoirs publics de certaines tâches à des groupes de la société civile » (Nez, 2011, p.391).

Dans le cas du Comité, cela s'illustre de manière concrète à travers la relation qu'il entretient avec la Municipalité et l'Ente del Parco. À travers la délégation des services que le Comité assume, il intervient directement en tant qu'expert technique sur le parc alors que Lorenza nous spécifiait que

---

<sup>142</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>143</sup> *Ibid*

<sup>144</sup> *Ibid*

<sup>145</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

ceci se fait en pleine conscience et avec l'accord des différentes administrations. En effet lorsque nous posons la question « Quelles sont vos relations avec l'Ente del Parco et finalement n'il n'y a-t-il pas une sorte de substitution ? » Lorenza nous répond que « Non je ne dirai pas ça »<sup>146</sup>. Elle nous évoque à nouveau le rôle de veille qu'a à jouer le Comité avant de finir par se contredire quelques minutes après « Bien sûr, l'argent de cinq mille nous permet de faire du travail même l'entretien du vert, ce qui est une chose quotidienne. Nous le faisons en accord avec le parc régional mais peut-être finalement en le remplaçant un peu. On doit toujours demander avant (...) et après juste remplacer »<sup>147</sup>. Ainsi, bien qu'elle nous affirme au départ que l'action du Comité ne se substitue pas à celle de l'Ente del Parco, l'emploi du terme remplacer suggère le fait qu'elle n'est même plus consciente de cette substitution alors que la délégation est organisée par des accords plus ou moins implicites réalisés chaque année entre l'Ente et le Comité.

Pourtant, alors que l'association a développé un savoir technique depuis presque quarante ans, les membres réfutent le statut d'expert technique bien que ne laissant pas transparaître les limites de l'actuel organe expert en charge de la gestion du parc de l'Appia Antica.

### ***Les limites de l'action de l'Ente del Parco ou la manifestation concrète de la délégation***

Les exemples de cette expertise se multiplient comme celui risques de feu en 2015 qui pousse le Comité, à ses propres frais, à investir dans un tracteur pour réaliser l'entretien des espaces verts alors que les services d'entretien des espaces vert de la ville n'interviennent pas. Au-delà d'illustrer les formes de délégation qui sont à l'œuvre, cet exemple montre comment ce savoir technique en matière de gestion des espaces naturels urbains se déploie dans l'action, alors que le Comité prend la responsabilité et à ses frais de l'entretien de l'espace public depuis 2015 (le maniement du tracteur étant une compétence technique que les membres ajoutent à leur actif). Le professionnalisme et le savoir que développe le Comité dans le cadre de cette compétence se manifestent aussi dans le cas de l'Ente del Parco. Déjà lorsque nous interrogeons les membres ils semblent tous hésitants quant à nous partager leur opinion au sujet de l'entité régionale. À ce titre Lorenza qui évoquait des accords, puis se reprenant parlait de « chevauchement des activités » laissait transparaître le scepticisme commun. L'entretien avec Roberto nous confirmait aussi cette impression. Avec un sourire entendu, il me dit qu'il ne préfère pas en discuter « Non, non je ne dirai rien »<sup>148</sup> et nous décrit « seulement » à titre d'exemple, une discussion informelle avec l'Ente del Parco.

**Contexte :** *Mai 2022. L'Ente del Parco plante une trentaine d'arbres alors qu'il fait plus de 30 degrés les jours les plus frais à Rome pendant les deux mois de juin et juillet.*

**Le Comité :** « Vous ne pouvez pas planter en Mai 30 arbres maintenant il fait chaud, les arbres ne devraient être plantés qu'en octobre quand il pleut vous ne pouvez pas planter maintenant. »

**Ente del Parco :** « Ah ça n'a pas d'importance ».

Roberto conclue en me spécifiant que « Depuis, les arbres, nous devons les arroser tous les jours sont 9000 litres d'eau chaque jour pour arroser ces plantes, car sinon elles seraient mortes »<sup>149</sup>. Ces deux exemples témoignent de ce que Héloïse Nez rattache à l'ordre de l'expertise par délégation : depuis près de 7 ans les membres prennent à leur charge la gestion du parc de la Caffarella, comme c'est le cas pour Marcello.

Pour ce membre du Comité, la prise en charge de la gestion des zones vertes dans le parc de la Caffarella l'ont conduit véritablement à une professionnalisation technique en matière d'entretien des espaces verts urbains. Il n'a au départ aucune qualification, aucune compétence personnelle ou professionnelle à « réinjecter » dans cette charge car il travaillait dans le secteur de l'aviation. Auparavant président de l'association *Humus Onlus*, en charge de fonctions plus

<sup>146</sup> Entretien avec Lorenza Accettella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

<sup>147</sup> *Ibid*

<sup>148</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>149</sup> *Ibid*

administratives, il a reconverti son militantisme, passant d'un « savoir politique » (Sintomer, 2009) à un savoir technique, aujourd'hui compatible avec son mode de vie. Grand-père, Marcello ne vient qu'à des horaires très spécifiques. Ces derniers coïncident avec les sessions d'arrosage effectuées tôt dans la matinée, à 5 heures, afin d'éviter de « tout faire cramer »<sup>150</sup>. Le cas de Marcello, présente le profil d'un membre dont l'activité militante, en évolution, lui a permis de développer des compétences loin de ses cadres professionnels habituels. Transversale à sa professionnalisation, se distingue aussi les contours de son engagement, qui relève de l'environnementalisme ordinaire (Blanc & Paddeu, 2018), puisqu'il est de ceux concerné par les questions environnementales qui touchent au parc « incluant le vivant humain et non-humain » en s'investissant de « manière significative [tous les jours] et régulière [structure et articule son engagement avec son quotidien] » (*Ibid*, p.56). Il s'attribue donc cette fonction déléguée depuis toujours par les acteurs publics.

Cependant en cette année 2022, cette compétence technique d'entretien des espaces verts s'institutionnalise alors qu'elle avait toujours fait l'objet d'un attribut plus ou moins implicite sous la forme « réunion de projet entre l'Ente et les Comités, associations des différents parcs de l'Appia. À la fin du mois de mai 2022 le Municipio VII, a passé un accord, le Forum del Verde avec les comités et associations du parc pour leur rétribuer officiellement cette compétence (voir annexe 5). Cette initiative est à mettre en parallèle avec l'institution de la loi des Biens communs par la région Lazio, mesures d'institutionnalisation de la participation alors que par nature, «le rôle de ce groupe était toujours celui de "pincer" l'administration»<sup>151</sup>, ceci notamment à travers des rapports parfois bien plus conflictuels.

### 2.5.3. L'outil juridique démonstration d'une expertise autodidacte

Outre ces moments de collaboration avec les institutions, il arrive que les membres se confrontent à une sphère institutionnelle peu réceptive, ce qui les pousse à changer de répertoire d'action collective (Tilly, 1984 ; Blondiaux, 2008). Les membres ont ainsi acquis en capital militant par la diversification de leur scène contestataire avec le recours au moyen d'action juridique. À travers des recours gracieux et contentieux, sous l'aune de la veille de l'action institutionnelle, le Comité mobilise une expertise juridique qui témoigne de sa professionnalisation.

Pourtant, si ces savoirs professionnels sont mobilisés sous la bannière du collectif, ils sont issus d'un processus autodidacte et d'une autoformation par les membres eux-mêmes et dans le cas du Comité de la figure Mario Leigheb, fondateur du Comité, décédé depuis 15 ans. Roberto nous explique comment cette compétence est aujourd'hui monnaie courante pour interagir avec la Municipalité de Rome. Il nous illustre ainsi l'engagement de Mario « Quand nous avons commencé à travailler pour Caffarella, je lui ai donné un livre de droit de lois. C'est ce qu'on appelle la procédure pénale. Il a commencé à tout étudier et il a fait les premières plaintes. La rédaction des plaintes était parfaite. Tant de parties de la Caffarella qui étaient sales, qui étaient dégradées, qu'il y avait tellement de problèmes c'était précisément avec les dénonciations que Mario a écrites, qu'on a réussi »<sup>152</sup>.

Aujourd'hui Roberto nous indiquait qu'il avait pris le relai depuis le décès de Mario. Il nous précisait néanmoins qu'il passe par une aide externe s'appuyant sur son propre réseau social et professionnel puisqu'il fait valider ses plaintes à « ses élèves du secondaires maintenant diplômés en droit »<sup>153</sup>.

L'usage de l'outil juridique, permet aux membres d'adopter un mode plus offensif dans leurs contestations, le recours légal étant un moyen fréquemment mobilisé ou à une échelle plus large pour la protection des ressources de la Caffarella. La contestation *via* la scène juridique caractérise l'expertise de Mario car il possède la capacité de produire une contre-expertise scientifique susceptible de peser sur le débat public et permet au Comité de dialoguer sur un pied d'égalité avec

---

<sup>150</sup> *Ibid*

<sup>151</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>152</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>153</sup> *Ibid*

leurs interlocuteurs dans l'institution. La compétence de Mario à se façonner en tant qu'expert n'est pas sans s'inscrire dans la continuité de son action militante, puisque cette dernière est riche d'expériences et d'engagements subalternes à celui du Comité (participation à des groupes de premiers secours; animation groupe de don du sang de paroisse, recherches sur les processus physiques de la fusion nucléaire...).

Le cas de Mario illustre des formes diversifiées d'engagement et relativement ancien et continu bien que ses modalités évoluent. Cette figure de militant s'incarne aujourd'hui pour le Comité en la personne de Roberto.

## Chapitre 6. Savoir militant, le levier stratégique face aux acteurs publics

Après avoir abordé la question de la politisation des militants de manière étendue, nous nous focaliserons sur le troisième type de savoir que développe Héloïse Nez dans sa typologie et qu'elle rattache à la politisation des citoyens. Elle définit le savoir militant comme les savoirs qui « englobent une inscription dans des réseaux d'auteurs et de savoirs et savoirs-faires politiques – typiquement bien connaître les rouages de la machine politique et administrative, et savoir animer une réunion ou prendre la parole en public » (Nez, 2011, p.394). Dans ce chapitre nous nous contenterons d'illustrer l'exemple de la politisation d'un membre du Comité, pour saisir dans quelle dimension cette expérience personnelle impacte sur le long terme le collectif dans sa capacité d'action.

### 2.6.1. Le Comité, une communauté politique garant de la volonté générale

En sciences politiques, la thématique de la politisation des individus a constitué un sujet dont l'approche a été explorée à plusieurs reprises. Si nous nous contentions du cadre théorique de Héloïse Nez pour témoigner de la politisation de membres du Comité, nous introduirions aussi une approche de la politisation des citoyens selon Braud qui illustre une autre dimension de ce phénomène.

L'activité associative du Comité est le support d'un processus de politisation de ses membres, au sens où la définit Braud : « La politisation est couramment entendue comme un processus de transformation d'un problème de société en problème politique. Également, dimension de la socialisation des individus qui soulignent leur intérêt pour la politique » (Braud, 2014, p.625). Les membres du Comité trouvent un socle commun dans leur volonté d'agir pour l'intérêt général et la protection de l'environnement. Il s'agit là de deux prérogatives de l'action publique, qui invoquent dès lors la dimension politique dans la démarche militante ici portée via le prisme de la critique. C'est en analysant la dégradation du parc plus exactement d'un cadre de vie et l'engagement du Comité pour sa préservation que nous percevons comme la transformation du problème « social » en problème « politique », que nous statuons qu'à travers la participation des membres du Comité, on assiste à leur politisation. L'action du Comité avec la multiplication des canaux militants pour l'éducation du citoyen aux enjeux et menaces avant tout environnementales du site est passée d'un phénomène social – défense d'un cadre de vie – à un enjeu politique. Le passage d'une critique de l'institution à un engagement dans la sphère politique en tant que candidat local est fréquemment arrivé à l'échelle personnelle d'un individu déjà membre un collectif associatif, comme l'illustre le cas de Roberto.

Ainsi, le savoir militant collectif du Comité repose sur les « savoirs et les savoir-faire politiques » (Nez, 2013, p.395) de certains membres de l'association. Le meilleur exemple est celui de Roberto, membre de l'association depuis 1985, ancien président du Comité, considéré et décrit par les autres comme « membre actif » du Comité.

Nous tenons à rappeler ici que la trajectoire de Roberto, que nous allons analyser en détail dans le chapitre qui suit, est celle d'une minorité d'individus, qui s'investissent dans des collectifs associatifs pendant plusieurs années et ce de manière quotidienne ou presque. Alors qu'une majeure partie des interrogés et des interrogées suivent un parcours similaire en matière d'investissement, ie de temps consacré à l'association, le cas de Roberto s'individualise dans les formes que prennent son investissement au sein du Comité.

#### *La reconnaissance en interne de la figure du « leader »*

Dans leur travail, les chercheurs italiens Roberto Biorcio et Tommaso Vitale montrent que la participation associative accroît la « disponibilité et la confiance dans ses propres possibilités de s'engager dans diverses formes de participation politique qui peuvent développer un fort contenu

critique et conflictuel vis-à-vis des institutions politiques » (Biorcio & Vitale 2010, p.183). À travers son expérience au sein du Comité, Roberto acquière «une socialisation à la participation politique» notamment dans le fait de «s’attribuer le pouvoir d’essayer d’influencer le contexte dans lequel [il] vit » (*Ibid*, p.184). Ainsi le savoir militant acquis dans les sphères associatives est lié à l’expérience de la personne, ceci fondant « sa prétention à la reconnaissance » (Lochard & Simonet, 2009, p.5). Il est en effet identifié comme une véritable figure du Comité, comme l’évoquait la présidente Rossana De Stefani « Roberto il nous guide, puisqu’il l’est une colonne. Cela nous guide, puisqu’il était l’un des dieux. De ceux qui ont vraiment vu la naissance du comité »<sup>154</sup>.

La présidente, dans un second entretien, va plus loin encore, alors qu’elle aborde les débuts du Comité. Elle nous évoque Mario, fondateur du Comité, véritable figure militante « *le plus actif que ce que l’on a jamais fait* » qu’elle compare à Roberto « *Il était ce que Roberto est aujourd’hui* »<sup>155</sup> pour nous aider à saisir la mesure de l’investissement du fondateur. À travers les témoignages des membres nous distinguons la reconnaissance du rôle joué par le fondateur dans le développement de l’association (Weber 2014 [1922]) aujourd’hui réinvestie en la personne de Roberto. Cependant, sa reconnaissance actuelle comme un membre « à part » du Comité n’est pas anodin au regard de son parcours individuel.

Il est une figure, presque un leader, qui prend des initiatives, menant parfois des projets à bout de bras sans collaboration avec les autres membres. Le dernier exemple en date correspond notamment au projet *di Riquilificazione vegetazione e ambientale della Caffarella*<sup>156</sup>. En effet tandis que nous interrogeons les membres sur les formes que prenaient leur interaction avec la sphère institutionnelle, Rossana, nous montrant un dossier en bout de table, indiquait que Roberto avait rédigé, seul, le projet d’initiative populaire<sup>157</sup>.

Alors que pour ce genre d’initiative les membres du Conseil directeur se rassemblent et discutent d’un projet en question approuvant ou non sa portée, ce dossier n’avait pas été discuté en réunion et de manière « informelle » les membres tolèrent voire congratulent l’initiative. Cet exemple illustre la culture de la reconnaissance au sein du groupe d’un membre qui appartient aux profils des « porteur-d’initiatives », à qui le crédit de l’action est accordé sans tension, car considéré comme légitime au regard de son parcours au sein du collectif.

Le « passe-droit » qu’obtient Roberto, illustre concrètement ce que le sociologue Pierre Bourdieu attribuait de l’ordre du processus d’institution par lequel les représentants prennent la parole au nom d’un collectif. Les membres du Comité le justifie par l’ancienneté de l’engagement de Roberto et par le constat que « *Ici, plus vous êtes âgé plus vous êtes actif* »<sup>158</sup>.

En qualité de membre le plus ancien, Roberto cumule les trois types de savoirs de la typologie d’Héloïse Nez, un savoir habitant, un savoir professionnel et un savoir militant qui s’articulent à travers une longue «carrière militante» (Fillieule, 2020, p.97). Cette approche développée par Olivier Fillieule permet de reconstruire « une succession de phases, de changements de comportements et de perspectives de l’individu » (*Ibid*). Cet exemple illustre aussi comment « appréhender les processus et la dialectique permanente entre histoire individuelle [et] institutions, exhibe le produit concret de ce que les acteurs font en étant fait » (*Ibid*). Pour Roberto, à côté de son engagement pour le Comité d’autres éléments biographiques ont contribué à faire prendre un nouveau tournant à son engagement pour la protection de la Caffarella.

## 2.6.2. Un continuum militant ou « une carrière militante »

Son parcours de militant associatif au sein du Comité, inscrit en 1997 au registre régional comme association volontaire pour l’environnement, ainsi que sa mutation au poste de chef d’établissement

<sup>154</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>155</sup> *Ibid.*, 29 juin 2022

<sup>156</sup> Projet de réaménagement végétal et environnemental de la Caffarella initié en juin 2017, approuvé en octobre 2021 avec la délégation d’un budget de 1.599.000 euros

<sup>157</sup> La loi sur l’initiative citoyenne est une institution législative relative à l’initiative législative, par laquelle les citoyens peuvent soumettre soit au Parlement, soit à un organe administratif local (comme la région) un projet de loi à discuter et à voter.

<sup>158</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

du lycée de quartier, constituent des moments clés, qui le conduisent à se présenter aux élections de la IX Circonscription romaine (aujourd'hui VII Municipio).

Dans le cas de Roberto, la participation au Comité du parc, source d'un apprentissage multiforme, a constitué à la fois le point de départ de son engagement politique local autant qu'un accélérateur de sa carrière politique puisqu'il nous raconte qu'il est « devenu président de la mairie grâce à tant d'amitiés. Ils [les membres du Comité entre autres] ont voté pour moi, qui ont voté pour moi, qu'en est-il des élections, compris ? Et en plus du comité, il y avait beaucoup, beaucoup de gens de l'école qui m'ont donné leur vote »<sup>159</sup>

En effet ces changements de vie caractérisent un déplacement dans l'espace social (Tissot & al., 2005) qui s'ajoutent à un investissement politique déjà initié.

Le parcours de Roberto au sein du parti des Verts, engagé en tant que militant dans ce milieu partisan l'a amené à rejoindre l'équipe du Municipio après s'être présenté en tant que « candidat indépendant » de la liste des Verts. Nous mentionnerons aussi que lors de ces élections de septembre 1997, près de quatre membres du Comité se présentent en tant que tels sur les-dites listes. Deux d'entre-deux, Roberto Federici et Lorenzo Cuneo sont élus pour trois années consécutives.

Cette élection permet d'illustrer l'idée d'un « *continuum* de participation entre différentes sphères d'action entre les différentes sphères d'action associative et politique » (Nez, 2013, p.396). Si l'on se penche sur le parcours d'engagement de Roberto, on remarque que ce mandat s'inscrit dans la continuité de ses engagements militants préalables et consécutifs à cette expérience.

Avec cette nouvelle forme d'engagement, il renouvelle ses apprentissages et élargit son spectre de compétences pour la protection et la patrimonialisation de la Caffarella.

Ceci s'illustre notamment dans les politiques qu'il entreprend alors qu'il siège en tant que président du Municipio VII. Roberto nous confiait tout d'abord que bien que cela ait été difficile au commencement, son mandat s'était par la suite « *très bien passé. J'ai réussi à faire beaucoup de choses importantes* »<sup>160</sup>. Il nous détaille comment il a appris à négocier un budget auprès de la Municipalité capitoline pour mener à bien plusieurs projets sociaux parce que « *vous savez faire les choses* »<sup>161</sup>. En effet, bien que le Municipio ne bénéficie pas à l'époque de personnalité juridique, ceci signifiant qu'il ne jouit d'aucune autonomie patrimoniale et qu'il ne peut, sans accord préalable de la Municipalité de Rome, agir de manière autonome sur son périmètre administratif pour l'intérêt général, Roberto a réussi à obtenir l'octroi de fonds réguliers « *une vraie bataille administrative et juridico-politique* »<sup>162</sup> selon lui, alors qu'aujourd'hui encore la négociation financière des Municipio est l'un des freins premiers de leur autonomie politique.

En termes d'action le *continuum* de sa carrière militante s'illustre par les batailles qu'il mène non plus sous la bannière de citoyen mais en tant que président, et qui s'échelonnent sur ses trois années de mandat.

Son statut de président lui offre une « nouvelle force de pression »<sup>163</sup> qu'il met à profit pour la Caffarella en achevant, avec l'appui de la Municipalité de Rome, les premières expropriations de la vallée ainsi que l'aménagement des allées avec la restauration des monuments archéologiques.

Cependant pour Roberto l'expérience qu'il retient de son mandat restera celle de l'acquisition, après avoir obtenu des fonds de la Municipalité d'environ 600.000 euros, de près de 200 hectares après d'âpres négociations avec la société immobilière privée propriétaire des terrains.

Roberto a donc acquis un savoir de « décodage »<sup>164</sup> de la vie politique locale notamment par le biais de son inscription dans des sphères institutionnelles, dont il connaît le fonctionnement interne notamment dans une administration aussi opaque que celle de la ville de Rome où il « faut savoir à

---

<sup>159</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>160</sup> *Ibid*

<sup>161</sup> *Ibid*

<sup>162</sup> *Ibid*

<sup>163</sup> *Ibid*

<sup>164</sup> *Ibid*

qui s'adresser (...) pour le plus important ça reste la Municipalité qui décide de tout »<sup>165</sup>. Il nous expliquait par ailleurs que c'est *via* son expérience politique qu'il avait saisi l'efficacité de la technique du bombardement que met en place le Comité « Cela peut être ennuyeux lorsque vous recevez votre e-mail plein de messages remplis de lettres. Nous faisons aussi des plaintes, nous faisons des plaintes avec des centaines de personnes qui signent la plainte et c'est effrayant. Ils ne sont pas heureux. Alors, quand nous demandons quelque chose ? Ils le font généralement, mais pas parce qu'ils doivent le faire, mais parce qu'ils ont peur »<sup>166</sup>

Bien qu'il ait quitté son poste de président après un mandat, il reste encore proche de l'administration publique qu'il sollicite régulièrement lors de projets en faveur de la Caffarella. Il a été un tremplin vers l'administration du Municipio VII, lors du contrat de fleuve pour l'Almone au sein duquel, ayant conservé un « carnet d'adresse » qu'il met à disposition du Comité. Roberto reste le premier référent, dès lors qu'il conserve le rôle d'interface entre les deux sphères en sa position de Coordinateur adjoint de la Communauté Territoriale du VII Municipio.

### 2.6.3. Réinjecter des savoirs, une qualité du militant accompli

Roberto présente donc un profil de « militant accompli » (Nez, 2013, p.34) puisque sa trajectoire est marquée par un investissement sur le long terme dans la sphère associative, tremplin pour lui offrir une étape formatrice vers une courte carrière politique, pour enfin revenir à la sphère associative et y recycler les savoirs acquis. Cette carrière militante produit à terme un militantisme plus qualifié, qui s'illustre à travers divers exemples.

De cette expérience, il retire effectivement un véritable capital militant et de nouveaux savoirs-faire, d'animer des groupes organiser des réunions, sa capacité rédactionnelle pour les documents administratifs, « tout ce qui a de bon à savoir »<sup>167</sup>.

#### *La maîtrise des rouages du politique*

La maîtrise des codes politiques rédactionnels, à travers l'écriture de documents tels que l'initiative populaire pour la « Requalification de la végétation et de la biodiversité de la Caffarella », réalisée par Roberto en octobre 2021 est un exemple démonstratif des qualités acquises par ce dernier. À l'intérieur du document nous avons pu remarquer par ailleurs que les élus sollicités s'adressaient d'abord à lui. Venait ensuite seulement le nom de Rossana De Stefani, l'actuelle présidente du Comité qui est pourtant *de droit* sa représentante légale face aux institutions publiques. Par ailleurs nous pouvons mentionner que la signature à son nom pour la soumission du document à la Municipalité (et non pas sous la dénomination « Comitato per il Parco de la Caffarella ») fait écho à son expérience politique et suggère une stratégie militante de la part de Roberto. Il valorise ainsi son expérience militante en nous précisant qu'il « *était connu maintenant à Rome* »<sup>168</sup>.

Par la mobilisation de son capital militant et la maîtrise des rouages politiques, il jouit de cette fonction de « référent » au sein du Comité autant que de « représentant » du groupe en externe auprès des institutions, fonction cruciale pour « l'existence même du groupe mobilisé » (Agrikoliansky, 2020, p.307).

Cette fonction de représentant se vérifie en effet lors des différents événements auxquels nous avons pu assister lors de notre étude de terrain. Roberto est toujours le membre du Comité choisi pour les présentations devant des citoyens ou encore des représentants administratifs.

---

<sup>165</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>166</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>167</sup> *Ibid*

<sup>168</sup> *Ibid*

C'est par ailleurs lors de ces événements publics tels que la publication du dernier livre du Comité, réédition de leur livre *Un Spiccioli di natura passeggiata naturalista nella valle della Caffarella*<sup>169</sup>, que l'on distingue la « réinjection » des compétences héritées de son expérience municipale.

**Contexte de l'interaction :** Le 27 mai 2022, nous assistons à la conférence pour la publication du dernier livre du Comité dans la salle de conférence de l'Ente del Parco.

À cette occasion sont présents :

La Présidente de l'Ente del Parco Alma Rossi; Le Président du Municipio VII, Francesco Laddaga et le Conseiller à l'Environnement du Municipio VII, Marco Pierfranceschi ; La Conseillère à l'Environnement de la Comune de Rome, Sabrina Alfonsi ; Membre du Conseil de la Région Lazio Marta Buonno

On trouve aussi dans la salle quelques membres du Comité dont Rossana De Stefani, la présidente et Ada Pastore, membre du Conseil directeur.

Roberto fait la présentation du livre. Pendant près de 45 minutes, il présente le projet de la réédition menée dans un cadre scolaire avec des lycéens, et fait alors la démonstration de l'usage de la rhétorique en public, interpellant le public et notamment les pouvoirs publics, chiffres à l'appui, pour solliciter leur investissement et pointer les déficits de l'administration face « à l'urgence de la dégradation de la rivière (...) » le problème étant « si vaste et grave qu'il ne peut être résolu que par notre association bénévole ».

En listant toutes les décisions prises en faveur de la protection du parc et alors qu'aucune action administrative ou juridique n'est engagée Roberto les interpelle directement « À ce stade, je ne sais plus à quoi m'attendre d'autre ? ».

Avoir assisté à cet événement nous a permis de saisir la dimension de la mise en pratique des compétences et savoirs militants de Roberto lors d'un événement public, ou comment il mobilise par ailleurs transversalement ses savoirs professionnels d'ancien professeur en « vulgarisant » les différentes études qu'il décrit. Comme l'illustre nos observations ci-dessus, l'étape en politique dans la carrière militante de Roberto a déclenché chez lui une plus grande prise de conscience qui l'amène à exiger des réponses plus concrètes sur les projets et la gestion des institutions (Giangrande & Mazzitelli, 2011).

Mais loin de se réduire à sa seule qualité d'orateur, son expérience politique lui a aussi permis de mettre à disposition du Comité un « carnet d'adresse » que ce dernier sait mobiliser fonction des projets qu'il a à mener pour la Caffarella. Ce qui fait la force du Comité, comme le soulignait le président du VII Municipio lors de l'événement alors qu'il affirmait que le Comité avait « cette grande capacité à travailler pour un bien commun du territoire (...) [ainsi qu'] une capacité d'agrégation, de réseautage, de faire équipe avec les institutions »<sup>170</sup>. Il conclue son discours par la reconnaissance de « L'exemple qui nous vient du Comité et qui, à mon avis, est représenté d'une manière extraordinaire par ce livre, c'est qu'il faut une synergie, il faut une collaboration pour le bien du territoire que nous aimons tous »<sup>171</sup>.

### ***La mise à disposition d'un carnet d'adresse***

Aujourd'hui, Roberto a donc acquis cette fonction de représentation, cruciale au sein du groupe mobilisé qu'est le Comité (Agrikoliansky, 2020, p.395). Il possède aussi un fort capital symbolique, comme évoqué plus haut à travers sa capacité d'orateur, mais aussi social, puisque c'est lui, en grande partie, qui contribue à recruter les soutiens internes et externes à la communauté. Ces soutiens sont les ressources matérielles et symboliques indispensables dans un premier temps « au passage à l'action et à la construction d'organisations » (Nepstad & Bob, 2006). Roberto nous confiait que lorsque le Comité a commencé à organiser les visites guidées du parc, il a appelé personnellement le professeur Lorenzo Quilici, ce qui a servi la professionnalisation du Comité et a fondé sa légitimité en tant que partie active pour la protection et la sensibilisation citoyenne « *aux beautés de la Caffarella* »<sup>172</sup>. Par ailleurs la mobilisation de ressources externes, notamment de la

<sup>169</sup> Première édition sortie en 1988, réédité en 1997 et 2002

<sup>170</sup> Extrait du discours de Francesco Laddaga, président du Municipio VII, 27 mai 2022

<sup>171</sup> *Ibid*

<sup>172</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

sphère médiatique, et la collaboration avec les médias dominants constituent effectivement un répertoire d'action (Tilly, 1995) essentiel pour la visibilité de l'action militante que Roberto a bien comprise. S'il nous explique que les médias viennent spontanément au Comité pour des interviews, il nous révèle aussi en lien plus directement avec eux : « *J'adore le communiqué de presse. Lorsque nous faisons un événement important, du genre opération de nettoyage ou lorsqu'on porte plainte, nous rédigeons un communiqué de presse que nous envoyons aux médias centraux et puis on leur dit de nous téléphoner pour savoir quelque chose en plus* »<sup>173</sup>. Une stratégie qu'il nous explique être tirée des pratiques de l'administration publique elle-même « *Savez-vous que les journaux reçoivent des communications directement du gouvernement, de l'hôtel de ville, de la direction ?* ». Ainsi avec le relais des médias, Roberto réinjecte une fois de plus les compétences et savoirs acquis lors de son expérience politique au sein du Municipio. Au-delà de considérer les médias comme un moyen de dénoncer les « abus et problèmes »<sup>174</sup> de l'administration, il voit en ces derniers un moyen d'assurer l'ouverture à la communauté plus globale des citoyens, un élargissement de leur action afin d'assurer l'intérêt d'un public plus large que les seuls usagers du parc. Cette « innovation tactique » (Nepstad & Bob, 2006) illustre aussi l'évolution des formes d'action et sert de processus externe de mise « en visibilité et de montée en généralité » (Agrikoliansky, 2020, p.393) des compétences politiques du Comité qui maîtrise, grâce à Roberto, les rouages de l'action publique. Cette stratégie externe s'articule aux autres actions internes développées par le Comité et notamment personnellement par Roberto pour l'éducation à l'environnement. Nous pensons notamment à la mise à disposition d'un second carnet d'adresse de sa part, cette fois-ci académique, alors que nombre d'universitaires qui interviennent pour la Caffarella ont été ses professeurs ou bien des « érudits » qu'il a lui-même contactés. L'initiative du Comité, qui, en premier lieu, se forme par « le bas » et qui aspire dans son objectif principal à la redéfinition de l'usage d'espaces publics abandonnés ou menacés par des logiques spéculatives immobilières, se structure et s'organise en réseau. Un réseau dont il dépend intrinsèquement à la fois pour sa professionnalisation *via* le support que lui porte la communauté académique, mais aussi pour sa légitimation et sa capacité de négociation *via* le réseau politique, ce dernier étant plus variant, certains contextes étant plus favorables que d'autres.

### ***Les temps propices à une implication du collectif associatif***

Le mandat de Roberto a eu un impact considérable pour le Comité en termes de légitimité, de professionnalisation et lui a permis *via* l'extension du réseau de ce dernier d'élargir son registre de participation. A ce titre Roberto lui-même nous évoquait avoir posé les bases pour les futures actions du Comité notamment dans le cadre du travail avec les écoles. Alors que la collaboration était, jusqu'au mandat, officieuse, c'est pendant ce dernier que se construit une collaboration qui débouche sur des contrats entre Comité et Comune de Rome pour les interventions du Comité en milieu scolaire. Ces bases relèvent avant tout de l'entretien d'un bon rapport avec la Municipalité centrale et les institutions locales comme le Municipio et de l'initiation d'un travail avec les écoles autour de la Caffarella par Roberto lors de son mandat de président.

Si le travail de Roberto en tant qu'élu est non négligeable, il s'agirait de ne pas minimiser l'importance du contexte politique favorable aux missions qu'il s'était donné de réaliser. En effet Lorenza lors de notre entretien nous confirmait un contexte particulièrement favorable au Comité avec une activité « Particulièrement vivante, car le maire de Rome Rutelli avait impliqué toutes les associations du territoire pour de grands projets. Je ne me souviens pas exactement de l'année, mais bref, à cette époque, il y avait une disponibilité de la part de la municipalité, même de la région »<sup>175</sup>.

---

<sup>173</sup> *Ibid*

<sup>174</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>175</sup> Entretien avec Lorenza Accettella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

Nous mentionnerons ici que cela n'est pas sans faire écho aux « effets d'opportunités politiques » (Nez, 2012, p.150). En effet il s'agit de relier les résultats de l'action associative non seulement à l'expertise qu'elle a pu développer, mais aussi à l'évolution du contexte politique, institutionnel dans laquelle elle se déploie (McAdam, McCarthy et Zald, 1996 ; McAdam, Tarrow et Tilly, 2001). Rattaché au contexte romain cela nous renvoie au fait que l'action du Comité soit très dépendante du contexte politique en exercice, et ce à plusieurs échelles, qui peut être plus ou moins enclin à collaborer et mettre en place des formes d'administration partagée (Pietroletti, 2020, p.9). En conséquence, toutes les avancées en matière de protection pour le parc, avec l'achèvement des expropriations, les collaborations avec les institutions, notamment au niveau pédagogique avec la mise en place des contrats avec les établissements scolaires et la Municipalité de Rome ne sont pas sans se détacher du contexte politique du début des années 2000 particulièrement favorable à l'action du Comité. L'administration Municipale de Franscesco Rutelli, qui avait déjà sollicité une tutelle du Comité sur le parc à la suite de la rédaction du Plan d'Utilisation, trouve relai dans une sphère institutionnelle locale active puisque Roberto est alors président du Municipio VII, tandis que Mario Leigheb, fondateur du Comité, occupe le poste de Conseiller administratif de l'Ente del Parco.

## CONCLUSION PARTIE II

Nous avons ici dressé un état des lieux des effets de la participation du point de vue de ceux qui la vivent, à l'appui des conversations que nous avons eu de manière informelle lors d'évènements ou encore que nous avons eu directement en discutant avec les membres et enfin tirés de la littérature sur le Comité. Il semblerait donc que la participation de ce dernier se fonde sur une expertise à plusieurs niveaux et qui prend diverses formes.

Premièrement nous l'avons illustré dans le chapitre 3, la participation du Comité repose avant tout sur une expérience collective du territoire, qui le motive à développer divers outils stratégiques pour accroître une visibilité aussi bien auprès des citoyens que des acteurs publics. Ils constituent les deux sphères avec lesquelles le Comité doit interagir pour assurer le rôle de médiateur qu'il a acquis. Ce rôle, s'observe en premier lieu dans le cadre de la défense de l'intérêt public à travers l'exemple de la contre-expertise dont le Comité fait preuve pour le Plan d'utilisation de la Caffarella, ceci illustrant aussi son professionnalisme. Dans un second temps cette fonction de médiateur s'illustre avec l'animation territoriale et les activités pédagogiques que développent les membres du Comité pour éduquer à l'environnement et sensibiliser les citoyens usagers. Pour assumer ce rôle le Comité multiplie les outils juridiques, méditiques et sociaux afin de veiller à sa visibilité et toujours solliciter les deux sphères pour s'assurer de la protection de la vallée de la Caffarella.

Les différents outils et formes d'interaction du Comité, si elles se manifestent sous la force du collectif, sont aussi le résultat de la somme des savoirs de ses membres, agrégés sous le symbolisme du Comité.

C'est effectivement la recyclage des savoirs d'usage, des savoirs professionnels et militant des membres qui participe à la professionnalisation générale du Comité pour s'affirmer à travers les formes de participation qu'il déploie comme acteur légitime d'action sur le site de la Caffarella.

Ces savoirs collectifs sont le résultat du cumul d'une expérience longue de la participation citoyenne des membres, alors que pour beaucoup ils sont déjà à la retraite. Si dans les faits cette composante générationnelle est aujourd'hui sa force elle pourrait formuler à terme une des limites de son action alors que le Comité fait face à des enjeux de pérennisation de son activité aussi dépendante de sources externes.

Nous avons aussi à mentionner que bien que les trois formes de savoirs fassent l'objet de réintroduction permanente dans les luttes et projets portés par le Comité, le savoir d'usage étant à la source de leur mobilisation pour le site et sa publicisation dans l'objectif de conserver leur cadre de vie, peut avoir dans les faits des effets pervers. La dimension du citoyen attaché à son milieu de vie, semble contribuer à faire perdre la prise en compte de toutes les échelles, autant qu'elle conduit à des formes d'appropriations sous le motif que « l'espace est leur », qui se manifestent par l'exclusion et la délégitimation d'autres visions, voire d'autres parôles.

## **PARTIE III – RÉFLEXION SUR LES LÉVIERS ET FREINS À LA PARTICIPATION DU COMITÉ**

Dans cette dernière partie nous avons à nous pencher sur les limites auxquelles le Comité est confronté en matière de participation.

Nous nous focaliserons sur deux types de difficultés qui forment ou formeront dans un futur proche des obstacles à l'action du Comité.

Nous identifions une première difficulté structurelle, interne au Comité, à travers les formes de hiérarchisation qui s'y jouent et les difficultés évoquées par les membres pour le maintien de leur activité. Aujourd'hui composé de cinq membres actifs l'association ne bénéficie pas de la force du nombre et cela pourrait constituer à terme un frein à sa participation alors que sa pérennité même est mise en jeu.

Un second obstacle, d'ordre structurel s'ajoute alors que l'identification en tant qu'acteur légitime à participer pour la protection du territoire reste moindre et que les acteurs publics tendent à la cantonner à un certain domaine d'intervention du Comité, minimisant de fait l'importance de son action.

De ces freins, nous basculerons sur l'étude des limites à l'action du Comité lui-même au regard des échelles d'action dans lequel il s'inscrit. Nous accorderons une attention particulière à la tendance d'imposition d'une vision, opinion et conception de ce que les membres considèrent comme « légitime » pour le parc. Nous étudierons aussi *via* divers exemples comment la participation des membres, en mobilisant la scène actionnelle, a pu s'illustrer par différentes limites avec des débouchés parfois contradictoires par rapport aux objectifs initiaux.

Nous présenterons donc dans un premier chapitre les obstacles identifiés pour la pérennisation de l'activité participative du Comité aux processus décisionnels en se penchant sur des limites internes à l'organe collectif et des limites externes (Chapitre 7) Dans un second chapitre, nous nous intéresserons aux limites d'action que nous avons pu identifier à travers différents exemples (Chapitre 8).

Cette troisième partie vise donc à analyser comment la professionnalisation et politisation des citoyens sont parfois incompatibles avec les attendus de leur participation, et se heurtent à la sphère publique, celle qui « légitimement » est en charge de la gestion de ces espaces.

## Chapitre 7. Les obstacles identifiés pour la pérennisation de l'activité participative du Comité aux processus décisionnels

### 3.6.1. Des effets de génération dans la légitimation de la participation

Au cours de notre enquête sur terrain, nous avons pu remarquer que la structure interne du Comité se constituait d'un nombre limité de membres. Lorsque nous interrogeons les enquêtés à ce sujet, ils nous confirmaient ne pas être plus une dizaine d'engagés au sein de l'association.

La présidente, Rossana, nous indiquait par ailleurs non sans crainte que le nombre d'adhérents était relativement bas, car « depuis de nombreuses années, il n'y a pas eu beaucoup de nouvelles adhésions. La dernière nouvelle adhésion est Ada »<sup>176</sup>. Rossana nous a précisé que cela faisait près de trois années que Ada, dernière adhérente, avait rejoint le Comité.

Ainsi, outre le fait que l'association compte aujourd'hui peu de membres, s'ajoute l'écueil d'une atonie des adhésions, deux éléments qui interrogent sur sa pérennité. Une troisième limite, générationnelle vient s'ajouter aux deux premières.

En effet, indépendamment de ces constats initiaux, nous avons été frappés par le peu de diversité générationnelle au sein du collectif. Nous avons pu rapidement noter la faible proportion de jeunes<sup>177</sup> à la Casa del Parco aussi bien adhérents au Comité, comme militants, que comme public lors des conférences auxquelles nous avons assisté (voir fig.14).



Figure.14 Évènement à la Casa del Parco pour la publication du dernier livre du Comité. Photographie personnelle le 3 juin 2022

Lorsque nous les interrogeons sur la présence de jeunes comme bénévoles, les membres nous répondaient que « Des jeunes? Non personne, disons que le plus jeune partenaire, et qui n'est pas parmi les plus actifs, a 45 ans »<sup>178</sup>. Un constat que la présidente du Comité nous indiquait comme structurel en Italie évoquant qu' « [ils] sont peu nombreux. Malheureusement en Italie et je crois que cela peut aussi être lié au faible taux de militantisme. Aussi, peut-être une raison qui unit aussi les jeunes d'autres réalités. Les jeunes ne font plus de bénévolat, mais pas parce qu'ils n'ont pas la volonté ou l'envie de le faire, parce qu'il y a des difficultés, ils ne trouvent pas d'emploi, donc travaillent d'abord. Il faut du temps libre pour le bénévolat, vous comprenez ? Et le gain aussi, c'est normal »<sup>179</sup>

Dans sa seconde réponse de la présidente, cette dernière soulève deux réalités bien connues en Italie. La première, qui a fait l'objet d'études par les chercheurs italiens, relate un faible investissement de la population italienne dans les instances bénévoles de manière générale. En effet, le taux de militantisme en Italie. Par ailleurs les jeunes, rapidement après être diplômés travaillent

<sup>176</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>177</sup> Ici, la catégorie sociale que nous considérons s'étend d'une fourchette d'individus âgés entre 20 et 40 ans

<sup>178</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

<sup>179</sup> *Ibid*

pour obtenir un revenu stable alors qu'en cycle universitaire, le temps constitue un frein à l'investissement. Lucas, le seul jeune étudiant rencontré et membre depuis quatre ans, nous confirmait « [qu'] il y a eu une régression de mon engagement, (...) je suis en deuxième année d'université de génie mécanique, quand j'ai commencé il y a quatre ans j'étais à l'école et j'avais beaucoup plus de temps. Plus je continue, plus je me retrouve avec des engagements universitaires qui ne me permettent pas de rester ici longtemps »<sup>180</sup>

En nous partageant son expérience au sein de l'association et en nous expliquant en quoi consiste concrètement son engagement, Lucas nous indique être rémunéré. Il fait effectivement partie des organisations « partenaires » avec lesquelles collabore le Comité notamment pour la mise à disposition des bicyclettes, dont il a la charge avec Marco.

Ainsi, s'il présente un cas à part, jeune membre rémunéré pour son activité au sein de l'association, il nous précise aussi venir en tant que « bénévole », c'est-à-dire hors des temps planifiés, car comme il nous affirme « c'est du temps bien dépensé »<sup>181</sup>.

Nous n'avons pu avoir l'occasion de discuter avec d'autres « jeunes » de l'association malgré des permanences sur site en moyenne de 3 à 4h à raison de deux fois par semaines pendant trois mois.<sup>182</sup> La récurrence de notre présence sur terrain, alors que nous avons finalement obtenu un seul entretien avec Lucas illustre les difficultés pour l'association à capter des nouveaux adhérents, et plus encore de la jeune génération.

Nous soulevons donc ici une première limite à laquelle se mesure le Comité. Par le rôle qu'a acquis l'association, à faire médiation et entretenir la vigilance de la sphère institutionnelle pour la protection du parc, le Comité semble détenteur d'un rôle clé face aux différentes pressions qui menacent le site de la Caffarella. Le maintien d'un espace naturel aussi vaste en cœur de ville semble, en partie, lié à la pérennité de l'association dont le dynamisme dépend fortement des générations et de leur adhésion pour participer à ce militantisme. L'engagement spontané des citoyens et la qualité de l'accompagnement des nouveaux membres sont des vecteurs de la survie du Comité et de son investissement pour la protection et gestion de l'espace naturel du parc. Aujourd'hui la décréue de bénévoles, et encore plus le fait que les profils jeunes manquent à l'appel met en péril l'activité de l'association. Le problème de la transmission semble être un point d'orgue auquel se confronte dès à présent le Comité comme nous allons l'illustrer par la suite.

### ***Une dichotomie entre membres actifs et adhérents***

Face au constat du nombre limité de membres, nous avons rapidement pu identifier les « figures » du Comité, sur site chaque jour, que tout et chacun connaît bien.

À ce titre, notre premier entretien avec Roberto et Rossana a été particulièrement éclairant: nous avons été interrompus près de cinq fois en une heure d'entretien. De fait, à cinq reprises consécutives d'anciens membres, des adhérents, ou encore le public présent lors de l'évènement pour l'édition du dernier livre du Comité, viennent saluer les deux figures. Une reconnaissance dont ils ont conscience et qu'il est facile de distinguer lors de leurs réponses notamment lorsqu'ils nous indiquent « [qu'] on ne trouve pas de bénévoles, on ne trouve pas, on est resté plus ou moins cinq membres vraiment actifs, disons les personnes âgées du Comité, qui traitent, de ces choses [gestion du Conseil directeur et du Comité] »<sup>183</sup>.

Dans leur réponse nous distinguons un clivage entre les individus engagés au sein de l'association. La différenciation en deux catégories, celle des membres actifs et celle des bénévoles/adhérents, révèle des rapports divers à l'engagement au sein de l'association. Plusieurs critères caractérisent cette catégorisation mais il semblerait que fonction des parcours biographiques, de l'appropriation

---

<sup>180</sup> Entretien avec Lucas Beliacqua, bénévole et membre rémunéré de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>181</sup> *Ibid*

<sup>182</sup> Nous précisons ici que (parmi) dans ces trois mois nous comptons celui de juillet qui, étant un mois de congés estivaux pour les étudiants, est à relativiser en termes de représentativité. Par ailleurs, le Comité qui a mené pendant plusieurs années des activités estivales pédagogiques et didactiques pour les enfants, n'avait cette année pas obtenu de fonds, alors que de nombreux jeunes sont destinés à s'occuper et organiser ces projets. Ces deux éléments constituent les limites de notre enquête de terrain.

<sup>183</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

des questions, de la disponibilité, les différents enquêtés s'identifient à la catégorie des uns ou des autres.

À travers cette affirmation, ils mettent en évidence la « division du travail » au sein du Comité et pointent une forme hiérarchique de la structure de l'organisation associative.

Les « membres adhérents », et plus particulièrement les jeunes, sont relégués à des postes d'animation lorsqu'ils s'occupent des groupes d'enfants qui viennent au Comité pour un événement organisé ou encore lorsqu'il s'agit d'une fête privée organisée par l'usager, comme par exemple un goûter d'anniversaire qu'il nous a été donné de voir.

Le profil des adhérents semble monopole de la jeunesse. En effet, parmi le peu de jeunes rencontrés ou observés sur terrain, nous avons par exemple pu constater que ces derniers occupent beaucoup les postes dans le service à l'éventuelle clientèle qui se présenterait à la Casa del Parco comme nous le confiait Lucas: « Je m'occupe des services que nous offrons ici, c'est que nous sommes tenus de faire. Gérer les vélos, puis la location et les réparations de vélos, et puis des informations et un petit point de rafraîchissement avec des boissons, des choses à manger. Aujourd'hui, je suis là depuis 14h, tout ce que j'ai pu trouver, les morceaux de plastique, tout ce qui est arrivé à mon œil, j'ai ramassé. Le grand engagement pour moi est précisément d'essayer de garder l'endroit propre, ce qui n'est pas vraiment...c'est une chose vraiment stupide peut-être que je dis non ? »<sup>184</sup>

Lorsque Lucas nous détaille ce à quoi se résume son engagement, il nous mentionne clairement qu'il a été assigné aux services et à l'entretien de la Casa, une mobilisation qu'il minimise, voire dévalorise devant nous, ne la croyant pas légitime d'intérêt pour notre étude.

Par ailleurs, la présidente nous évoquait que pendant notre période de terrain, deux jeunes italiens réalisaient leur service civique au sein du Comité car « c'étaient des écologistes, donc ils ont choisi cette mission, avec tout ce qu'on fait ici pour l'environnement »<sup>185</sup>. Elle explicite clairement l'intention de ces jeunes, qui était avant tout tourné vers un engagement et une action en faveur de la défense de l'environnement, mais lorsqu'elle nous détaille ce qu'ils ont fait, nous notons, qu'eux aussi, ont été avant tout délégués à des postes services « occupant l'espace vide » par des animations, ou encore en « donnant un bon coup de main avec Internet, Facebook et Instagram »<sup>186</sup>.

Les jeunes semblent, de fait, relégués à des « postes techniques », et restent à l'écart, ou du moins n'interviennent pas, dans la partie plus organisationnelle et décisionnelle de l'association telle que le Conseil directeur du Comité, en charge de la bureaucratie.

### ***Les membres actifs***

Le Conseil, formé de quatre « membres actifs », constitue l'organe qui fait lien entre le Comité et son « bras droit » *Humus Onlus*. Il est le lieu de la prise de décision quant aux votes des budgets, projets et autres missions. Réunis deux fois par an, il reste quasi exclusivement ouvert aux quatre membres que sont Lorenza, Rossana, Marcello et Ada « dernière recrue »<sup>187</sup> du Comité. Roberto, bien qu'il ne fasse plus officiellement parti du Conseil, quitté pour raisons personnelles, en sa position d'ancien président, de membre actif le plus ancien du Comité et de chef de file de nombreux projets, conserve une place à part et reste consulté régulièrement.

Remarquant que les membres du Conseil sont proches ou déjà à la retraite, nous interrogeons les enquêtés sur les modalités pour devenir membre du Conseil directeur et si l'âge constitue un critère déterminant, ce à quoi on nous répond que « Oui, mais pas nécessairement. Par exemple, nous sommes certainement, les membres les plus âgés de militantisme, de permanence au sein du comité, pas nécessairement les plus âgés »<sup>188</sup>.

Si la présidente nous indiquait donc que l'âge n'est pas une condition, et que le critère repose sur les années de militantisme au sein du Comité, elle fera état par la suite un paradoxe concernant le

---

<sup>184</sup> Entretien avec Lucas Beliacqua, bénévole et membre rémunéré de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>185</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>186</sup> *Ibid*

<sup>187</sup> Terme emprunté à Rossana De Stefani lors de l'entretien du 17 juin 2022

<sup>188</sup> *Ibid*

dernier membre du Conseil, Ada. En effet, elle indique qu'il y a de cela seulement trois ans que Ada a rejoint l'association et qu'elle fait également partie du Conseil.

L'exemple d'Ada tend à montrer finalement que les conditions de la permanence et du militantisme restent relatives. Pour Lucas, membre de l'association depuis quatre ans, ou encore Marco, membre depuis 2007, tous deux en charges du service de location des bicyclettes à la Casa del Parco, il n'est pas question de leurs entrées au Conseil. Plus tard, on expliquera qu'il s'agit d'une question de temps et que les membres « très actifs » sont de ceux que l'on ne considère pas en tant que simple adhérent mais bien comme « membres » du Comité.

Cependant, une fois de plus, la notion de « très actif » pour les membres semble fluctuante. Le cas de Marcello, troisième membre du Conseil directeur, l'illustre bien, alors que Roberto nous indiquait qu'il était rare de le croiser car « c'est un grand-père de trois enfants. Donc il est très occupé à ce sujet, vous ne pouviez pas lui parler... [Il travaillait avant dans l'aviation] aujourd'hui il s'occupe de la vente et de l'achat de maisons. Il est toujours entre son travail et les maisons et ses petits-enfants... il est très occupé »<sup>189</sup>.

Comme nous l'avions évoqué dans un chapitre précédemment (Chapitre 6), Marcello, un temps président de l'association *Humus Onlus*, aujourd'hui Marcello se destine essentiellement à une intervention technique. En entretenant les espaces verts, il n'occupe plus le rôle de médiateur auprès des usagers ou de la sphère publique comme jadis. Son engagement, aussi important soit-il dans l'objet final d'intervention que se donne le Comité, a cependant diminué. Le fait qu'il ne soit plus en contact direct avec un public autre que celui des membres actifs, nous fait nous interroger sur sa force de proposition pour les futurs projets du Comité, alors que l'activité de l'association est reconnue et repose, en partie, sur sa capacité à faire médiation entre les différentes sphères institutionnelles et les usagers.

Il semble donc bien en réalité que l'âge, au-delà du militantisme, constitue un critère discriminant sachant que seules des personnes 50 ans ou plus, occupent la place de ce que les enquêtés qualifient de « membres actifs » perçus comme des « experts »<sup>190</sup>.

### ***Les effets générationnels***

L'absence de « jeunes » pourrait s'expliquer aussi par des « effets de générations » (Juhem, 2020, p.210). L'auteur explique les « écarts d'attitudes politiques entre les différentes couches générationnelles » (*Ibid*) par le fait que les « événements particuliers vécus plus spécifiquement ou plus intensément par une classe d'âge [donne] à ses membres des représentations convergentes et des attitudes spécifiques » (*Ibid*).

Ce constat se vérifie largement dans le cas du Comité. Parmi les cinq membres actifs, quatre d'entre-eux font partie du Comité depuis 30 ans ou plus, ce qui a profondément participé à façonner une vision commune et partagée de la structure et de la mission qu'ils projettent pour le Comité, construite tout au long et par leur « carrière militante » (Fillieule, 2020, p.91).

La structure restreinte directive qu'est le Conseil d'administration est en charge de donner les impulsions et d'orienter le fonctionnement du Comité pour les années suivantes avec le vote des projets, des budgets accredités. Ses membres impactent donc à terme directement les « visions du monde imposées par l'organisation » (*Ibid*, p.97) qui découlent directement de la légitimité militante fondée sur l'ancienneté ou les « faits d'armes ». Ainsi, si le collectif militant que constitue le Comité est régi par des règles implicites non-écrites qui ont été intégrées par les militants, on voit dans les faits comment sont légitimés certaines visions, certains discours et tous les membres « ne disposent pas des mêmes ressources pour infléchir ou renouveler les idéologies dominantes » (*Ibid*, 2020, p.96).

---

<sup>189</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

<sup>190</sup> Notion que nous employons avec toutes les précautions qu'elle requiert et qui se réfère à sa définition initiale : « Qui a acquis une grande habileté, un grand savoir-faire dans une profession, une discipline, grâce à une longue expérience » (Cnrtl, 2022, en ligne).

Le postulat de la vision du Conseil directeur conduit finalement à des formes d'éviction de parole de certains, sans qu'il soit forcément conscient, alors que les sous-représentés au sein du collectif associatif, ici les jeunes sont les premiers concernés.

En effet, lorsque l'on a interrogé Marco sur la présence des jeunes engagés dans l'association, il nous dit qu'il n'y a pas de bénévoles, « seulement des gars qui viennent »<sup>191</sup> travailler pour *Humus Onlus*. Mais c'est lors de la description de ses activités, qui recourent en réalité celles que nous décrivait le jeune bénévole Lucas, que Marco fait une distinction entre lui et les jeunes nous affirmant qu'« Ici, [il] navigue entre le bar, les vélos et remettre en ordre et arranger un peu...[il se] considère donc comme membre de l'association des personnes âgées. Je suis un membre travailleur rémunéré »<sup>192</sup>.

Bien qu'il nous spécifie bénéficier d'un statut à part puisqu'il est un des rares membres à recevoir une rémunération, la façon dont il évoque faire partie du groupe de « personnes âgées », fait directement référence aux « membres actifs » qui siègent au Conseil, organe décisionnel de l'association. Ces « savoirs déniés » (Nez, 2008, p.805) permettent de rendre compte des inégalités de classe d'âge dans la mobilisation des savoirs citoyens, puisque Marco, 47 ans, voyait comme totalement légitime sa parole et participation au sein de l'association.

### ***Des formes d'auto-censure face à une parole considérée comme non légitime***

Outre, la non-reconnaissance des savoirs des jeunes qui découle des autres membres, nous avons pu assister à des formes d'auto-censure dans les discours, les jeunes eux-mêmes déniaient leurs savoirs et ne leur reconnaissant que pas ou peu de légitimité. Nous avons pu être témoins de ce type de comportement à plusieurs reprises, comme lors d'une de nos visites à la Casa del Parco décrite ci-dessous.

#### **Contexte de l'interaction :**

Le 17 juin 2022, nous sommes à la Casa del Parco pour un entretien prévu avec la présidente du Comité, Rossana De Stefani.

Nous avons été accueillie par une jeune fille de notre âge, qui était alors au bar de la Casa del Parco pour servir les éventuels clients qui se présenteraient.

Alors que nous lui expliquons réaliser une étude pour l'université et qu'il nous serait utile de réaliser un entretien avec elle à cette fin, afin de discuter du Comité, de ses objectifs et de ses actions pour la patrimonialisation et la protection de la Caffarella. Celle-ci refuse.

Elle se justifie nous expliquant qu'elle peut m'en parler si nous insistons mais qu'il vaudrait mieux que nous discussions de cela avec les deux présidentes du Comité ou de Humus.

Finalement après cet échange, elle nous tend les numéros de Rossana et de Lorenza. Nous n'aurons pas l'occasion de discuter avec elle de sa participation au sein de l'association.

Nous illustrons avec cet extrait l'auto-censure de cette jeune bénévole à laquelle nous avons assisté, alors que nous aurions voulu analyser ses réponses à la hauteur de celles des autres enquêtés. Notre entretien avec Lucas nous laisse la même impression. Quand nous lui posons la question « Quelle est votre opinion sur les politiques de protection et gestion du parc? » il refuse de nous répondre justifiant qu'il n'est « pas très bien informé, à ce sujet, donc je ne sais pas comment vous répondre. Je n'en sais pas assez, c'est-à-dire que j'ai une idée, mais parce que... Cette zone est publique aujourd'hui et les gens qui ont lutté pour créer cette zone sont les gens qui ont eu du mal à se réinstaller. Mais je ne suis pas assez informé, je préfère ne pas dire des choses que je ne suis peut-être pas vraiment »<sup>193</sup>

Outre le fait qu'il ne veuille pas nous partager, au départ, son opinion sur le sujet, nous notons dans sa réponse un second point important. En effet, lorsqu'il évoque brièvement la bataille du Comité, il utilise le pronom personnel pluriel « ils », sans utiliser le dénominateur commun du Comité pour parler de cette action. Il fait explicitement référence aux membres anciens (membres actifs), et nous révèle implicitement qu'il ne se considère, lui, pas membre à part entière de l'association. Cela

<sup>191</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>192</sup> *Ibid*

<sup>193</sup> Entretien avec Lucas Beliacqua, bénévole et membre rémunéré de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

souligne une fois de plus le fait qu'il ne légitime que peu ou pas sa participation au sein de l'association.

Si au sein de sa structure interne le Comité a tendance à légitimer plus facilement certains savoirs citoyens que d'autres, il se voit également confronté à ce problème en externe, face à la sphère institutionnelle.

### 3.6.2. Une reconnaissance institutionnelle paradoxale

Les enjeux spécifiques de la participation des collectifs, déployée dans un cadre institutionnel/règlementaire souple restent liés à un rapport aux institutions assez variable.

La perception par les acteurs publics de la participation des citoyens du Comité semble déterminante. Cette dernière s'ajoute à un contexte réglementaire encore flou marqué par des enjeux de pouvoirs et des conflits de légitimité entre les différentes parties de l'administration du parc.

Nous avons pu observer que les pouvoirs publics, et notamment la Municipalité de Rome, ne font pas appel à tous les savoirs citoyens de manière égale. Les élus semblent en réalité instrumentaliser la participation du collectif et du citoyen sous le prisme seul de leur savoir d'usage ou de ce que Héloïse Nez appelle des « savoirs collectifs sollicités » (Nez, 2012, p. 399). En effet de nombreux auteurs ont illustré comment la participation avait pu être réduite à un procédé purement consultatif (Bacqué, Rey et Sintomer 2011 ; Le Bart et Lefebvre, 2005) résumé sous le terme de « démocratie de proximité » (Bacqué, Sintomer, 2011, p. 11), l'action des citoyens étant limitée à l'échelle du quartier autant que leur statut à celui de profane (Blondiaux, 2008).

Cette stratégie municipale comme nous avons été amené à le voir, varie aussi fonction du contexte politique, avec comme le rappelle Daniela Festa concernant la Municipalité de Rome, des organes municipaux de gauche souvent plus enclins à instaurer un dialogue qu'une administration de droite. Selon l'ingénieur urbaniste Carlo Cellamare, le dialogue avec une telle administration serait initié lorsque des problèmes surviennent et lorsqu'il y a des conflits. Les politiques municipales sont davantage orientées vers la tentative d'absorber la pression de la base que vers la création d'une véritable direction politique.

L'exemple du Plan d'Utilisation de la Caffarella et de la participation à son élaboration par le Comité illustre les ambiguïtés auxquelles doivent faire face les membres quant aux compétences et à la légitimation de leur participation pour la Caffarella. Comme nous le confie Roberto « Nous avons dit au maire, nous avons fait tout notre possible et sommes devenus un parc public, notre travail est terminé. Et au lieu de cela, le maire nous a dit « les gars, si vous abandonnez votre travail, tous vos efforts seront contrecarrés, vous savez, ils seront annulés ». Parce que ? Parce que les ressources publiques ne sont pas là et donc nous avons continué. Pour nous l'objectif déjà atteint, mais non, il y en avait, il y en avait un autre, qui [était que nous] devons le faire fonctionner »<sup>194</sup>.

Lors de nos entretiens, plusieurs des enquêtés nous avaient confié que sous le régime municipal de Francesco Rutelli, rattaché au parti des Verts, maire de Rome pour deux mandats consécutifs entre 1993 et 2001, puisque lorsque nous les interrogeons sur leur collaboration Lorenza nous répondait que « [Les premières années de l'association c'était] particulièrement vivant, car le maire de Rome Rutelli avait impliqué toutes les associations du territoire pour ce grand projet de piétonnisation de l'ancienne Appia et le parc Caffarella n'était pas encore là et donc il y avait tout un travail à faire et dispersé (...) À cette époque, il y avait une disponibilité de la part de la Municipalité »<sup>195</sup>

Le Comité avait vu son implication dans la gestion particulièrement sollicitée par l'administration et cette dernière dépassait le cadre du simple savoir d'usage des collectifs de citoyens. Il s'agit là d'une exception comme l'illustre l'utilisation de l'imparfait dans les réponses qui soulignent un changement dans la relation avec cette institution et le dialogue entre le Comité et la Municipalité.

---

<sup>194</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>195</sup> Entretien avec Lorenza Accetella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

Le cas de la Caffarella incarne, sur le papier, un idéal-type de la mobilisation de savoirs légitimés par la municipalité, à la « croisées de dynamiques top-down et bottom-up ». Cependant, alors que la participation du Comité ne s'inscrit dans aucun dispositif institutionnalisé à l'échelon de la commune de Rome aujourd'hui, on distingue l'ambiguïté de la reconnaissance du savoir citoyen. Ceci est illustré notamment dans l'introduction du Comité que fait la municipalité sur son site officiel (voir fig.15).



Figure 15. Extrait du site de la Municipalité de Rome (en ligne), Réalisation personnelle le 3 juin 2022

Ici, résumer l'action du Comité à sa seule dimension gestionnaire, constitue un moyen de qualifier la participation collective de manière « désengagée » basée uniquement sur leur qualité d'habitant. En minimisant le rôle que joue le Comité dans sa participation pour la patrimonialisation du parc, les élus contournent l'action collective qui construit une contre-expertise à laquelle la municipalité se retrouve exposée lors de différentes rencontres.

Le fait est aussi que réduire l'action du Comité à sa dimension gestionnaire illustre bien la perception d'un organe public légitimant un savoir d'usage « souvent conditionné à l'aspect local et concret des thèmes traités » (Nez, 2013, p.400), l'aspect local réduisant le citoyen à sa seule qualité d'habitant.

### ***Des interactions peu linéaires marquées par des points de tension***

Aujourd'hui les discours sur la municipalité restent illustratifs de la perception encore dominante d'une institution « absente » des politiques de gestion. La culture de la méfiance reste encore très présente et caractérisent les relations qu'entretiennent le Comité et la Municipalité. Les discours emprunts d'une forme de lassitude, les deux institutions voient se cristalliser les tensions tout particulièrement autour de la thématique des expropriations : depuis 2007 aucune nouvelle zone abusive privée de la Caffarella n'a été expropriée. Le Comité engage régulièrement des actions en justice contre la Municipalité depuis le début de l'année 2019. Ils entretiennent une relation conflictuelle, qui s'appuie aujourd'hui en partie par la mobilisation de recours juridiques « modes d'action privilégiés des nouveaux mouvements de défense de l'environnement » (Renaud, 2001, p.120). L'outil juridique se rattache à l'ordre de la contre-expertise et illustre la professionnalisation des militants (voir Chapitre 6). Il constitue une nouvelle modalité d'action parmi une large gamme, mais soulève en transversale l'idée d'une relation conflictuelle, ou la communication, rompue est maintenue par la voie offensive.

Les rapports entre la Municipalité et le Comité ne semblent effectivement linéaires. En effet alors que nous interrogeons les membres sur leur démarche, pour savoir s'ils se revendiquaient désormais comme appartenant au mouvement des Biens communs, la présidente nous a rapidement évoqué le fait que le Comité était en négociation avec la Région. Celle-ci fait suite à la publication d'une loi régionale sur les Biens communs issue d'une initiative nationale. Les pouvoirs publics peuvent décider sur leur territoire et à l'échelle de leur échelon de la mise en place d'un dispositif de partage des compétences avec les citoyens, mis à la charge du bien et rétribués pour sa gestion.

Rossana nous mentionnait également qu'à l'échelle Municipale, il n'existait aucune initiative de la sorte. Pourtant, à l'initiative de la ville de Bologne, s'est théorisée et se structure depuis 2014 une démarche sur la base d'un " *Règlement sur la collaboration entre les citoyens et l'administration*

*pour le soin et la régénération des biens communs urbains* " (Conseil Municipal de Bologne, mai 2014). Ce règlement étendu à toutes les villes italiennes dont Rome, se caractérise par la mise en place d'un outil pour accompagner les citoyens dans leur démarche militante qui s'inscrit dans une perspective du mouvement des Biens communs.

À travers un règlement des espaces verts, la Comune introduit le principe de cogestion du bien commun par les citoyens et l'administration, en insérant l'art. 11, instrument de convention de collaboration (la Direction compétente est celle de la Protection de l'Environnement). Cet instrument régit le contenu, la durée, les objectifs, les activités de suivi et de supervision du projet commun.

Propreté, manutention, embellissement ou interventions de récupération et de réutilisation à des fins d'intérêt général, autant de domaines qui se rattachent à la gestion d'un espace public et dans lesquels s'illustre quotidiennement le Comité pour le parc. Si un accord était mis en place entre les deux instances, le Comité pourrait bénéficier d'une réduction ou d'une exonération d'impôt et d'une institutionnalisation officielle de sa participation pour le parc de la Caffarella sous la forme d'une Gouvernance collaborative (Ciaffi & Alix, 2017). On notera néanmoins qu'il serait encore relégué au rôle de gestionnaire, qu'il assume aujourd'hui déjà, bénéficiant dans ce cas d'un « encadrement réglementaire » (Comune di Roma) et de fonds associés.

Les membres ignorent ce nouveau règlement pour les espaces verts romains. Ils l'associent uniquement à la première initiative de la sorte, conduite à partir de 2015, qui ne concernait uniquement que les « Orti urbani », jardins partagés et autres initiatives agricoles urbaines. Ils n'engagent, à l'heure de notre étude, aucune forme de « gouvernance collaborative » avec la Municipalité, contrairement à la Région.

### **3.6.3. Une délégitimation de la part de la Région?**

Le fait de résumer la mobilisation du Comité à de « simples » actions gestionnaires n'est pourtant pas le monopole de la Commune de Rome. On retrouve en effet les mêmes logiques du côté de la Région et de son organe de gestion, l'Ente del Parco.

Plusieurs éléments contextuels nous amènent à constater le même écueil qu'à l'échelle municipale, explicitement lisible dans les discours.

Un écologue<sup>196</sup> rencontré par la géographe Agnès Sanders à l'Ente del Parco, lui avait indiqué qu'il comptait très peu sur les riverains et usagers du parc pour contribuer à une expertise environnementale. Les membres du Comité étant une fois encore résumés à leur statut d'habitants du quartier. Paradoxalement l'Ente del Parco a bâti de nombreuses activités sur le modèle de celles proposées par le Comité. Nous pensons notamment aux parcours de visites guidées, la location de vélos, le travail avec les écoles et les potagers pédagogiques, qui se calquent toutes sur des initiatives du Comité. A titre d'exemple le Comité a commencé à intervenir en milieu scolaire dès le début des années 90<sup>197</sup>. L'Ente doute de l'expertise environnementale des membres du Comité, préférant passer par des contrats avec des laboratoires de recherche universitaire. Elle porte ici une critique paradoxale puisque le Comité a été une fois de plus le premier à mobiliser la sphère universitaire. En témoigne l'exemple des visites guidées archéologiques menées par l'éminent professeur Lorenzo Quilici (Chapitre 6).

#### ***Une relation d'ascendance marquée par la négociation***

Un exemple concret de la délégitimation des savoirs du Comité et de son rôle, cantonné à des activités de gestion et d'animation par la Région, est celui du *Casale* (aujourd'hui Casa del Parco, siège du Comité).

Aujourd'hui sous contrat avec le Latium, l'association est donc en droit d'exploiter les lieux du Casale comme elle l'entend. Cependant ceci ne s'est pas fait sans négociations et ni conflits. Au

---

<sup>196</sup> Entretien avec Fabien Piccari, Ente Parco, 2010

<sup>197</sup> La première activité didactique, outre les visites guidées, est une conférence à l'adresse du collègue T.Mommsen en 1986, soit deux ans avant la création de l'Ente del Parco

moment de la réhabilitation du lieu, la question de la présence du Comité sur le parc s'est posée pour la gestion. En 2015, l'Ente del Parco a mené un appel à projet puis avait en premier lieu pensé confier le lieu à ses anciens propriétaires pour une exploitation commerciale. Simultanément, le Comité avait reçu comme « don héritage » d'une habitante « pour améliorer les choses dans le quartier »<sup>198</sup>, une somme qu'il destinait à la réhabilitation des lieux. Il remportera l'appel à projet de l'Ente del Parco. Le contrat de délégation dont bénéficie aujourd'hui le collectif s'est fait au nom de l'association *Humus Onlus* la Région ayant refusé d'enregistrer le contrat sous le dénominateur «Comitato per il Parco della Caffarella». Le choix de conclure le contrat avec Humus n'est pas neutre alors même que les membres de l'association se désignent comme « le bras opérationnel du Comité »<sup>199</sup>. Le choix de la Région se porte sur la partie « gestionnaire » du collectif, et illustre bien sa perception quant à l'action du Comité.

La présidente nous indiquait que pour les membres du Comité il s'agit encore aujourd'hui de démontrer qu'ils sont des membres part entière du fonctionnement du parc, et non des habitants mobilisables ou exploitables « à la demande ». » (Sander & al., 2011, p. 32), alors qu'elle nous que «[L'Ente] n'a pas voulu l'inclure [le Comité] dans le renouvellement parce que nous avons fait le renouvellement de la concession l'année dernière en 2021 et ce n'est pas délibérément que cela n'a pas été inclus du tout. Ah alors disons maintenant, nous sommes dans des négociations, un mot que je n'aime pas (...) Pour l'instant nous avons un demi-projet, projet de contrat par procuration, officieux »<sup>200</sup>. Le terme de négociation et l'expression qui le suit semble faire référence à une récurrence de ce type d'échange entre l'Ente del Parco et le Comité, alors que le Comité sans cesse compose avec des rapports institutionnels marqués par des contre-temps collaboratifs et restrictifs. Le non renouvellement du contrat du Comité laisse entrevoir les difficultés pérennes de l'association à bénéficier de la reconnaissance des parties publiques tandis qu'à la table des négociations, outre les statuts se disputent les intérêts et investissements financiers de chacun.

### ***Une diminution des ressources, frein à la capacité d'action du collectif***

En effet le Comité nous avait indiqué avoir pris à ses frais l'entièreté de la restauration du Casale par le biais des cinq pour mille (5\*1000)<sup>201</sup> et de l'héritage qu'on venait de lui léguer. Par ailleurs, les présidentes du Comité et de *Humus Onlus*, nous confiaient que les financements étaient de plus en plus difficiles à obtenir, ceci relevant de la diminution des appels à projets depuis les cinq dernières années et plus globalement d'une diminution (Région) voire de l'arrêt (Municipalité de Rome) des contributions publiques.

En conclusion on peut voir que la présence et l'action du Comité pour le parc de la Caffarella sont souvent réduites à des interventions et que les savoirs professionnels de ses membres ne sont pas légitimés aux deux échelles. C'est autour de la table des négociations que se joue la pérennisation de la participation du Comité aux décisions pour le parc. Cette position reste ambivalente en soi, puisque comme nous l'avons vu le Comité se voit aussi reconnaître des compétences qu'une instance publique, notamment l'Ente del Parco, serait normalement en charge de gérer. Ces formes de délégations le conduisent alors à substituer sa vision à celle de la sphère publique, à « l'imposer » sur le parc et sa gestion, ce qui n'est finalement pas sans conséquence sur le site de la Caffarella.

---

<sup>198</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>199</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

<sup>200</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>201</sup> La démarche des 5\*1000 permet aux citoyens de faire don d'une partie de leur impôt sur le revenu aux associations. L'IRPEF (Imposta sul reddito delle persone fisiche [Impôt sur le revenu des personnes physiques]) est versé à l'État. L'État effectue par la suite des rétributions pour les associations inscrites au registre du volontariat. Chaque année, au bout de 1000 euros prélevés aux contribuables, l'État reverse cinq euros aux associations. La somme de tous les prélèvements détermine donc le budget des associations pour l'année (ceci les rend dépendantes financièrement des contributions)

## Chapitre 8. Les limites de l'action du Comité pour la protection du parc de la Caffarella

Penser l'action du Comité sur le site de la Caffarella autrement que par le prisme de ses membres nous semble essentiel pour apporter un regard critique et une étude plus nuancée de son action. En effet, la rencontre lors de notre terrain avec d'autres interlocuteurs (autres militants, acteurs institutionnels) et le traitement médiatique de la participation du Comité pour le parc de la Caffarella, nous ont permis d'effectuer un travail de contextualisation. En nous décentrant de notre objet d'étude qu'était le Comité, sont apparus plusieurs limites à leur action que nous viendrons étayer dans ce chapitre.

### 3.7.1. Une appropriation du site qui impacte à différentes échelles les autres citoyens

#### *Les savoirs déniés ou une parole non légitime ?*

Selon le philosophe Aristote, l'homme politique (*homo civicus*) qui se consacre en priorité à la satisfaction de son intérêt personnel, ne s'intéresse à la politique que lorsqu'il est touché dans sa sphère privée. Cette citation nous a paru adéquate quant à la mise en perspective de l'action du Comité à des échelles plus larges. S'il est l'un des premiers, sinon le premier, comité de citoyen, à avoir investi la scène politico-médiatique. Ses revendications, partie prenante des mouvements environnementaux de la fin du XXème siècles qui restent un moyen pour inscrire la « critique sociale dans le débat public et doter la protestation d'un langage » (Neveu, 1996, p.86). Les membres se sont en effet saisis d'un « malaise vécu comme injustice » (*Ibid*) ici la privatisation et dégradation progressive de la Caffarella, un scandale qui fonde leur action qu'ils légitiment au regard du système des normes que sont les droits civiques et de valeurs en faisant appelle à la dimension du patrimoine « archéologique, naturel, agricole et paysager »<sup>202</sup>. Ils donnent « un langage » en désignant les responsables, d'abord catalyseur de débat, et en formulent des solutions en faisant aujourd'hui du parc un espace dont il assure un contrôle matériel, symbolique et organisationnel, le parc n'étant que partiellement privé mais un lieu de rencontre, de création, de participation. La participation du Comité si elle se veut d'abord portée dans l'intérêt général en faisant bénéficier à tous du bien de la Caffarella, le groupe revendiquant son action telle quelle, laisse transparaitre quelques limites. Il émerge de manière transversale, à différentes échelles géographique et sociale, que l'action du Comité, par la dimension qu'elle a eu de « s'approprier » le site, lieu de son discours et territoire de ses valeurs, participe à l'invention d'un nouveau rapport entre instituant et institué (Balibar, 2012) qui peut occulter d'autres réalités. L'appropriation peut se faire au détriment, et même de manière non consciente, d'acteurs ou d'espaces (dans notre cas) dès lors délégitimés. Le risque de la « gouvernance pleine et non plus partagée » (Pietroletti, 2020, p.2) est apparu dans divers contextes alors que le Comité semble monopoliser la scène participative ou du moins ne pas accorder légitimité à d'autres formes de revendications qui ont pris court sur le site de la Caffarella.

#### *Une monopolisation de la scène du débat*

En effet, lors de la période de notre terrain, nous avons pu être témoin d'une initiative des activistes du collectif LEA Berta Cáceres, qui, se revendiquant du mouvement des Biens communs, ont occupé un bâtiment abandonné depuis 2011, propriété de la région Lazio sur la Via della Caffarella,. Ils lient leur occupation aux guerres « soutenues par la même logique marchande et libéraliste qui enlève les espaces communs pour en faire des espaces de création de gains économiques pour quelques-uns »<sup>203</sup>. Ils dénoncent la mise aux enchères du bien, accusant les choix

---

<sup>202</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

<sup>203</sup> Extrait de la News letter en ligne du collectif LEA Berta Cáceres, consulté le 20 Mai 2022.

politiques guidés par la privatisation des actifs immobiliers pour le secteur privé en faisant des profits sur le service public. Une lutte qu'ils rattachent aux enjeux écologiques, le bâtiment étant situé dans le parc régional protégé dont la privatisation pourrait conduire à une « dévastation de l'environnement »<sup>204</sup>.

Lorsque nous interrogeons Roberto sur son opinion quant à ce type d'initiative celui-ci nous répond que « non, en utilisant une action de force, nous [le Comité] n'aimons pas » et alors qu'une collaboration avait été proposée par LEA, le Comité a refusé « Ils voulaient que nous donnions une conférence, nous avons dit non, nous parlerons pour nous-mêmes »<sup>205</sup>. Roberto justifiait leur refus en nous expliquant que pour lui il y avait d'abord des batailles locales à mener comme ce pourquoi le Comité s'est engagé, alors que les militants LEA attachaient à leur lutte des enjeux plus globaux *via* la pratique de l'occupation, appropriation physique et symbolique d'un espace. Roberto finira par nous avouer qu'autant dans la forme, avec cette « action de force », que dans le fond « les revendications ne sont pas claires, ils du Tiers Monde, mais à la Caffarella il y a déjà tant de problèmes à résoudre »<sup>206</sup>, cette action dessert pour lui le travail de militantisme citoyen pour le parc.

Cet exemple illustre comment le Comité, à qui s'est adressé les activistes LEA pour le relai de leur message auprès des citoyens et des institutions, refuse finalement de légitimer une voie qui ne s'inscrit pas dans une lutte qu'ils considèrent légitime pour la Caffarella.

### ***L'intérêt général en péril ?***

Cet exemple conforte l'impression selon laquelle le Comité monopolise la scène du débat militant et citoyen, en imposant une vision de ce que doit être la lutte pour la protection de la vallée, alors que ses membres maîtrisent les enjeux et codes de « l'arène de participation ». À ce titre, nous retenons aussi une réponse de la présidente lors de notre premier entretien. Elle nous explique qu'aujourd'hui le Comité ne fait plus de réunion publique pour discuter des projets ce qui les rend « beaucoup moins ouvertes aux citoyens... Nous avons un courriel de Comité, et puis les gens écrivent, ils participent de cette façon. Ce n'est pas une participation active, c'est ce que c'est »<sup>207</sup>. Les membres du Conseil directeur, seulement quatre personnes, décident de l'accréditement des budgets à l'année, sans faire de réelle consultation citoyenne, sans un recensement des requêtes d'usagers autres du parc, alors que le Comité affirme lutter pour l'intérêt général de tous. Ainsi la qualification progressive des membres du Comité qui entraîne une professionnalisation de la participation citoyenne qui est paradoxale. Elle tend à créer de nouveaux experts de la participation (Talpin, 2011) et a des effets d'imposition au sein même de la sphère citoyenne. Le paradigme de l'appropriation du territoire par les moyens et non comme fin change et le Comité tend à représenter ses intérêts plus encore que ceux des citoyens romains.

### **3.7.2. Les limites de la collaboration entre acteurs associatifs et institutionnels**

Le concept de l'appropriation de l'espace et l'imposition de sa conception semblent donc déteindre de certaines pratiques et discours du Comité au regard des autres acteurs impliqués. À ce titre la conception du parc de la Caffarella, offre un exemple révélateur. En effet, le cas illustre ce que le géographe Veschambres évoque lorsqu'il dit que « la qualification de l'espace n'est pas une fin en soi, mais plutôt la mise en évidence des rapports de pouvoir, des conflits et plus largement de la dimension spatiale des rapports sociaux » (Veschambres 2005 p.115). Alors que les membres du Comité affirment que la Caffarella a été pensée par eux et les institutions publiques comme un Parc-Campagne pour combiner « Campagne et besoin de la ville, des citoyens »<sup>208</sup>, l'architecte en

---

<sup>204</sup> *Ibid*

<sup>205</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

<sup>206</sup> *Ibid*

<sup>207</sup> Entretien avec Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022

<sup>208</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 9 août 2022

charge de la rédaction du plan nous affirme que si « Il a des valeurs naturalistes, ce n'est pas un parc, c'est avant tout un parc paysager archéologique »<sup>209</sup>, une vision partagée par l'Autorité nationale. De fait, les perceptions entre acteurs en cause divergent sur la qualification du parc, alors que la Municipalité le classifie comme parc urbain, ajoutant une troisième conception de ce qu'est la Caffarella. C'est finalement la vision d'un Parc Campagne celle du Comité partagée à l'époque<sup>210</sup> de l'Autorité régionale, qui semble s'être imposée pour la gestion des lieux. Attachée à cette conception, ils assignent une politique de gestion qui combine ce « qu'il était » en faisant ici référence à l'espace de production agricole, et ce « qu'il est » aujourd'hui un espace naturel urbain pour le loisir des citoyens romains.

Sur terrain, cela se manifeste concrètement par des propositions pour conserver le parc comme espace de campagne, sans barrière et retrait d'une majorité du mobilier urbain, notamment des poubelles. Aussi, cela se traduit par la présence d'agriculture agro-pastorale avec des élevages de brebis et des initiatives d'agriculture raisonnée et pédagogique que le Comité, soutient, pour lui partie intégrante de la valorisation et patrimonialisation de la Caffarella. Cependant tout processus de patrimonialisation nécessite une sélection et pour Mirella Di Giovine, membre de l'Autorité nationale de l'Appia Antica, cette activité pastorale est source de dégradation pour le paysage du parc puisqu'« il faudrait en prendre plus soin (...) on ne laisse pas passer les moutons comme ça ». L'architecte va même plus loin, affirmant qu'elle « ne voit pas très bien la politique de la Région » puisque celle-ci « fait les jardins potagers à Caffarella. Cela a donné l'occasion à certaines personnes de faire le jardin » ce qui est pour elle une « très grave, en contradiction totale avec une zone archéologique est une zone différente des autres culturellement (...) Je ne suis pas contre les jardins, mais vous ne le faites pas là, vous ne le faites pas là, ça détruit un contexte très particulier »<sup>211</sup>.

Les conceptions et usages divergent et sont illustratifs de la complexité de la gestion et protection du parc de la Caffarella que nous évoquions et rappellent à la situation inédite de ce dernier notamment dans le schéma institutionnel et associatif qui œuvrent à des échelles de compétences et d'investissement parfois contradictoires.

### *Une nature hostile ?*

La vision du Parc-Campagne ne fait certes pas unanimité dans les deux sphères publique et associative, et le Comité semble le seul à défendre cette conception pour lui centrale. Une vocation historique source de tension alors qu'elle doit cohabiter avec l'actuel usage récréatif du parc. En outre les régulières plaintes d'usagers et riverains concernant la fermeture du parc sont une des thématiques récurrentes des médias que nous avons eu à traiter, alors que la sécurisation<sup>212</sup> et la propreté du parc sont au cœur du débat. Ces plaintes font état d'une autre perception du site, vu par certains comme un lieu sale, dangereux, et, finalement le Comité aussi bien face à l'administration dubitative et des citoyens qui dénoncent les limites de la gestion du site, reste parmi les seuls, si ce n'est le dernier, à défendre l'idée d'un parc ouvert et à se battre pour que la Caffarella ne devienne pas « un immense poulailler »<sup>213</sup>. Cette vision qui s'impose dans les faits sur le parc de la Caffarella qui reste aujourd'hui ouvert nuit et jour et qui ne compte aucune poubelle est justifiée par le Comité par l'argument de l'animation du territoire et l'éducation à l'environnement des usagers. À titre d'exemple la présidente nous indiquait que le collectif organisait des « visites nocturnes » dans le cadre d'une animation territoriale plutôt qu'une « occupation policière qui ne serait pas appropriée d'un espace aussi vaste », tandis que les membres justifient le retrait des poubelles par l'idée qu'il s'agisse « toujours d'un concept d'éducation, c'est-à-dire l'éducation des gens à respecter (...) si

---

<sup>209</sup> *Ibid*

<sup>210</sup> Nous empruntons ici le passé car aujourd'hui pour l'Ente del Parco (la Région) préserver la vocation agricole du site s'avère peu efficace comme nous avons pu le constater,

<sup>211</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

<sup>212</sup> Un viol sur le site, en 2008, a été l'occasion de réaction violentes, racistes et très médiatisées.

<sup>213</sup> Entretien avec Lorenza Accettella, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du Comité, 27 juillet 2022

on installe pas de poubelle les gens ne vont pas déposer leurs déchets au pied de la poubelle lorsqu'elle est pleine comme c'est courant dans les autres parcs comme la Villa Borghese ». Il font donc le pari de la civilité des usagers du parc aussi bien en termes de sécurité que de propreté, bien qu'ils mènent à côté presque toutes les semaines des opérations de nettoyage, ils restent conscients que leur « idée est difficile à faire comprendre aux gens, qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent »<sup>214</sup> ils la justifient par le contexte « Les parcs des villas historiques [sont] clôturés et fermés sont, disons en ce qui concerne le nettoyage et l'entretien, elles sont entre les mains de la municipalité de Rome, le bureau des jardins. Ici, le Bureau des jardins n'arrive pas, mais le service municipal de collecte des déchets n'arrive pas non plus à ce moment-là. Presque tout [est] disons entre les mains des citoyens, un groupe de citoyens organisés »<sup>215</sup>. Ainsi pointant une nouvelle fois la défaillance des acteurs publics alors que la compétence de l'entretien n'est clairement pas définie entre la Région (Ente del Parco) et la Municipalité de Rome, le Comité justifie l'appropriation du territoire, Roberto y faisant directement référence en évoquant la délégation de l'entretien « entre les mains (...) d'un groupe de citoyens ». L'appropriation du territoire par les citoyens du Comité si elle est garante de la pérennité du lieu et une des clés de sa valorisation, peut aussi interroger et soulever quelques limites notamment dans le cadre de son institutionnalisation.

### **3.7.3. Une participation hors du cadre institutionnel victime d'effets contreproductifs**

Bien que le mouvement des Biens communs offre des avantages quant aux formes d'autonomie qu'il peut offrir en termes de participation citoyenne Daniela Festa soulève néanmoins des limites substantielles. Pour elle, le « risque majeur est que ces communs urbains s'inscrivent dans une tendance au recul et à la déresponsabilisation des institutions territoriales, et que l'activisme social soit l'instrument du démantèlement du welfare local à défaut d'un développement personnel et social » (Festa, 2021, p.67). Si cela venait à sa produire, alors que dans les faits le Comité prend déjà à ses frais l'entretien du parc (achat du tracteur, entretien des bancs et tables, arrosage ...), des dépenses qui limitent dans sa capacité à proposer d'autres projets comme nous l'avait mentionné Lorenza, mais pourrait conduire à d'autres dérives. Les organisations sociales, comprises dans la théorie de la *gouvernance collaborative* qui entend étendre les principes démocratiques au-delà des schémas participatif consultatif, en donnant aux citoyens le pouvoir d'agir et de décider directement, cependant elle pose des questions dans sa dimension représentative. L'alternative contributive de la démocratie pourrait cependant violer le principe d'égalité entre les citoyens, en justifiant une dynamique où la volonté d'une organisation dépasserait celle de l'individu citoyen qui s'exprime par le vote. Cela interrogerait finalement le principe même d'action du Comité qui est censé représenter l'intérêt et les besoins de la société civile.

#### ***La mise en pratique d'une vision en œillère***

Un second point essentiel repose lui sur la capacité de ces associations à articuler les échelles d'action et les effets locaux d'actions globales ou inversement l'impact global d'actions locales. Cette limite était l'une des craintes de Mirella di Giovine, qui en tant qu'experte technique « Je ne partage pas l'idée de l'administration Raggi. Déléguer complètement aux citoyens (...) il y a une sorte d'appropriation des citoyens des lieux. Vous avez également besoin d'une vision plus générale, car ils mènent sont importantes, mais très souvent elles restent circonscrites ».<sup>216</sup> Au regard du Comité, malgré le fait qu'il défende ouvertement travailler à l'échelle de l'Appia Antica et même de la ville, les faits sont à nuancer. À titre illustratif, nous pouvons évoquer l'action pédagogique partenariale avec les établissements scolaires, qui, si les membres nous l'affirment à plusieurs reprises « se fait à l'échelle de la ville, puisqu'[ils travaillent] avec les écoles du centre-

---

<sup>214</sup> Entretien avec Roberto Federici, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur, Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022

<sup>215</sup> *Ibid*

<sup>216</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

ville, de la périphérie et du voisinage »<sup>217</sup> semble dans les faits circonscrite aux instituts scolaires du quartier. En effet, après un travail de recensement dans les livres et sur le site officiel de l'association, nous avons pu recenser institutions, toutes situées à proximité directe du Comité (voir fig.16), ce qui relative leur démarche d'éducation à 'environnement, la sensibilisation citoyenne ne s'effectuant que dans un rayon rapproché du parc. Cela nous interroge quant à la démarche du Comité à savoir travailler pour l'intérêt général alors que les écoles, comme les aires aménagées, se trouvent dans le périmètre proche de la Casa del Parco. Par ailleurs nous rappelons ici que le premier motif de l'engagement qui nous avait été invoqué par de nombreux membres était la préservation du lieu tel quel car ils habitaient à proximité et voulait « en faire » le leg tel quel à leur famille.

En conséquence cela nous amène à questionner l'action du Comité hors d'un cadre institutionnel alors qu'elle présente de réelles limites dans sa capacité à ne pas se détacher de cette vision du cadre de vie et donc à adopter une vision qui peut être préjudiciable à plus large échelle.

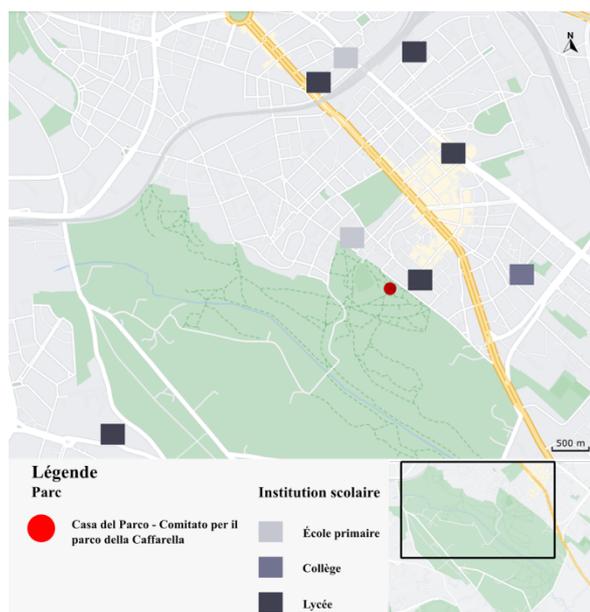


Figure 16. Cartographie des écoles en collaboration avec le Comité, Réalisation personnelle le 24 août 2022

### ***Les effets pernicieux aux échelles plus larges***

Les membres du Comité ne semblent donc pas toujours conscients des conséquences d'action très localisées que peut avoir leur militantisme, en témoigne aussi les procédures d'expropriations des anciennes zones privées. Aurélien Delpirou et Hélène Nessi (Delpirou, Nessi, 2008 ; Delpirou, 2009) en portant leur cas d'étude sur la partie dénommée Tor Marancia, 340 hectares intégrés en 2000 au sein du parc de l'Appia Antica, avaient illustré les effets pervers des procédures d'expropriation. Les instruments de la Municipalité qui, n'ayant pas appliqué le principe de transparence se trouve livrée aux logiques spéculatives, se caractérisent par des logiques d'amnisties des abus des lobbies immobiliers historiques et des pressions qu'ils lui opposent. Sur le plan pratique elle institue des instruments comme la péréquation et la compensation qui doublent les densités prévues et s'éloigne de la logique de lutte contre l'étalement urbain et contre la redistribution des services publics essentiels (Berdini, 2008). Ce sont ces instruments et notamment celui de la compensation qui ont été mobilisés dans le cas de Tor Marancia, et qui ont conduit paradoxalement à libérer et publiciser une zone plus proche du centre-ville contre une urbanisation de la grande couronne et l'Agro Romano (Campagne romaine).

Le choix, pour préserver la Caffarella, de négocier avec les privées semble finalement pervers aux vues de l'opacité des mécanismes mis en place par la Municipalité de Rome. L'impact environnemental de ces procédures trahissent finalement les bénéficiaires à l'échelle locale alors qu'à

<sup>217</sup> Entretien avec Marco Bellino, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

l'échelle de la ville cela peut se traduire en un mitage et un éparpillement urbain dans la périphérie de Rome. Par ailleurs, la redistribution des terrains dans l'Agro Romano, dans le cas du parc Tor Marancia, avait de beaucoup dépassé en surface redistribuée.

Dans le cas de la Caffarella, parmi tous les acteurs interrogés, et ce, même les membres du Comité qui sont ceux qui ont impulsé les démarches et pressé les institutions pour qu'elles s'exercent, ou encore avec l'architecte en charge de leur réalisation, aucun n'a été capable (ou n'a voulu) nous indiquer si les propriétaires s'étaient vu attribuer un nouveau terrain ou encore quel type de procédure avait été mise en place. Cependant nous émettons l'hypothèse qu'il en est de même pour la Caffarella. Les premières procédures d'achèvement d'expropriation ayant été réalisées entre 1996 et 2000, il s'agit de la même administration que pour celles réalisées pour le parc de Tor Marancia. Ainsi, même si le Comité n'est pas responsable de la corruption d'une Municipalité en manque de moyen il reste celui qui l'a exhorté à mettre en place ces procédures, dont l'impact n'est à ce jour pas connu des militants alors qu'ils se félicitent de cette bataille menée à l'échelle de la Caffarella.

Le cas des expropriations met en évidence l'importance pour les « acteurs publiques [et associatifs] de ne pas perdre de vue, lors de projets impliquant plusieurs échelles – et c'est toujours le cas des projets visant à réduire l'impact environnemental des villes – les effets induits sur des territoires plus vastes ou plus restreints » (Sanders & al, 2012, p.96).

Nous voyons ici l'une des limites les plus critiques de ce que peut constituer la participation sans cadre réglementaire et sa capacité à articuler une autre échelle que son environnement proche, alors que de plus en plus les espaces de nature urbaine sont pensés comme des systèmes, des corridors écologiques qui articulent justement les enjeux locaux à ceux de la lutte globale contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique. Ainsi comme nous le rappelait l'architecte Mirella Di Giovine « Nous devons toujours faire attention à ne pas être une monade en nous-mêmes, mais nous sommes dans une ville et nous devons penser dans un sens global »<sup>218</sup>. Elle va plus loin lorsqu'elle émet une critique directe des formes de délégation des services publics à des collectifs de citoyen comme le Comité alors qu'elle concluait par la revendication suivante « Elle ne peut être confiée à personne. La ville ne peut être confiée au petit projet qui fait le premier crétin qui passe ».<sup>219</sup>

---

<sup>218</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

<sup>219</sup> *Ibid*

## CONCLUSION DE LA PARTIE III

La réflexion menée sur la nature des obstacles que rencontre le Comité, aussi bien en interne, ceux-ci menaçant la pérennité du collectif, ou en externe avec sa lutte constante pour la légitimité de son action, est vue comme un véritable problème pour les membres qui s'inquiètent de l'avenir du Comité.

Constitué essentiellement de profils de retraités alors qu'il peine à mobiliser des générations plus jeunes pour assurer la poursuite de la lutte pour la protection du parc, la passation des savoirs entre les membres plus jeunes et les plus âgés n'étant pas effective, le Comité voit la pérennité de son action pour la protection du site en péril.

Par ailleurs on lui attribue trop souvent le rôle de gestionnaire, au sens que son action est pour beaucoup constituée par la surveillance et la prise en charge des lacunes de l'exécutif, alors qu'il a su être un acteur de poids lors d'importantes évolutions<sup>220</sup> pour le parc. À ce titre nous rappelons son intervention sur le Plan d'Utilisation de la Caffarella.

Bien qu'il fasse la démonstration d'un rôle cardinal pour la Caffarella, nous avons soulevé les limites de son action.

Celui-ci, au-delà de monopoliser la scène associative, a pu aussi imposer une vision qu'il considérait comme légitime alors que cette dernière ne semble pas faire l'unanimité dans les autres sphères médiatiques, citoyennes et institutionnelles. Ces limites tracent aussi le revers de l'absence du cadre participatif alors que les limites entre experts, institutions, collectif associatif ou citoyen ne sont pas clairement ordonnancées.

Cependant, l'expertise du Comité sur le site de la Caffarella a ses propres limites à commencer par sa difficulté à user du principe de délocalisation, soit l'articulation de l'échelle de la Caffarella à la ville. Une limite sur laquelle il serait intéressant de se pencher dans un schéma des acteurs amené à se modifier administrativement, avec la montée en autonomie du Comité *via* les accords pour le forum Verde (Municipio) et la loi régionale sur les Biens communs.

Il ne s'agira plus d'une participation bottom up, impulsée par le Comité, mais bien d'une institutionnalisation de sa participation pour la protection du parc. Les citoyens sont appelés à intervenir directement, là où « les institutions locales sous la pression de l'impératif de l'équilibre budgétaire et du risque de défaut, ne sont plus en mesure d'administrer les services urbains » (Festa, 2016, p.57). Cette citation synthétise effectivement la situation actuelle quant au regard de la gestion des espaces verts de la Caffarella. Alors que l'Ente del Parco, représentant légal de la Région, et le Municipio VII, administration compétente de la Municipalité de Rome, sont tous deux légitimes pour intervenir dans la gestion de cette compétence, ils font preuve depuis la publicisation du parc d'une inertie inébranlable. Le Comité, lassé, s'est saisi de manière autonome de cette tâche. La délégation par glissement qui faisait œuvre d'une logique horizontale ne sera plus. Daniela Festa rappelle en effet que dans le cas de l'administration des services urbains c'est une « logique plutôt verticale » (*Ibid*, p.59) qui est à l'œuvre. Elle évoque cette logique comme un objectif institutionnel pour parvenir à une forte responsabilisation pratique des citoyens et « non de remettre en cause les mécanismes traditionnels de répartition des compétences et de prise de décision » (*Ibid*).

À ces deux contrats s'ajoute la révision du Plan Régulateur de Rome dont un grand chapitre est consacré à la gestion des espaces verts, peut-être gage d'un investissement futur de la Commune de Rome, ce qui viendrait une fois encore brouiller le schéma institutionnel et associatif du site.

---

<sup>220</sup> Plus récemment, bien que non mentionné dans ce mémoire, le Comité a fait une nouvelle fois la démonstration de son expertise en menant de son initiative une bataille pour l'institutionnalisation de la rivière Almone qui traverse le parc. Il a fait usage de sa capacité d'expert technique en menant des analyses sur la qualité de l'eau, convoqué les parties publiques dont l'Union européenne qui l'organe public qui propose les « Contrats de Fleuve ». Il s'agit d'un contrat qui cherche à coordonner les initiatives qui répondent au défi commun d'améliorer le fleuve.

## CONCLUSION

Nous avons donc analysé la genèse de la participation non institutionnalisée des citoyens pour la protection de l'environnement à travers l'exemple du parc de la Caffarella.

Nous nous sommes attardés en première instance sur la structure de la sphère administrative avec laquelle le Comité a interagi pour la préservation du parc. En pointant la fragmentation des compétences et la faible coordination de ces acteurs, nous avons soulevés les agents déclencheurs de la mobilisation du Comité. Cela nous a permis de voir sous quelles formes et instruments le Comité en même temps qu'il fait la critique des institutions, s'impose comme acteur légitime de la participation pour le parc de la Caffarella *via* le développement d'une expertise collective. Cette dernière est aussi la somme des capacités individuelles de chacun des membres, que nous avons résumé sous la typologie des savoirs d'usage, savoir professionnel et savoir militant. Enfin, nous avons pointé les limites conjoncturelles et structurelles auxquelles le Comité se voyait confronté. Ces dernières font émerger de nouveaux enjeux quant à la pérennité des actions collectives, qui au-delà de ne pas être éternelles, interrogent aussi dans leur capacité à se détacher d'une vision micro-locale de ce que représente l'environnement en tant que ressource systémique en milieu urbain. Pour conclure, reprenons une à une nos hypothèses de recherche pour les confronter aux résultats présentés plus haut.

Notre première hypothèse, portant sur le fait que face à l'offre limitée, voire inexistante, de la part des pouvoirs publics dans le contexte singulier de la Caffarella, il se développait des formes de participation qui s'organisent par le bas pour la protection et la gestion de l'espace naturel urbain. Effectivement l'analyse de la scène institutionnelle nous a permis ensuite de montrer comment le Comité, face à ce réseau public fractionné et multiscalaire, développe des formes de participation pour la protection de l'intérêt public *via* la patrimonialisation du parc de la Caffarella. Les citoyens, lassés de l'inaction publique ont donc imposé leur participation à cette sphère institutionnelle à travers des formes de participation bottom up que l'on rétribue au mouvement des Biens communs.

Notre seconde hypothèse formulait l'idée selon laquelle les formes de bottom up de participation des citoyens en Italie entraînent une professionnalisation et une politisation des membres du Comité. Cette dernière semble de fait s'être vérifiée à travers les nombreuses illustrations de l'expertise collective, mais aussi individuelle que nous avons cherché à illustrer tout au long de notre seconde partie. Les formes et outils développés à l'échelle collective sont tirés des savoirs individuels des membres qui, agrégés, servent à promouvoir la légitimité du collectif en tant qu'acteur primaire pour la protection et la gestion du parc de la Caffarella.

Enfin, au-delà des limites internes au Comité qui ont émergé au fur et à mesure de notre terrain, nous avons avancé l'idée que la participation citoyenne révélait des contradictions par rapport à la gestion et conception des acteurs publics pour l'espace naturel. En effet le Comité se considérant comme acteur de droit sur le parc impose finalement sa conception alors que les pouvoirs publics restent une fois encore divisés sur la question, liés à leurs propres intérêts (défense des sites archéologiques, des sites naturels ou encore ressource foncière en veille). Outre ce premier constat nous avons pu voir les effets pervers que peuvent engendrer une mobilisation citoyenne qui même si elle présente une expertise évidente, peine à articuler des échelles d'action pourtant essentielles dans le cadre de la protection et de la valorisation d'espaces de nature urbaine.

Il nous semble par ailleurs essentiel de conclure cette étude sur l'identification des propres limites de celle-ci, à commencer par la mise en perspective du contexte dans lequel elle a été réalisée :

En premier lieu, l'analyse de la participation citoyenne dans le cas empirique de la Caffarella s'est effectuée dans un temps assez court au regard des sujets que nous avons pu aborder dans cette étude. Le manque de recul sur l'intégralité du processus participatif nous empêche notamment d'identifier certains mécanismes. Par exemple nous n'avons pas pu être témoin des interactions des citoyens du

Comité avec le reste de la sphère des acteurs institutionnels et même administratif sur terrain en dehors d'un événement organisé par les soins du Comité. Une immersion lors d'une réunion entre les deux sphères, dans le cadre d'un projet tels que celui de la défense de la rivière Almone, nous aurait permis de saisir les logiques de l'action publique à l'œuvre notamment la conflictualité des projets engendrés et comment le Comité interagis avec ces administrations à la table des négociations dans un cadre plus formel que celui qu'il nous a été donné de pouvoir observer. Nous considérons donc que l'étude de tout processus participatif nécessite une immersion longue.

Deuxièmement, bien que nous ayons à plusieurs reprises tenté d'entrer en contact avec des acteurs institutionnels, nous n'avons pu les rencontrer alors qu'il aurait été intéressant de confronter leur vision, au sens que nous avons fait des déductions *via* la littérature et les faits recueillis par la médiation du Comité, ce qui pose une limite à notre travail. Ainsi, la sollicitation directe des acteurs par le biais d'entretien nous aurait permis de saisir qu'elle dimension ils donnent à la participation du Comité, c'est-à-dire ce qu'ils en retirent. Nous aurions pu les interroger sur le caractère inédit ou non de cette participation citoyenne que déploie le Comité. En définitive obtenir leur avis sur la situation, exprimé par eux et non par l'intermédiaire des membres du Comité.

Une rencontre avec la Municipalité nous semblait aussi plus qu'appropriée au regard de la situation foncière inédite du site. C'est cette dernière qui a conditionné au départ l'engagement des membres du Comité et continue de commander un pan non négligeable de l'action de celui-ci mais au sens plus large, de toute la chaire institutionnelle et associative qui intervient sur le parc de la Caffarella.

L'entrée en contact avec les acteurs institutionnels et notamment l'organe municipale aurait pu aussi nous faire prendre d'autres directions quant au Mémoire en nous penchant d'avantage sur des aspects juridiques et fonciers qui forment aussi la grande originalité de notre cas d'étude.

Troisièmement, il est fondamental d'objectiver la situation dans laquelle nos propos ont été produits. En effet, en tant qu'étudiante et étrangère en Italie, nous pouvons émettre l'hypothèse que la langue, qui a pu constituer une barrière à certaines occasions ou encore contribuer à un éventuel manque de sources. Ce sont deux effets qui ont influencé les résultats obtenus et les ont limité dans une certaine mesure.

## BIBLIOGRAPHIE

- Agrikoliansky, É. (2020). Leaders: In Dictionnaire des mouvements sociaux (p. 344 349). Presses de Sciences Po.
- Alessandra Valastro. (2009). Gli strumenti e le procedure di partecipazione nella fase di attuazione degli statuti regionali. *Le Regioni*, 1
- Allegretti, U. (Éd.). (2010). *Democrazia partecipativa : Esperienze e prospettive in Italia e in Europa* (1re éd., Vol. 88). Firenze University Press
- Arnstein, S. R. (1969). A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216 224.
- Aubin, F. (s. d.). Entre espace(s) public(s) et sphère(s) publique(s) : Bilan des travaux francophones sur une notion. 2013, 39,1.
- Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, N° 1(1), 36 66.
- Bacqué, M.-H., & Sintomer, Y. (Éds.). (2010). *La démocratie participative inachevée : Genèse, adaptations et diffusions*. Yves Michel ; Adels.
- Bacqué, M.-H., & Sintomer, Y. (Éds.). (2011). *La démocratie participative : Histoire et généalogie*. La Découverte.
- Balibar, E. (2012). *Cittadinanza*. Bollati Boringhieri.
- Balibar, E. (2013). *Equaliberty : Political Essays*. Duke University Press.
- Balibar, É. (2013). *Nous, citoyens d'Europe? : Les frontières, l'État, le peuple*. La Découverte.
- Barles, S., & Blanc, N. (Éds.). (2016). *Écologies urbaines : Sur le terrain*. *Economica : Anthropos*.
- Baudry, S. L. (2016). "Culture of place" or fragmentation of the public space? : Citizen practices and co production of the public space in a former working neighbourhood of Rome. *Méditerranée*, 127, 81 89.
- Berdini, P. (2008). *La città in vendita : Centri storici e mercato senza regole*. Donzelli.
- Berger, M. (2008). Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements profanes. *Tracés*, 15, 191 208.
- Berger, M., Cefai, D., & Gayet-Viaud, C. (Éds.). (2012). *Du civil au politique*. Peter Lang B.
- Berque, A. (1990). *Médiance : De milieux en paysage* (Reclus).
- Bertrand, G. (1978). Le paysage entre la Nature et la Société. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 49(2), 239 258.
- Bertrand, G. (2002). *Le paysage ou l'irruption du sensible dans les politiques d'environnement et d'aménagement Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*. Arguments, Paris,. Treballs de la Societat Catalana de Geografia.
- Besse, J.-M., & Géographie-cités, U. (2010). *Le paysage, espace sensible, espace public*. 28.
- Biorcio, R. (Éd.). (2016). *Italia civile : Associazionismo, partecipazione e politica*. Donzelli editore.
- Blanc, G., Batterbury, S. P. J. ., Boisvert, V., Charles, L., Deffairi, M., Demeulenaere, E., Feuerhahn, W., Kalaora, B., Kull, C. A. ., & Larrère, C. (2022). *Humanités environnementales : Enquêtes et contre-enquêtes*. Éditions de la Sorbonne, Publications de la Sorbonne.
- Blanc, N. (1995). *La nature dans la cité [Doctoral dissertation]*. Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.

- Blanc, N. (2010). Vers une esthétique environnementale ? Regards sur un colloque. *RACAR : Revue d'art canadienne*, 35(1), 11-21.
- Blanc, N. (2013). Le face-à-face citoyens/nature: *Multitudes*, n° 54(3), 129-139.
- Blanc, N., & Barles, S. (Éds.). (2016). *Écologies urbaines : Sur le terrain*. Economica.
- Blanc, N., & Cyria Emelianoff. (2008). L'investissement habitant des lieux et milieux de vie : Une condition du renouvellement urbain ? Étude prospective France, États-Unis, Russie, Pays-Bas, Allemagne *Inhabitant engagement in their lived environment: a condition of urban renewal? Prospective study France, United States, Russia, Netherlands, Germany*.
- Blanc, N., & Estèbe, P. (2003). Géographie et politique : Le face à face. *Ecologie & politique*, N°27(1), 79.
- Blanc, N., & Paddeu, F. (s. d.). *L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit?*. 2018.
- Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation: *Sociétés contemporaines*, n° 74(2), 97-119.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative*. Seuil.
- Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., & Mabi, C. (2017). Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : Liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? : *Participations*, N° 16(3), 5-17.
- Bonneuil, C., & Frescoz, J.-B. (2016). *L'événement anthropocène : La Terre, l'histoire et nous* (Nouvelle éd. révisée et augmentée). Éditions Points.
- Braud, P. (2014). *Sociologie politique* (11<sup>e</sup> éd). LGDJ-Lextenso éd.
- Brossard, T., & Wieber, J.-C. (1984). Le paysage : Trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie. *Espace géographique*, 13(1), 5-12.
- Carignan, V. (2002). La gestion des parcs-nature sur le territoire de la Ville de Montréal. *Vertigo*, Volume 3 Numéro 2.
- Carrel, M. (2013). *Faire participer les habitants ? : Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. ENS Éditions.
- Carrel, M., & Neveu, C. (Éds.). (2014). *Citoyennetés ordinaires : Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*. Éditions Karthala.
- Carrel, M., & Talpin, J. (2012). Cachez ce politique que je ne saurais voir ! : *Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens*. *Participations*, N° 4(3), 179-206.
- Castells, M. (2012). *Networks of outrage and hope : Social movements in the Internet Age*. Polity Press.
- Cavallo, A., Di Donato, B., Guadagno, R., & Marino, D. (2015). Cities, Agriculture and Changing Landscapes in Urban Milieu : The case of Rome. *RIVISTA DI STUDI SULLA SOSTENIBILITA'*, 1, 79-97.
- Certomà, C. (2015). Expanding the 'dark side of planning' : Governmentality and biopolitics in urban garden planning. *Planning Theory*, 14(1), 23-43.
- Certomà, C. (2016). 'A New Season for Planning' : Urban Gardening as Informal Planning in Rome. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 98(2), 109-126.
- Certomà, C., Chelleri, L., & Notteboom, B. (2020). The 'fluid governance' of urban public spaces. Insights from informal planning practices in Rome. *Urban Studies*, 57(5), 976-995.
- Certomà, C., Sondermann, M., & Noori, S. (2019). Urban gardening and the quest for just uses of space in Europe. In C. Certomà, M. Sondermann, & S. Noori, *Urban gardening and the struggle for social and spatial justice* (p. 1-21). Manchester University Press.

- Cervelli, P. (2018). La comunicazione politica populista. *Actes Sémiotiques*, 121.
- Charbonnier, P., & Festa, D. (2016). Biens communs, beni comuni : Introduction. *Tracés*, #16, 187-194.
- Chesneau, I. (2011). *L'Abécédaire de Marcel Roncayolo*. Infilio.
- Cominelli, F., Cornu, M., & Tornatore, J.-L. (2021). Patrimoine et commun(s) : Une proximité incertaine. In *Situ. Au regard des sciences sociales*.
- Contamin, J.-G. (2020). Pétition: In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 447-454). Presses de Sciences Po.
- Coriat, B. (2015). *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Les Liens qui libèrent.
- Davide La Valle. (2006). La partecipazione alle associazioni in Italia. Tendenze generali e differenze regionali. *Stato e mercato*, 2, 277-306.
- Davodeau, H. (2013). Le paysage a-t-il imposé sa loi ? : Introduction au dossier thématique. *Projets de paysage*, 9.
- Davodeau, H., & Barraud, R. (2018). Quelle position adopter face au patrimoine qui vient ? : La médiation paysagère pour mettre en débat les temporalités. *Développement durable et territoires*, Vol. 9, n°2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.12277>
- Déloye, Y., & Haegel, F. (2017). Chapitre 12 - Politisation : Temporalités et échelles. In *Sociologie plurielle des comportements politiques* (p. 321-346). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2017.01.0321>
- Delpirou, A. (2012). La « thérapie du chemin de fer » à Rome : Les impasses de l'articulation entre urbanisme et transport: *L'Espace géographique*, Tome 40(4), 352-366.
- Depraz, S. (2011). Les territoires de nature protégée, de la théorie participative aux pratiques de bonne gouvernance (Territories of protected nature, from the participative theory to practices of good governance). *Bulletin de l'Association de géographes français*, 88(4), 365-374. <https://doi.org/10.3406/bagf.2011.8231>
- Descola, P. (2005). *Par delà Nature et Culture*. Gallimard.
- Dewey, J., & Deledalle, G. (1993). *Logique : La théorie de l'enquête* (2e éd). Presses universitaires de France.
- Donadieu, P. (2015). *Vers un urbain paysagiste ou la démocratie des communs*. Presses universitaires de Valenciennes.
- Donadieu, P., & Périgord, M. (2007). *Le Paysage. Entre natures et cultures*. Armand Colin.
- Dris, N. (2012). *Patrimoines et développement durable. Ressources- Enjeux- Lien sociale (Espace et Territoires)*. Presses universitaires de Rennes.
- Dubbini, R. (2012). *Paesaggi e storia*. Marsilio Università Iuav di Venezia.
- Fedele, F. (2002). *La nature n'existe pas. L'Alpe*.
- Festa, D. (2016). Les communs urbains. L'invention du commun. *Tracés*, #16, 233-256.
- Festa, D. (2021). Les biens culturels en Italie : De l'« assaut » à la mise en commun. In *Situ. Au regard des sciences sociales*.
- Fillieule, O. (2020). Carrière militante: In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 91-98). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2020.01.0091>
- Fortin, M.-J., Sgard, A., & Franchomme, M. (2019). La gouvernance territoriale du et par le paysage : Observations, retours d'expériences, regards critiques. *Développement durable et territoires*, Vol. 10, n°2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14631>

- Gauché, E. (2015). Le paysage à l'épreuve de la complexité : Les raisons de l'action paysagère. Cybergeog.
- Gigliani, F. (2015). L'ORDRE SANS LOI DANS L'EXPÉRIENCE DES VILLES ITALIENNES. 9, 20.
- Gobster, P. H., Nassauer, J. I., & Nadenicek, D. J. (2010). Landscape Journal and Scholarship in Landscape Architecture : The Next 25 Years. *Landscape Journal*, 29(1), 52-70.
- Granchamp, L., & Glatron, S. (Éds.). (2021). Bibliographie. In *Militantismes et potagers* (p. 283-314). Presses universitaires du Septentrion.
- Granjon, F. (2020). Médias: In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 378-385). Presses de Sciences Po.
- Gravari-Barbas, M. (1996). Le « sang » et le « sol ». Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain. *Géographie et Cultures*, 20, 55-67.
- Gravari-Barbas, M., & Guichard-Anguis, S. (2003). Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : Actes du colloque international, 7-9 octobre 1999, Sorbonne. Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- Hamidi, C. (2017). Chapitre 13 - Associations, politisation et action publique : Un monde en tensions. In *Sociologie plurielle des comportements politiques* (p. 347-370). Presses de Sciences Po.
- Hardin, G. (1968). The Tragedy of the Commons: The population problem has no technical solution; it requires a fundamental extension in morality. *Science*, 162(3859), 1243-1248.
- Harvey, D. (2003). The right to the city. *International Journal of Urban and Regional Research*, 27(4), 939-941.
- Héritier, S. (2005). Les pratiques de la nature au Canada : Le cas des parcs nationaux des montagnes de l'Ouest (Alberta et Colombie-Britannique). In P. Arnould & É. Glon (Éds.), *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?* (p. 167-189). Éditions de la Sorbonne.
- Héritier, S. (2018). Héritages, lieux et médiation dialogue des lieux et du temps au service d'un récit canadien. In M. Bergère, H. Harter, C. Hinault, É. Pierre, & J.-F. Tanguy (Éds.), *Mémoires canadiennes* (p. 31-45). Presses universitaires de Rennes.
- Héritier, S., & Guichard Anguis, S. (2008). Présentation : Le patrimoine « naturel », entre culture et ressource. *Géographie et cultures*, 66, 3-10.
- Insolera, I. (2008). *Roma moderna : Un secolo di storia urbanistica; 1870 - 1970* (Rist. 3). Einaudi.
- Lascoumes, P. (2022). *Action publique et environnement* (3<sup>e</sup> édition mise à jour). Que sais-je?
- Laval, C. (2016). « Commun » et « communauté » : Un essai de clarification sociologique. *SociologieS*.
- Laval, C., Sauvêtre, P., & Taylan, F. (2019). *L'alternative du commun : Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, 8-15 septembre 2017*. Hermann.
- Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35.
- Les transformations de Rome pour le Jubilé 2000 : Les enjeux de pouvoirs et de compétences. (1999). *Rives méditerranéennes*, 2, 65-70.
- Létourneau, A. (2015). La théorie des ressources communes : Cadre interprétatif pour les institutions publiques ? *Éthique publique*, vol. 17, n° 2.
- Lochard, Y., & Simonet, M. (2009). 23. Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels: In *Sociologie des groupes professionnels* (p. 274-284). La Découverte.
- Luginbühl, Y. (2012). *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen : Paris*, CNRS Editions, 430 p. (CNRS Edition, Vol. 430).

- Lussault, M. (s. d.). Introduction. *Tous urbains*, 15, 28.
- Lussault, M. (2014). Déconstruire l'urbanisme 1. De la puissance. *Tous urbains*, 6(2), 10.
- Magnaghi, alberto. (2017). *Il progetto locale: Verso la coscienza di luogo* (4a ed). Bollati Boringhieri.
- Magnaghi, A., & Bonneau, E. (2014). *La biorégion urbaine: Petit traité sur le territoire bien commun: Vol. Vol 1*.
- Masboungi, A., Gravelaine, F. de, & Corajoud, M. (Éds.). (2002). *Penser la ville par le paysage. Projet urbain: Editions de la Villette*.
- Mattei, U. (2011). *Beni comuni: Un manifesto* (1. ed). Laterza.
- McClintock, N. (2014). Radical, reformist, and garden-variety neoliberal: Coming to terms with urban agriculture's contradictions. *Local Environment*, 19(2), 147-171.
- Meynier-Philip, M. (2018). Entre patrimoine et développement durable, quel avenir pour les églises paroissiales?: Étude sur le territoire de la région urbaine Lyon Saint-Étienne. *Développement durable et territoires*, Vol. 9, n°1.
- Mouchard, D. (2020a). Expertise: In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 258-264). Presses de Sciences Po.
- Mouchard, D. (2020b). Intellectuel spécifique: In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 327-332). Presses de Sciences Po.
- Napoli, P. (2014). Indisponibilité, service public, usage. Trois concepts fondamentaux pour le « commun » et les « biens communs ». *Tracés*, 27, 211-233.
- Nessi, H., & Delpirou, A. (2009). Les politiques de « développement urbain durable » face aux héritages territoriaux. *Regards romains sur la coordination transport/urbanisme*.
- Neveu, C. (2011a). 1. Habitants, citoyens: Interroger les catégories: In *La démocratie participative* (p. 39-50). La Découverte.
- Neveu, C. (2011b). Démocratie participative et mouvements sociaux: Entre domestication et ensauvagement?: *Participations*, N° 1(1), 186-209.
- Neveu, É. (2020). Institutionnalisation des mouvements sociaux: In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 314-321). Presses de Sciences Po.
- Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif Une enquête ethnographique à Paris. <http://journals.openedition.org/sociologie/1098>
- Nez, H. (2012). De l'expertise associative à la constitution d'un contre-pouvoir. *Action collective et concertation à Paris Rive Gauche: Espaces et sociétés*, n° 151(3), 139-154.
- Nez, H. (2013). La professionnalisation et la politisation par la participation: Trajectoires d'individus et de collectifs à Paris et Cordoue. *Revue internationale de politique comparée*, 20(4), 29.
- Noisette, F. (2016). Quels consensus locaux autour des valeurs de la nature. In: Barles, S & Blanc, N. *Écologies urbaines sur le terrain. Economica: Anthropos*.
- Ost, F. (2003). *La nature hors la loi: L'écologie à l'épreuve du droit* (Nouv. éd.). la Découverte.
- Péchu, C. (2020). Répertoire d'action: In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 495-502). Presses de Sciences Po.
- Pietroletti, G. (2020). *Una policy per la governance collaborativa e la sussidiarietà orizzontale: Il Regolamento per la cura dei beni comuni*. Università della Sapienza.
- Purcell, M. (2002). Excavating Lefebvre: The right to the city and its urban politics of the inhabitant. *GeoJournal*, 58(2/3), 99-108.

- Purcell, M. (2003). Citizenship and the right to the global city : Reimagining the capitalist world order. *International Journal of Urban and Regional Research*, 27(3), 564 590.
- Quilici, S. (2003). L'evoluzione del paesaggio della Campagna Romana. Due tenute bonificate ad est di Roma : Pietralata e Cervelletta. *Il Tesoro delle Città, Annuario*. 8.
- Rautenberg, M. (2003). La rupture patrimoniale. Bernin.
- Renaud, Y. (s. d.). Pursuing Justice. The Use of Judicial Recourse by Associations. *Le Philosophoire*, 15, 117.
- Revel, J. (1996). *Jeux d'échelle, la micro-analyse à l'expérience*. Gallimard.
- Ripoll, F., & Veschambre, V. (2005). Introduction : L'appropriation de l'espace comme problématique. *Norois*, 195, 7 15.
- Rodotà, S. (2012). Una democrazia « continua »? (Vol. 1 47).
- Ruegg, J. (Éd.). (1992). *La négociation : Son rôle, sa place dans l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement*. Presses Polytechniques et Univ. Romandes.
- Sachsé, V. (2020). *Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : De l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s). Regards croisés entre la France et l'Italie*. Université de Strasbourg.
- Sander, A., Festa, D., Philifert, P., Mazzitelli, A. G., Carriou, C., & Dufaux, F. (2011). Préserver la nature en ville : Une Coproduction inscrite dans la longue durée. *Geografares*, 55 98.
- Sauvêtre, P. (2016). *Quelle politique du commun ? : Les cas de l'Italie et de l'Espagne*. SociologieS.
- Sgard, A. (2010). *Le paysage dans l'action publique : Du patrimoine au bien commun. Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2.
- Sgard, A., Bonin, S., Davodeau, H., Dério, P., Paradis, S., & Toublanc, M. (2018). Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun: *Espaces et sociétés*, n° 175(4), 105 122.
- Sgard, A., & Paradis, S. (2019). *Sur les bancs du paysage : Enjeux didactiques, démarches et outils*. Métispresses.
- Smith, R. J., & Bryant, R. G. (1975). Metal substitutions incarbonic anhydrase : A halide ion probe study. *Biochemical and Biophysical Research Communications*, 66(4), 1281 1286.
- Tabusi, M. (2013). Lo spazio è (o può divenire) un' "arma" sociale? *Riflessioni sul movimento Occupy*. *ESO Travaux et documents*, 35, 73 82.
- Talpin, J. (2010). Ces moments qui façonnent les hommes : Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique. *Revue française de science politique*, 60(1), 91.
- Tournon, J., & Université Pierre Mendès France Grenoble 2 (Éds.). (2009). *La république antiparticipative : Les obstacles à la participation des citoyens à la démocratie locale*. Harmattan.
- Valastro, A. (2010). *Le regole della democrazia partecipativa : Itinerari per la costruzione di un metodo di governo*. Jovene.
- Vallat, C. (1995). Rome et ses Borgate 1960-1980. Des marques urbaines à la ville diffuse (Vol. 287). *École française de Rome*.
- Vallat, C. (Éd.). (2004). *Autres vues d'Italie : Lectures géographiques d'un territoire*. Harmattan.
- Vallat, C. (2006). Métropoles sans mots et survivance d'un vocabulaire rural. Le cas de Rome et de Naples aujourd'hui. *Histoire urbaine*, 17(3), 147 160. Cairn.info.
- Veschambre, V. (2007). Patrimoine : Un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales: *Annales de géographie*, n° 656(4), 361 381.

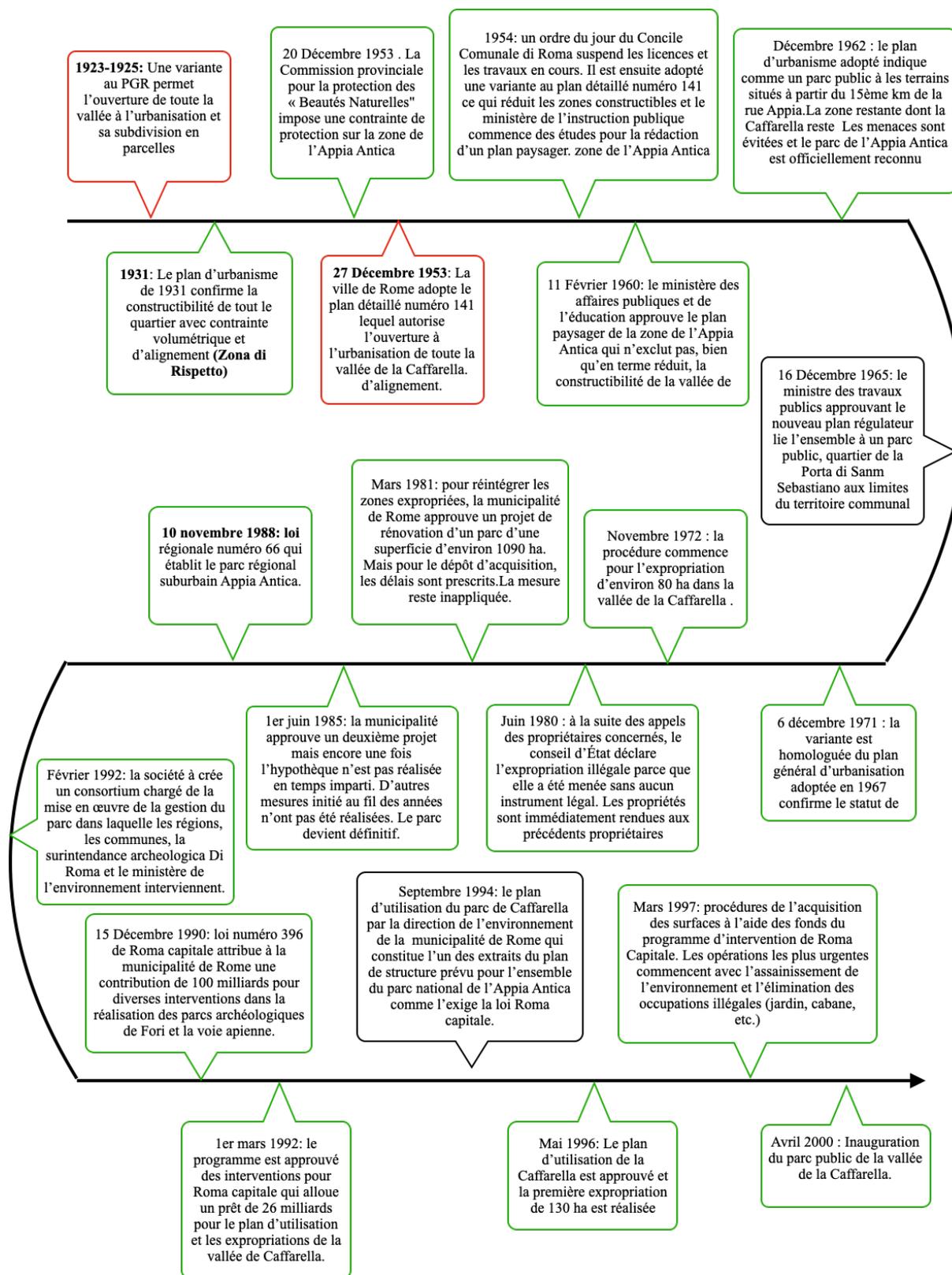
Waldstreicher, D., & Calhoun, C. (1995). Habermas and the Public Sphere. *The William and Mary Quarterly*, 52(1), 175.

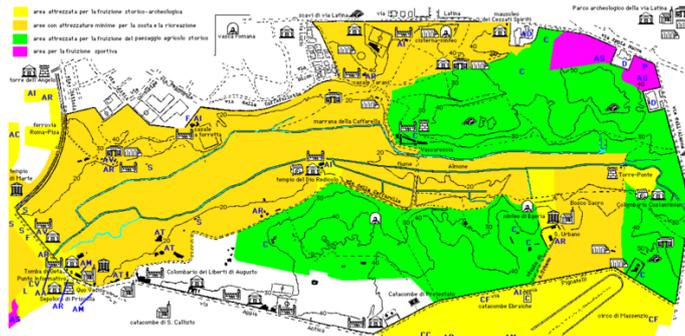
## Sitographie

- Comitato per il parco della Caffarella [consulté le 6 mars 2022]. Disponible sur : <https://www.caffarella.it/>
- Ente del Parco [consulté le 2 avril 2022]. Disponible sur : [https://www.parcoappiaantica.it/ente-di-gestione/#:~:text=La%20sede%20dell'ente%20e,%2F91\)%20e%20regionale%20\(L.R.](https://www.parcoappiaantica.it/ente-di-gestione/#:~:text=La%20sede%20dell'ente%20e,%2F91)%20e%20regionale%20(L.R.)
- Parco Archéologique dell'Appia Antica [consulté le 22 mars 2022], Disponible sur : <https://www.parcoarcheologicoappiaantica.it>
- Comune di Roma [consulté le 22 février 2022], Disponible sur : <https://www.comune.roma.it/web/it/welcome.page>
  
- Il messaggero [consulté le 10 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.ilmessaggero.it>
- Roma Today [consulté le 11 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.romatoday.it>
- Carte in Regola [consulté le 13 juillet 2022]. Disponible sur : [https://www.ecosia.org/search?q=Carte%20in%20regola&tts=st\\_asaf\\_macos](https://www.ecosia.org/search?q=Carte%20in%20regola&tts=st_asaf_macos)
- Bibliotu [consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.bibliotechediroma.it>
- Repubblica [consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.repubblica.it>
- Corriere della Sera Roma [consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : <https://roma.corriere.it>
- Labsus Labotario per la sussidiarietà [consulté le 16 juillet 2022]. Disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/LabsusBeniComuni/>

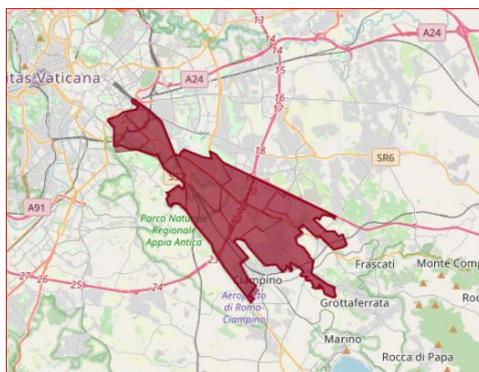
# ANNEXES

## Annexe 1 - Frise chronologique et plans en vigueur sur site

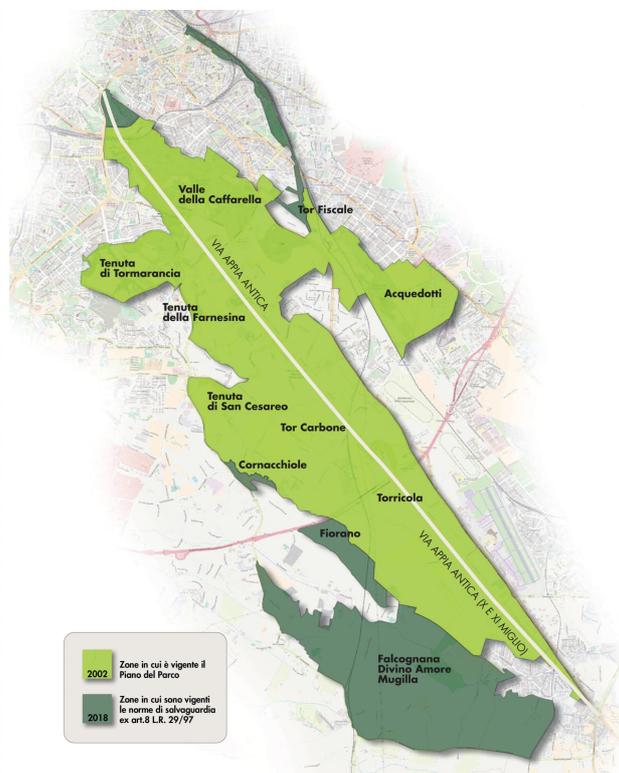
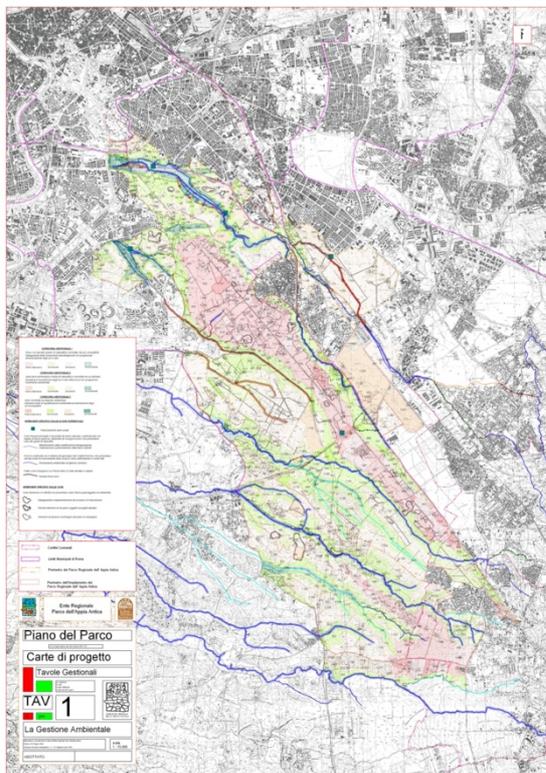




Plan d'Utilisation de la Caffarella, site officiel du Comité (en ligne), [consulté le 28 août 2022]



Plan du territoire administratif du Municipio VI (à gauche) et le Plan Régulateur de Rome (à droite), site officiel de la Comune de Rome (en ligne), [consulté le 28 août 2022]



Plan des régionale de l'aire protégée de l'Appia Antica (gauche) et Plan des confins du parc (droite), site officiel de l'Ente del Parco (en ligne), [consulté le 28 août 2022]

## Annexe 2 - Élargissement des gammes opératoires à travers de premières expériences institutionnalisées

### - *Une première expérience de démocratie participative à l'échelon régional*

Comme nous l'avions indiqué précédemment l'inscription de l'activité du Comité dans le mouvement des Biens Communs italiens est le résultat d'un différentiel entre l'offre et la demande en matière de démocratie participative autant qu'une critique de gestion du bien patrimonial que constitue la Caffarella.

En 2013, un Bilan d'étude de la Démocratie émergente en Italie mené par un groupe de recherche universitaire confirmait le constat de ce manquement. Les chercheurs en recensant les formes de participation en Italie, notamment dans la Région Latium rappelaient que la démocratie participative était encore à « l'état embryonnaire » (Firma, 2010, p.11).

Pourtant on assiste à un accroissement de l'implication des citoyens dans des thématiques urbaines du côté des deux sphères, militante et institutionnelle, la première avec le Mouvement des Biens Communs, la seconde avec certaines expériences pilotées à différentes échelles qui ont suscitées l'intérêt<sup>221</sup>.

Aujourd'hui, le Comité est quant à lui impliqué dans des procédures de participation à divers échelons administratifs et ce à commencer par l'échelon régional.

Au niveau européen, la région du Latium a été l'un des promoteurs du premier réseau européen de démocratie participative des régions (lancé en décembre 2009 à Bruxelles)

Une deuxième piste d'expérimentation dans la Région Lazio en matière de participation a été le travail sur la promotion et l'activation des processus participatifs dans les autorités locales telles que les municipalités et les mairies. « Cette expérience a représenté un nouveau défi pour la compréhension et la promotion des cultures participatives locales » (Firma, 2010, p.25)

Aujourd'hui la région engage une nouvelle réflexion autour des formes participatives citoyenne. En effet, alors que nous interrogeons les membres sur le mouvement des biens communs, afin de comprendre s'ils se revendiquaient de cette mouvance alors que d'autres acteurs sur site expriment leur appartenance au phénomène<sup>222</sup>, la présidente nous répondait que :

« Non, nous faisons pas partie de ça [réseau de la Coalition des biens communs] mais il y a une loi de la région du Latium qui prévoit la gestion des biens communs par les associations. [Cela se fait] même pour les citoyens des groupes individuels pas nécessairement, ou un groupe d'associations, alors ça devient eux [qui gèrent]. Allez, hein. C'est un peu étrange, même Rome ne le fait pas Les biens communs de la région du Latium, la législation avec laquelle son administration est ici, s'appelle l'administration partagée des biens communs. Droit régional. C'est ce qu'on appelle le partage de biens partagés. »<sup>223</sup>

Cette initiative permet de mieux comprendre les mécanismes de la démocratie participative mis en place aux différents échelons. En effet, alors qu'il s'agit d'une loi nationale, qui invite tous les échelons, et notamment les Municipalités puisque les plus proches du citoyen, Rossana nous spécifiait que la Comune de Rome ne mettait rien en place et que ce partenariat se portait à l'échelle de la région Lazio. A l'échelle municipale on trouve bien cependant une volonté de mettre en place

<sup>221</sup> Dans ce sens, les chercheurs évoquent certaines expériences pilotes activées à Rome et dans sa province depuis 2000, comme la Casa della Città (Maison de la Ville), la Casa del Municipio (Maison de la Municipalité), la Casa della Partecipazione (Maison de la Participation).

<sup>222</sup> Nous avons pu observer des expériences se revendiquant du mouvement des Biens communs lors de notre terrain à Rome. L'association italienne LEA a effectivement menée une occupation d'un bâtiment régional laissé à l'abandon pendant plusieurs mois sous la bannière des Biens communs.

<sup>223</sup> Rossana De Stefani, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022  
Second entretien le 29 juin 2022

des procédures de démocratie directe. Dans les faits ces initiatives restent la plus part du temps au point mort.

#### - Une institutionnalisation des communs ?

##### *Initiative citoyenne*

La question des communs a connu une résurgence avec la formation en 2018 de la Coalition pour les biens communs à Rome et l'impulsion menée à travers les actions qu'elle réalise. Cette organisation, dans laquelle le Comité n'est cependant pas engagé se présente comme un « réseau informel d'initiatives (...) avec pour objectif de faire approuver par la Ville de Rome (*Comune di Roma*) un règlement pour la gestion, l'entretien et la régénération partagés des biens communs ». La Coalition est composée de 167 initiatives relativement diversifiées : des comités de quartier, des associations de potagers urbains, diverses branches de *Legambiente*, des associations environnementales, partageant toutes une vision dominante de la conservation du bien commun. De par sa composition et sa finalité, cette coalition illustre la croissance du mouvement en Italie, et semble renouveler, au moins à l'échelle de la ville de Rome, l'élan pour la construction collective des territoires, une vision que partage et défend aussi le Comité de la Caffarella, alors qu'il n'a pas souscrit à cette coalition.

##### *Une directive nationale*

En 2014 une gestion des Communs urbains négociée entre collectivités locales et citoyens se diffuse aussi par une mesure adoptée à l'échelle nationale et contenue dans le décret-loi connu sous l'appellation de « Sblocca Italia » (« Débloquent l'Italie », 2014). L'article 24 de ce décret-loi affirme que « les municipalités peuvent définir les critères et les conditions de la réalisation d'interventions sur des projets présentés par des citoyens individuels ou associés », projets qui concernent « la propreté, la manutention, l'embellissement [...] ou des interventions de récupération et de réutilisation, à des fins d'intérêt général [...] les communes peuvent décider des réductions ou exonérations d'impôts » (Ibid). Le modèle de gestion prévu est un rapport dans lequel l'administration communale concède la gestion du bien, en octroyant éventuellement des facilités fiscales, les citoyens s'engagent à en faire un usage cohérent à des fins d'intérêt général. Aux échelles territoriales des initiatives se mettent en place, comme c'est le cas de l'actuelle municipalité romaine.

##### *Une promesse électorale locale*

Si la campagne du Mouvement des 5 étoiles<sup>224</sup> reposait sur une promesse concernant le traitement des problèmes liés aux déchets et aux transports, deux points de défaillance majeurs en matière de gestion urbaine quotidienne, Claudia Mattogno nous évoquait qu'il n'en était rien. Outre les transports et les déchets, elle évoque aussi le manque de transparence de l'administration municipale, alors que les principes de transparence « fournissent les fondements juridico-administratifs pour soutenir [les] expériences citoyennes » (Festa, 2016 p.56). Le mouvement des 5 Étoiles, qui porte la dimension critique de la démocratie représentative affirme vouloir promouvoir des formes de démocratie directe. Ils se déclarent comme n'étant ni de gauche, ni de droite et comme un mouvement différent des partis politiques « classiques ». En effet, le Mouvement 5 Étoiles exprime la volonté de faire « table rase » du passé et d'engager un nouveau processus qui ne serait pas marqué par les histoires de corruption des administrations précédentes. Bien que la Mairie veuille faire table rase du passé on voit que finalement dans les faits aucune véritable action n'a été engagée ce que nous indiquait Claudia Mattogno et la prise en compte de la démocratie directe semble rester au point mort :

---

<sup>224</sup> Le Mouvement 5 Étoiles est un parti politique fondé à Milan en 2009 par le comique et activiste Beppe Grillo

« Très déçue de ce qu'ils ont fait pour Rome. Ils n'ont pris aucune initiative, c'est-à-dire que la politique des 5 étoiles était simplement de maintenir. Ils n'ont pas maintenu une sorte de pureté afin de ne pas contaminer par la malfaisance et se contenter de dire que nous ne faisons pas non »<sup>225</sup>

Parallèlement à ce dynamisme municipal, la Région s'est aussi investie autrement en faveur de la participation citoyenne et ce en tant qu'échelon pilote pour le développement de nouvelles formes de démocraties participatives. Le Latium a en effet été le premier à financer une expérience de démocratie participative à l'échelle des Municipii, alors qu'en 2006, le bureau du conseiller régional a encouragé les processus locaux et a commencé à promouvoir les processus de budgétisation participative dans les municipalités de la région.

#### - **Municipio : Saisir les effets d'opportunités à l'échelle locale**

Les changements économiques structurels et la reconfiguration progressive de Rome en tant que capitale métropolitaine ont amené à interroger les modèles de gouvernance spatiale. La ville est aujourd'hui gérée selon une double stratégie comme nous l'a évoqué Claudia Mattogno avec d'une part, une stratégie de la Comune de Rome orientée par des objectifs de dimension métropolitaine, et d'autre part, le signe de la décentralisation interne, afin de « gouverner cette nouvelle échelle de complexité » (Festa, 2013, p.45).

C'est en 2001, qu'une réforme municipale<sup>226</sup> crée les 19 Municipii [arrondissements] romains, ceux-ci avec le transfert d'une série de compétences essentiellement en matière de services sociaux et d'assistance sociale. Cet échelon est aussi pensé par les instances supérieures comme une nouvelle institution décentralisée de proximité, en témoigne notamment ces compétences en matière de social et d'élection directe du président qui bénéficie aussi d'un « exécutif et d'un conseil d'arrondissement » (Allegretti et al. op.cit : 159).

Malgré les nombreuses contradictions et limites<sup>227</sup> que recensent nombre de chercheurs, le Municipio s'inscrit dans un processus de renforcement de l'autonomie des collectivités locales ainsi que des instances de participation populaire. L'article 118 de la réforme fait en effet, l'hypothèse de nouveaux modèles d'organisation et de relations entre l'administration et les citoyens, qui reposeraient sur la communication et la codécision (G. Allegretti et C. Herzberg, 2004).

Parmi les premières expériences significatives en termes de participation, auxquelles Rome a été confrontée avec la nouvelle structure figurent l'expérience d'un budget participatif dans toutes les municipalités de la région du Latium entre 2006-2010.

Concernant le site de la Caffarella, cela a constitué un nouveau canal de participation pour le Comité dans la poursuite de son objectif de préservation et de gestion durable du parc. Dans le cadre d'une réflexion sur les conditions d'accès au parc et la limitation de la dégradation de son environnement immédiat, l'accessibilité étant essentiellement automobile, les citoyens de l'arrondissement IX ont proposé, lors du budget participatif 2008, le développement de pistes cyclables et de l'autopartage. Le Comité de la Caffarella, qui avait jusqu'alors peu pris en considération l'échelon de l'arrondissement a profité du projet pour soutenir un ensemble de pistes cyclables reliant la Caffarella au centre-ville, ceci l'ayant aussi encouragé dans le développement de son activité autour des vélos et desservant son objectif premier de protection du site. Le Comité et, à l'époque, ce qui constitue leur point d'ancrage territorial sur la Caffarella, a même servi d'espace de relai d'information, « dans un lieu public particulièrement fréquenté » (Ferreti, 2013, p.54).

Ainsi pour le Comité, « la scène institutionnalisée constitue une ressource supplémentaire du point de vue de l'action collective [car] elle élargit la gamme des modes opératoires » (Rui & Villechaise-Dupont, 2005, p.33) en ce qu'il la mobilise pour une stratégie avant tout financière.

---

<sup>225</sup> Entretien avec Claudia Mattogno, professeure d'urbanisme à l'université de la Sapienza, 13 juillet 2022

<sup>226</sup> Réforme ultérieure du titre V de la Constitution (2001)

<sup>227</sup> Entre ses deux mandats de 2001 et 2006 le Conseil Veltroni, issu de la mouvance de la gauche italienne, a fait de la participation l'un de ses thèmes récurrents. Cependant le chercheur Carlo Cellamare a mis en évidence le fait que les processus participatifs aient été initiés lorsqu'il y a des conflits et que survient un problème, en filigrane l'objectif de la Comune de Rome tentant « d'absorber la pression de la base vers la création d'une véritable direction politique » (Festa, 2011, p.44).

Pourtant, comme l'évoquait la politologue Manca Firma le Bilan d'étude de la Démocratie émergente en Italie menée par un groupe de recherche universitaire en 2010 permet de constater que la dimension privilégiée de la participation reste celle de la commune individuelle ou d'un espace à plus petite échelle encore (Municipio [arrondissement], quartier, etc.). Il s'agit des échelons pour lesquels les relations de continuité et de proximité entre les citoyens et les institutions permettent d'associer les acteurs aux processus qui touchent au plus près leurs espaces de vie. Ce constat était partagé par Mirella di Giovine, qui avait elle-même fait l'expérience de la présidence du Municipio IX de 2009 à 2013, date du bilan de ce groupe de chercheurs :

« J'ai pris un financement régional ou, par exemple, j'ai travaillé pour réparer les lazarones qui l'ont maintenant détruit à nouveau, ce dont nous parlons toujours il y a de nombreuses années. Et c'est certainement un rôle encore plus proche du citoyen, d'une certaine manière, même si mon expérience en banlieue m'avait quand même conduit à un contact très, très direct. (...) Et donc non, c'était une expérience importante parce que j'avais de nouvelles choses à faire concrètement, à avoir une réaction immédiate des citoyens parce qu'alors je vous ai tout, le social et la culture de bref, de beaucoup, de beaucoup de choses »<sup>228</sup>

La dimension micro est évoquée comme facilitatrice pour la construction collective de projets qui recueillent les souhaits des habitants et les voient s'engager dans des lieux que les habitants eux-mêmes reconnaissent comme une partie fondamentale de leur identité, et où les institutions semblent plus naturellement enclines à établir cette communauté. Cette proximité de relations semble « être un ingrédient essentiel pour des expériences réussies d'empowerment communautaire et de réappropriation des espaces » (Firma, 2013, p.14).

Cependant, Mirella di Giovine, identifie très vite les limites de l'action de cet échelon et ces dernières se rapportent finalement à l'usuel « déficit public » des institutions :

« Disons qu'aujourd'hui il y a une décentralisation plus extrême, de plus en plus poussée. Un peu faux à Rome pour la façon dont il a été organisé... Aujourd'hui, cependant, l'organisation de la décentralisation n'est pas encore, elle n'est pas mise, précisément parce qu'il y a des difficultés dans une tâche énorme, mais vous n'avez pas les structures, vous n'avez pas... En bref, il est nécessaire que des structures plus qualifiées au sein de l'administration fonctionnent bien, car alors les municipalités de Rome sont des modèles, des villes de villes moyennes »<sup>229</sup>

Au-delà de cette première limite que nous confirmaient les membres du Comité, ils ne mobilisent finalement que très peu cet échelon administratif. En effet, alors que nous les interrogeons sur les capacités d'action de cet échelon et s'ils interagissaient avec les Municipio voisins de la Caffarella, les membres semblent mitigés. Bien qu'ils n'excluent pas des formes de participation avec les Municipio, ils nous disent s'adresser plus régulièrement à la « source »; ceci soulignant la faible capacité d'action de ce nouvel échelon, qu'ils attribuaient notamment à une dépendance financière au budget de la Comune de Rome.

---

<sup>228</sup> Entretien avec Mirella Di Giovine, membre de l'association Italia Nostra, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome (1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

<sup>229</sup> *Ibid*

## Annexe 3 – Revue de presse

La revue de presse qui suit présente le traitement médiatique de l’action du Comité pour le parc de la Caffarella.

Plusieurs critères ont guidé la sélection des articles présents dans notre corpus : les dates de publication et les mots clés.

### *Les mots clés choisis*

Pour les recherches, les mots clés retenus sont « **Parco della Caffarella** » dans le corps du texte et/ ou dans le titre. Nous nous sommes strictement restreinte à ces mots pour chaque base de données interrogée afin de limiter le nombre, garantir la pertinence des articles et aboutir à une recherche globale la plus cohérente possible.

### *Une typologie de la presse interrogée selon un critère : le public visé<sup>230</sup>*

Nous avons interrogé à la fois la presse **papier** et **en ligne** sur le sujet, tout comme la **presse audiovisuelle**, diffusée à la télévision et retranscrite sous forme de courts articles en ligne. En cherchant à catégoriser la presse pour faciliter l’analyse, nous avons sélectionné un **critère** : le **public visé**.

Trois catégories de presse ont ainsi pu être dégagées :

- **La presse “spécialisée”** : s’adressant aux acteur·ices spécialisé·es dans l’habitat (*Stampa Ente del Parco, Rivista ambiente, Labsus Labotario per la sussidiarietà...*)
- **La presse “professionnelle”** : visant un public de professionnel·les travaillant dans les collectivités territoriales, dans les domaines de l’urbanisme et de l’aménagement (*Carte inn Regola...*).
- **La presse “généraliste”** : dédiée au grand public (*Roma Today, Repubblica, Il Messaggio...*).

Types de presse	Presse spécialisée		Presse professionnelle		Presse généraliste	
Revue sélectionnée et résultats par recherche (en nombre d'articles)	<i>Stampa Ente del Parco</i>	1	<i>Carte in regola (2012)</i>	55/92	<i>Roma Today</i>	108
	<i>Articles scientifiques, archéologiques, biologie, paysager et architecture</i>	20			<i>Corriere della Sera Roma</i>	9
	<i>Labsus Labotario per la sussidiarietà</i>	4			<i>Repubblica</i>	43/681
	<i>Rivista ambiente</i>	4			<i>Il Messaggio</i>	29
					<i>BiblioTu News (Roma Cultura)</i>	6*
Institutions interrogées	<i>Cani de la Caffare</i>	5				
Bases de données interrogées	Reasearch Gate, Académia, Google Actualités		Google Actualité		Google Actualités, Europresse	

<sup>230</sup> Pour réaliser cette revue de presse nous avons interrogé Madame Claudia Mattogno qui nous a indiqué les sources préférentielles pour la sélection des médias et notamment de la presse généraliste

Fig 1. Tableau de répartition des médias selon les trois catégories évoquées, Réalisation personnelle 3 août 2022

Comptage brut

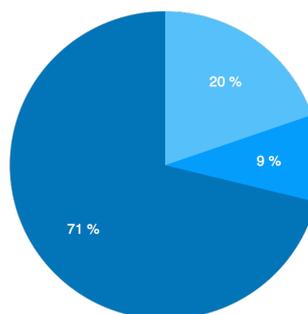
	année de première parution	Catégories		Récurrance		
<b>Carte in regola</b>	1988	Récupération-expropriation pour le parc	35	8-3 16 7 1		
<b>Corriere della serra</b>	2014	Moyens d'action employés par le comité pour solliciter les instances publiques	67	14-1- 4 39 8 1		
<b>Biblio TU</b>	1988					
<b>Il messaggero</b>	2014	Historique du parc - succession des acteurs	6	3 3		
<b>Roma today</b>	2012					
<b>La Reppublica</b>	1997	Dépenses liées au réaménagement	10	3 5 2		
<b>Autres</b>	2004					
		Problèmes écologiques : pollutions liées aux casses de voitures/ dégradations liées aux mises en valeurs culturelles, pollution de la rivière Almona (dont inondations )	55	3-2-2 3 40 4 1		
		Elections « La Rome que nous voulons » participation du comité au débat via webinaire FB	6		6	
		Vision du comité vs vision des institutions	4		4	
		Aggressions, vandales, dégradations	16	5 4 5 2		
		Avancées dans la réhabilitation et /ou la conservation	44	38 5 1		
		Reconnaissance des compétences du comité (littérature, animations du territoire, compétences juridiques °	100	5 2 3 41 30		

Fig 2. Tableau des typologies de thématiques, Réalisation personnelle, 3 août 2022

Proportion d'articles relatifs au Comité dans les différents organes de presse

Nombres d'article portant sur le comité	
Presse spécialisée	54
Presse professionnelle	25
Presse généraliste	195

● Presse spécialisée ● Presse professionnelle ● Presse généraliste



Proportions d'articles évoquant le rôle du Comité sur les articles traitant de la Caffarella (date de première évocation)

		Nombre d'article évoquant le Comité	Nombre total d'articles traitant de la Caffarella
Presse spécialisée	Stampa Ente del Parco	1	69
	Labus Laboratorio per la sussidiarietà	4	5
	Rivista ambiente	4	10
	Carte in regola (2012)	55	93
Presse généraliste	Cani della Caffarella (2011)	5	15
	Roma Today (2012)	108	648
	Corriere della Sera Roma (2014)	9	60
	Repubblica (1997)	43	681
	Il Messaggero (2014)	29	743
	BiblioTu News (Roma Cultura 1988)	6	6

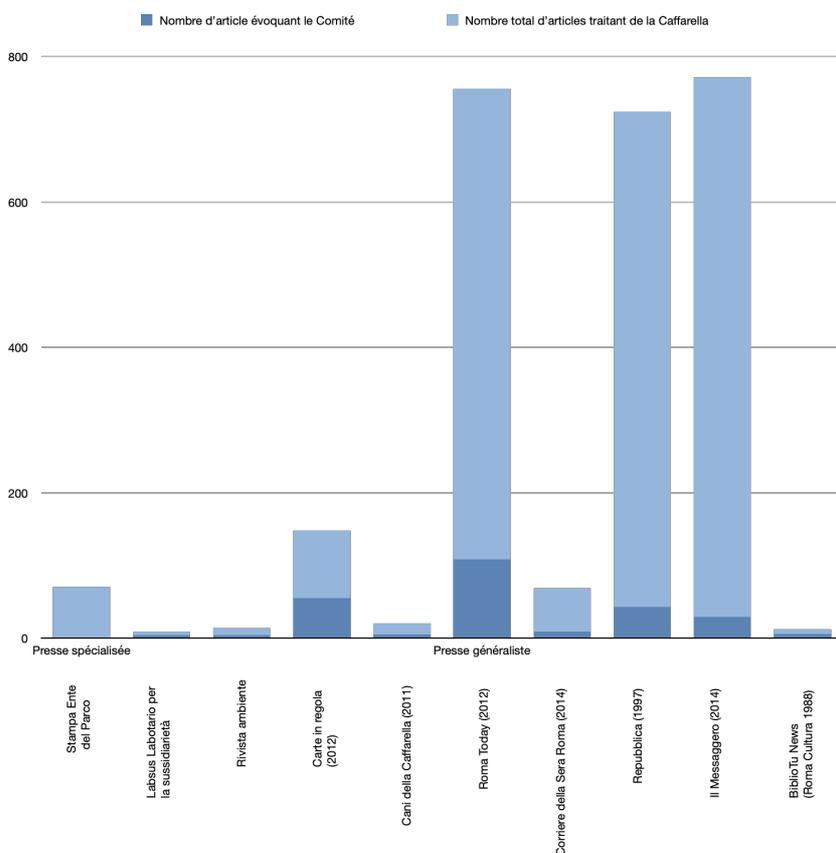


Fig. 3 Comptage des articles parlant du Comité proportionnellement à tous les articles évoquant la Caffarella, Réalisation personnelle 3 août 2022

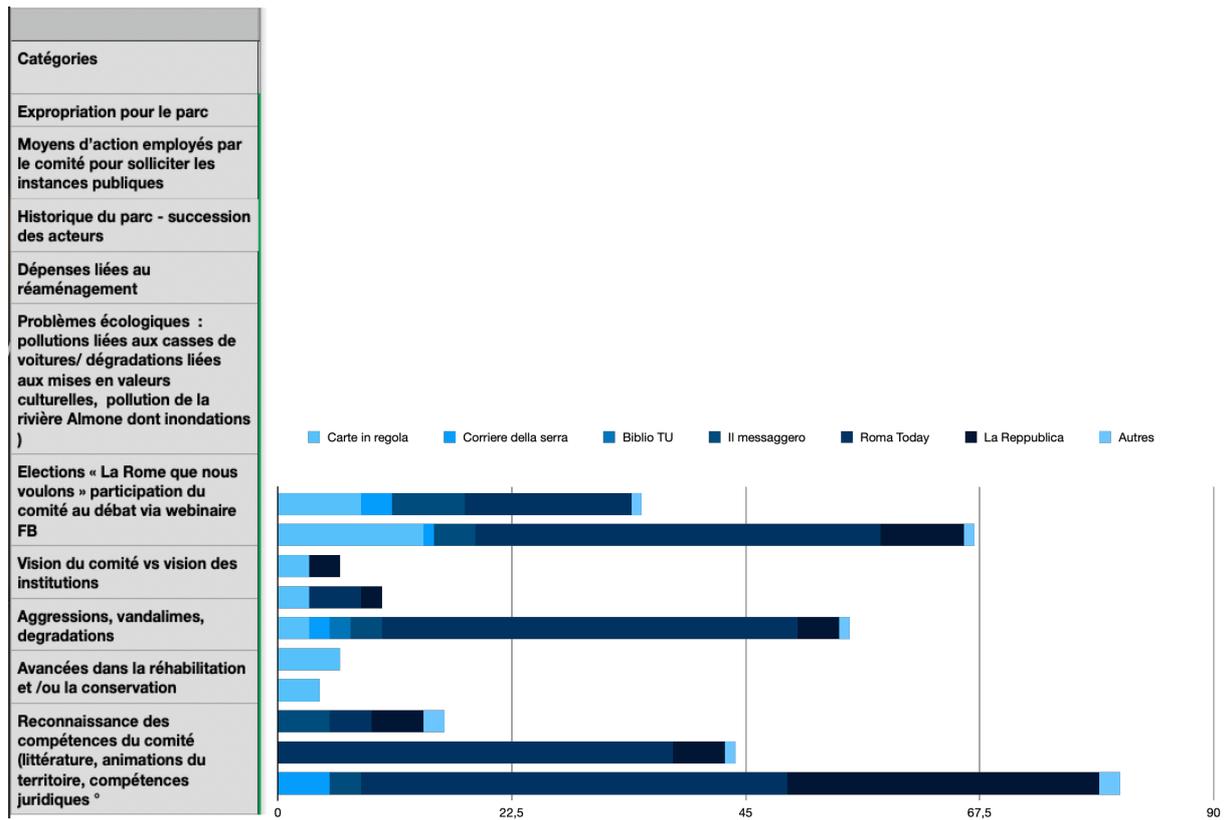


Fig. 4. Graphiques des typologies de thématiques des articles, Réalisation personnelle 3 août 2022

## Annexe 4 – Les savoirs professionnels



Fig. 5. Livres du Comité, Photographie personnelle 28 août 2022

Le Comité est à l'origine de 16 publications mises en ligne sur son site : <https://www.caffarella.it/chi-siamo/publicazioni-e-convegni/>

## Annexe 5 - Carnet de terrain

« Avec de nombreuses réalités qui gravitent autour de Maria Verdi, autour d'un parc autour d'un bien commun et pas toujours d'une coexistence pacifique ou d'une synergie très positive.

Ici, je crois que l'un des grands moyens, au lieu du comité pour le parc Caffarella et cette capacité d'agrégation, de réseautage, de faire équipe avec de nombreuses réalités et aujourd'hui nous les voyons, je pense à l'association de l'humus, je pense au groupe.

Et Facebook, qui a pris les photos, je pense aux associations qui fréquentent le parc, qui font des activités dans le parc.

Cette grande capacité à travailler pour un bien commun, pour le bien commun, pour le bien du territoire, du parc que vous aimez.

Je crois que c'est une grande valeur ajoutée que tout le monde n'a pas et qu'en tant qu'administration pour nous, c'est une fortune et c'est un grand héritage que nous voulons défendre.

Nous voulons vous aider pendant combien de temps?

C'est à nous de décider.

Nous voulons protéger de toutes les manières et.

Et cela, je le répète, se voit dans beaucoup, dans de nombreux moments, il est vu dans beaucoup de choses. Demain matin, nous serons dans la maison du parc Caffarella pour une initiative municipale que nous avons organisée avec estella ed.

C'est le forum.Del Verde, donc une rencontre de toutes les réalités, les associations qui nous donnent.

Passons la main aux Verts dans notre mairie, parce que cela aussi, la commission nous donne un excellent exemple en la matière et les citoyens ne compensent pas les lacunes telles que les lacunes de l'administration, même parfois cela arrive aussi, mais les citoyens collaborent avec l'administration, les citoyens avec l'administration, les comités avec l'administration et gouvernent le territoire et la ville.Et dans cet ensemble.

Oui, nous le pouvons, nous pouvons réussir pour ce que nous essayons de faire, pour faire ressortir le meilleur de cette administration, a déclaré Alma, qui, après le confinement, tout le monde a afflué à Caffarella.Et oui, parfois peut-être un peu trop, mais clairement nous l'avons fait. Vous avez travaillé sur le parc régional, maintenant aussi le parc archéologique, le comité, les comités qui gravitent ensuite autour du parc de l'Appia Antica. Si bien que ces endroits deviennent de plus en plus beaux, c'est de plus en plus un plaisir

Et fréquentez ces lieux pour les lucioles, pour les promenades, pour les sports et pour les initiatives culturelles, agrégées et sociales.

Et donc il y a de plus en plus un patrimoine qui est mis en valeur, défendu, protégé, protégé. Je pense aux batailles du comité au sujet des occupations abusives dans la région du parc. Ici, nous, en tant qu'associations, sommes là et nous voulons.

Nous voulons, je crois que c'est Sabrina même dans ces premiers mois nous avons donné un grand signal important, c'est-à-dire devant moi. Marta Bonafoni à la conseillère régionale qui représente la région il y a la municipalité, nous sommes là, il y a la scène régionale, il y a les comités, enfin les institutions reviennent pour se parler, revenir au dialogue, revenir pour faire les institutions et non pour se quereller, pour discuter de l'Appia Antica.

Presque devoir soustraire les uns des autres inédits qui sait quoi ou les compétences de qui sait quoi, non ? L'exemple qui nous vient du comité et qui, à mon avis, est représenté d'une manière extraordinaire par ce livre, c'est qu'il faut une synergie, il faut une collaboration pour le bien du territoire que nous aimons tous, comme le parc Caffarella.

Alors merci encore pour cette invitation, excusez-moi si je dois vous quitter, mais merci pour l'invitation et merci surtout pour les très nombreuses activités dont témoigne le livre »

*Discours du président du Municipio VII, Francesco Laddaga, à l'événement de la présentation du livre, le 27 mai 2022 à Rome*

## Annexe 6 - Liste des entretiens

### *Membres du Comité et de l'Association Humus Onlus*

**Rossana De Stefani**, Présidente du Comité, membre du Conseil directeur, 17 juin 2022  
Second entretien le 29 juin 2022

**Roberto Federici**, membre actif du Comité, ancien président et membre du Conseil directeur,  
Ancien président de l'actuel Municipio VII, 17 juin 2022,  
Second entretien le 9 août 2022

**Lucas Beliacqua**, bénévole et membre rémunéré de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

**Marco Bellino**, membre actif de l'association *Humus Onlus*, 16 juillet 2022

**Paolo Nardi**, ancien membre de l'association du Comité, 17 juillet 2022

**Lorenza Accettella**, présidente de l'association *Humus Onlus*, membre du Conseil directeur du  
Comité, 27 juillet 2022

### *Autres acteurs*

**Claudia Mattogno**, professeure d'urbanisme et d'Aménagement à l'université de la Sapienza  
(Rome), 13 juillet 2022

**Mirella Di Giovine**, membre de l'association Italia Nostra, rédactrice en chef du Plan d'Utilisation  
de la Caffarella, Ancienne directrice au département environnement de la Municipalité de Rome  
(1995-2001), Présidente du Municipio IX (2009-2013), 20 juillet 2022

## Annexe 7 - Exemple de grille d'entretien Comité

Cette grille est indicative : les questions qu'elle contient n'ont pas toutes été posées et à l'inverse de nouvelles questions ont émergé au cours des entretiens et ne figurent pas dans cette grille. Pareillement les questions personnelles ont été posées en cours d'entretien pour mettre à l'aise nos interlocuteurs, bien qu'elles figurent ici en tête de la grille.

### PARCOURS PERSONNEL ET ROLE AU SEIN DU COMITÉ

*Da quanta tempo sei entrado a far parte del comitato ?* Depuis combien de temps faites-vous partie du comité ?

*E in cosa consiste questo impegno ?* Et en quoi consiste cet engagement ?

*C'è stata un'evoluzione del tuo impegno ?* / Y a-t-il eu une évolution de votre engagement ?

*Qual è il tuo ruolo nell'associazione ?* / Quel est votre rôle dans l'association ?

*A quale frequenza ti investi per il comitato ?* / A cette fréquence, vous investissez pour le comité ?

*Qual è o era la vostra professione ?* / Quelle est ou était votre profession ?

*Quanti anni avete voi ?* / Quel âge avez-vous ?

*Dove siete (quale municipio) ?* / Où habitez-vous (quelle commune) ?

### LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ ET CES ACTIONS PARTICIPATIVES

*Quanti membri conta il Comitato oggi ?* / Combien de membres le Comité compte-t-il aujourd'hui ?

*Sono tutti abitanti del municipio vicini ?* / Sont-ils tous des habitants de la commune de Vinici ?

*Quali sono gli obiettivi del comitato guarda il parco della Caffarella ?* / Quels sont les objectifs du comité d'examen du parc de la Caffarella ?

*Come si organizzava il comitato ?* (incontro settimanale, mensile ?) / *Votazione del parroco...* / Comment le comité est-il organisé (réunion hebdomadaire, mensuelle ?) (Vote paroissial...)

*Come sono suddivise le attività del comitato tra i membri ?* / Comment les activités du comité sont-elles réparties entre les membres

*Come sono distribuite le attività era il comitato e humus per esempio ?* / Comment les activités sont-elles réparties entre le comité et l'humus par exemple ?

*Quali sono i principi d'azione del comitato ?* / Quels sont les principes d'action du comité ?

*Perché ho notato che il Comitato fa molto degli "interrogazioni di Initiative Popolare" chiudi i membri contattano direttamente di Roma, Perché ?* / Parce que j'ai remarqué que le Comité fait beaucoup de "questions d'initiative populaire" par des membres qui contactent Rome directement, pourquoi ?

## LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS (AUTRES ASSOCIATIONS, CHERCHEURS, INSTITUTIONS SCOLAIRES ET AUTORITES PUBLIQUES)

*Esiste un meccanismo di partecipazione o protocollo di cooperazione tra i servizi municipali e le abitanti del Municipio ? / Existe-t-il un mécanisme de participation ou un protocole de coopération entre les services municipaux et les habitants de la commune ?*

*Loro Sono « luoghi d'azione » per il Comitato ? / Sont-ils des lieux d'action pour le Comité ?*

*A questi attori istituzionale ci si rivolge quando si tratta di impostare un progetto ? / Vous tournez-vous vers ces acteurs de l'éducation pour monter un projet ?*

*Che ha legittimamente autorità sul parco ? / Qui a légalement l'autorité sur le parc ?  
L'Ente del Parco e la Regione sono le autorità che si possono cambiare le cose nel il Parco della Caffarella, vero ? Sono i attori che hanno l'autorità sul il Parco ? / L'administration du parc et la région sont les autorités qui peuvent changer les choses dans le parc de la Caffarella, n'est-ce pas ?  
Sont-ils les acteurs qui ont autorité sur le parc ?*

*Quali sono le relazione con questuo attoro? / Quelle est la relation avec cet acteur ?*

*Quanto comunicare con lui? E con le altri attori ? / Combien de communication avec lui ? Et avec les autres acteurs ?*

*Quale è l'approccio del lavoro di Comitato con la communita scientifica ? / Quelle est l'approche du travail du Comité avec la communauté scientifique ?*

*Spiegami un pò più in dettaglio le tue azioni con le scuole ? È un'iniziativa del Comitato o dal Ente del Parco ? / Veuillez expliquer plus en détail vos actions auprès des écoles ? S'agit-il d'une initiative du Comité ou de l'autorité du parc ?*

*Il Comitato c'è già lavorato con altri associazione ? Sul quali tipo d'azione ? / Le Comité a-t-il déjà travaillé avec d'autres associations ? Sur quel type d'action ?*

## LES RESULTATS DU PROCESSUS PARTICIPATIF

*Per voi ci sono difficoltà ? In particolare riguarda le scale di politico ? / Y a-t-il des difficultés pour vous ? En particulier, cela concerne-t-il les échelles politiques ?*

*Quante volte i vostro progetti differiscono da altre proposte / Dans quelle mesure vos projets diffèrent-ils des autres propositions ?*

*Più globalmente quali è la vostra opinione su il politico di protezione e gestione del parco ? / Plus globalement, quelle est votre opinion sur la politique de protection et de gestion du parc ?*

*Cosa si cambiere se l'Almone fosse riconosciuto come fiume ? / Qu'est-ce qui changerait si l'Almone était reconnue comme une rivière ?*

*E possibile per voi di mi spiegare la situazione riguarda le aree espropriate ? / Pouvez-vous m'expliquer la situation des zones expropriées ?*

*Avete per esempio invitare alla redazione del Piano di parco dell'Appia Antica ? Avete dato di suggerimenti ? Su quale aspetti ? Sono stati presi in considerazione ? / Avez-vous par exemple*

invité à la rédaction du plan du parc de l'Appia Antica ? Avez-vous fait des suggestions ? Sur quels aspects ? Ont-ils été pris en considération ?

## BILAN

*Avete ancora qualche suggerimento oggi ?/ Avez-vous des suggestions à faire aujourd'hui ?*

## ENTRETIEN AVEC MIRELLA DI GIOVINE -

La prima domanda è, potrebbe parlare della sua esperienza professionale in generale ?

*Più precisamente quale è il ruolo del Direttore del Dipartimento Tutela Ambiente del Comune di Roma ? Cosa comporta questo lavoro ? / Plus précisément, quel est le rôle du directeur du département de la protection de l'environnement de la municipalité de Rome ? En quoi consiste ce travail ?*

*Potrebbe spiegarmi più precisamente come il vostro lavoro al Dipartimento ha aiutato per la protezione dei Parchi, aree protette e ancora più precisamente per il caso del Parco della Caffarella ? / Pourriez-vous expliquer plus précisément comment votre travail au sein du département a contribué à la protection des parcs, des zones protégées et même plus spécifiquement dans le cas du parc de la Caffarella ?*

*Anche lei è stato responsabile e progettista del Piano di Utilizzazione della Valle della Caffarella, compreso il parco regionale dell' Appia Antica per l'esproprio e la sistemazione paesaggistica della valle. Coordinatore e progettista nell' ambito del "Programma Giubileo 2000" "per la sistemazione dei parchi pubblici e poi del Programma "Paesaggi ed identità delle periferie" finalizzato alla progettazione e realizzazione di spazi e parchi pubblici urbani, basati sulla identità e su temi ecologici e del paesaggio nelle aree periferiche. / Vous avez également été responsable et avez conçu le plan d'utilisation de la vallée de la Caffarella, y compris le parc régional Appia Antica pour l'expropriation et l'aménagement paysager de la vallée. Coordinateur et planificateur dans le cadre du "Programme Jubilé 2000" pour l'aménagement de parcs publics, puis dans le cadre du programme "Paysages et identité des banlieues" pour la conception et la réalisation d'espaces publics urbains et de parcs, en fonction de l'identité et des problèmes écologiques et paysagers des banlieues.*

*Che mi può dire riguardo a questo lavoro ? E anche per esempio riguardo gli espropri dei terreni, dove e come funziona il ricollocamento dei cittadini? / Que pouvez-vous me dire sur cette œuvre ? Et aussi par exemple à propos des expropriations foncières, où et comment fonctionne la relocalisation des citoyens ?*

*Penso per esempio nel caso del parco Tor Marancia, I quali sono stati ricollocati nel Agro Romano, quali effetti ci sono stati in questa area? / Je pense par exemple au cas du parc Tor Marancia, qui a été déplacé à l'Agro Romano, quels ont été les effets dans cette zone ?*

*So che riguardo il parco della Caffarella la sua protezione ma anche gestione è stata molto complessa perchè lo Stato è impegnato per i Monumenti, ma anche l'Appia Antica è sulla responsabilità della regione Lazio, e per la gestione c'è l'Ente del Parco è a la fine il Comune di Roma che ha proprietà specialmente con lo sgombero per l'esproprio... / Je sais qu'en ce qui concerne le parc de la Caffarella, sa protection mais aussi sa gestion ont été très complexes parce que l'État s'est engagé à l'égard des monuments, mais l'Appia Antica relève également de la responsabilité de la région du Latium, et pour la gestion il y a l'autorité du parc, et en fin de compte la municipalité de Rome, qui est propriétaire surtout avec l'expropriation...*

*Mi può spiegare la repartizione delle competenze di questi enti e come si lavora insieme per il parco ? / Pouvez-vous expliquer la répartition des responsabilités de ces organes et comment ils travaillent ensemble pour le parc ?*

*Quale è la sua opinione sulle politiche di protezione e gestione del Parco della Caffarella ? / Quelle est votre opinion sur les politiques de protection et de gestion du parc de la Caffarella ?*

*Qual è la sua opinione sulla partecipazione e sul impegno dei cittadini del comitato per la tutela del parco? Ha già lavorato con loro precedentemente vero ? / Quelle est votre opinion sur la participation et l'engagement des citoyens du comité de protection du parc ? Avez-vous déjà travaillé avec eux ?*

*Lei è stata responsabile di numerose esperienze nel campo dei processi di partecipazione dei cittadini per piani e progetti, sia nazionali che europei con per esempio i processi partecipativi degli abitanti nei piani e progetti di rigenerazione urbana per la coesione sociale e lo sviluppo di progetti urbani partecipati. Esistono in Italia tanti progetti come questo e potrebbe dire che il senso dell'impegno dei cittadini del Comitato è una forma di partecipazione per la gestione dei beni comuni naturalisti ? / Vous avez été à l'origine de nombreuses expériences dans le domaine des processus de participation des citoyens aux plans et projets, tant au niveau national qu'europpéen avec, par exemple, les processus de participation des citoyens aux plans et projets de régénération urbaine pour la cohésion sociale et le développement de projets urbains participatifs. Il y a beaucoup de projets de ce type en Italie, et pourriez-vous dire que le sens de l'engagement des citoyens du Comité est une forme de participation pour la gestion des biens communs naturalistes ?*

*Ho visto anche che per il parco della Caffarella, lei è stata la Progettista, capoprogetto degli interventi per il recupero e la sistemazione Parco " Valle della Caffarella" 1999 nell' ambito del Parco dell' Appia Antica. Progetto, che ha conseguito Segnalazione MIBAC nel Concorso internazionale Premio del Paesaggio" 2010.*

*Responsabile , rup, del Progetto di restauro e recupero per il complesso storico "Casale della Vaccareccia" 2010-2014 nell' ambito del Parco dell' Appia Antica, Valle della Caffarella Progettista coordinatore del Parco di "Torre del Fiscale" ,progetto che ha conseguito il I premio Internazionale nel Concorso Premio Mediterraneo del Paesaggio, MEDURBS, "Paesaggi in trasformazione" del 2010. Il progetto ha conseguito inoltre il I premio " Spazi Pubblici" nella Biennale / J'ai également vu que pour le parc de la Caffarella, vous étiez le concepteur, le chef de projet de la "Valle della".*

*Caffarella" 1999 dans le parc de l'Appia Antica. Projet qui a obtenu la recommandation MIBAC au concours international du prix du paysage" 2010.*

*Responsable, rup, du projet de restauration et de récupération du complexe historique "Casale della Vaccareccia" 2010-2014 dans le cadre du Parc Appia Antica, Valle della Caffarella Coordinateur concepteur du Parc "Torre del Fiscale". un projet qui a remporté le 1er prix international du concours du prix du paysage méditerranéen, MEDURBS, "Paysages en transformation" en 2010. Le projet a également remporté le premier prix "Espaces publics" de la Biennale.*

*INU 2013.*

*Che cosa mi può dire su questi lavori ? / Que pouvez-vous me dire sur ces œuvres ?*

*Ho anche visto che lei è stata Direttore di Municipio IX per 4 anni, puoi darmi maggiori dettagli di questo lavoro ? Quali sono le competenze del Municipio in relazione al Comune di Roma ? Qual'è realmente la capacità d'azione di questo livello d'amministrazione a Roma ? / J'ai également vu que vous avez été directeur de l'hôtel de ville IX pendant 4 ans, pouvez-vous me donner plus de détails sur ce poste ? Quelles sont les compétences de la municipalité par rapport à la municipalité de Rome ? Quelle est la capacité d'action réelle de ce niveau d'administration à Rome ?*

*E riguardo il Parco della Caffarella come questa posizioe è stata in grado di aiutare per la protezione di Parco ? / Et en ce qui concerne le parc Caffarella, comment ce poste a-t-il pu contribuer à sa protection ?*